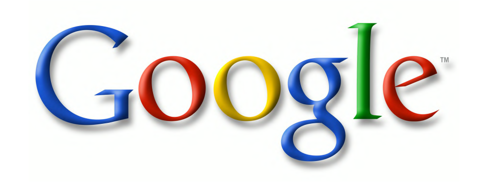
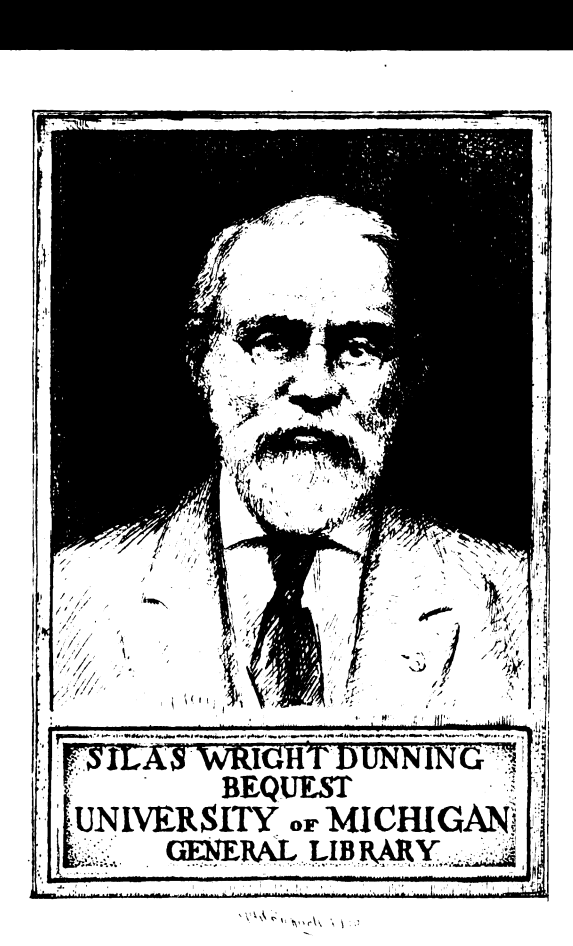



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

ET

D'AGRICULTURE

(LETTRES, SCIENCES ET ARTS)

De l'Ain

TOME XXXVI

1903

BOURG

IMPRIMERIE DU « COURRIER DE L'AIN »

1903

La publication dans les *Annales* n'implique pas, pour la Société, la responsabilité des articles insérés.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AIN

UN DOCUMENT DE L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE

Un tout petit livre trouvé au fond d'une bibliothèque poudreuse.

Il remonte à l'époque où la France, sortant des nimbes de l'Ancien Régime, se ruait vers la lumière de la liberté ; il est précieux pour un coin de notre cher département, pour cette bonne et coquette cité de Trévoux, plantée sur les coteaux dominant la Saône, en face de la vallée de l'Azergues — la rivière bleue — et des monts du Lyonnais.

C'est un document pour notre démocratie laborieuse et vaillante qui a tout à apprendre dans les leçons de la grande épopée qui va de mai 1789 aux tristes journées de l'an VIII.

Cette organisation d'un comité trévoltien, au moment où la royauté en son alliance impossible avec la liberté croulait — malgré de naïves et croyantes bonnes volontés — sous les coups de la logique révolutionnaire et de la trahison du Roi et des émigrés, cette organisation intéressera, je crois, nos lecteurs si ardents à la vie publique.

Le petit livre, le voici :

EXTRAIT des Registres de la Société des Amis de la Constitution, établie à Trévoux, Département de l'Ain (1).

Séance du Samedi 23 Avril 1791.

Les Amis de la Constitution assemblés dans leur salle ordinaire, l'un des Secrétaires a fait lecture d'une Lettre écrite par M. le Maire de Trévoux à M. le Président de l'Assemblée : après plusieurs motions, il a été arrêté que ladite Lettre seroit transcrite dans le Procès-verbal, et qu'elle seroit imprimée à la tête du Réglement dont les Commissaires vont faire le rapport.

« M. le Président, la Municipalité voit, avec la plus
» grande satisfaction, s'établir enfin à Trévoux un Club
» patriotique, un foyer, où tous les bons Citoyens iront
» s'embraser de l'amour de la Patrie, de cet amour ar-
» dent du bien de la chose publique, qui, fondant tous les
» intérêts particuliers dans la masse de l'intérêt général,
» ne fait, de tous les Citoyens, que comme une seule fa-
» mille dont tous les enfants sont également intéressés à
» procurer le bonheur et la prospérité.

» C'est dans les Clubs patriotiques bien organisés, tel
» que le nôtre va l'être par un sage Règlement, que l'on
» puise ce courage ferme et inflexible qui poursuit vigou-
» reusement et sans relâche, et qui bientôt terrassera et
» anéantira les nombreux ennemis de notre nouvelle
» Constitution.

» Oui, cettc Constitution qui, sans exemple dans l'an-

---

(1) Brochure in-16, de 36 pages. Lyon, imp. Louis Cutte, 1791.

» tiquité, servira et doit servir de modèle à tout Peuple
» ami de la liberté et assez courageux pour secouer le
» joug de toute espèce de despotisme ; oui, cette Consti-
» tution, malgré la rage, malgré les trames odieuses et
» diaboliques de ces ennemis acharnés à l'annihiler, se
» soutiendra et subsistera, parce qu'elle est élevée sur
» une base inébranlable, sur les droits naturels, inalié-
» nables et sacrés de l'homme.

» Elle ne se bornera point, cette heureuse Constitution,
» à l'enceinte de l'Empire François, ni à la durée de
» quelques siècles; mais devenue le bienfait et le droit
» imprescriptible de tous les individus humains, elle s'é-
» tendra, avec le temps, d'un pôle à l'autre sur toute la
» surface du globe ; et par-tout victorieuse des efforts du
» despotisme, elle surnagera sur la vaste étendue des
» siècles.

» Que j'ai de plaisir à me transporter, par la pensée,
» au milieu de la postérité la plus reculée ! que j'ai de
» plaisir à l'entendre s'écrier dans les transports de la
» plus vive alégresse, de la plus vive reconnoissance :
» *Bénie soit à jamais la sage et courageuse Nation des*
» *Francs !* C'est entre ses mains que le nerf de la liberté,
» qui avoit été pendant plus de quatre mille ans servile-
» ment courbé sous le poids du pouvoir arbitraire et
» tyrannique ; c'est entre ses mains que, vers la fin du
» dix-huitieme siecls, ce nerf a été enfin, pour le bonheur
» de tout le genre humain, entiérement déployé et rendu
» à toute l'énergie de son ressort.

» O liberté ! le plus estimable et le plus précieux des
» biens que puissent désirer les hommes vivant en so-
» ciété ; ô liberté ! puissions-nous et toutes les généra-
» tions futures, te savourer à longs traits, jouir paisi-

» blement de tes bienfaits, sans jamais te faire dégénérer
» en licence !

J'ai l'honneur d'être, dans les sentiments de la fraternité la plus cordiale,

M. le Président,

Votre, etc., *Signé*, Gouvion, Maire.

Trévoux 9 Avril 1791.

Après la lecture de cette Lettre, M. Noel, Juge de Paix de cette ville, Président, a dit :

« Messieurs, cette Société présente l'avantage que
» retirent plusieurs Villes d'un pareil établissement,
» c'est-à-dire d'instruire les Citoyens de leurs véritables
» intérêts.

» Ce n'est point un tribunal d'inquisition, mais une
» réunion de bons Citoyens, animés du désir de soutenir
» une liberté limitée au bien de l'homme vivant en so-
» ciété.

» Le Public, qui sera admis dans nos séances, jugera
» de la vérité de ce que nous venons d'annoncer. Ce
» Public ne verra jamais émaner des décisions qui portent
» l'empreinte de la méchanceté, de la haine et de la ven-
» geance.

» Nous vous exhorterons toujours mes frères, à user de
» modération, à pardonner plutôt qu'à sévir, si ce n'est
» dans le cas d'urgente nécessité. L'homme de bien n'ai-
» me point trouver de coupables, mais bien des inno-
» cents.

» Nous espérons qu'aucune motion, lorsqu'elle inté-
» ressera la réputation de quelque Citoyen, ne sera faite
» que d'après une certitude des faits et non sur de simples
» conjectures.

» Vous n'ignorez pas, Messieurs, qu'un seul instant » suffit pour perdre la réputation d'un homme, et que sa » vie est quelquefois trop courte pour la regagner.

» Ne donnons jamais des interprétations forcées à » quelques propos semés au hasard ; et avant de dénoncer, » en gens de bien invitons les téméraires à se retracter ; » c'est par cette voie que nous forcerons ceux qui peuvent » désapprouver notre institution à en faire l'éloge.

» Pour l'harmonie de cette Société, il ne faut pas que » l'esprit de domination s'empare d'aucun Membre, que » nul ne veuille faire briller ses talents au détriment des » autres. Tous ne peuvent être égaux en ce point ; la » nature bizarre dans ses faveurs, ne les accorde qu'à un » petit nombre d'individus.

» Qu'aucun de nous ne se serve jamais de termes équi- » voques qui puissent blesser l'amour-propre.

» Que le ressentiment ne perce jamais dans ce lieu ; » qu'en y entrant, il soit étouffé.

» N'attribuons point de mauvais projets à ceux qui, » revêtus de l'autorité que nous leur avons confiée, » cherchent à faire rentrer dans l'obéissance ceux qui » veulent s'en écarter.

» Veillons à ce que la Loi décrétée et sanctionnée par » le Roi, soit observée ; et lorsqu'un Citoyen veut s'y » soustraire, dénonçons-le à l'autorité pour le faire ren- » trer dans le devoir.

» Le premier devoir du Citoyen est d'obéir, sauf sa » réclamation à l'autorité établie par les Loix.

» Ne perdons pas de vue, Messieurs, que le Citoyen » qui manque à celui qui a droit de le commander, ne lui » manque pas réellement, mais à la Loi ; et dès-lors il

» est gravement punissable, soit pour ses menaces, soit » pour ses propos, soit pour sa désobéissance.

» Il n'est permis à personne de se jouer de la Loi, et » s'il s'en trouve d'assez impudents, tout véritable Ci- » toyen doit le ramener à l'ordre et ne point favoriser » son insubordination.

» Loin de nous les esprits remuants qui, sous l'appa- » rence de vouloir le bien, ne cherchent qu'à répandre la » confusion ; s'il s'en présente pour être reçus parmi » nous, notre tranquillité exige de les répudier.

» Cette société ne s'est point formée pour voir naître » dans son sein des dissensions. En nous réunissant, nous » tous fait le serment tacite de ne point nous diviser. » J'aime à me persuader qu'aucun ne le violera.

» Ne nous dissimulons pas, messieurs, que notre posi- » tion est pénible ; conséquemment, les bons et vrais » Citoyens doivent s'unir étroitement pour le bien géné- » ral, en écartant les petites haines particulières : nous » nous avons besoin de la paix et de l'union, et non du » flambeau de la discorde.

» Toute société ne peut, Messieurs, se soutenir qu'au- » tant qu'il y règne une parfaite harmonie, et pour peu » qu'elle soit rompue, le dégoût s'empare de quelques » membres, le mal gagne de proche en proche, et en peu » de temps toute la Société se dissout.

» Nous vous exhorterons encore, Messieurs, à ce que « l'ordre et la décence soient observés dans ce lieu. C'est » par ce moyen que nous inspirerons un certain respect » et que nous nous procurerons des spectateurs ; si au » contraire le désordre perçoit il les chasseroit, il dégoû- » teroit même quelqu'un de nous.

» Vivons en frères, en amis ; et s'il en est qui sentent

» ne pas pouvoir suivre notre morale, qu'ils se séparent
» de nous.

» Nous regretterons que leur caractère ne puisse pas
» simpatiser avec notre institution, et nous finirons par
» les plaindre. »

L'ordre du jour amenoit la discussion du Règlement, le Citoyen Jean-Marte Eustache, Juge de Paix du canton de Trévoux, Rapporteur du Comité chargé de la rédaction, a dit :

« Jean-Jacques Rousseau a secoué sur la France le
» flambeau de la raison et de la philosophie. Des jets de
» lumière échappés de ce flambeau ont peu à peu allumé
» le salutaire incendie de la liberté.

» Tout à coup les Français ont crié ; LIBERTÉ ! A ce
» cri des Hercules en politique sont sortis en foule, et
» les Tyrans-Prêtres, les Tyrans-Ministres, les Tyrans-
» Seigneurs, les Tyrans-Financiers, les Tyrans-Juges,
» les Tyrans de toutes les classes ont disparus ; la face
» de l'Empire a été nettoyée.

» Jusqu'à ces jours de bénédiction, le Ciel de la France
» fut oppressé de nuées ténébreuses dont le sein ne ren-
» fermait que foudres et carreaux ; aujourd'hui il est pur
» et riant, comme à l'aurore du monde ; il n'annonce que
» paix et sérénité.

» Jusqu'à ces jours de bénédiction, le champ de la
» France, ingrat et hérissé d'épines, fut un champ de
» fatigues et de douleur. Aujourd'hui il est paré de fruits
» et de fleurs comme le jardin d'Eden, au sortir des mains
» de la nature ; il montre par-tout le bonheur à côté de
» l'abondance.

» O France que tu es belle ! te voilà digne d'être le

» séjour de l'homme... mais de l'homme qui sait sentir
» et penser.

» Non, non, cette Hespérie n'est point faite pour vous,
» bêtes féroces masquées de la figure humaine, ci-devant
» grands, ci-devant puissants, ci-devant riches, qui, tels
» que les léopards et les tigres, ne pouvez vivre qu'où il
» y a des cadavres à dévorer et du sang à boire.

» Retirez-vous au-delà du Rhin; là vous trouverez des
» esclaves qui procurent encore les jouissances qui vous
» sont propres. Vous les verrez affoiblis sous un joug de
» fer, et vous vous croirez forts. Vous les verrez à genoux
» la tête baissée, et vous voux croirez grands et majes-
» tueux. Vous humerez dans la coupe des Germains, vos
» pareils, les pleurs de ces malheureux, vous vous entre-
» partagerez leurs lambeaux. Ne restez pas parmi nous,
» vous y languiriez, vous y sécheriez, car nous avons
» rompus la verge de l'esclavage, car nons sommes de-
» bout, car nous portons la tête haute, car nous sommes
» tous libres et égaux.

» Le Prince des Philosophes, l'illustre Citoyen Gene-
» vois, avoit préparé le grand ouvrage de la résurrection
» des François à la liberté. Nos Représentauts l'ont
» achevé cet ouvrage miraculeux, sous les auspices d'un
» Roi débonnaire qui n'apperçoit pour lui de bonheur, de
» grandeur réels que dans la félicité et l'élévation de tous
» les individus qui composent l'association dont il a l'hon-
» neur d'être le chef.

» C'en est fait, la dignité d'homme nous est rendue.
» Il s'agit à présent de la maintenir; il s'agit de ne la
» pas avilir. C'est afin d'en assurer la possession, et de se
» tenir toujours à la hauteur de cette dignité, que de
» toutes parts, dans l'Empire, se sont formées des asso-

» ciations patriotiques : c'est aussi pour cela que nous » avons formé la nôtre.

» Au milieu de nous, dans le sanctuaire de nos séances, » s'élèvera la statue du plus grand des hommes, de celui » qui fut notre instituteur en politique et en sagesse, » de celui qui eut la force, dans un siècle cadavereux, » dans un siècle d'esclavage, de bassesse, d'intrigue, » d'ambition, de crimes royaux, ecclésiastiques, seigneu- » riaux et roturiers, de donner à tous la leçon et » l'exemple de la pureté des mœurs, de la sage liberté, » de la noble estime de soi-même, de la bonne foi, du » désintéressement et de la vertu.

» A la seule vue de cette touchante image, nous nous » inciterons à devenir ce que nous devons être, pour ne » pas déroger aux qualités d'hommes libres et égaux, » pour conserver à jamais ces qualités précieuses.

» Nous nous dirons à cette vue :

» Un partisan de Jean-Jacques est l'ami des hommes » en général, il l'est particuliérement de ceux qui forment » l'agrégation sociale dont il est membre.

» Un partisan de Jean-Jacques, sait que tous les hom- » mes naissent et demeurent libres et égaux, et qu'il est » de son devoir de travailler à en convaincre ceux qui » peuvent en douter :

» Un partisan de Jean-Jacques met son bonheur dans » le bonheur public; il n'est heureux que de la félicité commune :

» Un partisan de Jean-Jacques est persuadé qu'il n'y a » de vraie félicité que là où dominent les bonnes mœurs » et la soumission aux lois divines et humaines.

» Nous nous dirons : Soyons humains, soyons Citoyens, » soyons religieux, si nous voulons être et rester libres.

» Ainsi nous étayerons la Constitution de ses plus » fermes appuis, l'attachement à la religion de nos peres, » le saint amour de l'humanité, et l'étroite obéissance » aux loix de l'Etat.

» Détracteurs de tout ce qui contrarie vos petits inté- » rêts privés, méchants qui ne jouissez qu'au sein des » maux publics et de la dégradation des esprits et des » ames ; vous nous calomniez, vous publiez que c'est à » nous que la dépravation générale est imputable. Mais » si vous n'êtes plus parmi nous, il n'y a plus de maux » publics. Mais il n'y a plus de dépravation générale, » puisque les François sont devenus Citoyens, freres et » amis, et qu'à ces titres on ne sauroit être autres que » vertueux ; la vertu consistant à étendre à ses sem- » blables l'amour de soi. Au reste, recriez-vous, mentez » à l'aise ; nous n'en marcherons pas moins d'un pas sûr » dans la route du bonheur, à la clarté des écrits du cé- » lebre Genevois ; nous ne saurions faillir guidés par cet » homme demi-Dieu.

» Illustre Jean-Jacques, pere immortel de notre liberté, » tes livres divins seront nos guides : nous ne cesserons » de nous en nourrir. Puisse leur lecture faire fructifier » dans nos cœurs les vertus qui te les ont dictés, et ainsi » nous approprier à notre sublime Constitution !

» Citoyens de toutes les classes, qui habitez l'arrondis- » sement de ce district, en formant notre association, » nous sommes loin de vouloir rompre les liens de la » fraternité, et nous isoler pour ainsi dire au milieu de » vous. Tous les amis de la Constitution sont les nôtres, » nous les recevrons toujours parmi nous avec l'empres- » sement et la franchise de l'amitié. Le poids humiliant » des distinctions ne s'y fera point sentir à ceux dont la

» naissance ou la profession sembloit être avilie par les
» préjugés sous le régime de l'esclavage. Les partisans
» de l'égalité ne savent rivaliser entr'eux que par l'a-
» mour de la patrie et les vertus qu'il inspire.

» Vous sur-tout, utiles habitants des campagnes, nour-
» riciers de l'Etat, vous à qui l'assiduité d'un travail
» pénible ne permet pas de suivre la Constitution dans
» sa marche rapide et connoître tout le détail de nos
» Loix régénératrices, la séduction a beaucoup plus de
» prise sur votre âme simple et naïve; votre cœur droit
» comme la nature, ne connut jamais la défiance; aussi
» les ennemis de la liberté, vos tyrans et les nôtres, se
» flattent-ils de faire tourner à leur profit votre ingé-
» nuité et votre bonne foi. Ils osent compter sur votre
» force et sur vos bras pour vous reforger des chaînes.
» Quelques-uns de vos pasteurs (bien peu à la vérité) sé-
» duits eux-mêmes, concourent par leur exemple et leurs
» discours à vous égarer; venez au milieu de nous, ve-
» nez, vous n'y trouverez que des amis et des frères em-
» pressés à éclaircir vos doutes, à éclairer votre opinion
» sur le nouvel ordre de choses. Ne craignez point d'y
» paroître dans la noble simplicité de vos habits champê-
» tres et d'y faire entendre les expressions d'un langage
» rustique; de tous les état le votre est le premier; nous
» nous énorgueillirons de vous posséder, de profiter de
» vos lumières. En échange, nous vous communiquerons
» les nôtres. Nous ne demandons ni de l'érudition ni de
» l'éloquence. La probité, le patriotisme et le bon sens,
» voilà les seules qualités nécessaires pour être admis
» parmi nous, les seules que nous ambitionnons. Les
» jours destinés à votre repos seront aussi ceux de nos
» séances. En venant vous délasser de vos travaux, vous

» apprendrez à sentir tout le prix de la liberté et toute
» l'étendue de la reconnoissance que nous devons aux
» Citoyens courageux qui nous l'ont acquise. Tranquilles
» et satisfaits sur le sort de la Constitution, vous retour-
» nerez le soir dans vos maisons, réjouir vos femmes et
» vos enfants du récit de votre bonheur, vous leur direz :
» *Mes amis, tout va bien ; remercions l'être suprême,*
» *demandons-lui de bénir et récompenser les travaux*
» *et les peines de nos augustes Représentants.* »

Après la lecture du projet de Réglement, il a été fait par différents Membres de la Société, plusieurs amendements, et la discussion étant fermée, ledit Réglement a été arrêté et approuvé ainsi qu'il suit.

RÉGLEMENT GENÉRAL

De la Société des Amis de la Constitution, établie à Trévoux, département de l'Ain, le 24 mars 1791.

Article premier

La Société patriotique de Trévoux, formée le 24 mars 1791, portera le nom de Société des Amis de la Constitution.

Article II

Apprendre à raisonner l'amour de la Patrie et de la Liberté, se pénétrer de l'esprit des Décrets de l'Assemblée nationale, expliquer ces Décrets simplement, nettement, de façon qu'ils soient à la portée des moins exercés ; surveiller les ennemis de la Constitution, s'occuper du soin précieux de la leur faire aimer, en les ramenant aux principes de la saine philosophie, tel est le but de la Société.

ARTICLE III

Il n'y aura aucune distinction entre les Membres de la Société. En conséquence, nul ne sera désignée dans les registres et tableaux que par ses noms de baptême et de maison.

ARTICLE IV

La Société aura une salle d'assemblée qui sera confiée à la garde d'un Concierge; cette salle sera régulièrement ouverte chaque jour depuis l'heure de neuf du matin jusqu'à celle de huit du soir, pour les Sociétaires seulement, si ce n'est les jours de séances publiques et aux heures indiquées.

ARTICLE V

Les bustes de Jean-Jacques Rousseau et de Mirabeau seront placés dans la salle de la Société ; au bas de celui de Rousseau seront inscrits ces mots : *Vitam impedere vero*, et ceux-ci : *La Nation libre à Jean-Jacques Rousseau.* Et celui de Mirabeau aura pour inscription : *Allez dire à ceux qui vous envoient que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous n'en sortirons que forcés par les baïonnettes.*

ARTICLE VI

La Société aura en outre une chambre appelée du *Comité*, dont la garde sera confiée à l'un de ses Secrétaires ; cette chambre sera destinée aux séances des Officiers de la Société, et sera le dépôt des titres et papiers.

ARTICLE VII

La Société tiendra ses séances publiques tous les Jeudis, Dimanches et Fêtes ; elles commenceront à quatre heures après midi, depuis le 1er Avril jusqu'au 1er Octobre, et à deux heures depuis le 1er Octobre jusqu'au 1er Avril.

Article VIII

Chaque séance publique sera précédée d'une séance particulière, où il sera traité des affaires relatives à la Société, ou des objets qui intéressent la chose publique ; mais qui doivent être tenus secrets momentanément : pour l'ordinaire cette séance précédera d'une heure l'ouverture de la séance publique.

Article IX

La Société aura un Président, quatre Secrétaires, un Trésorier et six Commissaires.

Le choix du Président se fera au scrutin individuel à la pluralité relative.

Celui du Trésorier se fera de même.

Le choix des Secrétaires se fera en un seul et même scrutin de liste simple et à la pluralité relative.

Celui des Commissaires se fera de même que celui des Secrétaires ; on procédera à la nomination des Officiers dans les séances particulières.

Article X

Ces Officiers formeront ensemble un Comité qui sera chargé en général de l'examen préliminaire des affaires, des lettres et papiers reçus pour en faire le rapport et les soumettre à l'Assemblée, de la vérification et du dépouillement des scrutins, de l'exécution des délibérations, de la correspondance, de l'administration intérieure et des dépenses journalières. Ce Comité pourra convoquer des Assemblées lorsqu'il le jugera à propos.

Article XI

Le Président sera élu pour un mois et ne sera rééligible qu'après le même intervalle.

Les Secrétaires et Commissaires demeureront en fonctions pendant un mois, au bout duquel temps il en sera renouvellé la moitié. Le sort décidera ceux qui sortiront pour la première fois.

Le Trésorier sera élu pour trois mois et pourra être continué.

ARTICLE XII

Les fonctions du Président consisteront à maintenir l'ordre, faire observer les Réglements, énoncer les questions sur lesquelles on a à délibérer, accorder la parole, fermer la discussion, après avoir consulté l'Assemblée, faire part du résultat des suffrages, convoquer des assemblées extraordinaires. Il ne pourra prendre la parole dans les discussions que pour en faire le résumé.

ARTICLE XIII

Le Président sera remplacé en cas d'absence par un ex-Président, et à défaut d'Ex-Président par le premier nommé des Commissaires, ou en cas d'absence de celui-ci, par le second : ainsi de suite.

ARTICLE XIV

Les Secrétaires seront chargés en particulier de rédiger les Procès-verbaux, de lire les Décrets dans les séances publiques, de compter les suffrages, de classer et mettre en ordre les papiers de la Société et les ouvrages approuvés par elle, d'inscrire sur les tableaux les noms des membres ordinaires, ceux des associés étrangers et des Sociétés correspondantes.

ARTICLE XV

Les Commissaires seront chargés de préparer la correspondance, de rédiger en particulier les écrits et les

instructions de la Société, de prendre des renseignements; comme aussi d'informer le Comité, pour le rapport en être fait à l'Assemblée, de tout ce qui sera pratiqué de contraire à la Constitution et au bien public ; au besoin, ils remplaceront les Secrétaires.

ARTICLE XVI

Les fonctions de Trésorier consisteront à percevoir la contribution annuelle des Sociétaires, à tenir un registre de recette et de dépense. Il rendra à la fin de chaque mois son compte au Comité qui en fera connoître le résultat à l'Assemblée et fera l'achat des effets et approvisionnement de la Société, toutefois d'après l'avis du Comité.

ARTICLE XVII

Tout Citoyen qui désirera être admis dans la Société se fera présenter par un des Sociétaires, qu'à son choix il élira pour Parrain ; ce Parrain le proposera dans une des séances particulières composées de vingt Membres au moins ; sur le champ le Président mettra la proposition à l'épreuve des suffrages qui seront donnés par fèves blanches et noires. Les fèves blanches signifieront *l'admission* et les noires la *réjection* ; elles seront distribuées à fur et mesure de l'appel nominal à chacun des Membres par le Président, et aussi apportées à fur et mesure de l'appel nominal dans le vase des scrutins. Dès le moment que le sujet aura été proposé, la parole haute ou basse sera interdite à peine d'être privé de son suffrage.

Seront aussi interdits tous signes d'*approbation* ou *improbation*, à même peine. Les seuls Membres composants le Comité pourront faire au sujet du scrutin signi-

ficatif, et de la manière dont on procédera, telles observations qu'ils trouveront convenir ; leur étant défendu, ainsi qu'à tous autres, de se permettre des remarques à la faveur ou défaveur dn candidat qui ne sera jamais présent.

ARTICLE XVIII

Pour l'admission des Candidats, il faudra les deux tiers des suffrages des Membres présents.

ARTICLE XIX

Le Citoyen admis sera présenté dans la séance publique qui suivra son admission, soit par son Parrain, soit par un Membre du Comité; il prêtera le serment civique, prendra lecture des Réglements, promettra de s'y conformer et de garder le secret des séances particulières, après quoi son nom sera placé sur le tableau des associés ordinaires.

ARTICLE XX

Les Citoyens étrangers, qui, par titres authentiques, prouveront qu'ils sont Membres des Sociétés patriotiques du Royaume, seront admis au rang des Sociétaires dans les séances particulières ou autres ; ils auront même voix délibérative, lorsqu'il ne s'agira pas des affaires privées de la Société.

ARTICLE XXI

Dans le cas où l'un des Sociétaires auroit manifesté des sentiments diamétralement opposés aux droits de l'homme et du Citoyen, ou contraires à la Constitution, il sera rappelé à l'ordre, censuré par le Président et même exclu, selon la gravité des circonstances; mais jamais l'exclusion ne pourra être prononcée qu'aux deux tiers des suffrages dans une Assemblée composée au moins de trente

Sociétaires, et huitaine après la faute commise, après avertissement, et s'il n'y a pas eu rétractation ou excuse.

ARTICLE XXII

Chaque séance commencera par la lecture du Procès-verbal de la dernière séance, des lettres et paquets reçus ou à envoyer ; ensuite l'on s'occupera de la réception des nouveaux admis, de l'admission des candidats, de la lecture et de l'explication des Décrets reçus dans la semaine; enfin l'on discutera les matières soumises à l'examen de la Société.

ARTICLE XXIII

L'affiliation des Sociétés patriotiques du Royaume qui voudront s'unir à celles de Trévoux, se fera dans une séance publique, ensuite d'un rapport du Comité qui sera fait dans une séance particulière, et d'après le vœu de plus de la moitié des Membres présents à l'Assemblée privée : il en sera de même des particuliers Membres des Sociétés patriotiques étrangères qui voudront s'affilier individuellement.

ARTICLE XXIV

L'année sera divisée eu quatre trimestres pour le paiement de la contribution des Sociétaires, dès les premiers jours de chuque trimestre, chacun des Membres contribuera d'une somme de *trois tivres*, dont le Trésorier lui donnera quittance, s'il l'exige.

En cas d'exclusion ou démission d'un Sociétaire avant l'expiration d'un trimestre, sa contribution payée restera acquise à la Société.

Chaque Membre de la Société en souscrivant le présent Réglement adhérera spécialement à cet article ou sera censé y avoir adhéré.

ARTICLE XXV

Faute de contribuer dans la quinzaine d'un trimestre, on sera averti par le Trésorier, à défaut d'y satisfaire dans une autre quinzaine, on ne sera plus compté au nombre des Membres de la Société.

ARTICLE XXVI

Le jeu, les repas et les danses sont expressément défendus dans les salles de la Société.

ARTICLE XXVII

A chaque Membre de la Société il sera délivrée une patente imprimée, signée du Président et des autres Membres du Comité, laquelle sera scellée du sceau de la Société.

ARTICLE XXVIII

Il sera donné une pareille patente à ceux des Sociétés étrangères qui seront affiliés individuellement, et il sera donné aux Sociétés entières qui seront réunies un extrait scellé du registre des affiliations générales, devant y avoir trois registres; savoir, l'un, des Sociétaires ordinaires; le second, des Sociétaires étrangers : et le troisième, des *affiliations genérales* des divers Clubs ou Sociétés patriotiques connus dans le Royuume.

ARTICLE XXIX

Nul changement ne pourra être être fait au présent Réglement, qu'après avoir été discuté dans trois séances consécutives et arrêté aux trois quarts des suffrages des votants.

ARTICLE XXX

Il sera fait un Réglement particulier de police intérieure, qui obligera tous les Membres de la Société.

ARTICLE XXXI

Le présent Réglement général sera imprimé et affiché dans la salle de l'Assemblée ; il en sera donné un exemplaire à chacun des Membres de la Société, soit ordinaires, soit étrangers ; il en sera envoyé un à toutes les Sociétés avec lesquelles on s'affiliera.

NOEL, *Président*,

J.-M. EUSTACHE, B. EUSTACHE, REY, GOY,	*Commissaires.*
LANGERON, BUANTON,	*Secrétaires.*

Selon le vœu de nos pères, la liberté règne sur le sol de France ; elle y règne désormais indestructible, elle y règne malgré les terribles orages où elle a été écrasée sous les tyrannies impériales et royales ; elle y règne et, en sa force imprescriptible, de par la volonté consciente de notre démocratie, elle s'y maintiendra, comme le disait le 23 avril 1791 le maire de Trévoux, elle s'y maintiendra comme « le plus inestimable et le plus précieux « des biens que puissent désirer les hommes vivant en « société. »

ALEXANDRE BÉRARD.

L'ABBÉ JEAN-BAPTISTE BOTTEX

ET

l'Assemblée du bailliage de Bourg, en 1789

Election des députés et rédaction du Cahier de la province de Bresse (1)

A la fin du dix-huitième siècle, la France se trouvait dans un état de malaise et de mécontentement universels, par suite du désaccord des idées et des institutions. Pour y remédier, les meilleurs esprits crurent, avec le roi Louis XVI, qu'il fallait recourir à une convocation solennelle des Etats-Généraux, malheureusement suspendus

(1) Ces pages sont extraites d'un livre qui paraitra prochainement à la librairie E. Vitte, pour mettre en relief la personnalité trop peu connue de notre compatriote J.-B. Bottex, de Neuville-sur-Ain (1749-1792).

Ancien élève du Collège de Bourg, puis professeur au Séminaire Saint-Irénée de Lyon, l'abbé Bottex était, depuis 1775, curé de Neuville, sa paroisse natale, lorsque les suffrages de ses confrères du bailliage de Bourg, l'envoyèrent comme député aux Etats-Généraux de 1789.

Par son attitude à l'Assemblée nationale, J.-B. Bottex, prêtre et patriote, ne témoigna pas moins de sa largeur et droiture

depuis près de deux siècles, en les faisant précéder d'une vaste enquête publique sur les besoins et les vœux des populations.

Le 24 janvier 1789, une Lettre du roi convoqua donc à ces grandes assises de la nation, les trois ordres ou classes entre lesquels, de temps immémorial, le royaume était officiellement partagé : Clergé, Noblesse et Tiers-Etat.

Chacun de ces ordres était invité à élire une députation spéciale, et les députés devaient être munis d'instructions et de pouvoirs suffisants, disait la Lettre, « pour proposer, aviser et consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l'Etat, la réforme des abus, l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'administration, le bien de tous et de chacun, la prospérité générale du royaume. » (1).

---

d'esprit que de son désintéressement et de la parfaite pureté de sa foi, notamment à l'occasion de la Constitution civile du clergé, contre laquelle il ne cessa de protester. Aussi, en 1792, se trouva-t-il spécialement désigné à l'attention des Septembriseurs, qui lui firent payer de son sang, à la prison de la Force, à Paris, le refus de prêter un serment dans lequel la délicatesse de sa conscience lui montrait une atteinte à la foi de Jésus-Christ et à la liberté de son Eglise.

L'auteur de ces pages serait très reconnaissant aux lecteurs des « Annales » de vouloir bien lui communiquer ou signaler les documents inédits qu'ils connaîtraient ou possèderaient sur l'abbé Jean-Baptiste Bottex.

(1) Cf. Marius Sepet, *Les Préliminaires de la Révolution*, in-12, Paris, Retaux, 1890, page 320. — Chérest, *La chute de l'Ancien Régime*, 3 in-8, Paris, Hachette, 1886, t. II, p. 55. —A. Brette, *Recueil de documents relatifs à la convocation des Etats Généraux de 1789*, 2 in-8, Paris, Leroux, 1896. — *Archives parlementaires*, t. II, p. 544, 611.

A Neuville, ainsi que dans toutes les paroisses de France, la Lettre royale et le Règlement qui y était joint, furent lus à la messe de paroisse et à la porte de l'église, après la messe, le premier Dimanche qui en suivit la réception ; et, comme le Règlement sur le mode à suivre pour les élections donnait droit de suffrage à chaque curé possesseur d'un bénéfice, l'abbé Bottex fut appelé, au titre personnel de curé de Neuville, à prendre part à l'Assemblée du clergé, réunie avec les deux autres Ordres au bailliage de Bourg-en-Bresse (1).

C'est là que nous allons assister à son élection, par le

(1) Avant 1789, on appelait *bailliage* la partie de territoire sur laquelle avait juridiction l'officier royal qui était chargé de rendre la justice et qui s'appelait bailli.

C'est donc l'organisation judiciaire de l'ancien régime qui servit de base aux circonscriptions établies pour l'élection aux Etats généraux. Bien que ces formes surannées de la vieille France féodale ne représentassent plus rien de réel et de vivant au dix-huitième siècle, elles se dessinaient encore sur le fond mieux unifié de la France monarchique, et il n'est pas étonnant qu'on ait conservé, pour les élections de 1789, les mêmes divisions féodales qui avaient servi de cadre électoral aux derniers Etats Généraux de 1614, en y introduisant les modifications de détails que la différence des temps rendait nécessaires.

Toutefois, le bailliage royal de la petite capitale de la Bresse ne comprenait pas seulement la presque totalité de l'arrondissement actuel de Bourg ; il s'étendait encore à une grande partie de l'arrondissement de Trévoux, notamment dans les cantons de Meximieux, de Montluel, Chatillon-sur-Chalaronne et Villars.

Pour le détail du ressort de ce bailliage et les relations territoriales de nos arrondissements actuels avec les anciennes provinces de Bresse, Bugey, Dombes et Gex, voir : J. Brossard, *Notice sur l'organisation des anciennes provinces de Bresse, Bugey et Dombes*, broch, in-8, Bourg, 1881, p. 27. — Ch. Jarrin, *La Bresse et le Bugey*, 4 in-8, Bourg, 1886, t. III, p. 359.

clergé de Bresse, aux Etats Généraux de 1789, et étudier son rôle dans la rédaction des Cahiers de vœux et doléances des Etats de Bresse.

*
* *

L'Assemblée des trois Ordres et les opérations électorales eurent lieu dès les premiers mois de l'année 1789, quoique à des époques un peu différentes, selon les provinces.

Durant la période électorale, comme on dirait aujourd'hui, la province de Bresse garda un calme relatif qu'il n'était guère permis d'espérer d'une telle cohue d'électeurs, appelés pour la première fois à l'exercice de leurs droits politiques et surexcités depuis longtemps par un ensemble de circonstances extraordinaires.

De la part du gouvernement, il n'y eut pas de pression officielle pour diriger le choix des électeurs, et les historiens les mieux informés ont même pu dire que « jamais élections en France n'avaient été plus libres que celles de 1789 » (1). Dans la région de Bourg, la liberté sans limites dont jouit la presse se manifesta, non par la voie des journaux, encore peu nombreux et mal organisés pour la politique, mais par une multitude effrayante de brochures (2).

---

(1) Marius Sepet, *Les Préliminaires de la Révolution*, p. 322. — Ch. Chassin, *Le génie de la Révolution*, t. I, Les élections de 1789, Paris, 1882, p. 217.

(2) Philibert le Duc raconte qu'il a recueilli 54 brochures, publiées dans la province peu avant l'ouverture des Etats Généraux, et il prend soin de remarquer qu'il n'a pas réuni toutes celles qui parurent à cette époque, où chacun s'enhardissait à dénoncer les abus et à tracer des programmes de réformes.

L'une des plus curieuses est celle que fit paraître l'abbé Gui-

Au milieu de l'effervescence générale des esprits, quelle fut l'attitude du clergé de la province de Bresse, qui allait choisir l'abbé Bottex pour son représentant ?

Là, sans doute, comme partout ailleurs, vers la fin du dix-huitième siècle, ce clergé était divisé en deux corps, en haut et bas clergé, que tendaient à séparer l'origine de la plupart de ses membres, leurs habitudes, leurs fonctions et leurs relations avec la société civile (1). Le clergé paroissial était qualifié de bas clergé, tandis que les hauts bénificiers, évêques, chanoines, abbés réguliers et prieurs commandataires formaient ce qu'on appelait le haut clergé, l'aristocratie cléricale.

Ces dénominations qui nous paraissent aujourd'hui si étranges, n'avaient rien, il est vrai, dans l'origine, qui évoquât une idée d'orgueil ou de mépris : on disait le haut et le bas clergé, à peu près comme, en Angleterre, on dit encore la Chambre haute et la Chambre basse (2).

---

chelet, doyen du chapitre de Pont-de-Vaux, sous la forme d'une allégorie : *Allégorie sur les différentes prétentions du Clergé, de la Noblesse et du Tiers-Etat.* — Cf. *Curiosités historiques de l'Ain*, 3 in-12, Bourg, 1877, t. II, p. 594.

(1) Dans la liste des députés du Clergé, au bailliage de Bourg, on constate que dix-neuf sur vingt appartiennent au Tiers-Etat par la naissance. Pourtant le clergé paroissial se recrutait plus alors que de nos jours dans la bourgeoisie aisée.

(2) Sicard, *L'Ancien Clergé de France*, 2 in-8°, Lecoffre, t. I, p. 316, et t. II, pages 142, 149.

D'après les statistiques, il y avait, en France, en 1788, environ 60,000 curés et vicaires ; 2,800 chanoines des collégiales ; à peu près 35,000 religieuses dans 1,300 couvents, et 25,000 religieux appartenant à une trentaine d'ordres différents. Cf. Taine, *L'Ancien régime*, p. 350.

Cependant, on ne peut nier que, par suite de certains abus introduits dans l'Eglise et condamnés par le droit canonique comme par la justice — notamment les abus dans la répartition des charges et des revenus — on ne peut nier, disons-nous, qu'il existât alors quelque antagonisme entre un certain nombre de membres des deux classes du corps ecclésiastique. Les ennemis de la religion fondaient même les plus vives espérances sur cette sorte d'irritation, plus ou moins latente, et ils ne cessaient de l'attiser, en excitant la jalousie des curés bourgeois à l'égard des évêques et des abbés gentilshommes (1).

Hâtons-nous d'ajouter que, si le clergé du bailliage de Bourg ne sut pas éviter toute atteinte de cet esprit de rivalité jalouse, les écrits du temps, à la veille de la Révolution, n'ont du moins, pas laissé dans la province de

---

(1) De cet antagonisme, ou plutôt de cette méfiance qui aurait divisé les électeurs ecclésiastiques du bailliage de Bourg, à la veille des Etats Généraux, nous n'avons trouvé, dans les *Archives de l'Ain*, d'autre manifestation que le vœu exprimé par une délégation « de voir le tiers-ordre ecclésiastique, représenté à l'Assemblé nationale par un nombre de députés égal à ceux du haut clergé. » *Archives de l'Ain*, C. 335.

Quant aux *Cahiers* de l'Ordre du clergé, rédigés à l'assemblée du bailliage de Bourg, ils ne nous offrent que des traces assez anodines de cet état d'esprit : par exemple, dans la demande que les ecclésiastiques séculiers, spécialement les curés, obtiennent aux Conciles la prépondérance du nombre sur les Réguliers et les Abbés ou prieurs commandataires, — que, dans le premier de ces Conciles, soit décidé le rang que les curés doivent avoir dans l'ordre hiérarchique, — qu'il soit affecté un nombre déterminé de places et dignités de l'Eglise en faveur des ecclésiastiques non nobles, etc.

A l'égard des Ordres religieux proprement dit, voir plus loin, p. 51, les conclusions qui furent adoptées.

Bresse, des traces de ce qu'on put appeler ailleurs « l'insurrection des curés », et rien ne prouve qu'il y ait eu une campagne électorale violente, comme celles qui précèdent aujourd'hui toute consultation du suffrage universel.

Il est vrai que de vives alarmes et de sombres pressentiments se font sentir dans le Mandement publié à l'ouverture de la période électorale, par Mgr de Marbeuf, archevêque de Lyon, dont la Bresse dépendait sous le régime des anciennes circonscriptions ecclésiastiques. Mais, pour ramener à leur vraie portée historique ces appréhensions mal dissimulées, il ne faut pas oublier que le vénérable primat des Gaules comptait alors parmi les prélats les plus pessimistes et les plus défiants des nouveautés (1).

A en croire les *Anecdotes* de J. Lalande, il y aurait eu simplement quelques cabales, pour des questions d'intérêt local peut-être autant que pour des questions de personnes. « Les curés se liguèrent, dit-il, pour ne pas choisir à Bourg les députés du clergé, et M. Durand (?), prévôt du chapitre de Bourg, avait formé un parti puissant pour les environs de Bourg contre ceux des environs de la Saône » (2).

---

(1) *Mandement de Mgr l'Archevêque et comte de Lyon*, 20 janvier 1790, p. 10.

(2) *Anecdotes de la Bresse*, p. 93.

Il ne sera pas inutile de dire un mot, ici, du crédit historique que méritent ces *Anecdotes*, composées par le savant astronome bressan Jérôme Lalande (1732-1801), dont nous aurons plus d'une fois à invoquer le témoignage.

Ecrites au jour le jour, selon les hasards de l'information, sans plan d'ensemble, sans lien et sans suite, souvent même

Un autre historien de *Bourg pendant la Révolution*, paraît attribuer à la même cause l'exclusion des religieux et des hauts dignitaires de l'Eglise dans ces élections : « Le clergé rural, écrit-il, refusa ses voix au candidat de la haute Eglise, Cortois de Quincey, évêque de Belley, ainsi qu'aux chanoines de Bourg, mondains et de peu de doctrine, et il élut deux curés de campagne, bourgeois d'origine et prêtres sans reproche. » (1).

En somme, l'impression qui ressort de l'examen des documents contemporains, c'est que l'opinion publique penchait manifestement du côté des curés. Dans les *Cahiers*, le Tiers-Etat en parle avec une bienveillance marquée, et il n'y a rien, dans ses Vœux et Doléances, qui puisse être regardé comme un blâme à leur égard. D'ailleurs, par leur position et leurs fonctions, ils étaient considérés comme plus à portée de connaître les besoins du peuple. Les évêques et le haut clergé paraissaient, au

---

sans style ni grammaire, ces notes, qui n'étaient assurément pas destinés à la publicité, forment une sorte d'autobiographie simple et franche, un journal utile à consulter pour l'histoire de la période révolutionnaire à Bourg. Toutefois, les contradictions et inexactitudes manifestes que l'on y trouve çà et là avertissent qu'il ne faut pas accepter aveuglément et sans contrôle, le récit de leurs moindres détails.

Réunies en un volume in-4o, ces *Anecdotes* n'existent qu'à l'état de manuscrit. L'autographe est déposé à la Bibliothèque de la ville de Lyon ; la *Société d'Emulation de l'Ain* (Bourg, rue du Docteur-Ebrard, 15), en possède une copie authentique, et c'est d'après la pagination de cette copie que sont indiquées nos références.

(1) Jarrin, *La Bresse et le Bugey*, t. III, p. 338, — et *Bourg et Belley pendant la Révolution*, in-8°, Bourg, 1881, p. 304.

contraire, par leur naissance et leur état, moins aptes aux réformes qu'on souhaitait voir réalisées (1).

Enfin, ce n'est un mystère pour personne que plusieurs Ordres religieux étaient alors en pleine décadence, dans la province de Bresse non moins qu'ailleurs, et quelques scandales dans le haut clergé avaient singulièrement affaibli le respect et l'influence des grands dignitaires de l'Eglise (2).

---

(1) A la veille des Etats-Généraux, au mois d'août 1788, Gauthier des Orcières, avocat au Parlement et futur député du Tiers Etat dans le bailliage de Bourg, avait publié un opuscule très intéressant sur l'*Etat actuel de l'administration de la province de Bresse :* sur ses abus les plus apparents, leurs causes et leurs remèdes (Lyon, Delamollière, p. 44.)

Or, chose digne de remarque, ce virulent réquisitoire contre la Noblesse de la province n'a pas un mot de plainte ni d'ai greur contre l'Ordre du clergé.

(2) Dans le seul bailliage de Bourg, on comptait à la fin du dix-huitième siècle, un grand nombre d'abbayes, monastères, collégiales et communautés de femmes, sans parler des prieurés qui se chiffraient par douzaines : — *Abbayes* bénédictine d'Ambronay et cistercienne de la Chassagne ; -- *Monastères* des Chartreux à Sélignat, Seillon et Montmerle ; des Jacobins, Cordeliers, Capucins et Lazaristes, à Bourg ; des Augustins, à Brou, Montluel et Montrevel ; des Minimes, à Montmerle, etc. ; — *Collégiales* à Bourg, Pont de-Vaux, Montluel, Châtillon, Meximieux et Varambon ; — *Communautés* religieuses : Clarisses, à Bourg et Montluel ; Ursulines. à Bourg, Pont-de-Vaux, Châtillon, etc.

Parmi les Ordres religieux d'hommes, en Bresse, les Chartreux furent presque seuls à ne pas défaillir pendant la tourmente révolutionnaire. Mais la plupart des Collégiales se maintinrent fermes dans la foi et la discipline ecclésiastique, et plus admirables encore fut la conduite des Communautés de religieuses.

Tel était l'état des esprits, au baillliage de Bourg, lorsque, le matin du 23 mars, les trois Ordres se réunirent en Assemblée plénière dans l'église des Jacobins ou Dominicains, sous la présidence du lieutenant-général Valentin du Plantier (1).

L'Assemblée comprenait plusieurs centaines de membres *présents*, à savoir : 152 de l'Ordre du Clergé, 76 de la Noblesse et 540 du Tiers-Etat.

En principe, le Clergé et la Noblesse devaient avoir un nombre égal de délégués, soit environ 270 chacun, et le Tiers-Etat autant que les deux autres Ordres réunis. Les abstentions furent donc nombreuses dans les deux premiers Ordres, surtout de la part de la Noblesse, qui n'attendait rien de bon de cette Assemblée.

Pour l'Ordre du Clergé, il disposa en réalité d'un total de 257 voix, grâce aux 105 procurations qui étaient réparties entre ses membres présents, et leur donnaient droit de suffrage (2).

---

(1) Cette église des Jacobins, bâtie en style du XVe siècle, avec les libéralités des ducs de Savoie, est un somptueux édifice qui sert aujourd'hui de chapelle à la Maison Mère des Sœurs de Saint-Joseph. Elle était l'orgueil de la cité de Bourg, avant qu'elle possédât Notre-Dame et surtout son incomparable joyau de Brou. — Cf. Brossard, *Description de l'ancienne ville de Bourg*, in-12, Bourg, 1883.

Le Tiers-Etat continua à tenir ses séances dans cette église, tandis que le Clergé se rendit à la salle de physique du Collège, et la Noblesse à l'hôtel de l'Intendance.

(2) Cf. *Procès-verbal de l'Assemblée*, pages 16, 30, 54.

L'addition du chiffre des électeurs, dans l'Ordre du Clergé, présente deux erreurs au *Procès-Verbal* imprimé : à la fin de la page 7, le total est de 92 au lieu de 91, et, à la page 8, deux

En parcourant la liste de ces délégués, dans la Bresse ainsi que dans les autres provinces, on est frappé de l'influence prépondérante que l'édit du ministre Necker avait accordée au clergé du second ordre, dans les élections aux Etats-Généraux, et on ne s'étonne pas qu'on ait pu lui reprocher de s'être proposé l'écrasement du haut clergé en favorisant la « démocratie presbytérale. »

Contrairement à l'usage adopté jusqu'alors dans les élections de l'ordre du Clergé, chaque curé du royaume avait, en effet, droit à une voix dans l'assemblée électorale, tandis que les membres des chapitres, non pourvus de bénéfices, ne pouvaient nommer qu'un électeur pour dix chanoines ; d'ailleurs, les autres corps ecclésiastiques, séculiers et réguliers, n'étaient également représentés

---

électeurs ne sont pas comptés dans l'énumération du nombre des voix.

Le chiffre exact des électeurs ecclésiastiques qui votèrent à l'Assemblée est donc 257, et non pas 254, comme le rapportent tous les historiens qui n'ont pas remarqué la légère erreur d'arithmètique que nous venons de signaler

La *liste* complète des membres de l'Assemblée du bailliage de Bourg, présents ou représentés par procuration, forme le second fascicule (p. 56) du volume in-4°, publié dès 1789, chez Vermorel et Gauthier, à Bourg, sous ce titre : *Assemblée générale du bailliage de Bourg-en-Bresse, pour la convocation des Etats-Généraux du 27 avril 1789.*

Les autres fascicules réunis dans ce Compte rendu, avec pagination spéciale, reproduisent les *Discours*, les *Procès-Verbaux* détaillés des assemblées du Tiers et de la Noblesse, et le *Cahier de Doléances* des trois Ordres. — Le procès-verbal des séances particulières de la Chambre du Clergé ne s'y trouve pas, et toutes nos recherches pour combler cette lacune sont restées infructueuses.

que dans une proportion bien restreinte, puisqu'ils n'avaient droit qu'à un seul électeur par communauté (1).

A la vérité, le système de représentation adopté pour le clergé avait le grand inconvénient de n'être pas suffisamment conforme à la constitution hiérarchique de l'Eglise, selon laquelle les évêques, — sans exclure pourtant les membres du clergé inférieur, séculier et régulier, pour une représentation équitable des droits et des intérêts temporels de l'ordre ecclésiastique, — auraient dû être considérés comme étant de droit les premiers représentants de l'Eglise de France, tandis que ceux qui siègèrent aux Etats-Généraux ne le durent qu'aux suffrages

(1) En plus d'un bailliage autour de Bourg, le haut clergé protesta solennellement, et parfois non sans amertume, contre les bases électorales fixées par le règlement électoral du 27 décembre 1788.

A Mâcon, le 6 avril 89, les chanoines de Saint-Vincent et le chapitre noble de Saint-Pierre s'élevèrent vivement contre la composition des assemblées de l'Ordre du clergé, et notamment contre celle du Mâconnais et de Bourg en Bresse. Cf. De la Rochette, *Histoire des évêques de Mâcon*, 2 in-8°, Mâcon, 1866, t. II, p. 599.

A Besançon, le 16 avril, le Chapitre métropolitain, malgré l'avis contraire du vénérable archevêque, M. de Durford, fit porter jusqu'au roi ses protestations à cet égard. — Cf. J. Sauzay, *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs*, 6 in-12, Besançon, Einburger, 1867, t. I, p. 109.

A Lyon, enfin, en pleine assemblée de la Chambre du Clergé, l'un des vicaires généraux de Mgr de Marbeuf, le jeune et fougueux abbé de Villers fit une violente sortie sur le même sujet. Cf. A. Balleydier, *Histoire du peuple de Lyon pendant la Révolution*, 3 in-8°. Paris, Curmer, 1845, t. I, p. 5.

A l'autre extrémité de la hiérarchie ecclésiastique, les Vi-

obtenus par eux dans les grands bailliages, et, souvent même, ils eurent l'humiliation de n'être point élus les premiers dans leur diocèse. Il était d'autant plus important que l'épiscopat fut largement représenté dans les comices de la Nation, que les évênements allaient amener les résolutions les plus graves, où il convenait que la mission du député empruntât une nouvelle autorité au caractère de l'évêque.

Quoi qu'il en soit, le résultat des élections fut tel qu'on devait l'attendre d'un corps électoral ainsi composé : du moment où les curés formaient la majorité des électeurs, est-il étonnant que la majorité des élus soit sortie de leurs rangs? est-il étonnant que, dans l'ensemble de la France, on compte plus de 200 curés sur les 306 députés de l'Ordre du clergé?

Si, à l'Assemblée nationale de 89, l'Eglise ne fut pas, comme dans les anciens Etats-Généraux, représentée presque exclusivement par son état-major, séculier et régulier, c'est donc surtout parce que le règlement électoral de Necker assura au clergé des paroisses, une forte majorité qui lui fit dominer le vote par le nombre.

Dans le bailliage de Bourg, la même cause produisit

---

caires « ou secondaires » ne se plaignent pas moins vivement de n'avoir point obtenu de délégués spéciaux pour leur classe, qu'ils disaient être « la plus opprimée et la plus misérable. » Dans quelques diocèses, ils se réunirent en syndicats et rédigèrent des Doléances qu'ils adressèrent directement au roi. — Mêmes récriminations de la part des professeurs de Collèges et Séminaires à qui le droit électoral avait été refusé. — Cf. *Archives parlementaires,* t. III, p, 795-900. — Chassin, *Les Cahiers des Curés,* p. 312.

tout naturellement le même effet, sans qu'il soit besoin de recourir à des cabales et à des intrigues pour l'expliquer. Parmi les 257 bulletins de vote qui étaient répartis entre les membres de l'Ordre du Clergé, il n'y en avait guère que quatre-vingt dans les mains des hauts dignitaires ecclésiastiques et des religieux, tandis que les curés et autres prêtres attachés au ministère paroissial avaient à leur disposition plus de cent soixante-dix suffrages. Aussi est-ce précisément de cette dernière catégorie d'électeurs que furent tirés les deux députés élus : l'abbé Gueidan (Charles-Pierre-Gaspard), curé de Saint-Trivier-de-Courtes, et notre abbé Jean-Baptiste Bottex, curé de Neuville-sur-Ain (1).

Les opérations du scrutin, dans la Chambre du Clergé, donnèrent-elles lieu à des tiraillements semblables à ceux

---

(1) Cf. *Assemblée générale du bailliage de Bourg*, p. 23. Procès-verbal de clôture de l'Assemblée des trois Ordres.

Ce procès-verbal officiel ne mentionne pas l'élection de l'abbé Philibert (Jean-Baptiste), curé de Saint-Jean-sur-Reyssouze et bachelier de Sorbonne, comme suppléant dans l'Ordre du Clergé. Son nom ne figure pas davantage dans les Listes de députés qui furent adressées à la chancellerie, ni dans le Procès-verbal du serment des députés, qui contiennent les noms des autres suppléants du bailliage de Bourg.

Cependant, le nom de l'abbé Philibert se trouvant cité, comme suppléant, dans la *Liste rectifiée des Archives parlementaires*, t. XXXIII, pages 7 et 58, et, de plus, les autres Ordres ayant nommé des suppléants, son élection, à ce titre, reste au moins très probable. — Cf. A. Brette, *Recueil de documents relatifs à la Convocation des Etats-Généraux de 1789*, t. II, p. 446.

Quant à l'abbé Gueidan, le compagnon intime de J.-B. Bottex, nous aurons bien souvent à en parler au cours de cette Notice. Disons seulement ici que ce prêtre distingué, né

qui firent traîner en longueur l'élection des représentants du Tiers-Etat, au bailliage de Bourg ?

Rien ne le prouve.

Au contraire, si l'on l'on cherche à suppléer, par le témoignage des historiens du temps et du pays, au silence du procès-verbal de l'Ordre du Clergé, on acquiert la conviction que les majorités furent très promptes à s'y établir, dès les premiers tours de scrutin.

« La nomination des députés des deux premiers Ordres se fit sans intrigues ni cabales, » déclare le baron de Belvey, qui avait pris part à ces élections (1).

Dans les *Anecdotes* de Lalande et l'*Histoire* de Jarrin, les récits, quoique très laconiques, s'accordent à constater le calme et la célérité des élections de l'Ordre du

---

à Lyon, paroisse de Sainte-Croix, le 27 mars 1757, était fils de Charles Gueidan, conseiller au parlement de Grenoble et de Pierrette Verdar de la Grange, fille du seigneur de Montluel.

Nous devons ces détails biographiques à l'obligeance du propre neveu de l'abbé Gueidan, M. Louis Gueidan, avocat au barreau de Vienne (Isère) : c'est dire qu'ils proviennent de source sûre et que leur autorité doit prévaloir sans conteste sur la note fantaisiste qui est consacrée à l'abbé Gueidan dans le *Dictionnaire biographique* de Dufay, Galerie civile, Bourg, 1882, p. 295.

(1) Cité par de La Teyssonnière, dans son *Manuscrit sur l'Histoire du département de l'Ain pendant la Révolution*, p. 1032.

Les pages principales de ce Manuscrit ont été mises à profit par Philibert le Duc, dans l'Appendice du premier volume de son *Histoire de la Révolution dans l'Ain*, mais le détail que nous venons de citer n'a pas été reproduit par cet auteur.

Le manuscrit original se trouve, à Bourg, dans la riche bibliothèque de la famille Le Duc, qui a bien voulu nous le communiquer.

Clergé, et ils se plaisent à souligner l'échec significatif « du candidat janséniste, Royer, curé de Chavannes, dont le plan de réforme parut trop avancé et effaroucha l'Assemblée » (1).

De La Teyssonnière est plus explicite. Après avoir dit que le nom de l'abbé Gueidan sortit le premier de l'urne électorale, il rend compte, en ces termes, — d'après M. de Belvey — de l'impression extrêmement favorable produite par son discours, dans la salle de Physique où s'était réuni le Clergé : « Transporté devant une assemblée de 150 ecclésiastiques, et profondément affligé des atteintes

---

(1) C'est à tort que quelques auteurs comptent Royer (Jean-Baptiste), futur évèque constitutionnel de l'Ain, au nombre des députés du clergé de Bourg, à la Constituante.

Il est vrai que son nom figure parmi les électeurs ecclésiastiques du bailliage de Bourg ; mais, comme sa paroisse de Chavannes, qui appartient aujourd'hui au canton de Treffort (Ain), faisait partie, en 1789, du bailliage d'Orgelet (Jura), il fut nommé député suppléant par les électeurs de Lons-le-Saunier, et c'est à ce titre que, le 1er mars 1790, il remplaca M. Brunet, député démissionnaire d'Arbois (Jura). Cf. A. Brette, *Documents relatifs aux Etats-Généraux*, t. II, page 297.

Pour avoir une idée exacte des sentiments très modérés de la Chambre ecclésiastique de Bourg, il faut signaler, avec l'échec de Royer, celui d'un autre prêtre turbulent, qui eut un rôle scandaleux dans le département de l'Ain, aux plus mauvais jours de la Révolution.

Nous voulons parler de Claude-Marie Groscassand-Dorimond, originaire de Treffort, ancien curé de La Chappelle-du-Chatelard, membre actif du Club des *Amis de la Constitution*, à Bourg, vicaire épiscopal et administrateur du district de Bourg en 1792, avant que son ambition soit satisfaite par la députation au Conseil des Cinq Cents, en 1795.

que l'on portait au trône et à l'autel, l'abbé Gueidan laissa son âme sensible s'exalter et il donna à ses pensées une forme très expressive. Favorisé des dons de la nature, son extérieur, sa voix, ses gestes, répondaient à son éloquence. Il s'exprimait avec une admirable facilité et il entraîna toute l'Assemblé dont il reçut les applaudissements et le suffrage unanime. » (2)

Quant à l'abbé Bottex, nous savons de source autorisée qu'il n'eût pas un moindre succès : « Il attira sur lui, sans le vouloir, dit Mgr Dépéry, presque tous les suffrages de ses confrères » (1).

L'abbé Cattin atteste même « qu'il réunit tous les suffrages du clergé de la province, pour la députation des Etats-Généraux » (1).

---

(2) Cité par Ph. Le Duc, *Histoire de la Révolution dans l'Ain*, 6 in-12°, Bourg, 1879-1984, t. I, p. 297.

Ces éloges concordent pleinement avec le passage suivant de la lettre de M. L. Gueidan, dont nous avons parlé plus haut, p. 239. « L'abbé Gueidan, au dire de ceux qui l'ont connu, était un prêtre de haute marque, très érudit et d'une grande piété. »

(1) Depéry, *Histoire hagiologique du diocèse de Belley*, 2 in-8°, Bourg, 1835, t. II. p. 377.

Voir, dans Philibert Le Duc, *Histoire de la Révolution*, t. I, p. 298, le portrait élogieux que M. de la Teyssonnière a tracé de J.-B. Bottex : « prêtre irréprochable dans ses mœurs, profond théologien, très instruit et parfait honnête homme... »

(1) Cattin, *Mémoires sur la Révolution dans les diocèses de Lyon et de Belley*, in-8°, Lyon, Josserand, 1867, p. 228.

Dans les *Notes* manuscrites, rédigées en 1866, par M. Jean-Marie Blanchon, curé de Mollon, il est dit que « Léonard Burjoud, curé de cette paroisse en 1789, fut élu député aux Etats-Généraux, après M. Gueidan ; mais comme il répugnait à

Il n'est pas facile de décider si le Clergé bressan aurait pu faire un choix plus heureux que celui de ces deux modestes prêtres pour le représenter à l'Assemblée nationale.

En feuilletant la longue liste des délégués qui représentaient l'élite de ce clergé, on doit convenir que le regard ne trouve guère à s'arrêter sur des noms dont la notoriété ait dépassé les limites de la petite province de Bresse.

A part les érudits, qui connaît aujourd'hui le poète-fabuliste Guichelet, curé et doyen du chapitre de Pont-de-Vaux ; — l'historien de la Bresse, Gacon, curé-archiprêtre de Bâgé-le-Chatel, — et l'historien de Brou,

---

accepter cette charge, il fit élire à sa place, M. Bottex, son ami. »

Bien que l'auteur de ces *Notes* ait joui, dans la région, d'un certain renom d'érudit, justement mérité par ses études d'histoire locale, son assertion présente ne nous paraît pas justifiée.

Non seulement le même auteur ne fait pas la moindre allusion à cette nomination dans un autre manuscrit, où il raconte *ex-professo* l'histoire détaillée de la paroisse de Mollon, jusqu'en 1790 ; mais elle semble être contredite par tous les autres récits qui ont été publiés sur l'élection du bailliage de Bourg.

De plus, dans la liste des membres de l'Ordre du Clergé, le *Procès-verbal* officiel de l'Assemblée signale même (p. 12), l'absence de Léonard Burjoud, dont la procuration est présentée par Joseph Favier, curé de Châtillon-la-Palud.

(Le *Manuscrit* autographe de J.-M. Blanchon, se trouve entre les mains de M. l'abbé L. Philippe, curé archiprêtre de Treffort.)

Rousselet, prieur des Augustins ? (1). Et n'est-il pas même encore plus complet l'oubli où le temps a déjà enseveli le nom des autres prêtres ou religieux, que leurs fonctions mirent en relief dans la chambre du Clergé, depuis le comte de Rully, président (2), et Antoine Carlin, secrétaire, jusqu'aux chefs des principales délégations à la Noblesse et au Tiers-Etat, comme l'abbé de Jalamondes, prévôt du Chapitre de Notre-Dame de Bourg ; — Jean-Baptiste Parret, curé de Bourg, — et François Adam, curé de Saint-Julien-sur-Veyle ?

Assurément, par la nature de leurs fonctions qui les confinait dans le cercle étroit d'une médiocre juridiction et les tenait éloignés de la pratique des affaires publiques, Gueidan et Bottex, ainsi que les autres curés qui formaient les deux tiers des députés de l'ordre du Clergé, n'étaient guère préparés à jouer un rôle dans cette grande Assemblée, où, pour se montrer avec quelque éclat, il fallait l'habitude de la parole publique, la connaissance des hommes, et surtout des lumières acquises sur les

---

(1) *Guichellet* (Pierre-Philibert), né à Pont-de-Vaux en 1736 et mort dans cette ville en 1829. La meilleure édition de ses *Fables* a été publiée à Bourg en 1826, imp. Dufour. — *Gacon* (Pierre-François), né à Bâgé-le-Châtel en 1736, y est mort en 1802. Un abrégé de ses manuscrits inédits sur l'*Histoire de la Bresse*, etc., a été publié par de la Teyssonnière, in-8, Bourg, 1825. — *Rousselet* (Claude-François), en religion P. Pacifique, né à Pesmes, près Gray, en 1725, mort à Besançon en 1807. La première édition de son *Histoire et description de Brou* parut à Paris en 1767.

(2) Marie-Agathange de Rully, chanoine-comte de Lyon, était abbé commandataire de Chassagne, et porteur de la procuration de Monseigneur l'archevêque de Lyon.

questions politiques, sociales, financières, qui allaient faire retentir avec tant de passion la tribune française.

Mais, à défaut de compétence spéciale et de préparation immédiate aux fonctions législatives, on ne peut méconnaître, chez nos deux députés, comme dans la plupart des membres du haut clergé de leur temps, une large culture générale et une certaine disposition d'esprit, qui tenait leur sollicitude très éveillée, très ouverte à tous les intérêts temporels de la société au milieu de laquelle ils vivaient. Aussi M. de Tocqueville a-t-il pu dire que l'ancien Clergé était, par son organisation et ses relations plus fréquentes avec toutes les classes de la société laïque, bien mieux préparé à la vie parlementaire que le Clergé actuel de notre Eglise de France ; et, s'il est vrai que peu d'orateurs se révélèrent dans les rangs des curés, s'ils parlèrent rarement, du moins ils votèrent, et et l'on sait quelle influence eut leur suffrage dans les destinées de la Révolution.

Bientôt, lorsque le lecteur impartial aura vu à l'œuvre les deux députés ecclésiastiques du bailliage de Bourg, nous osons espérer qu'il ne contestera pas à ces humbles prêtres l'honneur d'avoir été vraiment dignes de leur mandat, et d'avoir pleinement justifié la confiance de leurs collègues par leur héroïque fermeté de caractère et de doctrine (1).

---

(1) Les autres prêtres qui furent députés par l'Ordre du clergé, dans leurs assemblées respectives, sont : pour le Bugey, Aimé Favre, curé d'Hotonnes ; — pour la Dombes, Aimé Lousmeau-Dupont, curé de Saint-Didier-sur-Chalaronne ; — pour le pays de Gex, Pierre Marin Rouph de Varicourt, curé de Gex.

Il ne sera pas inutile de mentionner aussi le nom des députés de la Noblesse et du Tiers-Etat, pour la province de Bresse,

*
* *

L'Assemblée du bailliage n'avait pas eu seulement pour but l'élection des mandataires qui devaient représenter chacun des trois Ordres aux Etats-Généaux : elle devait encore, suivant un antique usage, formuler les Vœux, Avis, Remontrances ou Doléances qui paraîtraient convenables dans chaque province.

Ici, autant que pour les élections, pleine liberté fut laissée par le gouvernement.

Au lieu de circonscrire les débats, en déterminant d'avance un plan précis de concessions et de réformes, qui serait devenu la base du texte de tous les Cahiers des bailliages du royaume, il préféra, à tort ou à raison, laisser la plus grande part de spontanéité dans la rédaction de ces Cahiers.

A vrai dire, l'uniformité dans les Doléances, et même dans le style des Mémoires présentés par les communautés du royaume, est trop frappante pour être le résultat d'une pure coïncidence. Mais il importe assez peu que ces Mémoires ou Cahiers ne soient pas tous le résulat direct des réflexions de leurs signataires ; car, lors même que

---

puisque la plupart d'entre eux seront bientôt mêlés, au moins incidemment, à l'histoire de M. Bottex.

Dans l'ordre de la Noblesse, les députés de l'Assemblée de Bourg furent donc : MM. Claude-Jean-Baptiste de la Bévière ; — Joseph de Cardon, baron de Sandrans, — et Amédé de Faucigny-Lucinge, comme suppléant.

Pour le Tiers-Etat, ce furent MM. Etienne Populus, avocat à Bourg ; — Antoine-François Gauthier des Orcières, avocat à Bourg ; — Denis-Ferdinand Picquet, avocat du roi, à Bourg, — et Jean-François Bouveyron, bourgeois à Treffort,

Cf. *Procès-Verbal de l'Assemblée générale des Trois Ordres du bailliage de Bourg en-Bresse*, p. 23.

des Cahiers déjà rédigés ou des projets émanant du dehors auraient servi de types, de modèles aux autres Cahiers de la région, ils n'en offriraient pas moins l'expression de leurs propres sentiments, copiée ou non sur des voisins.

Et c'est pourquoi, en ces pages sincères et vivantes, l'histoire entend vraiment la voix de la vieille France, « le testament de l'ancienne société », et souvent, elle y trouve des indications très précieuses sur l'état des esprits, à l'égard des principales questions politiques, sociales et religieuses, dans les diverses classes du pays, au début de la Révolution (1).

Pour nous, ce que nous chercherons, dans l'examen rapide des *Cahiers de la province de Bresse*, ce n'est pas tant la physionomie générale de ce petit pays en 1789 que l'expression de la pensée personnelle de Jean-Baptiste Bottex, sur les grands problèmes qui passionnaient les esprits de son temps, notamment sur les choses de l'ordre religieux.

On n'a pas le droit, sans doute, de lui attribuer exclusivement la responsabilité de toutes les motions que présenta ou accepta l'Ordre du Clergé, et les Procès-Verbaux de l'Assemblée ne sont pas assez explicites pour qu'il soit possible de préciser avec certitude la part d'influence qui lui revient dans les décisions finalement adoptées. Cependant, puisque ses pairs lui firent l'honneur de le désigner comme membre de la Commission des neufs dé-

(1) Cf. De Broc, *La France pendant la Révolution*, 2 in-8, Plon, t. I, p. 393. — De Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*, in-8, Calmann-Lévy, Avant-propos, p. IV. — Léon de Poncins, *Les Cahiers de 1789*, Paris, Picard, 1866. — Chassin, *Les Cahiers des curés en 1789*, Paris, Charavay, 1882.

légués chargés de rédiger le Cahier du Clergé, il n'est pas téméraire d'espérer y saisir au moins comme un reflet de sa propre pensée, quelque modifiée qu'elle ait pu être sur certains points par le sentiment de ses collègues (1).

Aussi bien, la méthode de travail adoptée par l'Assemblée permet-elle de suivre sans confusion les conclusions présentées par chacun des trois Ordres.

Il est vrai que, contrairement à ce qui se fit presque partout, les trois Ordres du bailliage de Bourg procédèrent en commun à la rédaction de leurs Cahiers (2) ; et il est vrai aussi que l'initiative des propositions à présenter émana principalement du Tiers-Etat ; mais, pour que la pensée de chaque Ordre fut préservée de toute influence contraire ou même simplement de tout mélange, on eut l'heureuse idée de diviser les pages du Cahier de la province de Bresse en trois colonnes, réservées à chacun des trois Ordres, ce qui rend très facile l'étude directe des conclusions spéciales à l'un de ces Ordres.

---

(1) Les neufs commissaires de l'ordre du Clergé qui ont signé à l'original du Cahier des Plaintes et Doléances de la province de Bresse, sont, dans l'ordre même de leur inscription, dont le relevé est donné à la page 55 du *Procès-Verbal* imprimé : P. G. *Armely*, prieur de la Chartreuse de Montmerle ; — *Philibert*, curé de Saint-Jean-sur-Reyssouze ; — *Adam*, curé de Saint-Julien-sur-Veyle ; — *Temporal*, curé de Saint-Remy, près Bourg ; — *Perret*, curé du Grand-Corent ; — BOTTEX, curé de Neuville-sur-Ain ; — P. *Rousselet*, prieur de Brou ; — *Barquet*, principal du Collège.

Nota.— M. *Ainard*, chanoine à Bourg, l'un des Commissaires de son Ordre, n'a pas signé.

(2) Avec le bailliage de Bourg, ceux d'Arles, Vesoul, Langres, Montfort, les Marches communes de Poitou et de Bretagne, furent seuls à préférer le système de la rédaction en commun.

Malgré les profondes dissidences qui se manifestèrent sur certains points importants, entre les membres des trois corps délibérants, un sincère esprit de conciliation se fit remarquer chez tous, et la Commission travailla avec tant d'ardeur, que les séances de rédaction, commencées le 25 mars, furent terminées dès le premier avril.

Arrêtons un instant notre attention sur quelques-unes de ces pages, où se trouve, en somme, la meilleure réponse à certaines déclamations, encore trop fréquentes de nos jours, contre l'esprit illibéral et arrièré du clergé de 89. Que de fois, en effet, afin d'atténuer l'odieux de la conduite des révolutionnaires à son égard, que de fois on se plaît à nous dépeindre ce clergé de la fin du dix-huitième siècle comme obstinément opposé à toute aspiration de réforme, à toute tendance au progrès, et prêtant volontiers main forte au pouvoir absolu, pour courber la nation sous le double joug du despotisme religieux et du despotisme civil ! (1)

Examinons donc un peu si, du moins, le clergé de la province de Bresse a été vraiment l'ennemi du progrès et de la paix sociale, et si c'est de parti pris qu'il a repoussé ce qu'il y avait de juste et de noble dans les idées d'égalité, de liberté et de fraternité que la Révolution a faites siennes.

Au point de vue *politique*, d'abord, nous voyons ce clergé se prononcer, ainsi que le clergé et les deux autres Ordres de toutes les provinces de France, pour le maintien des principes monarchiques; mais, en même temps,

---

(1) E. de Pressensé, *L'Eglise et la Révolution française*, in-12°, Paris, 1861, p. 6.— L. Blanc, *Histoire de la Révolution*, 12 in-8°, Paris, 1862, t. II, p. 231, etc., etc,

il ne se montre pas moins partisan que les deux autres Ordres, quoique avec plus de modération et de prudence, de la transformation de la monarchie absolue en monarchie constitutionnelle, et, comme principales garanties contre l'arbitraire ou le despotisme gouvernemental, il demande le retour périodique des Etats-Généraux, avec la participation de ces Etats au pouvoir législatif.

Sur plus d'un article relatif à *l'organisation administrative ou judiciaire*, il s'associe volontiers aux aspirations de son temps, lorsqu'elles sont légitimes et utiles, en harmonie avec les doctrines de l'Evangile et les progrès de la civilisation, par exemple : l'égale répartition et l'assiette uniforme des impôts, l'ordre et le contrôle efficace dans les finances, la suppression des tribunaux d'exception, l'abolition des Lettres de cachet, etc. (1).

Mais le clergé, soit séculier, soit régulier ne borne pas son attention aux réformes à faire dans l'Etat. Il s'applique à découvrir celles dont il avait lui-même besoin, et, loin de trouver mauvais que les autres Ordres fissent sa

---

(1) Afin de prouver par des actes la sincérité de leur langage, les représentants du Clergé de la province de Bresse n'attendirent pas la pression des évènements ultérieurs.
Dès les premiers jours de la réunion des trois Ordres, à Bourg, une députation de douze membres, dont faisait partie l'abbé Bottex, fut chargée de porter à la Chambre du Tiers, la déclaration officielle de la renonciation de leur Ordre à ses privilèges pécuniaires, justifiés jusqu'alors par les charges qui lui incombaient pour l'enseignement, pour l'entretien des églises et des hospices, etc.
« Le clergé de Bresse, dit le *Procès-Verbal* du 24 mars, ne voulant laisser aucun doute sur ses vrais sentiments, et désirant montrer ses vœux pour la plus parfaite union entre les trois

part dans les plans de réforme générale, il est le premier à la solliciter, en émettant la juste prétention que ces réformes soient opérées par les voies régulières.

Pour faire connaître l'esprit dans lequel furent résolues par le clergé de Bresse, les questions de *religion* et de *discipline ecclésiastique*, il suffira de signaler quelques-unes des demandes les plus caractéristiques proposées ou consenties par l'Ordre du Clergé, dans les chapitres IV et VII du Cahier.

Par exemple : la réunion, à époques fixes, des conciles nationaux, auxquels seraient appelés les curés et les ecclésiastiques réguliers et séculiers, en nombre proportionné à l'étendue des diocèses et avec prépondérance du nombre en faveur des séculiers ; — la tenue, à des époques fixes, des synodes diocésains auxquels assisteraient tous les curés du diocèse, avec voix délibérative sur toutes les matières qui s'y traiteront et qui y seront décidées à la pluralité des suffrages ; — la nomination aux bénéfices à charge d'âmes réservée aux évêques, et le choix des vicaires aux curés ; — la nomination d'un conseil de conscience pour s'assurer du mérite des sujets à élever aux places et dignités de l'Eglise ; — l'établissement

---

Ordres, déclare, à l'unanimité, qu'il renonce, purement et simplement, à tous ses privilèges et exemptions pécuniares quelconques, sous le bon plaisir du Roi et de la Nation. »

Cette renonciation spontanée à tout privilège en matière d'impôts, nous paraît peu de chose aujourd'hui, après les bouleversements de la Révolution ; mais, au printemps de 1789, elle avait sa valeur, et on le comprit si bien à Bourg que, le soir même où la nouvelle en fut annoncée, la joie publique se manifesta par une illumination de toute la ville — *Procès-verbal* de l'Assemblée du Tiers-Etat, p. 35.

d'une nouvelle circonscription des paroisses, avec augmentation du nombre des cures, suivant le besoin ; — la réforme des abus superstitieux ou autres, auxquels les chapelles rurales donnent souvent occasion ; — l'amélioration du sort temporel des curés et des vicaires à portion congrue, proposée par le Tiers-Etat et consentie par le clergé, « désirant seulement être en état de soulager les misères du peuple qui leur est confié ; » — l'uniformité dans la liturgie, etc.

Pour l'enseignement, on désire la multiplication des écoles gratuites, dans les campagnes, sous la direction et la surveillance du Clergé ; la rédaction d'un réglement uniforme pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse, principalement pour la religion qui y tiendra le premier rang ; — l'institution d'un établissement gratuit, dans chaque diocèse, pour les jeunes gens pauvres destinés à la prêtrise ; l'enseignement, dans les Séminaires, du droit canonique et civil ; — la publication des ouvrages de science ecclésiastique, en formats économiques et commodes, etc.

Quant aux Ordres religieux, on désire leur maintien, et on motive longuement cette motion pour répondre à la demande de suppression des Ordres mendiants, proposée par le Tiers-Etat ; — mais on émet le vœu qu'il soit enjoint à ces Ordres religieux de concourir au service des paroisses, et on consent que les Chapitres et les Ordres des deux sexes soient mis sous la juridiction des évêques.

Enfin, on demande un règlement pour fixer les droits honorifiques dus aux seigneurs dans les églises ; — la sévère exécution des lois contre la multiplicité des cabarets, contre la fureur des duels, contre les usuriers publics ;— l'établissement, dans chaque paroisse, d'un bureau

de charité, sous l'inspection du curé, en tâchant d'occuper au travail ceux qui seront dans le besoin ; — des précautions convenables pour que la nouvelle législation concernant les non-catholiques ne puisse préjudicier à la religion et au culte national ; — des modifications à la liberté de la presse, de manière à mettre à couvert la religion, les mœurs et l'ordre public, etc., etc.

Tels furent, dans la rédaction des *Cahiers de la province de Bresse*, les principes qui inspirèrent l'assemblée de ces prêtres et de ces moines, dont la plupart vont bientôt être poursuivis comme des fauteurs de la tyrannie et des ennemis du bien public !...

A eux seuls, avec leurs vues aussi fermes et pratiques qu'élevées et désintéressées, ces vieux Cahiers ne suffisent-ils pas à justifier le clergé bressan du reproche de conceptions chimériques, et d'attachement obstiné aux abus si souvent reprochés à l'Ancien régime (1) ?

---

(1) Le Cahier de la province de Bresse exprimait l'opinion moyenne du Clergé de France ; mais il ne nous coûte pas de reconnaître que la divergence de sentiments qui se manifesta en quelques cahiers justifie cette parole de M. de Tocqueville, dans son livre classique sur l'*Ancien Régime et la Révolution :* « Le Clergé, dit-il, s'y montre parfois intolérant et parfois opiniâtrement attaché à plusieurs de ses anciens privilèges. » (p. 169.)

Le même auteur s'empresse d'ajouter que « du reste, le Clergé y paraît aussi ennemi du despotisme, aussi favorable à la liberté civile et aussi amoureux de la liberté politique que le Tiers-Etats et la Noblesse ».

Un autre juge non suspect, Louis Blanc, proclame également que « en dehors des préoccupations purement sacerdotales, le Clergé fit preuve de tendances vraiment libérales dans ses *Cahiers.* » *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 221.

Et par le caractère sagement libéral, par la hardiesse même de leurs aspirations, — que l'on retrouve à peu près identiques dans les autres *Cahiers* du clergé, — ne prouvent-ils pas, d'une manière éclatante, quelle large part revient au Clergé dans les généreuses initiatives, par lesquelles, en 1789, la France essaya de se débarrasser des abus dont elle souffrait ?

Et enfin, si l'on remarque avec quelle ampleur fut présentée la série des vœux de cet Ordre, ne faudra-t-il pas convenir que, dans la province de Bresse comme dans toutes les autres parties du royaume, le Clergé comprit fort bien toute la portée de l'œuvre à laquelle le pays était convié, en se rendant compte qu'il s'agissait d'une véritable transformation politique et sociale, plus sociale encore que politique, et non point seulement d'un embarras financier ou d'un partage plus égal des impôts entre les diverses classes de la société (1) ?

Aussi, en vérité, si l'on néglige certaines prétentions surannées qui se manifestent çà et là, au point de vue politique, et surtout si l'on oublie certaines tendances absolument condamnables vers le gallicanisme et le presbytérianisme, au point de vue religieux, on peut se demander si les prêtres du vingtième siècle n'auraient pas parlé et agi tout comme leurs aînés dans le sacerdoce, à la veille de la Révolution.

---

(1) Comme le disait Monnier : « On voulait détruire les abus et non renverser le trône. »

Tout le monde était d'accord pour conserver le gouvernement monarchique, aussi bien que pour réformer les privilèges qui, utiles autrefois au bien général, n'avaient plus, pour la plupart, la même raison d'être. Cf. Freppel, *La Révolution française*, brochure in-8°, Paris, 1879, p. 11.

Sous le bénéfice de ces réserves, on a donc le droit de conclure qu'elles n'ont pas vieilli ces pages signées de notre abbé Bottex, et on ne saurait trop regretter que la plupart des Constituants, au lieu de voir des mandats moralement impératifs dans ces programmes modérés de réformes prudentes, ne les aient regardés que comme un fatras négligeable, dont ils ne tinrent à peu près aucun compte au milieu de la tempête révolutionnaire (1).

CH. DEMENTHON,
Professeur au Grand Séminaire de Brou.

---

(1) « L'Assemblée regarde les Cahiers comme un conte de fée, nous dit un contemporain, le journaliste Le Hodey, et rarement l'on peut s'empêcher de rire, quand un député veut en argumenter. »

De fait, quand ils le font, ils s'en excusent. Le marquis de Foucauld-Lardinalie dit en souriant : « Je suis forcé de vous citer mon malheureux Cahier ! »



Cliché A. Hudellet

Phototypie A. Bergeret et Cie, Nancy

EDGAR QUINET

1803-1875


UNIV.
OF
MICH.

Quinet et la Bresse

Conférence faite à la Société le 17 février 1903
à l'occasion du Centenaire de la naissance d'Edgar Quinet.

Messieurs et chers collègues, c'est avec un sentiment d'affectueuse gratitude que je prends ce soir la parole au milieu de vous pour vous entretenir d'un sujet qui nous est doublement cher, la Bresse et Quinet. Je voudrais vous montrer le rôle important de notre pays dans la formation, d'un beau et noble caractère, d'un grand esprit et surtout d'une des plus admirables imaginations du XIXe siècle. Quinet en avait pleinement conscience. Il l'a proclamé un peu dans toutes ses œuvres, et surtout dans un livre charmant, profond, souriant et grave : l'*Histoire de mes Idées*. Cette autobiographie très sincère mêle néanmoins, il me semble, aux impressions de la jeunesse, un peu de la maturité et de l'expérience d'un homme de cinquante ans. Son témoignage ici n'en est que plus précieux, car Edgar Quinet a déjà, en 1858, produit ses œuvres maîtresses et c'est un jugement réfléchi qu'il porte sur l'influence exercée sur lui par notre pays de Bresse. Quelques bons juges et parmi eux un esprit singulièrement sagace et pénétrant Charles Jarrin, notre ancien et vénéré président, l'ont, ce me semble à tort, un peu contesté. Jarrin nie, ou peu s'en faut, tout rapport entre Certines, « ce coin perdu de la *mauvaise* Bresse (1) » et l'imagination de l'Enchanteur. Je suis, je l'avoue, d'un avis nettement opposé.

(1) Ch. Jarrin, *La Jeunesse d'Edgar Quinet,* p. 6.

Je ne voudrais pas exagérer l'influence du milieu. Certes, elle n'est pas tout, sinon Certines eut produit à foison des émules et des rivaux de Quinet. L'imagination et quelle imagination, colorée, poétique, royale, eut été l'apanage de tous ses heureux enfants. Il n'en peut être ainsi, je le sais. Il faut d'abord le génie, la puissance créatrice. Mais si profonde et si abondante que soit la source, le sol dans lequel elle sourd et sur lequel elle se répand la modifie à l'infini. Ici elle est transparente comme le cristal, là elle coule trouble et bourbeuse ; ici le roc la déchire, là elle s'endort paresseuse au milieu des joncs, des nénuphars et des renoncules. Il convient donc d'étudier avec soin, les conditions dans lesquelles a grandi le jeune Edgar Quinet.

Car, on le sait, l'homme est déjà dans l'enfant. Il y a en lui et pour qui sait regarder, la triple influence de la race, du sol et de l'éducation.

Ce sera l'hommage pieux de la Société à un des nôtres, puisque Edgar Quinet y fut admis le 9 juillet 1834, sur la présentation de MM. Millet, imprimeur, et Valençot, professeur de 3e au Collège. Son père, Jérôme Quinet, avait déjà fait partie de la Société et lui avait présenté plusieurs mémoires et un en particulier sur le dessèchement de l'étang des Leschères, près de Certines (1). D'autres voix

(1) Jérôme Quinet est admis à la Société le 10 Pluviose an XII, après analyse d'un mémoire sur le dessèchement du marais des Léchères ; il lit des mémoires sur son voyage en Allemagne et en Suisse, sur les causes de la végétation et les moyens de la favoriser, sur les causes générales des phénomènes physiques, la théorie de l'aimant et la manière de déduire les longitudes et les latitudes d'après la déclinaison et l'inclinaison de l'aiguille aimantée, sur les assolements dans le département de l'Ain, le

plus éloquentes diront le grand rôle politique et social de notre illustre concitoyen. Nous nous bornerons à ce sujet étroit mais bien nôtre, la Bresse et Quinet. Il se subdivisera en deux parties assez inégales :

1o La Bresse et Quinet de 1803 à 1821 ;

1° Qu'y a-t-il de bressan dans l'œuvre de Quinet?

Nous verrons dans la première partie. que Quinet est un bressan de souche bien bressane, qu'il a eu le bonheur de naître dans une de ces familles de bonne bourgeoisie mais encore assez près du peuple et de la terre pour les connaître tous deux ; que par un privilège singulier jusqu'à douze ans, il n'a eu d'autres maîtres que sa mère et la nature, et que par là personne plus que lui ne nous donne une idée à la fois plus naïve et plus complète de notre race et de notre pays.

Voici d'abord la race. Les Quinet étaient une des vieilles familles de Bourg apparentée à la plupart de celles qui, au XVIIIe siècle, gouvernait notre petite cité. Ils avaient probablement chez nous trois siècles de bonne bourgeoisie. Leur fortune, lentement accrue, comme toute fortune terrienne, par des habitudes d'économie patiente, de prévoyance avisée et minutieuse, d'ambition modeste et tenace, permit à son aïeul Philibert, avocat, d'être maire de Bourg en 1791. Philibert était lui même fils et petit-fils de deux syndics (1725 et 1775). Leur maison patrimoniale, encore existante rue Teynière no 13, avait, au dire de M. Jarrin,

---

1er juillet 1812 sur un voyage à la fontaine de Vaucluse, le 25 novembre 1618, sur la théorie du cadastre.

Ces notes proviennent des volumes IV, V et VI des *Procès-verbaux de la Société d'Emulation*, et m'ont été communiquées par mon ami M. Félix Sommier, secrétaire de la Société.

« avant une restauration récente, l'air assez solennel et morose (1). » C'est dans ce petit hôtel que Philibert amena, de Grenoble, Mademoiselle Prost de Royer, âgée de 30 ans. Il la tira d'un couvent où elle s'était confinée pour fuir les mauvais traitements de sa mère. La grand'-mère est restée dans les souvenirs du jeune Edgar Quinet « l'air imposant, les traits grands, beaux, fiers, d'une sévérité implacable » (2).

« J'ai vu mon père interdit devant elle a plus de cinquante ans (3) ». Il y avait de quoi. Jusqu'à l'âge de trois ans, au moindre pleur, elle l'enfermait dans un tiroir de commode (4). Plus tard, deux fois par semaine, elle faisait fouetter ses trois enfants par un garde de ville. « S'ils étaient sans reproche, le châtiment comptait pour les fautes à venir (5). »

Par contre, cette rude femme avait une exquise sensibilité pour la beauté, à ce point qu'elle ne pouvait conserver à son service une personne qui n'eut au moins les traits réguliers et corrects. « Elle aimait avec passion les tableaux, les gravures dont ses appartements étaient remplis (6) ».

Le Génie du Christianisme la ravit par son accent nouveau, par ce que son verbe avait d'inouï. La phrase sur la hulotte la faisait pleurer (7). Le petit-fils héritera de ce sens de la beauté.

---

(1) Ch. Jarrin, *La Jeunesse d'Edgar Quinet*, p. 2.
(2) Quinet, *Histoire de mes Idées*, p, 46.
(3) *Id.* p. 45.
(4) *Id.* p. 45.
(5) *Id.* p. 45.
(6) *Id.* p. 46.
(7) *Id.* p. 46.

On ne peut s'étonner avec cette éducation du caractère de ses enfants.

Le père d'Egar Quinet, Jérôme, n'ayant point connu la douceur des caresses ne les fit point connaître aux siens. Il les glaça toujours par ses regards, son attitude, ses paroles. Partisan de toutes les idées nouvelles, « il était resté l'homme d'un autre siècle par l'austérité qu'il portait dans l'éducation » ; Quinet l'évoque avec ses grands yeux bleus qui l'interdisaient, sa moquerie qui le paralysait, et lui donnait la quasi certitude de déplaire quoi qu'il dit et quoi qu'il fit. Jérôme Quinet, le volontaire du du bataillon de l'Ain en 1792, avait épousé vers (1800?) Mlle Emilie Rozat, la fille d'un secrétaire d'ambassade. Elle avait été élevée à Céligny, près de Genève, puis à Versoix, dont son père devint maire et où elle connut et aima Mlle Staël, car elle était à la fois calviniste et femme du XVIIIe siècle. Quinet la dépeint avec une figure ressemblant à son esprit : « de grands yeux noirs, vifs, profonds qui jetaient des éclairs, un beau front encadré de longs cheveux noirs, des traits charmants, la grâce même (1). »

La tendresse filiale ne doit pas rendre ce portrait suspect, car Jarrin qui l'avait vue trente ans plus tard, écrit : « Nous avons connu... cette personne infiniment distinguée, mère de son fils selon la chair et suivant l'esprit. La beauté avait disparu, du reste du portrait, il n'y avait rien à rabattre (2). »

La pauvre femme à son arrivée à Bourg reçut un cruel accueil de sa marâtre. Voyant de loin un tableau du Christ suspendu au mur, elle demanda quel en était le

(1) Quinet, *Histoire de mes Idées*, p. 50.
(2) Ch. Jarrin, *La Jeunesse d'Edgar Quinet*, p. 4.

sujet, car elle avait la vue fort basse. « C'est un dieu madame que vous ne connaissez pas (1) », répondit une voix inflexible.

La naissance d'Edgar Quinet, le 17 février 1803, amena une légère réconciliation, mais accompagnée de beaucoup de froideur et de méfiance. Il en résulta que le jeune enfant fût complètement élevé par sa mère et une sœur de son père, qui par réaction contre la rudesse de la grand'-mère « se faisait un devoir de conscience rigoureux, absolu, de gâter quiconque entrait dans la vie et moi plus que tout autre...(2) ». « Grande, svelte, l'air d'une biche effarée », elle avait l'horreur de tous les jougs, l'adoration de la campagne, des landes incultes, l'amour des animaux, surtout des plus disgraciés, elle apprivoisait jusqu'aux crapauds (3).

Pendant que Jérôme Quinet, commissaire des guerres, suivait les armées, sa jeune fiancée passait l'hiver dans l'hôtel Varenne de Fenille. Edgar y est né. « Dans le magnifique jardin (où l'on a percé et construit tout un quartier), au pied d'une terrasse encore existante, il y avait un petit bassin à sec, changé par les plantes grimpantes en une coupe de verdure ; c'est dans ce bassin, nous a-t-on dit souvent, qu'Edgar a fait ses premiers pas (4) ».

Dès le printemps, on allait s'installer à Certines. C'est là que s'est formée l'admirable imagination de Quinet.

(1) Quinet, *Histoire de mes Idées,* p. 46.

(2) *Id.,* p. 50.

(3) *Id.* p. 50-53.

(4) Ch. Jarrin, *La Jeunesse d'Edgar Quinet,* p. 5. — L'Institution de Saint-Pierre, rue Samaritaine, occupe une partie des jardins et des bâtiments de l'ancien hôtel Varenne de Fenille.

Son œuvre tout entière ne peut s'expliquer avec sa grandeur et ses faiblesses que par Certines. A deux lieues de Bourg, aux bords des grands bois coupés d'étangs, entre la bonne et la mauvaise Bresse, les Quinet possédait une maison depuis le XVIe siècle. La maison très vieille, un corps de logis flanqué de deux pavillons aux toits d'ardoises à colonnes et a plein cintre, s'élevait sur un monticule. Au couchant, s'étendent de vastes forêts de chênes, au levant se dresse la ligne bleuâtre du Revermont. Il y a « entre les forêts et la montagne, des bruyères, des taillis, des vernets, des verchères, des savannes, de petits pâturages, de vastes plaines de blé ; un horizon de paix, de silence éternel ; un air celui des maremmes, plein de langueur (1) ». L'enfant y vécut en petit sauvage ou paysan, c'était d'ailleurs tout un. Madame Quinet avait lu Emile et aimait Jean-Jacques, en outre, on était au fort des guerres napoléoniennes et dans cette épopée sanglante, dont personne n'entrevoyait la fin, les enfants n'étaient élevés que pour être de la chair à canon. Tout le jour, jusqu'à la dînée, il conduit ou plutôt accompagne les bœufs au labour ; sa faucille à la main, il moissonne dans son sillon, puis glane son blé, en fait des gerbes et les bat.

Pendant les longues heures passées à garder les bœufs en compagnie des *carats*, il apprend « à distinguer de loin, au vol, à leur manière de se poser dans les haies, les roitelets, les mésanges, les rouges-gorges, les *tia-tia*, nos compagnons ordinaires ». Quinet ajoute, non sans un peu de complaisance : « nous nous trompions rarement. » De là, dans son œuvre l'abondance de ces peintures,

(1) Quinet, *Hist. de mes Idées*, p. 33.

exactes, vivantes, faites plus encore d'impression, que de description, qui donnent à ses paysages une réalité saisissante.

Le charme du sol, pauvre, pierreux et malsain, mais où la lumière fait du matin et surtout du soir, une longue féerie, séduit sa mère elle-même : « Malgré le souvenir des grands pacages de la Suisse... elle avouait que dans aucun lieu de la terre on ne trouvait un tel silence, joint à une paix si profonde. Ses angoisses, ses inquiétudes en étaient apaisées comme par un baume invisible. Peut-être ce baume qui calmait toute chose était la mort qui nous enveloppait jusque dans l'haleine des plantes de nos marais (1) ».

C'est là que se fit l'éducation de son esprit et de son cœur. Madame Quinet, quoique protestante, le mène aux offices d'un vieux trappiste, le père Pichon, à moitié bègue et muet, elle y ajoute le plus haut enseignement moral en faisant de chaque occupation du jour une prière et un acte d'amour et d'adoration.

Quinet place « dans ce doux printemps de Certines... au milieu des fleurs, des abeilles, des demoiselles diaprées voltigeant sur les roseaux (2) », le moment où le nom de Dieu lui est devenu réellement familier.

Tout à côté sa bonne tante, Gustin son camarade de jeux, le métayer et ses compagnons de labour, lui content mille beaux récits de fées et l'imagination déjà si vive de l'enfant les voit apparaître et disparaître dans les brumes du soir et du matin. Il s'en souviendra dans Merlin l'Enchanteur. Ce sont les anciens dieux du pays bressan,

---

(1) Quinet, *Hist. de mes Idées*, p. 30.

(2) *Id.* p. 33.

encore vivants mais moins aujourd'hui. Ils aident « aux serviteurs... à traire les vaches, battre le lait dans la nuit, rafraîchir la litière... garder le feu sous la cendre, faire bouillir et chanter l'eau dans la chaudière d'airain, allumer la torche errante des vers luisants (1). »

Les dieux sont devenus des esprits follets. Il les a vus dans un ravelin, taunes aux jambes tortes, gorgades, empuses, ténébrions, harpies, centaures, satyres goulus aux oreilles et aux cornes de bœufs et le peuple entier des pygmées. Ces dieux comprenaient le patois de Bresse et connaissait le Moine bourru, le chat Botté, le Petit Poucet, le Juif Errant, la Fée Dentue (2). Ils ne dédaignaient pas les airs rustiques si profondément tristes et mélancoliques du chevrier de Montmort, à « l'heure où les grandes forêts répandent au loin une odeur âcre d'herbes brûlées » et lorsque « des ombres noires frissonnent au coucher du soleil (3) » dans l'eau livide des étangs.

Au matin, c'est un autre enchantement : « Je vois le soleil jaillir à travers la ramée comme les gerbes de feu sur l'enclume joyeuse du forgeron. Un petit souffle insensible agite la cîme des peupliers. Peu à peu, les brumes s'élèvent de la vallée et je poursuis ces fantômes jusqu'à ce qu'ils soient rentrés dans les cavernes en laissant après eux, à tous les buissons des lambeaux de leurs longues robes blanchâtres » (4).

Il voit Neptune dans une goutelette de pluie où la lumière met une aurore, « Pallas Athéné, l'ouvrière aux

---

(1) Quinet, *Merlin*, I, XII, p. 417 ;
(2) *Id.* I, XII, p. 425.
(3) *Id.* II, XII, p. 15.
(4) *Id.* II, XIII, p. 10.

yeux glauques », se fait « un bouclier de l'ombelle d'une marguerite des prés (1). » Les chars des dieux sont construits d'une coquille de nacre. Quant aux rênes argentées elles sont fabriquées d'un fil automnal tendu sur les buissons.

La première instruction favorisa encore cette prise de possession de notre héros par le sol de Bresse. A peine âgé de quatre ans, sa mère l'appelait sur la galerie de leur maison et lui faisait réciter les yeux baissés le rôle d'Eliacin. A l'hiver, on le mit en pension à la ville, chez un savant mathématicien, mais un peu fou, M. Salles. Ce disciple de Rousseau et du Naturisme qui pratiquait la méthode directe sans en connaître le nom, apprit au jeune Edgar à écrire sur le sable du jardin avant de lui apprendre à lire ; à peine les lettres débrouillées, il lui enseigna le latin comme une langue vivante, sans rudiment, ni devoirs : « Bénie, dit Quinet, soit la mémoire du savant homme qui m'épargna tous les soucis, toutes les larmes qui accompagnent ordinairement la première instruction des enfants (2). » Des gâteaux semés dans la grande allée du bois de Bouvent, allée qui existe encore, remplacèrent les pensums, mais aidèrent encore à former cette sensibilité trop vibrante, trop peuple, qui est en Quinet un beau mais réel défaut. Quand il fallut le séparer de ce maître trop paternel, devenu complètement fou, l'enfant conjuguait le verbe *gaudeo* (3) à haute voix sur l'escalier. Il en pleura longtemps, persuadé qu'il avait commis quelque faute grave envers M. Salles.

(1) Quinet, *Merlin*, I, XII, p. 419.
(2) Quinet, *Hist. de mes Idées*, p. 41.
(3) *Id.* p. 42.

Le premier usage que fit Quinet de ses connaissances fut de lire les contes de fées, qu'il recevait un à un dans de petits volumes bariolés. Il y trouva la confirmation des récits entendus à Certines et crut à la magie. En véritable enchanteur, sous les beaux ombrages de l'hôtel de Meillonnas (1) où sa mère était venu habiter après avoir quitté l'hôtel de Fenille, il mêlait les cailloux brillants aux brins d'herbe et de jasmins dans l'espoir de leur transformation en magnifiques bosquets du prince charmant. « Je voyais déjà cette métamorphose s'opérer. Il n'y manquait que l'oiseau bleu, le sansonnet, et les petites fées, qui ne voulurent jamais apparaître (2). »

C'est encore à Certines qu'il rencontra, pour la première fois, Jacques-Bonhomme Populus, le Peuple, et qu'il l'aima et en fit son inséparable compagnon. Voici comment il l'a dépeint : « C'était un vilain du hameau des Ripes. Grand de taille ou plutôt gigantesque, les cheveux mal peignés, tombant sur les épaules, coupés ras sur le front, l'air cyclope, humain pourtant, l'œil bleuâtre écarquillé, le nez en bec d'oiseau, un peu grêlé, il marchait pesamment ; car outre qu'il portait des sabots, la fièvre froide l'avait tenu toute cette année là ; il en avait la rate encore un peu gonflée (3). » De Populus, nous n'avons encore que le portrait physique d'un rendu singulièrement heureux, mais où manque l'âme. Charolles, où sa famille s'établit de 1811 à 1815, va lui permettre de faire plus complètement connaissance. Il l'y rencontra de retour de ses longues et triomphantes expéditions à travers les royaumes de l'Europe. Il était caporal et n'avait de fâcheux

(1) Aujourd'hui Hôtel de la Trésorerie, rue Teynière.

(2) Quinet, *Hist. de mes Idées*, p. 43.

(3) Quinet, *Merlin, I*, p. 228.

dans son épopée, que les mésaventures de la guerre d'Espagne et son internement à l'île de Cabrera. Vingt fois Quinet lui fit recommencer son histoire et, très ému, il admirait sur l'avant-bras du soldat un aigle couronné qui prenait hardiment son vol (1).

Il le retrouva encore aux jours sombres de la première invasion de 1814, quand il vit ses voisins fondre des balles et partir en éclaireurs. Le père Grenouille était au premier rang d'une trentaine de bourgeois et d'ouvriers armés de fusils de chasse. C'était un pauvre vieux de soixante-quinze ans, ancien soldat de Louis XVI. « Je ne l'avais jamais vu, dit Quinet, que, courbé en deux, scier, fendre du bois d'une main tremblante, dans le jardin ; mais, ce jour-là, il s'était redressé de toute sa hauteur ; et le père Grenouille avait au moins six pieds, l'air noble, le visage tranquille comme sa conscience ; les yeux d'une douceur singulière. Il portait en pleine poitrine, au bout d'un large ruban, sa croix d'honneur (2). » Le pauvre vieux revint la tête fendue d'un coup de sabre. On se moqua de sa folie. « Je le vis, dit Quinet, et j'en fus consterné. » C'était encore un nouveau trait du caractère de Populus.

Le séjour des Hongrois aux moustaches enduites de beurre, les longues et sanglantes luttes entre gamins dans les rues de Charolles, le retour de l'Empereur de l'Ile d'Elbe, puis la seconde invasion d'étrangers plus farouches, un véritable déluge d'hommes, apprit à Quinet, le sens profond du mot patrie. Mais elle se confond encore avec le culte de l'Empereur, malgré la fierté de son père

(1) Quinet, *Hist. de mes Idées*, p. 66.
(2) *Id.* p. 85.

contre le tyran et les plaintes de sa mère contre la dureté du maître (1).

En somme Quinet en 1812 est un pur barbare, à peine christianisé par sa mère, à demi imprégné de paganisme, dont rien n'a plié la volonté, qui n'a connu aucune contrainte et s'abandonne entièrement aux rêveries de sa riche imagination et aux impulsions d'un cœur singulièrement sensible. Ce garçon de douze ans qui a lu Macbeth, Hamlet, Madame de Stael, et que sais-je, a déjà la fureur d'aimer. Certaine Iphigénie entrevue sur les planches est à dix ans son idole ; une danseuse de corde aux traits de bronze rivalise avec l'idéale Iphigénie (2). Il écrit déjà pour lui et pour tous ses compagnons des lettres d'amour (2).

Mais l'Empire tombé, ses parents qui, jusque-là, lui avaient permis de vivre en véritable enfant de troupe, puisque « nous étions destinés à mourir prématurément au coin de quelque bois », songèrent qu'il était temps de le mettre au collège et son père décida de l'envoyer à celui de sa ville natale. « Cette résolution, dit Quinet, fut pour moi un coup de tonnerre tant j'y étais peu préparé... Certes, si je plaignais mon héros (Napoléon) de la captivité qu'il allait endurer désormais au milieu de l'Océan, je ne trouvais pas la mienne moins intolérable (3). »

On ne peut s'en étonner. Pour cet enfant trop précoce le Collège de Bourg en 1815 ne pouvait lui paraître qu'une prison.

Passer de Shakeaspeare à Estelle et Némorin, « des

(1) Quinet, *Hist. de mes Idées*, p. 127.

(2) *Id.* p. 81-82.

(3) *Id.* p. 142.

beaux cieux de la légende » aux sécheresses et aux aridités du rudiment, devait être un supplice. Ce résultat ne prouve pas contre le Collège, mais contre l'éducation de Quinet qui n'est qu'une réussite due au hasard, a un fonds naturellement bon et à l'influence de sa mère. Il ne vit à peu près paisible derrière ses murs que par un double amour très pur, très touchant, pour Mlle Genevrier et pour Dieu. Il l'aperçut au fond d'un corridor. « Elle avait les cheveux d'un blond doré, les yeux bleu de ciel, l'air de visage angélique .. J'entendis ou je crus entendre le son de sa voix, une voix argentine, cristalline, la voix du printemps lui-même, qui m'atteignait au cœur (1). » Sa première communion se fit dans une effusion semblable, mais qui dura peu. C'est l'amour humain, qui est déjà le fond de ce cœur de flamme (2). A partir de ce jour, il comprit le langage du renouveau. « Je sentis une âme non plus seulement en moi, mais dans les choses ; je ne voyais plus sans ravissement un buisson d'aubépine en fleurs. Du milieu de ces touffes argentées se levait et m'apparaissait Mlle Genevrier comme elle m'avait apparu une fois en réalité dans le jardin. « Pour la première fois aussi, je fis attention à l'église de Brou, à ses marguerites de pierre, à ses lacs entremêlés, à ses devises, à ses murailles tout imprégnées d'amour (3). » Ce qui n'était qu'un rêve d'adolescent à demi mystique devint une folie douloureuse et cruelle lorsqu'il rencontra aux vacances de 1816-1817, chez un ami de son père, les deux sœurs G., l'une de seize ans, l'autre de dix-huit. « Elles étaient à

(1) Quinet, *Hist. de mes Idées*, p. 151.

(2) *Id.* p. 151.

(3) *Id.* p. 155.

table. A mon arrivée, elles enlevèrent un immense pain de seigle qu'elles avaient peine à porter ; je m'avançai pour les y aider, mes yeux rencontrèrent la plus jeune; elle m'étonna comme un spectacle dont je n'avais aucune idée.

« C'était une personne régulièrement belle, d'une beauté de statue antique, le profil tout romain, les yeux immobiles, étincelants, sous une forêt de cils, le front un peu bas, chargés de cheveux noirs d'ébène, dont les tresses étaient nouées en masses sculpturales, une tête d'Agrippine faite pour le diadème ; plutôt grande que petite, un cou de cygne, une taille fière, mais le teint mat et qui paraissait étranger. Son nom tout romain comme elle voulait dire beauté (Pulchérie). » C'est, je crois, l'amour fatal de toute sa vie. Il l'a personnifiée dans la Viviane de son Merlin l'enchanteur. Elle est restée l'éternel désir. Cette passion sans espoir pour des raisons que nous ne devinons qu'à moitié, l'amena presque au suicide. Un soir, en rentrant à la maison, il arma son fusil, mit le canon dans sa bouche, et se précipita à la course pendant cinquante pas (1). Heureusement pour la Bresse, la France et les Lettres, le coup ne partit pas. Sa mère et sa sœur, confidentes de ce drame poignant eussent, dans leur détresse morale, désirer mourir avec leur cher Edgar.

Son père, peut-être pour l'arracher à ce fâcheux voisinage, le mit dans l'automne de 1817, au collège de Lyon : « bâtiments noirs, voûtes ténébreuses, portes verrouillées et grillées, chapelles humides, hautes murailles qui cachaient le soleil. J'aurais dû y mourir d'ennui. Ce fut tout le contraire. C'est là que je retrouvai la solitude et

(1) Quinet, *Hist. de mes Idées*, p. 187.

qui l'eut cru la liberté (1). » On donna à Quinet un petit réduit pour son violon et bientôt un pupitre pour ses livres. Y jouit-il d'une liberté aussi complète qu'il nous l'affirme ? J'ai peine à le croire. Les lettres me semblent ici contredire un peu l'*Histoire de mes Idées*. Quoiqu'il en soit, cette fureur d'amour se tourna en fureur de lecture. Le vandale, le sauvage de Certines, le paysan à demi chrétien et païen, le cœur débordant de la plus tendre et de la plus douloureuse sensibilité, lui rendirent présente et vivante toute l'antiquité latine. Il va tout seul d'Ennius par Plaute et Térence jusqu'à Claudien ; puis il s'élance d'un bond jusqu'à Sidoine Apollinaire, Grégoire de Tours. Mais c'est Tacite qui devient son homme. Il retrouve en lui, nous savons pourquoi, toutes les émotions de son temps, chutes d'empire, aigles prises et quittées, révolutions de soldat, les barbares au bivac et dans les Germanius de Charolles les bandes de Varus.

L'histoire fut pour lui et spontanément la divination du passé. Il ne la comprend qu'autant qu'il l'imagine et la sent. De là, son engouement sans distinction, à y regarder de près, pour Tacite, Sidoine Apollinaire et Grégoire de Tours (2), tous ceux qui ont peint les grandes invasions, les grands bouleversement sociaux, la mort et la naissance des peuples.

Il y joint tous les poëtes, en particulier, l'Arioste, le Tasse et surtout le divin Virgile, parce qu'il a comme lui et peut-être plus que lui le don de l'émotion et des pleurs. C'était une singulière façon de préparer l'Ecole Polytechnique. Ses savants maîtres, M. Chachuat qui

(1) Quinet, *Hist. de mes Idées*, p. 191.
(2) *Id.* pages 199-201.

unissait l'enthousiasme pour les nombres à l'adoration des contes de Fées, M. Clerc, l'ami d'Ampère, qui aimait les mathématiques comme une religion un peu austère, réussirent à faire de Quinet un admissible. Mais, c'est en vain que son père l'envoya à Paris continuer sa préparation à l'école. Edgar y partait, en octobre 1820, avec une vocation d'écrivain, à demi avouée, mais certaine.

Il nous en a laissé la confidence dans une page de son voyage à Venise, page qui mérite d'être citée pour sa beauté littéraire, et parce qu'elle définit et résume merveilleusement l'influence de Certines sur l'imagination de Quinet :

« Je me mourais sur la lisière de nos bois...

« Tu ne connais pas les sources de mélancolie que recèlent ces puissantes forêts, quand les ombres d'automne s'amassent sur les étangs. Les oiseaux voyageurs étaient arrivés des montagnes. Chaque matin, ils passaient par bandes devant ma porte, je me figurais par avance, les contrées qu'ils allaient visiter, les lacs, les vallées, les mers. Une inexprimable angoisse me saisissait : j'avais besoin, comme eux, de secouer la rosée de mes songes, et d'un coup d'aile vigoureux pour fuir mon souvenir. En errant dans les salles du vieux château de Montmort, j'ai retrouvé des ombres funestes qu'il faut quitter...

« Tu ne sais pas quelle douleur, c'est de n'entendre jamais d'autre écho que celui de sa pensée vagabonde. Ma jeunesse se consumait là dans un stérile amour de la création tout entière. J'étais noyé dans un océan sans forme et sans rivages. Si je n'eusse pris la résolution d'en sortir, c'était fait de moi ; car ce pays tout sévère qu'il est, a bien des charmes. Il vous retient par d'invisibles lianes, comme ces fleurs des eaux qui n'ont point de racines et

qu'aucun orage ne peut arracher. Dans ce vide qui m'entourait, mes idées prenaient en moi un développement sans bornes ; tout me manquait pour les exprimer. Il y avait des jours où j'aurai juré que j'étais né pour écrire... J'entendais des bruits que personne n'entendait ; je voyais des formes que personne ne voyait. Quand je faisais un pas le matin sur la rosée de la grande avenue, il me semblait que la terre et l'eau se lamentait. Pendant des journées entières, sur les bords des prés, je suivais des fantômes qui n'ont point de corps ; et il y avait des idées sans noms, sans images possibles dans aucun monde, qui ne me quittaient pas (1). »

Arrivés à ce tournant de la vie de Quinet, nous ne le suivrons pas dans sa carrière dont les étapes essentielles ont été gravées avec une concision lapidaire sur son piédestal ; membre de l'expédition scientifique de Morée en 1828, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon en 1838, au Collége de France en 1841, représentant de l'Ain en 1848 et 1849, exilé en 1852, rentré dans Paris assiégé en 1870, député de la Seine en 1871, mort à Paris, le 27 mars 1875. Nous ne nous proposons pas non plus d'étudier son œuvre en elle-même, de lui assigner son rang parmi celles du siècle dernier et de dire ce qu'il en restera, nous voulons simplement nous demander ce que la Bresse peut en revendiquer légitimement.

Son œuvre peut se diviser en deux groupes : œuvres d'histoire philosophique, œuvres d'imagination qui sont encore de l'histoire. La méthode commune à ces deux

(1) Quinet, *Venise*, *Mélanges*, p. 291-292.

groupes est la divination, l'instrument de recherche est le cœur, plus que la raison.

Il se distingue de son ami Michelet, âme aussi sensible, vibrante et passionnée que la sienne, en ce que Michelet ressuscite le passé par compassion pour ces millions d'hommes anonymes qui l'ont fait de leur sueur, de leurs douleurs et de leur sang, tandis que lui, Quinet, dans ce passé crépusculaire devine, sent et vit l'avenir. De là, d'admirables symboles tous empruntés à notre terre de Bresse, à Certines à ses forêts, à ses étangs, à son ciel, à sa flore et à sa faune transformés par la magnifique et prestigieuse imagination de Quinet. Le type le plus parfait de cette façon de sentir l'histoire est assurément le poëme en prose de *Merlin l'Enchanteur*. C'est à la fois une autobiographie naïve et la plus prodigieuse synthèse de toutes les traditions de l'humanité.

En Merlin l'Enchanteur, il faut voir Quinet fils des temps nouveaux et de Satan par son père, de Dieu par sa mère. Son berceau est à Certines. Il vient au monde un jour de juin « c'était avant la moisson ; les épis étaient encore sur pieds, ils répandaient l'odeur de la nielle sur la lisière des bois .. La croix était chancelante à l'endroit où elle était la mieux plantée. Le monde ne sachant encore s'il appartiendrait à Jupiter ou au Christ, se paraît de son plus beau rayon. Son haleine ressemblait à l'ambroisie, comme pour dire à la volupté ancienne : « Sois tranquille ! quoiqu'il arrive, je te reste fidèle (1). »

Quinet-Merlin grandit demi chrétien, demi païen, enveloppé de mille enchantements merveilleux, pénétré par l'influence de ce pays de rêve, dévorant avec avidité

(1) Quinet, *Merlin*, I, 1, p. 8.

tous les livres de magie jusqu'au jour où il vit Viviane et se sentit devenir puissant enchanteur par l'Amour. « Je puis, dit Quinet, te marquer le lieu, la place même où Merlin et Viviane étaient assis lorsque le prodige arriva. C'est l'endroit où tu trouveras, sur une éminence, dans la prairie, un tas de pierres, reste d'une demeure dont tu chercherais en vain un autre vestige. Heurte du pied le débris de ce seuil caché sous les orties et les buissons de noisetiers, il en sortira des voix plus mélodieuses que de la pierre de Memnon l'Egyptien (1). »

L'Enchanteur a raison. De Certines et de sa pauvre maison est sorti un flot de poésie qui remplit toute l'œuvre de Quinet. C'est alors que Merlin se rendit à Paris et que son amour avec Viviane se brisa. « Prenez cet aveu comme vous le voudrez. Merlin avait peur des femmes de Lutèce. Il écoutait sans oser parler, ce gazouillement humain entre ciel et terre, sans savoir si c'était l'art où la nature... Il était incapable de jouer avec les mots sacrés comme un joueur de viole qui prélude au hasard sur la viole d'amour (2). » Ce qui ne l'empêcha pas de laisser voir son admiration à Isaline, qui, je crois, était mariée. Elle « avait les joues un peu pâles pour ses cheveux couleur de jaie, la bouche pleine d'amoureuses malices, le front haut, la taille souple comme l'herbe des prés, et mieux que cela, les yeux noirs les plus grands, les plus mignons, les plus espiègles, les plus profonds, les plus enjoués... qui se verront sur la terre (3). »

---

(1) Quinet, *Merlin I*, 1 p. 38.
(2) *Id. I*, 2 p. 80.
(3) *Id. I*, 2 p. 82.

On comprend la jalousie de Viviane qui venait de découvrir que Merlin n'avait pas la fixité des cieux (1) ». C'est alors que l'Enchanteur commence ses voyages, on comprend du reste pourquoi, si l'on consulte la correspondance, probablement très incomplète, avec sa mère. Son compagnon symbolique de voyage nous le connaissons déjà, c'est Jacques Bonhomme Populus, du hameau des Ripes, plus tard, il s'y adjoindra Turpin, c'est-à-dire le moine qui personnifie tout le Moyen-Age. La première partie du voyage est fort édifiante. Merlin rencontre sur les bords du Rhin, un barbare, un géant, qui porte l'enfant Jésus et plie sous son poids en traversant le fleuve. C'est Quinet traducteur d'Herder, hôte d'Heidelberg et passionné pour une Allemagne qu'il rêve plus qu'il ne l'observe, et dont il se déprendra vite. Merlin tout ému, se prosterne devant la croix. C'est ce qu'on appelle sa conversion. Mais, de là, il se dirige vers l'Italie et la Grèce, l'Espagne et, peu à peu, il se sent gagné par une singulière ivresse de cœur et de pensée. Les cathédrales gothiques pour lui se terminent en mosquées (2); il incline nettement vers le Panthéisme naïf de son enfance dans les grands bois de Certines, et le voilà tout prêt pour entrer dans la large et tolérante abbaye du prêtre Jean. « Il y régnait un mélange incroyable de pagode, de temple grec, romain, de synagogue, de mosquée, de basilique, de cathédrale, sans compter une foule presque innombrable de marabouts, de minarets, de chapelles byzantines et gothiques qui donnaient à ce monastère l'as-

(1) Quinet, *Merlin*, I, 2 p. 88.

(2) *Id.* p. 144.

pect d'un panthéon moderne ouvert à toutes les religions du monde (1) ».

Merlin n'en est pas trop étonné. Il n'en est pas de même de Jacques-Bonhomme. Il ne se rassérène que lorsqu'il voit sortir des arcades du préau une procession de moines semblable à celle de son village. « Alors son cœur tressaillit quand il reconnut de loin le grand saint Christophe peint d'or sur un champ d'azur, tel qu'il l'avait vu flotter à travers les buissons d'aubépines dans les charrières (2) ». Mais peu à peu Merlin et Jacques ne pensent plus de la même manière. Jacques est scandalisé : « Horreur ! s'écriait-il, si du moins les chrétiens faisaient ici la guerre aux hérétiques! s'ils couraient sus la dague au poing les uns les autres ! Mais non ; bons compagnons, sans souci ni rancunes, ils vivent en frères, ils officient, ils prient, ils adorent tous ensemble : n'est-ce pas l'entrée de l'enfer (3). »

Merlin à grand'peine empêche Jacques de mettre le feu à l'abbaye. Pour lui, cette synthèse d'architecture et de cultes l'enchante. Elle n'est autre que le panthéisme de son enfance devenu la doctrine réfléchie, un peu voilée encore dans le *Génie des Religions* (1842), mais qui s'épanouit dans le *Christianisme et la Révolution Française* (1815.) La prière du prêtre Jean en est un résumé aussi fidèle que lyriquement beau :

« Dieu qui te plais au bord du Gange, parmi les troupeaux de vaches rousses attelées au char de l'aurore ; toi qui jaillis dans le feu sacré que vient d'allumer le parsis

(1) Quinet, *Merlin II*, 16, p. 111.
(2) *Id. II*, 16, p. 113-114.
(3) *Id. II*, 16, p. 117.

errant près dessources de naphte ; soit qu'au sortir du désert tu bâtisses ton temple choisi des pierres blanches de Sion, soit que tu aimes mieux te reposer dans l'ombre rafraîchissante des cathédrales, ou que tu te complaises à faire la veillée sur la tour des mosquées, au milieu des anges armés de flèches d'or ; soit que tu aies été allaité par la vierge bleue dans le désert de Cobi, ou par la vierge de Judée, dans la crèche de Nazareth, donne nous la paix, la lumière, la concorde est l'amour !

« Amen ! » répondait la foule (1) ».

Il n'y a donc de vrai de sincère et de profond dans l'homme que le sentiment religieux dans une éternelle évolution et progression vers le dieu inconnu qui est un et tout (2). De lui dépend pour Quinet l'histoire véritable des peuples le reste n'est qu'accident, il le proclame dans sa première leçon de 1842. « Ces révolutions religieuses... c'est l'esprit qui commence à souffler sur la mer stagnante...

« L'homme qui s'est fait son abri recule devant cette tempête ; ses cheveux se hérissent de peur. » mais « du sein du dogme agrandi sort une création, c'est-à-dire une époque nouvelle (3) ». Cette vue encore vient de Certines et de son exceptionnelle éducation, de Dieu toujours présent à sa pensée grâce aux admirables élévations de sa mère, dont la vie était un hymne d'hommage envers le Tout-Puissant.

De là, découle toute sa politique, très une, trop simple, mais parfaitement noble. Quinet veut que la démo-

---

(1) Quinet, *Merlin II*, 16, p. 115.

(2) *Id. II*, 16, p. 114.

(3) Quinet, *Le Christianisme et la Révolution Française*, p. 15.

cratie règne ; mais pour que sa puissance soit durable, féconde et bienfaisante, il ne faut pas que dans le divorce entre la démocratie et les Eglises étroites puisqu'elles ne voient qu'un côté de dieu, la démocratie rejette la pensée religieuse, car elle est la condition de tout progrès moral, et c'est par elle seule que l'homme peut enfanter le surhumain (1).

De là, nécessité de donner au peuple « une âme royale » puisqu'on demande de lui « des vertus souveraines. » Tel est bien en son essence la doctrine de *la Révolution* 1865, de *la République* 1872 et de l'*Esprit nouveau* 1875.

Quinet l'a résumée dans cette admirable page de son poëme de Merlin. Jacques Bonhomme qui avait quitté son maître pour se faire bateleur, lui revient lorsque par-dessus la frontière, il entend la parole de Merlin exilé. L'enchanteur « avait déjà tressailli à l'approche de son serviteur et lui pardonnant pour la millième fois des larmes magnanimes inondèrent ses yeux...

« Ho ! Jarni Dieu ! mon maître ensépulturé ! s'écria Jacques en sanglotant.

— Quoi, messire Jacques? répondit Merlin avec douceur. Parlez-vous donc encore patois ?...

— Sache, ami, que mon seul déplaisir dans ces lieux est de devoir t'abandonner à ta propre sagesse. Ton éducation est à peine commencée. Défie-toi, Jacques, des faux enchanteurs... Ah ! combien je tremble de te voir livré à toi-même ! Du moins, toutes les fois, ô mon

(1) Cf. *Idéal de la Démocratie*, appendice à l'ouvrage *Le Christianisme et la Révolution Française*.

fils, que tes occupations te le permettront, ne manque pas de venir me consulter ici... Tu me trouveras toujours tel que tu m'as connu (1). »

Quinet enveloppe, je crois, dans ce beau symbole, le légitime espoir de tout noble esprit et de tout grand écrivain — et nous croyons qu'il ne sera pas trompé, — de se survivre dans les œuvres où il a mis le meilleur de son esprit et de son cœur.

Ainsi s'achève, Messieurs, ce cycle immense, dont le point de départ est chez nous et bien à nous. Trois siècles de bourgeoisie bressane ont donné à Quinet ces habitudes de labeur, de haute probité morale qui en ont fait l'invincible serviteur du droit, l'homme qui ne se courba jamais devant la force, le bon ouvrier infatigable, qui écrit un livre chaque année comme chaque année on laboure et on sème ne dut-on pas récolter ; Certines, la mauvaise Bresse et les côteaux arcadiens du Revermont, ont été l'inépuisable trésor de formes et de couleurs pour sa prodigieuse imagination. Il a peint tous les cieux, tous les temps, tous les climats, mais à travers Certines. C'est dans ce petit coin de terre qu'il a senti l'éternelle séduction de la Nature, ce qu'elle enferme de païen et comment au milieu du Christianisme se perpétuent les dieux de l'Olympe, mais détrônés et réduits à vivre à demi invisibles, dans les étables, les fontaines et les bois. C'est là qu'il a pour la première fois rencontré Jacques Bonhomme ; c'est en lui qu'il a compris et aimé l'âme du peuple, c'est pour lui qu'il a rêvé une éducation royale, faite non de science livresque, mais d'une haute éduca-

(1) Quinet, *Merlin II*, 22, p. 321.

tion morale et religieuse. Enfin, c'est à l'occasion de Certines qn'il a écrit les plus admirables pages de son œuvre; pages qu'on peut comparer aux plus belles qui soient en notre langue et pour lesquelles il mérite une place parmi les maîtres écrivains du XIXe siècle.

JOSEPH BUCHE.

ÉTUDE

DES EAUX ET DE LA PÊCHE

dans le

Département de l'Ain

(Suite et fin)

CHAPITRE VI

Causes locales de destruction des poissons.

1° Barrages. — Ouvrages d'art. — Echelles à poisson.

Il existe dans le Bugey, un très grand nombre d'usines de toute nature, qui utilisent les chutes d'eau comme force motrice : tailleries de diamants, scieries, moulins, papeteries, usines électriques, etc... On en trouve sur chaque ruisseau. Presque toutes, à défaut de chutes naturelles, comportent des barrages.

En particulier, nous en signalons six sur l'Ain, dont trois importants : le barrage d'Allement, celui d'Oussiat et celui de Pont-d'Ain.

Le barrage d'Oussiat ne constitue pas un obstacle insurmontable à la circulation du poisson, mais il n'en est pas de même des deux autres. Aussi, y a-t-on installé des échelles à poisson. Nous devons reconnaître, malheureusement, que cette précaution est illusoire, les échelles sont mal construites, ne fonctionnent pas et d'ailleurs, sont presque toujours privées d'eau en été, les usiniers

ayant grand soin d'en fermer la sortie à l'amont pour retenir la plus grande quantité d'eau possible.

Sur la Valserine, on a renoncé à la construction d'échelles, car les escarpements rocheux au fond desquels sont situés les barrages en rendaient la surveillance à peu près impossible. Des conventions particulières sont intervenues, en 1893, entre l'Administration et trois usiniers de la Valserine qui se sont engagés, pour être dispensés de construire des échelles à poisson, à verser chaque année, dans la caisse du Trésor public une certaine somme, employée à l'achat de truitelles, qui sont lancées dans le cours d'eau par le service compétent. On a fait de même, tout récemment, pour une usine de l'Albarine, qui a été exonérée de l'obligation d'établir une échelle, moyennant paiement d'une indemnité annuelle, employée au réempoissonnement.

Ce système nous paraît excellent. Trop souvent les échelles, comme c'est le cas dans l'Ain, fonctionnent mal. Elles facilitent aussi le braconnage dans les défilés qu'elles créent. Aussi, serions nous d'avis d'adopter une mesure semblable pour les usines d'Allement et de Pont-d'Ain. Dans le cas ou les usiniers n'y consentiraient pas, ils devraient être obligés de reconstruire leurs échelles.

Si les échelles sont maintenues et améliorées, on devra exiger que la rivière, à l'aval et à l'amont, soit garnie de pieux pointus et hérissés de clous. Ce sera le seul moyen d'éviter les engins, presque toujours placés à ces endroits, contrairement à la loi.

En effet, les barrages ne sont pas seulement nuisibles, en ce qu'ils s'opposent à la libre circulation du poisson, mais surtout par les facilités qu'ils offrent au braconnage.

On peut dire, sans exagération que, 99 fois sur 100, toute prise d'eau de moulin, tout coursier d'usine, constitue une pêcherie clandestine. Quand le meunier, ou l'usinier, n'est pas lui-même le délinquant, cela arrive cependant, ce sont ses ouvriers ou employés qui abusent de la situation. La plupart des espèces, les plus précieuses surtout, recherchent les eaux courantes, les remous. Si leur instinct ne suffit pas pour les attirer vers le canal qui recèle le piège, on y pourvoit en les conduisant artificiellement, on les traque à l'aide de perches, de bateaux, on les pousse dans les coursiers, où se trouve la nasse, la louve, l'engin prohibé destiné à les capturer.

Voilà le délit le plus grave de tous, le plus fréquent et aussi le plus difficile à constater. L'opération de rassemblement du poisson sera couverte sous le nom de surveillance du barrage et des appareils. L'engin destructeur est le plus souvent placé dans une partie inaccessible au garde, parfois à l'intérieur des bâtiments qui surmontent les machines et les dérivations d'eau. Le braconnier vit à demeure sur les lieux, il peut choisir son moment. En un mot, l'impunité lui est presque assurée, aussi, ne se fait-il pas faute d'en profiter. En général, en capturant ainsi quelques grosses pièces seules recherchées, on détruit une quantité de fretin, qui est abandonné et perdu.

Les faits que nous venons de décrire ne sont pas le fruit de notre imagination, comme on pourrait le croire. Ils ne sont malheureusement que trop réels et trop universellement répandus.

Aussi, la loi devrait-elle tout particulièrement frapper les délits commis par les usiniers, les meuniers, tous

ceux en un mot qui sont établis à demeure sur les rivières (1).

Ce traitement, analogue à celui des adjudicataires forestiers dans les coupes, joint à la responsabilité du patron pour les délits commis par ses subordonnés, aurait bien vite fait d'enrayer la destruction du poisson.

Enfin, pour toutes les industries, quelle que soit leur nature, y compris les moulins et les scieries, sur tous les cours d'eau, il convient d'exiger que les canaux d'amenée et de fuite des eaux soient barrés, les premiers à l'amont, les seconds à l'aval, par des grilles *fixes*, *scellées à demeure* dans des cadres en pierre et à barreaux présentant un écartement maximum de 30 m/m. Il faut, en effet, empêcher absolument les poissons de s'engager dans les canaux de dérivation. C'est d'autant plus nécessaire qu'en dehors de ceux qui y sont capturés, en délit, un grand nombre sont tués dans les turbines sans profit pour personne.

---

(1) Nous pourrions citer une usine qui borde une rivière navigable où la circulation sur la rive est impossible sur une longueur de plus de 300 mètres. Souvent les gardes-pêche ont vu, de l'autre rive, les ouvriers de cette usine pêcher en délit, en temps prohibé, dans le canal d'amenée. Mais ils étaient à plus de 200 mètres de distance. Ils pouvaient donc soupçonner la contravention, mais sans pouvoir faire aucune constatation utile, sans surtout reconnaître les délinquants. Pour s'introduire dans l'usine, il eût fallu gagner le pont le plus voisin, distant d'un kilomètre, revenir sur ses pas, aller chercher le maire ou l'adjoint, sans la présence duquel une visite domiciliaire serait illégale. Enfin, descendre la rivière en bateau, le long de la rive où se commettait le délit était impossible en raison du courant et des remous du barrage. Donc, impuissance absolue des représentants de la loi.

2° Eaux résiduaires des Usines.

Parmi les industries qui déversent leurs eaux résiduaires dans les rivières, il convient de signaler les tanneries ; il y en a sur beaucoup de points. Celles qui emploient le tan, sont probablement inoffensives, mais, comme très souvent la chaux et les produits chimiques sont substitués aux écorces pour la préparation des cuirs, nous ne saurions affirmer l'inocuité des résidus des tanneries. Puis les papeteries. L'une d'elles déverse dans l'Oignin de l'hypochlorite de chaux et des résidus d'aniline. Les papeteries de Cerdon sur le Veyron, d'autres sur l'Albarine, emploient également l'hypochlorite de chaux. Il est vraisemblable que leurs résidus ne sont pas inoffensifs. A Nantua, une usine qui traite les cornes, destinées à la fabrication des peignes, déverse dans les affluents du lac, au moment du nettoyage des fosses (tous les deux ans en moyenne) des matières organiques en décomposition qui ont déjà occasionné des empoisonnements de poisson. Le fait, a été constaté par procès-verbaux.

A Oyonnax, une usine de celluloïde emploie les acides nitrique et sulfurique pour la transformation de la cellulose, qu'on débarrasse ensuite de toute trace d'acide par des lavages abondants, les résidus de ces lavages déversés dans la Sarsouille ne peuvent pas être inoffensifs. Il n'y a cependant pas eu encore constatation de dommages.

Autour de Bellegarde plusieurs fabriques préparent le carbure de calcium. Leurs fours électriques laissent échapper des fumées ou vapeurs abondantes produisant autour des usines des dépôts verdâtres très prononcées — des carbures probablement — ces dépôts, qui tombent aussi

dans les cours d'eau, sont-ils sans danger pour le poisson ? Ce n'est pas certain.

Signalons encore des usines à Montluel, sur la Sereine, des teintureries de soie sur le Rhône, à Miribel, dont les résidus sont également suspects.

Les scieries de Bellegarde déversent leur sciure dans la Valserine, à l'exemple de toutes les petites scieries, très nombreuses dans le Bugey. La sciure est inoffensive en petite quantité, mais à Bellegarde en raison de l'importance de son volume, elle est probablement dangereuse.

Sur l'Albarine, encore, diverses usines préparant la soie pour le tissage. Elles emploient les produits chimiques, suivants : acides sulfurique et chlorhydrique, chlorure de chaux, carbonate de soude, bisulfite de soude, ammoniaque. Elles déversent leurs résidus dans l'Abarine.

La nocuité des eaux résiduaires de nombre d'industries est donc à bon droit soupçonnée, mais comment l'établir ? Suivant les usiniers, tous les résidus sont inoffensifs, ils l'affirment, offrent des certificats de chimistes, etc.... Tout cela ne nous convainct pas le moins du monde. Car la vérité est qu'ils ne prennent aucune précaution et ne désinfectent pas leurs résidus.

Il n'en est pas moins très difficile de prouver que telle usine a causé des dommages au poisson. Pour que le garde puisse verbaliser, il faut qu'il constate la mortalité au déversoir même, et encore on soutiendra presque toujours qu'il y avait autant de poissons morts à l'amont, que la cause doit en être cherchée non pas dans l'usine, mais dans une épidémie, dans un excès de chaleur, etc...

Si les dégâts ainsi causés sont probables, il faut reconnaître qu'ils sont au moins tout à fait localisés et peu

importants, surtout dans les grands cours d'eau où les eaux résiduaires sont rapidement diluées dans la masse des eaux ; enfin, les résidus acides sont neutralisés par la chaux qui se trouve toujours en dissolution dans les eaux de montagne. Mais le mal est plus sérieux sur les petites rivières. C'est une raison pour y veiller de près et constater le fait, quand c'est possible.

En résumé, les usines qui emploient des produits chimiques sont souvent moins nuisibles par leurs eaux résiduaires que par leurs ouvriers qui, ayant à leur disposition la chaux, le chlore, etc.... en dérobent une certaine quantité et s'en servent pour pêcher par empoisonnement. Nous examinerons ce délit dans le paragraphe suivant.

3° Le Braconnage.

Nous diviserons les braconniers en 3 catégories :

1° Ceux qui sont établis à demeure sur les cours d'eau (usiniers, meuniers, etc...) ;

2° Ceux qui y ont accès en vertu d'un droit ou d'une concession (fermiers de pêche, permissionnaires, mariniers, etc...)

Et, 3° enfin, les braconniers de profession.

Qu'on ne se méprenne pas sur le sens de cette énumération, nous ne voulons pas dire que tous les usiniers, ou leurs ouvriers, tous les fermiers de pêche soient des braconniers. Mais le plus grand nombre d'entre eux traitent la rivière en pays conquis et en abusent.

Il a déjà été question des usiniers et des meuniers nous ne reviendrons pas sur ce point.

Bien rares sont les fermiers de pêche qui respectent toutes les prescriptions de la loi et des réglements.

L'une des plus souvent violée est celle édictée par l'article 11 du décret du 5 septembre 1897, qui interdit d'employer des engins excédant en longueur les deux tiers de la largeur mouillée des cours d'eau, elle est pour ainsi dire lettre morte. Et la dimension des mailles des filets ! La maille de 10 m/m qui devrait être réservée aux petites espéces est employée pour toutes. Aussi, conviendrait-il de supprimer purement et simplement cette tolérance qui donne lieu à des abus innombrables difficiles a constater. Aucune maille ne devrait être acceptée au-dessous de 27 m/m.

Voici la description d'une pêche illicite fréquemment pratiquée sur l'Ain, en été, quand les eaux sont basses. Les fermiers ou les permissionnaires barrent à l'amont un bras de la rivière, au moyen de filets à petites mailles avec louve au centre. Puis, partant de l'aval en bateau, ils remontent le courant en poussant le poisson devant eux. Ils s'arrêtent à une vingtaine de mètres du premier piège, tendent un second filet et, ramenant les deux engins l'un contre l'autre, capturent indistinctement tout ce qui se trouvait dans le bras de la rivière. Quand l'opération est terminée on passe à un second bras, puis à un autre, jusqu'à ce que tout le cantonnement soit dépeuplé.

L'arrêté préfectoral réglementaire de la pêche dans le département de l'Ain, en conformité d'ailleurs de l'article 10 du décret du 5 septembre 1897, autorise l'emploi de la senne à maille de 40 m/m dans les parties profondes des rivières navigables, parties dont l'emplacement est déterminé par l'arrêté.

Or, il arrive le plus souvent que les crues déplacent des quantités énormes de gravier, comblant les trous creusés par une crue précédente pour en créer d'autres plus loin. Les parties désignées comme profondes, ne le sont donc pas toujours, en réalité, elles ne présentent parfois qu'une mince lame d'eau. Les fermiers n'en peuvent pas moins, en vertu de l'arrêté, y employer la senne, sans commettre de délit (1). La senne est un filet traînant qui cause beaucoup de mal. C'est donc regrettable. Nous estimons, en principe, que tous les filets traînants devraient être interdits, sauf peut-être l'épervier à maille de 27 m/m manœuvré par un seul homme. Mais il est peu employé dans le département, étant loin de donner les mêmes résultats que la senne.

Presque tous les mariniers ont des engins sur leurs bateaux, contravention à l'article 33 de la loi du 15 avril 1829. Il est vrai que les gardes peuvent visiter les bateaux, mais seulement aux lieux d'accostage. C'est une raison pour les mariniers de n'accoster que rarement et uniquement quand leurs filets sont soigneusement dissimulés.

L'engin le plus employé par eux est l'étave, manœuvrée par deux bateaux à la descente. La ralingue supérieure est supportée par une longue perche (d'où le nom de *perchou* donné à l'engin) dont les deux extrémités reposent sur les bateaux, la ralingue inférieure traîne sur le fond, en raclant pendant plusieurs kilomètres, toujours de nuit.

---

(1) Les fermiers pêchent uniquement dans ces anciens profonds, comblés par des crues. C'est là seulement que l'emploi de la senne est fructueux et non dans les véritables parties profondes.

Quant on relève le filet, il est garni de poissons. C'est un petit supplément de bénéfice que ne dédaignent pas les mariniers du Rhône et de l'Ain, en descendant à Lyon.

Que dire des braconniers de profession ? Sinon qu'ils sont *légion*, qu'ils dévastent tous les cours d'eau, emploient tous les moyens : pèche de nuit en temps prohibé ; pêche à la fourchette ou au trident, avec ou sans flambeau ; tir au fusil des truites sur le frai (pratiqué par les Suisses sur les ruisseaux frontières), etc.....

Mais il faut ajouter aussi que le braconnier n'est pas seul coupable. Sauf sur les grands cours d'eau où il pêche, pour ainsi dire, pour l'exportation (pour Lyon, pour Genève, etc...) il ne sort de chez lui, pour commettre ses méfaits, que sur commande. Il a donc toujours un complice, qui sera tantôt un hôtelier, le recéleur le plus habituel, tantôt un particulier, un bon propriétaire paisible et respectueux du code pénal, mais qui ne croit pas charger sa conscience en demandaut une truite au braconnier, qui s'empresse d'aller la capturer. Voilà le complice qu'il faut dénoncer, car celui-là ne risque rien, il est à l'abri des coups de la loi et n'en est que plus coupable.

Le délit le plus grave que pratiquent les braconniers de profession est la pêche par explosif ou par empoisonnement. Le second mode est beaucoup plus destructeur que le premier, dont l'actien ne s'étend pas ordinairement dans un rayon de plus de 10 à 15 mètres. Au contraire, l'empoisonnement, avec un sac de chaux par exemple, peut, sur un affluent de 10 mètres de largeur moyenne, détruire tout ce qui vit sur une longueur énorme (jusqu'à 2 kilomètres). Destruction colossale autant que stupide, qui ne rapporte que quelques pièces à celui qui l'a

pratiquée, tout le reste étant perdu. Le poisson empoisonné est emporté par le courant et se corrompt avec rapidité.

Le délit commis au moyen d'explosif se dénonce de lui-même, par le bruit. Au contraire, l'empoisonnement se reconnaît à peine au changement de la couleur des eaux et aussi un grand nombre de poissons morts. Mais, à moins d'être pris sur le fait, le délinquant échappera le plus souvent. Que le garde arrive seulement quelques minutes après le déversement du produit nocif, il est trop tard ! Le délinquant n'est plus qu'un paisible promeneur, qu'on pourra soupçonner peut-être, mais contre lequel il sera difficile d'établir la preuve.

Aussi, avons-nous regretté que la loi du 18 novembre 1898, qui a frappé fortement le délit commis par explosif, à très juste raison d'ailleurs, aît abaissé le maximum de l'amende de 300 francs à 100 francs en matière d'empoisonnement. Les délits par empoisonnement ou à l'aide d'explosif sont surtout commis la veille du 14 juillet et des fêtes patronales locales.

Quant aux braconniers ordinaires, qui pullulent partout, il convient de signaler une particularité originale. Certains d'entre eux ont dressé des chiens qui font sentinelle à l'aval et à l'amont, pendant le délit, si le garde se présente le chien le reconnaît et donne de la voix. Aussitôt, les engins prohibés disparaissent sous l'eau et on attend que le représentant de la loi soit passé pour les relever.

Il faut enfin mentionner spécialement la région du Bas-Rhône, pour les 40 kilomètres en amont de Lyon. C'est le pays d'élection des braconniers de profession. Recrutés dans la lie de la population lyonnaise ; ils exercent leur

industrie en sociétés organisées. Les mariniers, presque toujours leur complices, soit de bonne volonté, soit par crainte, se chargent de remonter leurs légers bateaux de pêche, amarrés à la suite des guimbardes de commerce.

Le soir, les braconniers partent de Lyon par chemin de fer, en bandes de 6 à 10 individus. Ils emportent leurs filets dans des sacs, descendent à une station de banlieue et retrouvent leurs bateaux en un endroit convenu.

Ils sont alors les maîtres du fleuve.

En vain, le garde local essaiera-t-il de les poursuivre; même assisté de son brigadier, la partie est vraiment trop inégale. Que peuvent deux hommes, en pleine nuit, contre une troupe de gens qui sont souvent des repris de justice, prêts à ne reculer devant rien?

Parfois, cependant, les courageux préposés du Rhône ont tenté l'abordage, mais les braconniers, mieux montés ne se laissent pas rattraper et fuient à forces de rames.

Quand, par surprise, la rencontre a lieu, les gardes sont accueillis par des insultes, ils sont en face d'inconnus qui leur donnent de faux noms et refusent, avec menaces, de remettre leurs filets. Voilà la situation. Elle est publiquement connue dans le pays, où les écumeurs lyonnais ont reçu le nom pittoresque et significatif *de pirates du Rhône*.

CHAPITRE VII

Importance de la production du poisson.

1° Amodiation et rendement de la pêche dans les eaux du domaine public.

Les baux consentis sur les rivières navigables et flottables comprennent à la fois les droits de pêche et de chasse.

Les résultats des amodiations sont consignés au tableau suivant pour une partie de ces cours d'eau :

(Voir au verso, page 94.)

COURS d'eau	NOMBRE de Lots	LONGUEUR totale amodiée	PRIX annuel d'amodiation	PRIX moyen par kilom.	LONGUEUR moyenne d'un lot	DURÉE DES BAUX	OBSERVATIONS
Rhône (1)......	8	63k 8	2845 f	45 f	8 k	du 1er janvier 1900 au 31 déc. 1904.	(1) Partie comprise dans l'Inspection des Eaux et Forêts de Bourg, soit tout le Bas-Rhône jusqu'à Lyon et une minime fraction du Haut-Rhône (A).
Ain...........	30	73 0	7404	101	2 4	du 1er janvier 1896 au 31 déc. 1904.	
Reyssouze.....	1	5 1	310	61	5 1	id.	
Séran.........	3	14 1	240	17	4 7	id.	Nous n'avons pu obtenir aucun renseignement en ce qui concerne l'amodiation de la pêche du Rhône dans l'Inspection de Belley.
Furans........	3	8 0	710	88	2 7	du 20 février 1898 au 31 déc. 1904.	
		164 »	11509	70			

(A) Nous réservons le nom de Bas-Rhône à toute la partie du fleuve située en plaine, depuis sa sortie des montagnes jusqu'à Lyon; par opposition, le nom de Haut-Rhône s'appliquera à toute la partie en montagne, depuis son entrée en France.

Le prix moyen par kilomètre le plus élevé est atteint dans la rivière d'Ain, ce qui tient en partie à ce qu'elle a été divisée en petits lots et à ce que cette rivière est relativement poissonneuse (le poisson de l'Ain est d'ailleurs de qualité supérieure.)

Nous avons tenté de nous rendre compte de la production des eaux du domaine public, mais cette enquête est des plus difficiles à faire, les fermiers et leurs permissionnaires ne livrent pas volontiers les résultats de leur industrie. Ils craignent que la connaissance des bénéfices qu'ils réalisent n'entraîne une augmentation du prix des baux. Il y a aussi la pêche à la ligne, dont il est impossible d'évaluer les produits.

Et puis, les innombrables pêches clandestines, de nuit, avec engins ou modes prohibés, en temps de frai. Comment trouver le rendement de toutes ces rapines ?

Quoiqu'il en soit, nous donnons dans les tableaux ci-après les résultats de notre enquête pour l'Ain et pour le Bas-Rhône. Mais les quantités de poisson indiquées ne sont évidemment que des approximations. Les prix de vente étaient plus faciles à connaître, ils ont servi à établir le rendement en argent, malheureusement approximatif lui aussi comme son facteur principal : la quantité de poisson pêché.

Nous n'avons pu recueillir pour le Séran, le Furans et la Reyssouze que des renseignements trop incertains pour figurer ici.

Il convient d'y ajouter les produits de la chasse qui figurent dans un tableau spécial. Les chiffres en sont malheureusement tout aussi approximatifs.

CHASSE

ESPÈCES d'oiseaux	Rhône		Ain		OBSERVATIONS
	Nombre (1)	Valeur en argent	Nombre (1)	Valeur en argent	
Canards sauvages..	120	360 fr.	200	500 fr.	(1) Moyennes annuelles de 1897 à 1901
Poules d'eau...	80	150	60	120	
Vanneaux.....	190	310	150	150	
Sarcelles.......	100	200	70	140	
Râles d'eau....	90	135	»	»	
Bécasseaux....	85	105	90	110	
	665	1260	570	1020	

ESPÈCES de poissons	Rhône		Ain		OBSERVATIONS
	Nombre de kilogr. (1)	Valeur en argent	Nombre de kilogr. (1)	Valeur en argent	
Truite.......	250k	1000f	900k	4500f	(1) Moyennes annuelles de 1897 à 1901
Ombre	35	70	700	2800	
Anguille.....	80	240	90	360	
Barbeau.....	300	900	1500	3000	
Brochet......	380	1140	200	800	
Chevaine	600	1500	700	1400	
Brême	70	105	»	»	
Hottu........	550	600	16000	8000	
Lotte........	25	90	»	»	
Vandoise....	60	90	800	960	
Lamproie....	30	15	»	»	
Perche	160	480	»	»	
Tanche......	60	120	»	»	
Carpe	80	200	»	»	
Goujon.	30	75	20	25	
Alose	50	40	5	5	
Ablette......	700	840	»	»	
Autres poissons.	100	100	60	60	
	3560	7605	20975	21910	

RÉCAPITULATION

(Chasse et Pêche)

NATURE des produits	Rhône (Valeur en argent)	Ain (Valeur en argent)	OBSERVATIONS
Chasse......	1260 f	1020 f	
Pêche.......	7605	21910	
	8865 f	22930 f	

On peut comparer les données de ces tableaux avec celles de la page 94 « prix d'amodiation ».

Il résulte de cette comparaison que :

Le kilomètre du Rhône
amodié en moyenne 45 fr. rapporterait (chasse et pêche) 139 fr.
Le kilomètre de l'Ain
amodié en moyenne 101 fr. — — 314 fr.

même en tenant compte des frais des pêcheurs, du temps consacré à la pêche et du bénéfice naturel qu'ils doivent en retirer, les prix d'amodiation sont certainement inférieurs à ce qu'ils devraient être

Il faut l'attribuer à l'insécurité du rendement de la pêche résultant d'un braconnage effréné et qui disparaîtra avec une surveillance active et sérieuse. On pourra alors espérer un relèvement dans le prix des baux.

2° Rendement des cours d'eau non navigables.

Il était encore plus difficile d'établir le rendement des cours d'eau non navigables. Les renseignements que nous avons pu recueillir sont trop incomplets, trop incertains pour être cités.

Mais il n'est pas douteux que ces cours d'eau rendent encore moins que les cours d'eau navigables.

Le plus souvent, la pêche n'en est pas exploitée par le propriétaire riverain qui en abandonne la jouissance à quiconque veut s'y livrer. Pourquoi cet abandon ? Insouciance, ignorance des droits réels, difficultés de l'exploitation et de la protection. La propriété du droit de pêche du riverain, dans les rivières non navigables, est donc, ou peu s'en faut, purement théorique. En pratique elle ne rapporte rien, c'est une propriété de luxe dont on n'attend pas de bénéfice. Et pourtant, il y a là une source de revenus sérieuse, incontestable, qui est malheureusement négligée.

Mais les inconvénients du morcellement sont ici infiniment plus sensibles qu'ailleurs. La pêche ne peut donner des produits rémunérateurs, qu'à la condition d'être protégée, nous le répétons, car c'est le point capital sur lequel on ne saurait trop insister, et, cette protection, le riverain est incapable de l'assurer.

Il convient de chercher le remède à cette situation dans l'association.

En agriculture, l'association a produit les syndicats agricoles ; dans l'industrie, les coopératives de production ; dans l'économie domestique, les coopératives de

consommation. Les progrès considérables accomplis par ces groupements ne sont que l'amorce de progrès plus grands encore que l'avenir réalisera. Pourquoi le même moyen ne produirait-il pas les mêmes effets, en ce qui concerne l'exploitation rationnelle des eaux ?

Un syndicat de riverains d'un cours d'eau pourrait, soit en louer la pêche, soit en jouir à fruits communs. Or, un tel syndicat sera capable de tirer de sa rivière, ce que n'en obtiendront jamais les riverains isolés.

On doit donc encourager par tous les moyens possibles, la fondation de semblables associations. Non seulement elles assureront un revenu modeste, mais certain, à une nature de propriété aujourd'hui délaissée, mais elles apprendront aux associés à ménager leurs ressources, pour en assurer la continuité.

Aujourd'hui, le riverain a trop souvent tendance, quand il se livre à la pêche, à en abuser. « A quoi bon, se dit-il, respecter le poisson en temps de frai, à quoi bon ménager les reproducteurs en vue du repeuplement ! Si je suis assez naïf pour le faire, d'autres ne suivront pas mon exemple, à l'amont ou à l'aval. Le poisson, qui passe sur ma rive, est destiné à être capturé sous peu, mieux vaut que ce soit pour moi que pour un autre.

Ce raisonnement autorise tous les délits et le dépeuplement des eaux en découle tout naturellement.

Nous avons examiné le cas où le riverain exploite sa pêche. Dans le cas contraire, ce qui a lieu le plus souvent, il laisse la place aux braconniers qui ont vite fait de s'en emparer, et qui en abusent avec moins de scrupules encore. Comment le propriétaire s'opposerait-il à leurs

déprédations? Le garde champêtre ne protège pas sa propriété, le gendarme n'a pas le temps. D'ailleurs, si le simple fait de pêche sans le consentement du riverain, constitue un délit au point de vue de la loi, ce délit du moins ne sera presque jamais poursuivi par le parquet. Quant à poursuivre lui-même, le riverain, n'y doit évidemment pas songer. Il n'y gagnerait que d'être condamné à payer les frais à la place du braconnier insolvable.

Qu'on s'étonne, après cela, de la disparition du poisson, non seulement dans les petites rivières, mais encore dans les grandes et dans les fleuves. Car toutes les eaux courantes d'un même bassin sont solidaires et toute destruction snr un point à sa répercussion sur l'ensemble.

3° Rendement des lacs.

Les droits de chasse et de pêche sont amodiées sur le lac domanial de Sylan (53 hectares) pour 9 années (à dater du 16 décembre 1894) pour le prix annuel de 181 fr.

Le lac est divisé en 5 lots.

La commune de Nantua afferme son lac (144 hectares) en 5 lots également pour le prix global annuel de 1.020 francs ; soit 3 fr. 40 par hectare pour le lac de Sylan et 7 fr. 10 pour celui de Nantua.

Les renseignements sur les produits de la chasse et de la pêche sont consignés aux tableaux suivants (1) :

CHASSE

ESPÈCES d'oiseaux	Lac de Sylan		Lac de Nantua		OBSERVATIONS
	Nombre (1)	Produits en argent	Nombre (1)	Produits en argent	
Canards.....	40	120 f	90	270 f	(1) Moyennes annuelles de 1897 à 1901
Macreuses...	7	14	20	50	
Râles d'eau..	15	9	6	3	
Poules d'eau.	2	3	2	3	
	64	146	118	326	

(1) Comme pour les rivières domaniales, nous ferons sur les documents de ces tableaux, toutes réserves sur leur caractère de certitude.

PÊCHE

ESPÈCES de poissons	Lac de Sylan		Lac de Nantua		OBSERVATIONS
	Nombre de kilogr. (1)	Valeur en argent	Nombre de kilogr. (1)	Valeur en argent	
Truite.......	»	»	600[k]	2400[f]	(1) Moyennes annuelles de 1897 à 1901
Perche......	700	1750[f]	400	1200	
Brochet......	1500	4500	150	375	
Gardon......	1800	2160	8000	9600	
Tanche.....	3	9	6	18	
Carpe.......	»	»	4	12	
Vandoise....	»	»	1	1	
Brême... ...	1500	2250	2	2	
Autres poissons....	800	960	500	500	
	6303	11629	9663	14108	

RÉCAPITULATION

(Chasse et Pêche)

NATURE des produits	Lac de Sylan	Lac de Nantua	OBSERVATIONS
Chasse.. ...	146 f	326 f	
Pêche.......	11629	14108	
	11775	14434	

L'hectare du lac de Sylan, amodié 3 fr. 40, produit donc en argent 222 francs.

L'hectare du lac de Nantua, amodié 7 fr. 10, produit donc en argent 100 francs.

Nous avons vu que le tableau de la page 377 (*Annales* 1902) donne pour les produits de la pêche des autres lacs, non soumis à la législation de la pêche fluviale, un total annuel moyen de 2.220 kilogrammes qu'on peut évaluer à 3.330 fr. soit, pour 142 hectares, 23 fr. par hectare et par an (chasse non comprise.)

4° Rendement des étangs.

La jouissance des étangs est sujette à bien des difficultés, que les coutumes et usages servent à trancher.

En droit, on reconnaît 4 sortes d'étangs :

Les étangs indépendants, c'est-à-dire ceux qui ont une vidange pour eux seuls ;

Les étangs dépendants (1), ceux qui ne peuvent se vider que les uns par les autres ;

Les étangs libres, dont l'assec et l'évolage appartiennent au même propriétaire ;

Enfin, les étangs asservis, ceux dont les deux propriétés, sont divisées.

Cependant, le propriétaire de moitié au moins, dans l'assec et l'évolage jouit des mêmes prérogatives que s'il était seul.

Laissant de côté cette question intéressante, nous ne nous occuperons que de l'exploitation. A ce point de vue, on distingue, d'après leur destination :

1° Les étangs à feuille :
2° Les étangs à empoissonnage ;
3° Les étangs pêchés à un an ;
4° Les étangs pêchés à deux ans ;
5° Les étangs à pêche folle.

Il est inutile de parler des deux premiers, qui ont été suffisamment décrits par le docteur Brocchi (Voir Pisciculture dans les eaux douces). Mais il est bon de don-

---

(1) Le propriétaire d'un étang dépendant est obligé de pêcher à date fixée par son titre pour envoyer l'eau aux étangs inférieurs ; lui-même recevra, l'année suivante à date fixe, l'eau d'un étang supérieur.

ner qnelques indications complémentaires sur les étangs destinés à la production du poisson de consommation.

L'empoissonnement, tout comme le rendement en poids et en argent, varie considérablement selon le terrain, la situation, l'époque de l'année.

Une longue étude permettrait seule d'établir des moyennes, nous ne pouvons que donner des exemples :

Etang pêché après un an d'eau (1898).

EMPOISSONNEMENT (A L'HECTARE)

160 panneaux (carpeaux de 2 ans pesant 0 k. 125 l'un), poids total.............	20 kilos, à 100 fr. les 100 kil.	20 f.
10 kil. 500 aiguillons (tanches de 1 an, de 5 à 6 centimètres de long), poids	10 k. 500, à 115 fr. les 100 kil.	12 05
6 poignards (brochetons de 50 gr., mis à l'eau après 3 mois), poids..........	0 k. 300, sans valeur...	mémoire
Totaux	30 k. 8	32 05

FRAIS DE PÊCHE (A L'HECTARE)

17 heures d'hommes à 0 fr. 20..........	3 fr. 40
Donné aux aides (1), 7 kilog. de poisson à 0 fr. 40 l'un........................	2 fr. 80
Total.	6 fr. 20
Report des frais d'empoissonnement.	32 fr. 05
Total des frais.	38 fr. 25

(1) En dehors des ouvriers loués par le propriétaire et payés par lui, vient qui veut assister et coopérer à la pêche, ces aides bénévoles sont payés en nature par un don de poisson non pesé (menus poissons blanc ou brochetons), ce don est appelé *fricas-*

PRODUITS DE LA PÊCHE (A L'HECTARE)

120 k. carpes du poids moyen de 0 k. 750 à 62 fr. les 100 kilog.		74 fr. 40
67 k. tanches à 120 fr. les 100 kilog.. . .		80 fr. 40
4 k. brochet à — — . .		4 fr. 80
20 k. blancs (gardons, divers, petits brochetons), à 40 francs.		8 fr. »
211 kilog.	Total.	167 fr. 60

La vente a produit à l'hectare	211 k. payés.	167 fr. 60
Il a été donné aux aides. . .	7 k. valant.	2 fr. 80
Il a été remis à l'étang (carpeaux et poignards). . . .	23 k. valant.	9 fr. 20
Rendement total brut. . .	241 k. valant.	179 fr. 60
A déduire, poids de l'empoisnement et frais totaux. . .	30 8 —	38 fr. 25
Rendement net en poids . .	210 2, en arg.	141 fr. 35

Nous remarquons dans l'exemple ci-dessus que, dans l'empoissonnage, les carpes sont comptées au nombre et les tanches au poids. Il est inutile dans beaucoup de cas d'empoissonner en blancs (gardon, chevaines, vandoise, menu frétin, etc.) ces espèces arrivent naturellement par les ruisseaux. Les brochetons d'empoissonnement sont sans valeur, ils se donnent dans la Dombes. Même dans

sée. Naturellement, ces ouvriers supplémentaires se présentent en petit nombre pour un étang de faible superficie, mais quand on pêche le grand Birieux, les Vavres, le grand Marais, ou un autre étang important, toute la population à 10 kilomètres à la ronde, se mobilise d'elle-même et la *fricassée* peut représenter jusqu'à 10 kilogs à l'hectare.

un étang sans communication apparente, où l'on ne mettrait aucun brochet, on aurait chance d'en trouver quelques-uns à la pêche. Un filet d'eau, un débordement, les amène; peut-être aussi le transport d'œufs fécondés par les oiseaux aquatiques.

Enfin, il ressort des chiffres ci dessus, qu'après une année d'eau, l'hectare a produit 210 kilog. de poisson (poids net) et 141 francs de bénéfice (net des frais). Rendement magnifique qu'il faut considérer comme un maximum.

Etang pêché après 2 ans d'eau (1897)

EMPOISSONNEMENT (A L'HECTARE)

160 feuilles (alevins de carpes de 1 an pesant 15 gr. l'un), poids total	2 k. 400 à 2f 50 les 160..	2 fr. 50
3 k. 500 aiguillons (alevins de tanches pesant 10 gr. l'un), poids	3 k. 500 à 1f 40 le kilog.	4 fr. 90
10 filatons (brochetons de 10 gr. l'un), mis à l'eau après 1 an, poids	0 k. 100 sans valeur...	mémoire
6 grosses carpes (4 mâles et 2 femelles), pesant 500 gr. l'une, poids	3 k. » à 0f 90 le kilog.	2 fr. 70
6 grosses tanches (4 mâles et 2 femelles), pesant 300 gr. l'une, poids	1 k. 800 à 1f 40 le kilog.	2 fr. 50
Totaux	10 k. 800	12 fr. 60
A ajouter, les frais de pêche à l'hectare		6 »
Totaux des frais		18 fr. 60

PRODUITS DE LA PÊCHE A L'HECTARE

130 carpes pesant en moyenne 600 g. l'une	78k	, à 90f. les 100 k.	70 fr. 20
300 tanches, pesant en moyenne 300 g. l'une	90k	, à 140f. —	126 fr. »
8 brochets, pesant en moyenne 2 kilog..	16k	, à 160f. —	25 fr. 60
6 grosses carpes, pesant en moyenne 1 kilog.	6k	, à 0f.90 le kil.	5 fr. 40
6 grosses tanches, pesant en moyenne, 800 grammes......	4k 8	, à 1f.40 le kil.	6 fr. 70
	194k 8,		233 fr. 90
A déduire pour l'empoissonnement....	10 8,	pour les frais.	18 60
Rendement en poids net	184k 0 ;	en argent...	215 fr. 30

Les grosses tanches et les carpes sont placées pour la pose, on obtient ainsi une abondante nourriture pour le brochet qui passe, en un an, de 10 grammes à 2 kilog. Il est vrai que 30 carpes et 50 tanches ont disparu.

L'hectare a produit, en 2 ans d'eau, 184 kilog. de poisson et rapporté 215 fr. soit, par année, 92 kilog. et 107 francs (net).

La pêche à deux ans est en général moins rémunératrice que la précédente, aussi a-t-on tendance à l'abandonner. Mais elle exige des frais d'empoissonnement moitié moindres et elle est dans les habitudes anciennes du pays.

Néanmoins, ce résultat d'une pêche à deux ans doit encore être regardé comme très remarquable et non susceptible d'être atteint fréquemment.

Voici un autre exemple plus récent qu'on pourrait considérer plus facilement comme se rapprochant de la moyenne :

EMPOISSONNEMENT A L'HECTARE (1900).

80 paires de panneaux pesant 20 kilog. à 90 fr. les 100 kilog.	18 fr.
20 kilog. aiguillons, pesant en bloc, 20 kilog. à 100 francs, les 100 kilog.	20 »
10 brochetons et blancs (en quantité variable.)	mémoire
Transport de l'empoissonnement	4 fr.
Surveillance de l'étang, au moins 48 heures avant la pêche, fourniture des filets, frais de pêche.	10 fr.
Total des frais.	52 fr.

(1901) PRODUITS DE LA PÊCHE (A L'HECTARE),

Après un an d'eau.

90	kilog.	carpes à 62 fr. les 100 kilog.		55 fr. 80
45	—	tanches à 100 fr. les	—	45 fr. »
8	—	brochets à 120 fr. les	—	9 fr. 60
10	—	(poissons blancs entièrement donnés)		mémoire
153 kilog.				110 fr. 40

La pêche n'a rendu que. . .	153 k. en poids ;	et	110 fr. 40 en argent.
A déduire l'empoissonnement.	40 k. en poids ;	et les frais	52 fr. » —
Rendement net en poids.	113 kilog. ;	en argent. . .	58 fr. 40

L'hectare n'a plus produit que 113 kilog. et 58 francs. Ce qui tient en partie à la diminution de la valeur vénale des tanches, 100 fr. les 100 kilog. au lieu de 120 en 1898 et 140 en 1897 ; la maladie du gros ventre se développe de plus en plus et la tanche baisse de prix.

Les propriétaires d'étangs se plaignent amèrement de cet avilissement des prix qu'ils attribuent surtout à la surproduction du poisson. N'est-il pas à craindre que la remise en eau des étangs desséchés ne rende la situation plus critique encore?

La pêche folle est ainsi nommée parce qu'elle n'est pas réglée. ni comme empoissonnage, ni comme époque de pêche, c'est-à-dire qu'elle ne peut guère se pratiquer que dans les étangs à la fois libres et indépendants. Son produit est essentiellement aléatoire, quelquefois très modique, il peut souvent aussi être fort avantageux.

La production annuelle des 9,000 hectares d'étangs actuellemeut existants en Dombes, doit vraisemblablement dépasser un demi million de kilogrammes, laissant net à leurs propriétaires plus de 300,000 francs ; soit un un revenu moyen de 66 francs à l'hectare, si on tient compte de ce que la moitié seulement de la superficie est en eau.

5° Lieux de consommation.

La plus grande partie de la pêche des eaux courantes du département est consommée sur place ou dans les localités voisines des cours d'eau. Le poisson de la Saône s'achemine en partie sur Mâcon, Châlon et surtout sur Lyon. Celui du Rhône, de l'Ain et de leurs affluents à proximité des voies ferrées, au moins pour la truite, le

brochet, la lotte, la perche, est dirigé sur Bourg et plus encore sur Lyon. Le hottu, si abondant dans la rivière d'Ain, trouve un débouché facile à Lyon, où il se vend couramment 50 à 60 fr. les 100 kilogs. Des lacs on n'expédie que les poissons les plus fins et les plus belles pièces, en partie sur Bourg et Lyon, en partie sur Genève.

Enfin, toute la production des étangs, qui n'est pas consommée dans la région (la Bresse et la Dombes) est amenée immédiatement à la Saône dans des tonneaux pleins d'eau, chargés sur des charettes. La pêche des étangs est généralement vendue aux marchands de poissons en gros de Lyon, moyennant un prix fixé d'avance par 100 kilogrammes. Les acquéreurs possèdent sur la Saône des *bachuts*, bateaux de commerce réformés, ou spécialement construits, percés à claire-voie, où le poisson d'étang est emmagasiné vivant. Il y est lavé par le courant, y dégorge la plus grande partie de sa vase et acquiert ainsi plus de qualité. Il est ensuite acheminé sur Lyon et toute la vallée du Rhône jusqu'à Valence.

Prix courant moyen du poisson de rivière (sur place.)

Truite.	de 5 fr. à 4 fr. le kil.	suivant les localités
Ombre.	de 4 » à 2 »	—	—
Barbeau.	de 2,50 à 2 »	—	—
Brochet.	de 4 » à 2,50	—	—
Chevaine	de 2,50 à 1,50	—	—
Anguille	de 4 » à 3 »	—	—
Vandoise	de 2 » à 1 »	—	—
Hottu.	de 0,80 à 0,40	—	—

Lotte	de 4 » à 3 fr. le kil.	suivant les localités		
Lamproie	de 0,50 à 0,40	—	—	
Perche	de 3 » à 2,50	—	—	
Tanche	de 3 » à 1,50	—	—	
Alose	de 1 » à 0,60	—	—	
Brême.	de 1,50 à 1,20	—	—	
Gardon	de 1,50 à 1 »	—	—	
Goujon	de 3 » à 1,20	—	—	
Ablette, vairon, etc., menu fretin pour fritures	de 1,50 à 0,75	—	—	
Carpe	de 2,50 à 1,25	—	—	

CHAPITRE VIII

Mesures à prendre pour développer la production du poisson.

1° Frayères naturelles et artificielles.

Les frayères naturelles abondent partout. Chaque espèce, recherchant les eaux qui lui conviennent, trouve sur place, non seulement une alimentation large et assurée, mais aussi toutes les circonstances de milieu nécessaires à sa reproduction. Les cyprins qui préfèrent en général, les eaux de la plaine y rencontrent les nombreuses plantes aquatiques auxquelles s'attachent leurs œufs. Il en est de même dans la montagne, dans l'Ain et dans le Rhône. Il est, en effet, peu de ruisseau qui ne présente quelque partie tranquille, aux eaux calmes, où se dé-

veloppent les végétaux, au moins sur les berges. Dans les grands cours d'eau : les bras secondaires, les lônes ou noues, sont également tapissés de végétations sous-fluviales, qui constituent d'amples frayères.

Lorsque ces plantes font totalement défaut, dans les petits torrents du Bugey, par exemple ; qui courent sur un lit de roc nu, on peut être sûr d'avance qu'on ne rencontre pas de cyprins.

Pour les salmonides, tous les affluents et sous-affluents, à courant rapide, ont plus ou moins un lit garni de cailloux roulés : ce sont autant de frayères. Dans le Rhône, dans l'Ain surtout, il existe de nombreux hauts-fonds, où la truite et l'ombre trouvent à frayer facilement sur le gravier. A l'époque de la fraie, il est possible de s'en rendre compte, car la frayère fréquentée se reconnaît à première vue. Les préposés des eaux et forêts se sont mis rapidement au courant et dès maintenant ne s'y trompent plus.

Ce n'est donc pas à multiplier les frayères, en en créant d'artificielles, qu'il faut songer, car la nature y a pourvu plus abondamment qu'on ne pourrait le faire. Ce qu'il faut, c'est protéger les frayères naturelles.

Malheureusement, les braconniers savent les reconnaître aussi bien que les préposés, et ils mettent à profit le changement que la saison des amours apporte dans les mœurs du poisson. Eux, si défiants d'habitude, se laissent capturer saus difficulté. Le bruit, la présence même de l'homme, ne les effraient plus. Enfin, leur appétit est surexcité au delà de toute mesure, à tel point que la truite elle-même perd toute perspicacité.

Il faut user de ruse avec elle, en temps ordinaire, pour lui faire accepter l'amorce, varier l'appât : mouches arti-

ficielles, poisson mort ou vif, etc..., choisir son moment: parfois un temps couvert, un peu orageux, une petite pluie fine, parfois un rayon de soleil. La truite ne daigne mordre qu'à ses heures. Au contraire, pendant la fraie sa voracité, sa gloutonnerie pour dire le mot, devient telle qu'elle se jette sur tous les appâts, même les plus grossiers. Quelle facilité pour les braconniers!

Après l'émission des œufs, ou de la laitance, les poissons sont fatigués, à demi engourdis. Un coup de trident dans l'eau et le braconnier peut enfourcher, en une seconde, deux ou parfois trois reproducteurs de toute beauté. Car, autour de la truite femelle en mal de ponte, il y a quelquefois deux mâles : l'heureux élu et.. .. l'autre, celui qui attend l'occasion de supplanter son rival.

Nous sommes donc, sauf cas tout à fait exceptionnel bien entendu, opposé en principe à l'établissement de frayères artificielles. D'abord elles seraient le plus souvent superflues et ensuite elles ne pourraient qu'offrir une commodité de plus à l'éternel destructeur des poissons, dont il a été si souvent question dans notre travail qu'il est inutile de le nommer une fois de plus.

Réserves. — Par application de l'article 1er de la loi du 31 mai 1865, un décret a fixé, depuis le 1er janvier 1900, ainsi qu'il suit les parties des cours d'eau du département (non compris la Saône), mises en réserve pour cinq années, en vue d'assurer la reproduction du poisson.

		Longueur des réserves	
RHONE	Lône d'Anglefort avec ses ramifications.	2.000m	
	Lône de la Ricard. , ...	800m	
	Lône située en arrière du barrage de Saint-Genix.	1.100m	
	Lône de la Sauge ou du Sauget . .	1.500m	
	Lit du fleuve entre les bornes kilométriques 66 et 65.	1.000m	
	Lit du fleuve entre les bornes kilométriques 35, 5 et 34	1.500m	
		7.900m..	7.900m
AIN	Embouchure de la Valouze. . . .	1.000m	
	Embouchure de l'Albarine.	1.000m	
	De la borne kilométrique 75 à l'emchure dans le Rhône.	1 480m	
		3.480m..	3.480m
	Séran du confluent avec le Rhône à la ferme de Ducroix.	1.700m	
	Chalaronne du creux de la Morelle au confluent avec la Saône . .	500	
		2.200m..	2.200m
	Longueur totale des réserves.		13.580m

L'emplacement de ces réserves est généralement bien choisi, on les a placées autant que possible aux confluents des principaux affluents, là où les hauts-fonds constituent des frayères naturelles. C'est dans ces parties calmes, que ne traquent pas constamment les bateaux des pêcheurs que le poisson se réfugie et qn'il peut à son aise croître et multiplier.

Cependant, la réserve de l'Ain, au confluent de l'Albarine ne pourra être maintenue et devra être déplacée. Il est, en effet, inutile de laisser les salmonides s'accumuler en grand nombre à l'entrée de l'Albarine et y pénétrer, par conséquent, aux hautes-eaux, car cette rivière est sujette à se dessécher en été ; les poissons qui y entrent pour frayer trouvent le chemin coupé à la descente et sont d'autant plus exposés à être capturés. Il sera utile de procéder à cette modification au moment du renouvellement quinquennal des réserves, soit au 1er janvier 1905, époque qui coïncidera avec la remise en amodiation des droits de pêche.

2° Pisciculture.

Etablissements gérés par le service des Eaux et Forêts.

Le service des Ponts et Chaussées avaient créé en 1873, deux parcs d'alevinage, l'un à Brion près de Nantua, sur l'Oignin, l'autre à Belignin, près de Belley, sur le Furans. Ils étaient destinés à l'élevage de la truite « arc en-ciel », qu'on se proposait de propager dans les rivières du Bugey. Ils consistaient en simples fossés, creusés sur les bords des cours d'eau et communiquaient avec eux, à travers de fins grillages, pour empêcher la fuite des alevins.

De 1894 à 1897, le parc de Brion a reçu 8,000 truitelles arc-en-ciel de deux mois, celui de Belignin 14,000. Un mois à l'avance, les bassins étaient ensemencés en

crustacés inférieurs, suivant le procédé de M. Lugrin à Grémaz qui fournissait les alevins et les crustacés.

Chaque année, en décembre, les truitelles de 10 mois environ étaient lancées à la rivière. Elles avaient alors acquis une longueur de 8 à 10 centimètrss. Mais il était impossible de se rendre compte du nombre des alevins qui avaient survécu, la vase et les herbes, qui encombraient les parcs empêchant tout comptage, A Belignin, notamment, on a capturé un certain nombre de brochets qui s'étaient introduits dans le parc, soit pendant un débordement, soit pendant l'ouverture des grilles. Ils ont dû singulièrement éclaircir les rangs des truitelles.

D'ailleurs, le prix de revient des alevins était très élevé (il ressort à 71 francs à Brion, et 92 francs à Belignin par mille), il était donc difficile de donner au réempoissonnement toute l'importance qu'il aurait dû recevoir. C'est pourquoi il a paru préférable à l'Administration des Eaux et Forêts, chargée du service de la pêche par suite du décret du 7 novembre 1896, de fabriquer directement les alevins, en substituant aux deux parcs transmis par les Ponts et Chaussées, un établissement complet de pisciculture.

Établissement de piscieulture de Saint-Boys.

M. Lafond, inspecteur des Eaux et Forêts à Belley, créateur de cet établissement, a rencontré, près de Belley, des conditions particulièrement favorables.

En effet, M. Vettard, propriétaire à Saint-Boys, offrait de céder un ancien moulin en excellent état. La cession était gratuite pendant cinq ans, avec faculté pour le service des Eaux et Forêts, soit de se retirer à tout mo-

ment sans remise en état des lieux, ni indemnité, soit au bout de cinq ans de passer un bail à sa convenance, moyennant le prix annuel de 200 francs pour toute location.

Indépendamment de ces conditions si avantageuses, le bailleur offrait encore son concours moral et matériel.

L'Administration supérieure ayant donné son consentement, les travaux commencèrent avec l'été 1898 et furent rapidement menés. Avec un faible crédit de quelques centaines de francs, alloué sur le budget des Eaux et Forêts, un certain nombre de sacs de ciment furent achetés ainsi que les instruments les plus indispensables. Les préposés forestiers ont donné à l'œuvre leur concours le plus entier en exécutant volontairement toute la main-d'œuvre, sous forme de travaux d'amélioration. M. Vettard a fait gratuitement tous les transports nécessaires, prêtant sans compter ses chevaux et ses voitures. Aussi, grâce au dévouement de tous, le résultat est-il prodigieux, si l'on songe aux faibles moyens employés et à l'exiguité de la dépense.

L'ancien canal d'amenée du moulin a été transformé en bassin de reproducteurs. L'emplacement de la roue hydraulique et le canal de fuite ont été utilisés pour la création d'un bassin d'alevinage. Enfin, les cases à incubation ont été installées à l'intérieur du bâtiment.

L'établissement (1) se trouve situé au milieu de prai-

---

(1) La description de l'établissement de Saint-Boys, donnée ici, n'est qu'une reproduction des renseignements qui m'ont été fournis par mon collègue et ami M. Lafond. Les figures sont également une réduction de ses propres épures. Je profite de l'occasion pour l'en remercier à nouveau; ainsi que M. Thinus, garde général à Châtillon-sur Seine, qui a bien voulu se charger du travail de réduction des figures.

ries sur le Gland, petit affluent du Rhône, dont les eaux très pures proviennent de deux petits lacs et ont une température constante de 8 à 10° degrés centigrades. Le Gland est séparé de tout autre cours d'eau par les chutes de Glandieu (70 mètres de hauteur), ce qui est une circonstance très favorable. (Voir figure n° 1.)

La prise d'eau installée dans une dérivation de la rivière, a une section de 225 centimètres carrés. Le bassin des reproducteurs, entièrement en ciment, a une longueur totale de 32 mètres. D'abord rectiligne, il se recourbe sur lui-même, afin de produire les remous d'eau qu'affectionne la truite. Au début, sur 4 mètres de longueur et 0m 60 de largeur, sa pente est de 5 pour 1000 et le fond est garni de gravier trié et lavé, c'est la frayère artificielle. Puis la largeur augmente progressivement jusqu'à 1m 30, avec une pente régulière de 3 pour 1000, amplement suffisante pour produire un courant rapide.

A 8 mètres de l'extrémité, la pente change brusquement (voir figure n° 2) atteint 20 0/0 créant ainsi un profond de 0m 80; le fond se relève ensuite avec la même pente et atteint le bassin d'alevinage qui fait suite et dans lequel l'eau tombe en nappe de 1 mètre de largeur à 0m 70 au-dessus du plafond.

Ce premier bassin peut contenir une cinquantaine de reproducteurs qui sont alimentés, soit avec des crevettes d'eau douce qu'on fait pulluler au milieu du cresson dans le réservoir lui-même, soit avec des dormilles pêchées dans le Gland. A l'époque de la fraie, les truites gagnent la frayère de l'entrée où il est facile de les capturer. Pendant les chaleurs elles trouvent un abri dans le profond, garni de grosses pierres à leur intention.

Les bassins d'incubation, installés à l'intérieur dans

une fosse en contre bas du sol de 1^m 20, sont construits en plotets de machefer aggloméré et revêtus d'un enduit en ciment. Ils forment dix cases, ayant toutes exactement les mêmes dimensions, 0^m 67 de long, 0^m 53 de large et 0^m 30 de profondeur, ce qui rend les claies, les cloisons et toutes les autres parties interchangeables. (Voir figure n° 3.)

Le rebord extérieur des cases, légèrement arrondi, est surélevé de façon à empêcher toute perte d'eau. Chaque cuve est séparée de la suivante par une cloison fixe, C, C', C''..... dont la partie supérieure, bien horizontale forme déversoir et se trouve à 0^m 02 en contre-bas de la précédente.

Egalement à 0^m 02 de chaque cloison fixe, il en existe une deuxième D, D', D''..... en bois qui est mobile et glisse librement dans une rainure s'arrêtant à 0^m 10 au-dessus du fonds de la case. Ce système permet d'obtenir à volonté un courant ascendant ou descendant, ascendant en employant les cloisons mobiles, descendant en les enlevant.

Enfin des ouvertures A, A' A''..... B, B', B''..... obturées avec des bondes en bois permettent, soit de vider chacun des bassins par un canal de décharge inférieur T, soit de les faire communiquer les uns avec les autres par la partie inférieure. Si le *Byssus* ou tout autre maladie, venait à se développer dans une case, celle-ci pourrait être vidée et désinfectée à part, sans que le fonctionnement des autres soit arrêté. Il suffirait de réunir les deux cases adjacentes par un pont aqueduc, en zinc, mobile et exactement de la longueur d'une case.

Les grands côtés des cases présentent à 0^m04 de la surface extérieure, des tasseaux qui supportent les claies

mobiles en zinc M, dont le clayonnage est formé de baguettes de verres également mobiles. Elles ont 0^m 48 de longueur, sur 0^m005 de diamètre, chacune est munie à ses extrémités de petites bagues en zinc, de façon à obtenir entre elles des interstices réguliers de 1 m/m 1/2 sur lesquels sont placés les œufs.

La première case est remplie à moitié, de charbon de bois, de sable et de gravier, destinés à filtrer l'eau qui a déjà déposé ses plus grosses impuretés sur un lit d'éponge E. Enfin, la dernière case présente, en plus une cuvette en ciment F formant décharge pour l'écoulement des eaux, et, au plafond une ouverture de 0^m 10 de diamètre G qui permet d'établir la communication, a travers le mur, avec le bassin d'alevinage.

Il est facile de comprendre le fonctionnement du système. Le robinet R étant ouvert, l'eau tombe avec une chûte de 1 mètre sur un vaste récipient incliné en zinc K, où elle filtre à travers les éponges, puis s'écoule entre la cloison fixe C et la cloison mobile D, arrive par le fond de la case, traverse les claies entre les baguettes de verre, en lavant et en baignant les œufs ; puis, dès qu'elle à dépassé le niveau de la seconde cloison fixe, elle tombe entre C' et D', et ainsi de suite. En réglant le robinet, on peut obtenir un courant suffisamment vif pour bien laver les œufs, assez léger cependant pour ne pas risquer de les entraîner.

Le bassin d'alevinage, qui occupe comme nous l'avons dit l'emplacement du moteur, a une longueur de 12^m 80, 2^m 25 de large et 1^m 30 de profondeur (Voir figure 4.) Le mur extérieur du bâtiment et l'ancien mur de soutien de la roue ont servi tout naturellement à le former. Le

fond n'est autre que celui de l'ancien plancher du canal de fuite, en bois d'aune bien conservé.

Ce bassin est alimenté à la fois par le courant venant du bassin des reproducteurs et par le trop plein du récipient K (figure 3) des cases d'incubation. Ce trop plein débouche dans une large gargouille O (figure 4) après avoir traversé le mur du bâtiment. L'eau s'en échappe en nappe de 2 mètres de large et 0^m 80 de hauteur.

Le bassin d'alevinage reçoit donc une eaau très pûre, à courant vif, largement aérée par les chûtes de ces deux réservoirs.

Enfin, il peut se vider par un triple système de vannes V (figures I et 4) dont les orifices sont fermés par de fins grillages pour empêcher la fuite des alevins. Ces vannes permettent d'obtenir, soit la mise à sec, soit des profondeurs d'eau de 0^m 60, 1 mètre et 1^m 30.

Dès que les alevins ont résorbé leur vésicule, ils sont conduits, sans secousse, au bassin d'alevinage, dans lequel au moyen des vannes on a abaissé l'eau au niveau du fond de la 10e case.

Fermant alors le robinet d'alimentation R, on onvre successivement le conduit G et les ouvertures B, B', B"... (figure 3). Les cases se vident les unes par les autres et les alevins, suivant le courant, finissent par arriver tout naturellement dans le bassin qui leur est réservé. Ce dispositif, fort ingénieux, leur épargne les fatignes et les blessures souvent mortelles causées par la capture à la pipette et le transport au bassin parfois fort éloigné.

Les alevins sont destinés à passer 8 à 10 mois dans le bassin d'alevinage et il est important qu'ils y deviennent robustes, pour être en état de résister aux nombreux en-

nemis qu'ils rencontrent dans la plaine liberté des rivières. On estime que cette condition est remplie quand ils ont atteint une taille de 8 à 10 centimètres.

Pour cela deux choses leur sont nécessaires en abondance : l'oxygène et la nourriture. Ils trouvent le premier dans l'eau de leur bassin, largement aérée et renouvelée.

Enfin, leur alimentation est assurée par des crustacés inférieurs, qu'on fait pulluler dans un bassin spécial, ensemencé en Daphnies, Cyclops et Cypris qui se reproduisent dans une eau additionnée de fumier et de Colombin (procédé Rivoirin.)

Un haut fond artificiel L formé de poutrelles grossièrement assemblées a éte placé dans une position inclinée à 45° à l'extrémité du bassin d'alevinage, tout près de l'ouverture G du conduit des cases à incubation. Les jeunes alevins, y trouvent, sur un lit de gravier fin, toutes les hauteurs d'eau, depuis zéro jusqu'à 0^{m} 60.

En résumé, l'installation générale de l'établissement est remarquable en tous points, tout a été prévu. Pour douner une idée de la minutie des précautions prises, relatons que le gravier des cases, les claies, les baguettes de verre, les éponges, etc., ont été rendus aseptiques par une ébulition prolongée dans l'eau. Les bassins sont couverts par des grillages en fil de fer galvanisé, mobiles autour de charnières et fermés au cadenas pour soustraire les reproducteurs et les alevins, à la fois aux braconniers et à leurs autres ennemis.

Les cases à incubation sont couvertes de châssis vitrés, dont l'obturation est obtenue par des cartons mobiles et dont les côtés sont fermés par de petites grilles métalliques qui empèchent les alevins de passer ; devant chaque

case est fixée une planchette au numéro de la case, qui porte une étiquette où l'on inscrit toutes les données intéressantes ; date de la mise en incubation, nombre d'œufs, poids et nature des reproducteurs, température de l'eau, proportion d'œufs non fécondés, invasion du byssus, apparition des premiers alevins, etc.... Pas un perfectionnement de l'art piscicole qui n'ait reçu son application, beaucoup d'ailleurs de ces petits procédés sont nouveaux. Leur indication exigerait de nombreuses pages.

Les dix cases comportent chacune deux claies, chaque claie peut contenir environ 3,500 œufs. On peut donc mettre à la fois en incubation 70,000 œufs.

Nous ne pouvons que répéter que tout est remarquable à Saint-Boys et qu'une semblable création fait grand honneur à son auteur M. Lafond, ainsi qu'à M. Vettard dont le dévouement doit être signalé. Déjà apiculteur des plus distingués, il s'est fait pisciculteur par amour de la science.

Depuis 1899, l'établissement a embryonné et élevé des alevins de truite commune et de truite arc-en-ciel.

En 1900, une invasion foudroyante d'une algue microscopique « *Saprolegnia ferox* » fit en quelques jours 30,000 victimes, et rendit obligatoire la mise en rivière prématurée des survivants, 40,000 alevins âgés seulement d'un mois.

En 1900, les inondations de l'arrière saison ont rendu difficile la capture des reproducteurs et on n'a pu élever que 25.000 alevins.

Depuis sa création, l'établissement a coûté à l'Etat :

En 1898.	718 fr. 90
En 1899.	105 fr. »
En 1900.	169 fr. 50
En 1901.	186 fr. 75
	1.180 fr. 15

Si l'on voulait avoir le total des dépenses réelles de Saint-Boys, il conviendrait d'ajouter à cette somme, la valeur des prestations fournies par les préposés des Eaux et Forêts et du concours de M. Vettard, qui a mis *gratuitement* au service de l'Administration des Eaux et Forêts ses chevaux et voitures et même ses ouvriers agricoles pendant plusieurs mois. M. Lafond n'estime pas ces divers concours à moins de deux mille francs.

Les résultats obtenus se traduisent par l'immersion dans les cours d'eau de la région (Rhône, Furans, Séran et Gland) de :

12.800 truitelles (trutta fario et irideus) de 12 à 14 centimètres de longueur d'une valeur commerciale de	2.560 fr.
44.000 alevins (espèce trutta fario) de 1 centimètres 1/2 de longueur, estimés. . .	1.980 fr.
L'établissement contient en outre 150 truites arc-en-ciel, nées dans l'établissement, en mai 1899, et conservées comme reproducteurs, du poids moyen de 800 grammes et qu'on peut estimer.	480 fr.
	5.020 fr.

Ces résultats, obtenus en quatre années seulement, permettent d'espérer mieux encore pour l'avenir. Ils n'ont pas été stériles ainsi que le démontrent les nombreuses captures opérées par les pêcheurs en 1901.

Dans le Gland, notamment, séparé du Rhône par une chute d'eau infranchissable au poisson, on a pris, à diverses reprises, des truites arc-en-ciel dans toute l'étendue de la rivière et jusqu'à sept kilomètres de l'établissement de Saint-Boys, où la mise a l'eau avait eu lieu.

A notre avis, il y aurait lieu de compléter l'établissement par la création de nouveaux bassins d'alevinage.

Le seul qui existe actuellement étant insuffisant pour l'élevage de 50 à 100.000 alevins jusqu'à l'âge de 10 mois, et c'est à cela que le service compétent doit s'attacher à Saint-Boys.

B. Etablissement particulier.

Etablissement de pisciculture de Gremaz.

Il existe, dans le pays de Gex, un établissement piscicole fondé depuis plusieurs années par M. Lugrin, à Gremaz, commune de Thoiry. Ce pisciculteur est bien connu, par le développement qu'il a apporté à l'élevage des alevins de Salmonides par un procédé spécial de son invention.

Son établissement comprend des bassins en ciment de longueurs et de largeurs variables, au nombre d'environ 80. Quelques-uns à la vérité sont à demi ruinés, mais la plupart sont encore en bon état d'étanchéité. Ils sont séparés par des digues en ciment, les unes de 0m 25, les autres de 0m 40 de largeur, qui servent à la circulation du personnel Leur profondeur varie de un à deux mètres. Des tuyaux de poterie, noyés dans les digues, amenant l'eau des sources aux divers bassins, qui peuvent en outre communiquer ou non, entre eux, à volonté, suivant les besoins. D'autres tuyaux, situés sous les bassins servent à les vider et font écouler les eaux vers le sud-est. Trois sources, dont la température reste constante à 9° centigrades, desservent l'établissement.

Cinquante cases à incubation en métal et doublées de bois d'une longueur de 1^m 30 sur 0^m 75 de largeur et 0^m 80 de profondeur, sont installées au-dessus de bassins de 1 mètre de largeur. Leur fond repose sur des madriers portés par les digues. Chacun renferme deux claies en treillis de fil de fer, qui supportent les œufs. L'eau est amenée par des conduites métalliques qui permettent de la faire écouler dans chaque case d'une hauteur variant de 1 mètre à quelques centimètres à peine. Le fond de chaque case est percé en son milieu d'une ouverture qui donne passage au tuyau d'écoulement surmonté d'une pomme d'arrosoir recouverte de toile mousseline, pour éviter la fuite des alevins ; ce tuyau est mobile et l'écoulement peut se faire de toute hauteur, depuis le fond de la case,

M. Lugrin déclare embryonner annuellement un million et demi à 2 millions d'œufs. Ce qui est possible avec les 5 ou 600 poissons adultes que renferment les bassins des reproducteurs et dont beaucoup dépassent le poids de 3 kilogrammes. Les espèces reproduites sont les suivantes : trutta fario, tymallus vexillifer, coregonus fera et lavarensis, salmo solar, salmo umbla, parmi les indigènes et parmi les exotiques : la truite arc-en-ciel et la perche du Canada.

Cette dernière espèce qui n'atteint que 7 à 8 centimètres de taille, à l'âge adulte, est extrêmement prolifère. Elle est employée à la nourriture des Salmonides, concurramment avec des cyprins (goujons ou tanches), que M. Lugrin fait reproduire naturellement dans des bassins spéciaux, sans fécondation artificielle.

Rien de bien nouveau dans cette installation ; aucune précaution n'est prise pour le filtrage de l'eau, l'écoule-

ment du liquide a lieu partout de haut en bas, procédé abandonné aujourd'hui en faveur des courants ascendants. Les claies sont rudimentaires, l'eau s'écoule de tuyaux à faible section et ne reçoit, par conséquent, pas d'aérage, etc.

En somme, ce qui distingue l'établissement de Grémaz, en dehors de l'importance des nombreux bassins, qui couvrent environ 35 à 40 ares de superficie, c'est la méthode employée pour l'alimentation des alevins.

En pisciculture, l'incubation présente peu de difficultés, en comparaison de l'élevage des jeunes poissons jusqu'à l'âge où ils sont suffisamment forts pour être lancés dans les cours d'eau.

Ici, M. Lugrin paraît supérieur :

Quand les alevins ont résorbé leur vésicule ombilicale, ils sont recueillis à la pipette dans les cases, transportés dans les bassins d'alevinage et nourris d'abord de petits crustacés pendant deux mois, puis d'annélides et de crevettes d'eau douce, jusqu'à ce qu'ils puissent dévorer des cyprins ou des perches du Canada. Devenus adultes, ils ne reçoivent plus qu'une nourriture artificielle.

Les crustacés, obtenus dans des bassins spéciaux, sont des Daphnies, des Cyclops et des Cypris, animalcules non point microscopiques, comme on l'a dit à tort, mais dont la taille ne dépasse guère un quart de milimètre. On les distingue fort bien à l'œil nu cependant.

Ils peuvent pulluler de façon merveilleuse, et pour faire comprendre la facilité de leur multiplication, nous donnerons ici quelques renseignements sur leur mode de reproduction, d'après le Dictionnaire d'histoire naturelle de Charles d'Orbigny (Tome IV, articles de H. Lucas et de Milne-Edwards).

Les Daphnies, crustacés brachiopodes, ont les sexes séparés. Les mâles n'apparaissent qu'au printemps. Un seul accouplement suffit à plusieurs générations de femelles, comme chez certains pucerons. Les femelles pondent ensuite des œufs productifs sans avoir besoin d'être fécondées à nouveau. Le fœtus sort de l'œuf dix jours après l'accouplement ; le petit animal est déjà semblable à ses parents. A cela près que sa taille est notablement inférieure. Il croit cependant rapidement et à mesure qu'il grandit, se dépouille de sa peau pour en revêtir une nouvelle. En été, les mues ont lieu de deux jours l'un, puis elles se raréfient peu à peu pour ne plus apparaître que tous les 8 ou 10 jours, en hiver. Elles continuent ainsi pendant toute la vie de l'animal.

Quand la température est élevée, les femelles de 8 jours, après 3 mues, ont déjà les ovaires remplis d'œufs et peuvent se reproduire 10 jours après leur propre naissance.

Ces générations en rapport avec les mues, se renouvellent de deux jours en deux jours, puis de 3 en 3, etc.... pour diminuer en hiver. Les premières pontes ne sont guère que de 6 petits, puis augmentent rapidement et arrivent à être de 18 à 20, chiffre auquel elles se maintiennent.

Les cypris, crustacés ostracodes, et les cyclops, crustacés entomostracés, ont un mode de reproduction un peu différent, mais tout aussi rapide.

On conçoit donc que ces animaux peuvent pulluler de façon prodigieuse s'ils trouvent un milieu favorable.

Ce milieu, divers pisciculteurs ont cherché à le créer, en mêlant à l'eau de leurs bassins du fumier, de la colombine, etc.... Mais ils n'ont obtenu des résultats sa-

tisfaisants qu'au printemps et en été, alors que dès la fin de janvier les alevins de salmonides auraient réclamé ce genre de nourriture. On a bien essayé de chauffer les bassins au thermo-syphon (procédé du docteur Le Play), mais c'est d'une application difficile et dispendieuse, qui ne donne que des succès très relatifs.

Procédé Lugrin. — M. Lugrin a résolu le problème en toute saison. Longtemps, il a refusé de faire connaître sa méthode, mais a fini par se départir de cette réserve en notre faveur.

Il ensemence ses bassins, soit avec des excréments de poissons provenant des bassins à reproducteurs, soit avec des poissons morts, broyés finement. Les crustacés trouvent dans ces matières fermentescibles des infusoires véritablement microscopiques, qui leur conviennent admirablement, aussi se multiplient-ils prodigieusement, même en hiver. Il est probable que le genre de nourriture a plus d'influence que la température sur la production des mâles et sur la périodicité des mues, en rapport avec les pontes.

Quoi qu'il en soit, nous avons pu constater personnellement, le 20 décembre 1898, par un froid vif et sec, que les Daphnies, Cyclops, etc... existaient en quantité innombrables dans les bassins à l'air libre de Gremaz. Une épuisette en mousseline plongée dans l'eau ramenait à chaque reprise, sous nos yeux, des milliers de crustacés.

M. Lugrin obtient encore des annélides, du genre Naïs, en mêlant à d'autres bassins des excréments de poissons à l'exclusion de tout autre matière. Ces naïs, annélides ovipares se reproduisent également par sissiparité et se multiplient avec la plus grande facilité.

Enfin, les crevettes (Gammarus fluviatilis, crustacé ediopthalme) se reproduisent abondamment dans les bassins pourvus de plantes aquatiques, des mousses principalement, qu'elles respectent. Elles dévorent, au contraire, la plupart des autres plantes d'eau, notamment le cresson dans lequel on les fait ordinairement reproduire, mais il faut les renouveler trop fréquemment.

Quand elles sont nombreuses, une cressonnière entière peut disparaître en 24 heures. Ces crevettes d'eau douce déjà assez grandes, puisque les adultes atteignent facilement 0^m 02, sont très recherchées des alevins dès le troisième et le quatrième mois. Mais il faut avoir soin de les produire dans des bassins séparés, car elles dévoreraient les Naïs et les Daphnies, Cyclops et Cypris. Du reste, elles absorbent tout ce que l'on veut leur donner, détritus de toute nature, végétaux en décomposition, etc...

Donc trois sortes de bassins, bassins à petits crustacés (Daphnies, Cyclops), bassins à annélides et bassins à crevettes d'eau douce. Le courant d'eau est très faible dans les deux premiers, assez rapide pour les crevettes.

On avait prétendu que M. Lugrin obtenait directement les crustacés dans les bassins d'alevinage. Ceci n'est que partiellement vrai. Ces derniers bassins contiennent bien, nous l'avons constaté, des débris de poissons morts, mis en dépôt pour obtenir la pullulation des crustacés, mais ce procédé direct n'est employé que discrètement, car il aurait bien vite fait de vicier l'eau dans laquelle vivent les alevins. D'ailleurs, les crustacés n'ont guère le temps de s'y reproduire en raison de la chasse ardente que leur font les jeunes truitelles.

La vérité, c'est que les petits animaux destinés à la

nourriture des alevins, sont élevés dans des bassins spéciaux et en sont extraits à l'épuisette de mousseline. Ces bassins ne sont séparés de ceux d'alevinage que par de petites digues en ciment de 0m 40 de largeur. Aussi, l'alimentation en est-elle facile et rapide. Le procédé Lugrin n'en est pas moins un grand progrès en pisciculture.

Il est certain que les alevins reçoivent à Gremaz, en abondance et en toute saison, même dans le plus jeune âge, des proies vivantes, nourriture infiniment supérieure à la viande hâchée et à tous les autres aliments artificiels qui ont été essayés.

Grâce à ces soins, les truitelles d'un an arrivent facilement, d'après M. Lugrin, à peser de 150 à 250 grammes dans le bassin d'alevinage.

L'établissement de Gremaz poursuit un triple but : la vente des œufs embryonnés, celle des alevins, celle des salmonides adultes pour la consommation. Cette dernière vente atteint annuellement 1.200 kilogs environ ; la truite est vendue à Paris, dès qu'elle a atteint le poids moyen de 80 grammes, à Lyon (100 grammes), à Genève (120 grammes).

Il n'existe pas d'autre établissement de pisciculture dans le département. Quelques particuliers possèdent bien de petits bassins où ils font l'élevage de la truite, mais exclusivement pour leur usage personnel, non en vue du réempoissonnement des cours d'eau, notamment à Vologuat, près Nantua.

3° Réempoissonnement des eaux et répression du braconnage.

On ne saurait nier l'utilité de la pisciculture pour le réempoissonnement des cours d'eau qu'une circonstance quelconque a complètement dépeuplés.

Quand les barrages s'opposent à la libre circulation du poisson, on peut, à défaut des échelles parfois difficiles à établir et toujours dangereuses, nous l'avons démontré, suppléer artificiellement au déficit de la popula tion en déversant des alevins en amont de l'obstacle.

Sur la Valserine, nous avons vu que trois usiniers versaient annuellement en remplacement d'échelles des indemnités montant à 440 francs. Ces indemnités sont employées à l'achat annuel de 1.500 truitelles de 10 mois qui sont lancées dans le cours d'eau près de son entrée dans le département. Il a ainsi été mis à l'eau, depuis 1894, environ 12 500 individus : 10.500 truites communes (trutta fario) et 2,000 truites « arc-en-ciel (trutta irideus). Depuis 1897, ces réempoissonnements sont effectués par les soins de l'Inspection des Eaux et Forêts dc Gex.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de décrire en quelques mots, le mode d'opérer. Les truites sont achetées à l'établissement de Gremaz, au prix de 25 francs le cent, le transport restant à la charge de l'Administration, mais étant effectué par les soins du pisciculteur. Le trajet n'exige guère que huit heures par voiture.

Les truitelles sont placées dans des tonneaux, dont l'eau est changée deux fois en cours de route ; comme on prend soin de faire jeûner les sujets à expédier 4 ou 5

jours avant le départ, la mortalité est très faible et atteint à peine 2 pour 1.000. A l'arrivée, on place au bord de la rivière deux baquets pleins d'eau ; sur le premier est déposé un filet mobile, à mailles serrées. On verse dessus un partie du contenu des tonneaux, de façon que les truitelles plongent dans l'eau. Mais, un préposé en tendant le filet de la main gauche, les ramène à la surface, tandis que de la main droite, il saisit trois ou quatre sujet, ouvre la main au-dessus du deuxième baquet, les compte et les laisse tomber dans le récipient. Les comptages se font de 1 à 50, en présence d'un agent forestier et du représentant du fournisseur.

Les cinquantaines sont pointées au calepin. On peut ainsi compter 1.000 truitelles en 20 minutes. Les poissons morts surnagent, les malades se reconnaissent à la teinte plus claire du ventre. Les uns et les autres sont retirés du baquet et leur nombre est déduit, les sujets bien portants entrant seuls en ligne de compte pour le règlement. Il ne reste plus ensuite qu'à verser à la rivière le baquet et son contenu.

Mais le plus souvent, quand un cours d'eau n'est pas complètement dépeuplé, tout réempoissonnement artificiel est à notre avis superflu. Tant qu'il reste des reproducteurs, en nombre suffisant, on peut compter sur la nature, pour effectuer le repeuplement sur une base autrement large que ne pourront jamais le faire les pisciculteurs les plus distingués. La fécondité des poissons est en effet merveilleuse et, s'il est vrai que cette force prolifique est en relation avec la multiplicité des causes de destruction, nous n'en sommes pas moins convaincu qu'elle est amplement suffisante pour assurer la perpétuité de l'espèce et son abondance, si on prend soin de

soustraire celle-ci à ses ennemis et en particulier au plus dangereux : le *braconnier*.

Faire respecter les lois et règlements de la pêche fluviale par une police active et une répression énergique. cela suffira pour assurer le repeuplement des cours d'eau. Cette vérité est pour nous un axiome de telle évidence que nous ne craignons pas de *la répéter à satiété.*

L'établissement piscicole de Saint-Boys, récemment créé dans l'Ain par le service des Eaux et Forêts, n'en aura pas moins une utilté incontestable pour repeupler en truites maints cours d'eau du Bugey, où cette espèce a à peu près disparu et pour introduire l'ombre dans toutes les rivières à eaux vives où cet excellent salmonide n'est pas représenté et peut néanmoins prospérer.

Dans sa séance du 22 août 1901, le Conseil général de l'Ain a adopté le vœu suivant :

« Placer des alevins dans les cours d'eau où il n'y a pas d'usines ou d'établissements susceptibles de déverser des substances nuisibles au poisson. Les mettre près des sources des rivières. Demander à l'Administration des Eaux et Forêts de faire connaître les mesures prises contre l'empoisonnement des rivières. Insister pour que des échelles à poisson soient établies sur tous les barrages. »

Enfin, le Conseil général a voté une somme de 500 francs pour le repeuplement des cours d'eau

Ajoutons enfin, à titre de renseignement, qu'il existe à Vonnas, une Société de pêcheurs à la ligne, qui compte 95 membres payant 1 franc de cotisation par an. Elle n'a pas de garde particulier et s'occupe surtout d'organiser un concours annuel de pêche à la ligne. Elle reçoit de l'Etat une subvention annuelle de 100 francs et fait déverser en moyenne chaque année, dans la Veyle, une

centaine de kilog. d'alevins (tanches, carpes et gardons). Il n'y a pas d'autre Société de pêche dans l'Ain.

Un des fermiers de la rivière d'Ain, M. Eugène Pouchet, à Bourg, élève depuis deux ou trois ans, quelques milliers d'alevins (trutta fario) dont il achète les œufs embryonnés pour les faire éclore lui-même dans une case en ciment. A l'âge de un an, ces alevins sont déversés dans la rivière d'Ain. On ne peut qu'applaudir cette intelligente initiative.

4° Amélioration de la réglementation.

Nous passerons en revue les divers articles des lois, décrets ou arrêtés sur la pêche fluviale au sujet desquels il convient de présenter quelques observations.

Loi du 15 avril 1829. — ARTICLE 25. — Cet article édictait des peines variant de 30 à 300 francs (pour l'amende) et d'un mois à trois mois (pour l'emprisonnement), en cas d'emploi de drogues ou d'appâts de nature à enivrer le poisson ou à le détruire Il réprimait ainsi des mêmes peines les empoisonnements et la destruction à l'aide d'explosifs.

Or, la loi du 18 novembre 1898 a modifié cet article 25 en élevant, *à juste titre*, les pénalités encourues par les délinquants qui font usage de dynamite ou de produits de même nature, mais il a malheureusement maintenu, en abaissant même le minimum de l'amende de 300 à 100 francs seulement, les peines encourues en cas d'empoisonnement. Nous avons établi au chapitre VI que l'empoisonnement de rivière était plus dangereux et plus nuisible que la destruction par explosif. Le premier

délit devrait donc être réprimé aussi sévèrement, sinon plus, que le second.

Art. 41. — Il arrive parfois que des transactions sont accordées pour délit de pêche avec engin prohibé, dans ce cas on prescrit la remise de l'engin au greffe. Cette prescription devrait être réglementaire.

Enfin, les greffes des tribunaux ont bien souvent le tort de vendre, au bout d'un certain temps, les filets prohibés même confisqués par jugement. Il conviendrait que des instructions soient données aux greffes pour prescrire la destruction des engins prohibés, et, que les greffiers sachent bien qu'ils engagent gravement leur responsabilité en procédant à des ventes interdites par la loi. Les recommandations données dans ce sens, sont restées trop souvent lettre morte.

Art. 69. — En cas de récidive, dans les cas graves, pour les délinquants qui ont déjà encouru de nombreuses condamnations de pêche, le doublement de l'amende est insuffisant, la prison devrait être facultative.

Art. 72. — Circonstances atténuantes. — Le droit de transaction dont l'Administration use si largement devrait entraîner l'abrogation de cet article. Comme en matière forestière, les circonstances atténuantes ne devraient pas être admissibles en matière de pêche. Il est regrettable que les tribunaux puissent abaisser l'amende même au-dessous de la gratification réservée au rédacteur du procès-verbal.

Depuis cinq ans, la procédure suivie pour la poursuite des délits de pêche a subi une modification profonde. Les Ponts et Chaussées n'usaient pas, en effet, du droit de transaction, nous ne connaissons du moins pas un seul

exemple de cet usage, la poursuite était la règle générale. C'est le contraire aujourd'hui, plus des deux tiers des procès-verbaux sont transigés avant jugement. C'est une raison pour abroger l'article 72.

Enfin, nous avons exposé qu'il conviendrait que, pour les délits commis par les usiniers qui se servent des chûtes des rivières ou ruisseaux, par les meuniers, mariniers, fermiers ou permissionnaires de pêche ou leurs ouvriers et commettants, les peines fussent plus élevées que pour les autres délinquants, par analogie avec les peines encourues par les adjudicataires forestiers. Art. 34 et suivants du code forestier.

Loi du 31 mai 1865. — Art. 7. — Il résulte de cet article que l'enivrement du poisson par empoisonnement est moins puni, dans une réserve que partout ailleurs, en effet, l'amende est simplement doublée et l'emprisonnement est de 10 jours à un mois. Le même délit, commis en dehors d'une réserve, est passible d'un emprisonnement de un mois à trois mois. (Loi du 18 novembre 1898 qui a mainteuu la peine d'emprisonnement prononcée par l'ancien article 25 de la loi du 15 avril 1829.) Voilà certes une anomalie à faire disparaître, non pas en abaissant les pénalités de la loi du 18 novembre 1898, mais bien au contraire, en élevant celles édictées par la loi du 31 mai 1865, article 7.

Décret du 26 août 1865. — En exécution de ce décret tous les officiers de police judiciaire, aptes à verbaliser en matière de pêche fluviale, devraient être pourvus de l'instrument nécessaire pour mesurer les mailles des filets : *le gabarit*. Il n'en est pas ainsi, la plupart des gendarmes ne le possèdent pas et ne peuvent se le procurer à leurs frais, puisque cet instrument doit être

fourni par l'Administration et poinçonné par elle. Il est indispensable que, par mesure générale, des gabarits soient distribués à tous les corps de gendarmerie qui n'en possèdent pas.

Décret du 5 septembre 1897. — ART. 8. — Il est regrettable que la dimension minima ait été abaissée pour l'anguille de 0^m 40 à 0^m 25. Une anguille de 0^m 25 centimètres n'est pas adulte, elle ne s'est pas encore reproduite.

Le même décret a renouvelé les dispositions des décrets antérieurs en fixant à 0^m 14 centimètres la dimension minima pour les poissons de grandes espèces. Cette dimension est certainement trop faible et devrait être portée à 0^m 20. De l'avis de tous les hommes compétents, chez beaucoup de cyprins, chez les ésocides, les percoïdes et chez quelques salmonides, à coup sûr chez la truite, une femelle de 0^m 14 n'est pas féconde, elle n'a pas encore contribué à la perpétuité de l'espèce.

Il est donc regrettable qu'on puisse la capturer.

ART. 9. — Nous avons exposé la nécessité de supprimer la maille de 10 millimètres, éminemment destructive des grandes espèces ponr lesquelles elle est constamment employée, abusivement il est vrai ; mais ces abus sont des plus difficiles à constater. La suppression seule sera efficace. Aucun filet ne devrait être permis s'il est à mailles inférieures à 27. « Mais, dira-t-on, comment prendre les fritures de goujons ? comment pêcher les amorces vives pour les grandes espèces ? — Comment ? A la ligne. » Ce sera peut-être moins expéditif que l'épervier goujonnier, mais les pêcheurs trouveront une ample compensation à cet embarras dans l'abondance des grandes espèces.

Arrêté Préfectoral réglementaire de la pêche dans le département de l'Ain pour toutes les rivières à l'exception du Rhône (5 octobre 1899.)

ARTICLE 1. — Les dates d'ouverture et de fermeture de la pêche devraient coïncider, sinon partout, au moins pour un même cours d'eau ; il n'en est pas ainsi.

La pêche de la truite est interdite du 17 avril au 18 juin, dans le lac de Nantua et dans son bras dans les parties navigables du Séran et du Furans, dans la rivière d'Ain, du confluent de la Valouze au confluent de la rivière dans le Rhône. Elle est, an contraire, permise, en amont du confluent de la Valouze dans les parties limitrophes avec le Jura, dans la Bienne, dans les cours d'eau secondaires des arrondissements de Belley, Gex et Nantua. Il en est de même de la pêche de l'ombre commun : interdite du 1er au 15 mars, dans certaines parties de rivière, permise à côté.

Comment, dans ces conditions, réprimer le colportage du poisson pêché en délit ?

ART. 6. — Cet article, en conformité d'ailleurs de l'article 13 du décret du 5 septembre 1897, permet l'emploi de la senne ou grand filet à maille de 40, dans certaines parties désignées dss rivières navigables Nous avons exposé au chapitre VI, combien cet emploi était regrettable. Nous ne pouvons qu'insister sur la nécessité absolue de supprimer tous les filets traînants, à l'excep-du petit épervier jeté à la main et manœuvré par un seul homme.

Arrêté Préfectoral réglementaire de la pêche spécial au Rhône (5 octobre 1899).

Cet arrêté reproduit les dispositions du précédent relativement à la senne. Nous ferons également les mêmes observations.

Enfin, il autorise la pêche de l'anguille, de l'alose et de la lamproie pendant la 4e période d'interdiction, du 17 avril au 18 juin par application de l'article 2 du décret du 5 septembre 1897) (2 heures avant le lever et 2 heures après le coucher du soleil).

Nous avons dit que l'alose et la lamproie n'avaient aucune qualité dans le département de l'Ain, qu'on ne les pêchait pour ainsi dire pas, les quantités capturées étant absolument insignifiantes et leur valeur à peu près nulle.

Il reste, il est vrai, l'anguille qui a une certaine valeur.

Il vaudrait mieux néanmoins ne pas faire d'exception à la fermeture de la pêche ; sous prétexte de pêcher l'anguille, l'alose et la lamproie, les fermiers ne se gênent pas pour prendre toutes les autres espèces dont c'est le temps de frai.

Encore une porte entr'ouverte au braconnage, qu'il faudrait fermer, il en restera encore trop d'ouvertes au grand large.

Convention avec la Suisse. — Il conviendrait de conclure avec la Suisse, une convention de bon voisinage ayant pour but :

A. — De fixer pour les eaux frontières des époques d'ouverture et de fermeture identiques de part et d'autre du fil de l'eau. (Vœu émis par le Conseil général de l'Ain.)

B. — De réprimer les délits de pêche, commis dans les eaux de l'une des Hautes-Parties contractantes, par les ressortissants de l'autre partie dans les mêmes conditions que les délits forestiers. (Convention du 30 juin 1864. Articles 8 et 9.)

CONCLUSION

Arrivé aux termes de notre travail, il nous semble qu'il est possible d'en dégager une conclusion.

En chiffres ronds, 2.000 kilomètres d'eaux courantes 330 hectares de lacs et 9.000 hectares d'étangs cela fait de l'Ain, un département singulièrement aquatique dans lequel la pêche peut être étudiée sous toutes les formes et, le saumon à peu près seul excepté, sur presque toutes les espèces qui fréquentent les eaux douces françaises.

L'ampleur du terrain d'enquête permet donc de poser la question suivante :

Quelle est la production des eaux courantes comparée à celle des eaux dormantes ?

Pour la résoudre, il faut adopter une commune unité qui ne peut être que l'hectare. Le kilomètre, seul usité jusqu'ici pour les rivières, ne pouvant servir pour les étangs.

Voyons d'abord quelle est, dans le département, la superficie des eaux vives, soumises à la législation de la pêche fluviale. A défaut de renseiguements certains,

nous avons cherché à l'établir en décomposant les rivières et les fleuves en biefs de largeur moyenne uniforme, nous avons obtenu les résultats approximatifs suivants :

Saône et Rhône (moitié de la largeur des cours limitrophes)...............	4.200	hectares
Ain	1.200	—
Autres cours d'eau (y compris les lacs de Nantua et de Sylan).............	1.600	—
Soit au total.........	7.000	hectares

sur lesquels s'exerce la surveillance de l'Administration des Eaux et Forêts, en vertu du décret du 7 novembre 1896 (moins la Saône restée aux Ponts et Chaussées).

Ce chiffre est évidemment au-dessous de la réalité. En effet, le cadastre de 1862 évalue la superficie des eaux du département à 25.864 hectares. Si l'on en déduit 15.000 pour les étangs qui existaient à ce moment, il resterait 10.000 hectares d'eaux vives ; on voit donc que notre chiffre de 7.000 hectares est bien un minimum.

Adoptons le cependant, ce qui suivra n'en sera que plus évident.

Nous avons vu qu'un hectare d'étang pouvait produire en une année 100 kilog. de poisson (poids net de l'empoissonnement), serait-il impossible d'obtenir à l'hectare dans les cours d'eau, *la moitié* seulement de ce poids ? Nous le pensons d'autant moins que les étangs sont tous très peu profonds (0^m 60 à 0^m 80 en général et au maximum), tandis qu'on trouve dans beaucoup de rivières, et plus encore dans l'Ain, dans la Saône et dans le Rhône, des parties profondes, parfois de 7 à 8 mètres. Le volume

d'eau correspondant à un hectare d'eaux courantes est donc plus considérable que celui qui correspond à un hectare d'étang.

Mais le poisson de rivière est plus fin que celui d'étang, surtout dans les rivières de montagnes (Ain, Rhône, etc...), partant il se paie plus cher. On peut admettre le prix moyen de 1 fr. 50 par kilogramme comme étant encore un minimum (Voir le tableau des prix courants, page 112.)

Une production annuelle de 50 kilogrammes à l'hectare, donnerait donc un revenu de 75 francs, soit pour 7.000 hectares, 525.000 francs. Ce chiffre est-il atteint aujourd'hui ? Bien certainement non. Il ne nous a pas été possible d'établir le rendement actuel des cours d'eau, mais nous pensons qu'on ne saurait l'estimer à plus de 100.000 francs. Il y a donc une perte de 425.000 francs qui provient presque uniquement du braconnage.

Si incertaines que soient les données, le revenu que nous indiquons comme possible, pour les eaux vives, ne doit pas être regardé comme chimérique, car nous n'avons raisonné que sur des minima.

D'ailleurs, dans le cas ou l'abondance du poisson, sous l'influence d'une surveillance sérieuse, viendrait à faire baisser les prix de vente, actuellement assez élevés, nous estimons que, bien loin de le regretter, on devrait, au contraire, s'en réjouir, puisque cette baisse aurait pour effet de rendre le poisson plus accessible à tous.

Les délits de pêche doivent donc être très sévèrement réprimés. Non pas les contraventions sans grande importance que peut commettre un pêcheur à la ligne inexpérimenté qui enfreint légèrement les règlements ou dépasse, par inadvertance, les limites d'une réserve, mais

les délits beaucoup plus graves et plus dangereux commis par les riverains fixés au bord de l'eau (ouvriers d'usine, meuniers) ou par les fermiers et les braconniers de profession. Ainsi que nous l'avons exposé ce sont eux qui dépeuplent les rivières, ils sont aussi les plus difficiles à prendre en flagrant délit.

La pêche n'est pas comme la chasse, destinée à rester l'apanage et l'amusement de quelques-uns. Elle peut devenir le sport démocratique par excellence. Mais, pour que les amateurs puissent s'y adonner en grand nombre, pour que les ouvriers des villes et des campagnes y consacrent, avec plaisir, leurs quelques heures de loisir, il faut qu'elle soit fructueuse, et que nos rivières retrouvent leur abondante population d'autrefois. A ce compte, la pêche deviendra moralisatrice, en détournant du cabaret et, par suite, en sauvant de l'alcoolisme un grand nombre de ceux qui ne s'adonnent à ce funeste penchant qu'à défaut d'un autre passe-temps.

Le poisson constitue un aliment phosphoré de toute première qualité, sain et éminemment reconstituant. Il est donc regrettable qu'il n'entre que pour une part bien faible dans la consommation générale, alors qu'il devrait être répandu à profusion et à bas prix sur tous les marchés. Avec la facilité et la rapidité des transports modernes, il peut avoir accès partout, à toute distance des cours d'eau. Il ne faut pas oublier enfin, au moment, où les démographes s'inquiètent de la diminution de la natalité en France, que les peuples icthyophages sont aussi les plus prolifiques. « C'est, dira-t-on, examiner par un tout petit côté, une bien grave question. » Mais, s'il est vrai que les petits ruisseaux forment les grandes rivières, peut-être aussi de faibles moyens contribuent-ils,

par leur accumulation, à la solution du vaste problème que nous venons d'effleurer. Il ne faut donc dédaigner aucun de ces moyens.

Nous avons la conviction absolue qu'il est possible de revoir un jour dans nos cours d'eau, les innombrables poissons qui y circulaient jadis et, par suite, de faire rendre à nos rivières françaises, une ou deux dizaines de millions de plus.

Cette mission qui incombe maintenant à l'Administration des Eaux et Forêts, est assez belle pour que nous nous soyons réjoui de voir lui revenir le service de la pêche dont elle n'aurait jamais dû être dépouillée.

L. TRIPIER.

ORDRES DU JOUR DES SÉANCES

7 janvier 1903. — Compte de gestion de 1902. — Budget de 1903, par M. Huteau, trésorier.

21 janvier. — Un document de l'époque révolutionnaire, communiqué par M. A. Bérard. (Lecture par M. Sommier.)

4 février. — Antoine Favre, par M. Corcelle. (Lecture par M. Sommier.)

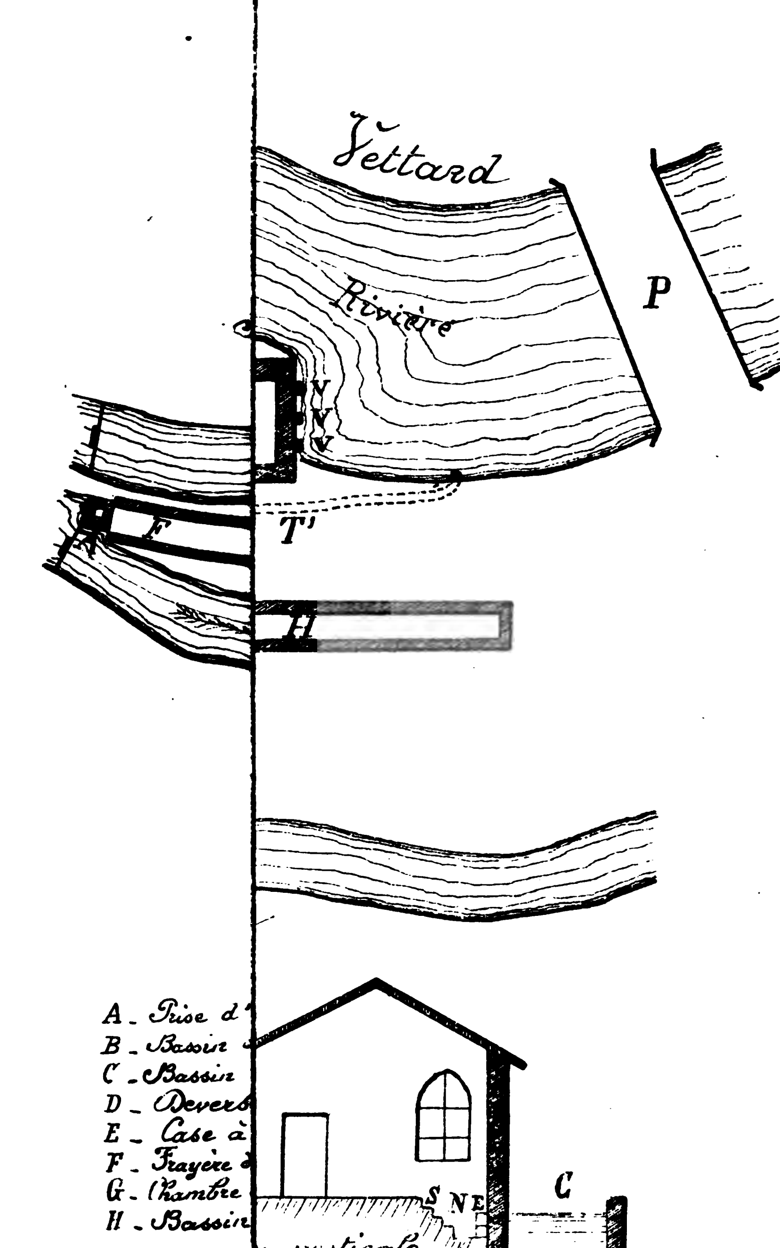
18 février. — Quinet et la Bresse. Conférence faite à l'occasion du Centenaire de la naissance d'Edgar Quinet, par M. J. Buche.

4 mars. — L'abbé J.-B. Bottex et l'Assemblée du Bailliage de Bourg en 1789, par M. l'abbé Dementhon. — Compte rendu des fouilles opérées dans diverses grottes du Revermont, par M. Sommier.

18 mars. — Monographie de Pérouges, par M. Thibaut. (Lecture par M. Sommier.)

Dates des séances de la Société pour le 2e trimestre 1903.

1er avril.	3 juin.	1er juillet.
6 mai.	17 juin.	15 juillet.
20 mai.		



e de S^nt Boys
ar mètre
Vettard
Rivière
P
T'
F
H
C
S
N
E
A - Prise d'
B - Bassin
C - Bassin
D - Devers
E - Case à
F - Frayère d
G - Chambre
H - Bassin
verticale
l'axe XY



e développé)

Ruisseau dérivé du Gland

Prise d'eau

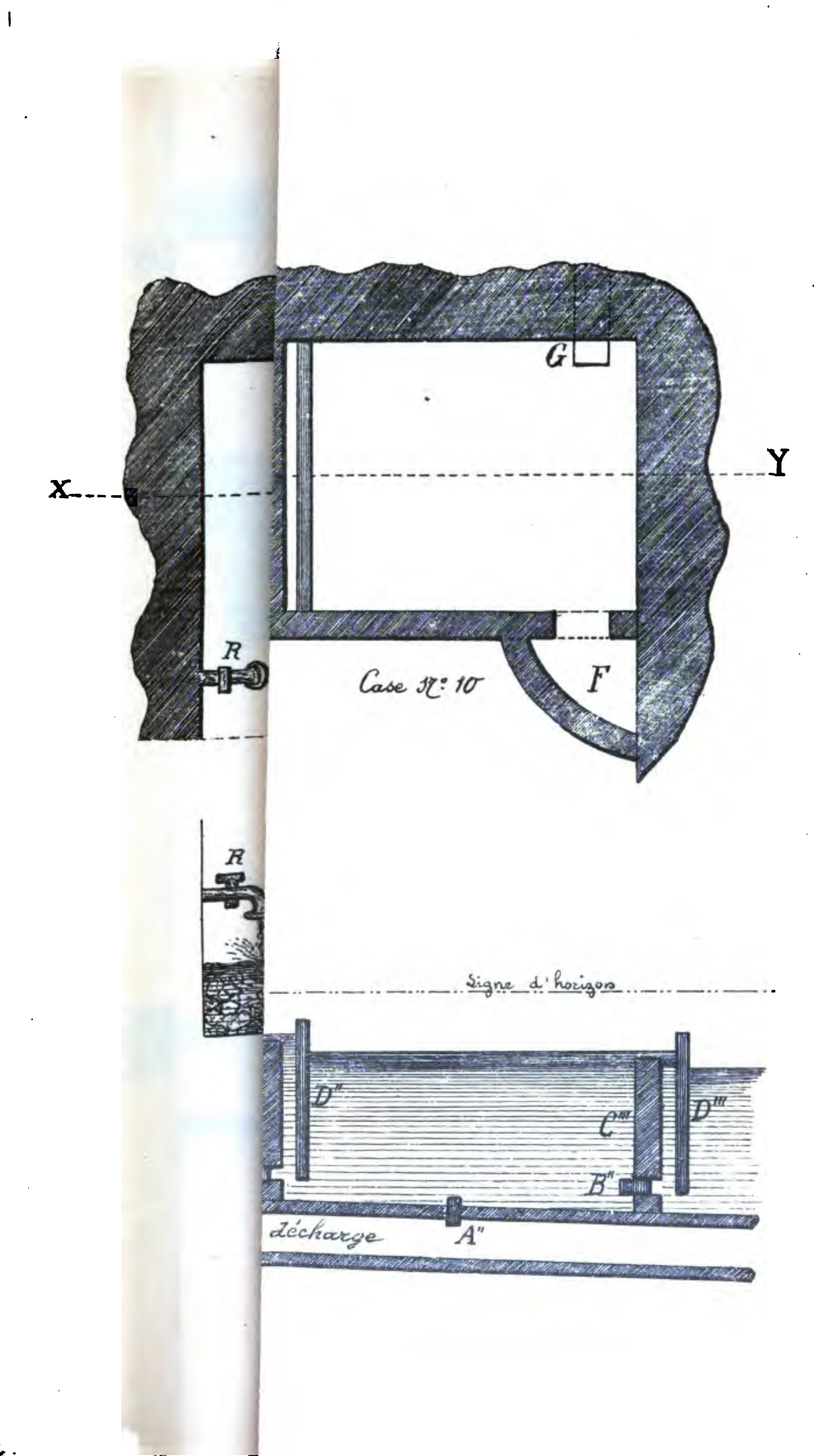
Frayère

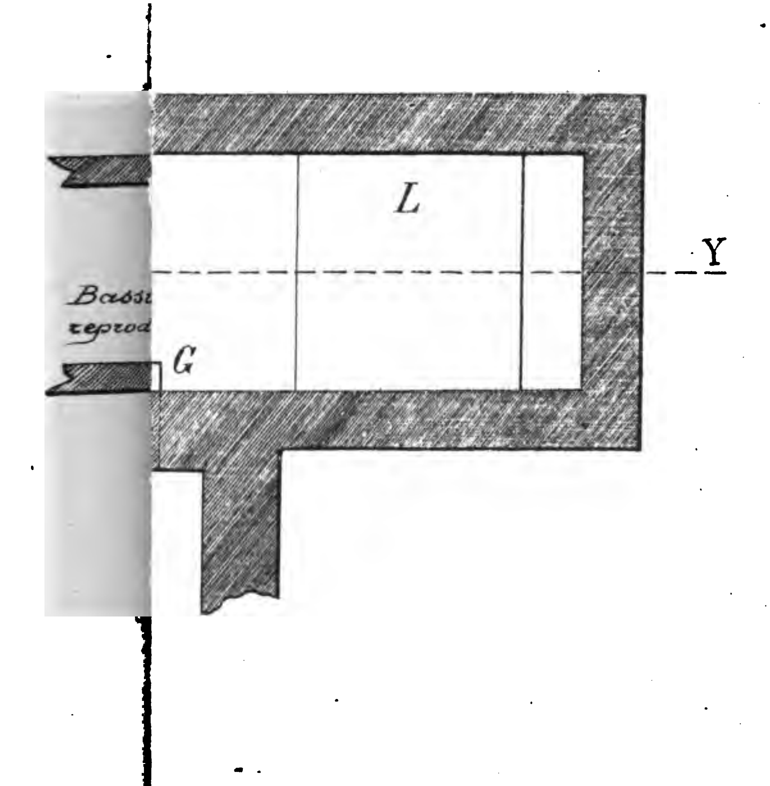
Bassin d'Alevinage

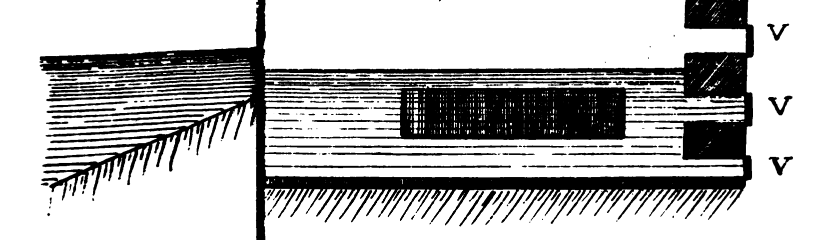
V

le Gland Rivière




G
X
Y
R
Case N° 10
F
R
Ligne d'horizon
D''
C'''
D'''
B''
décharge
A''


L
Y
G
Bassi
reprod


V
V
V


UNIV. OF MICH.

ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES

PRÉFACE

Comme on le verra dès les premières pages, ce livre n'évolue pas autour d'une idée unique.

C'est un recueil d'études, dont l'archéologie est le seul lien commun. Il condense mes recherches de ces trois dernières années.

On trouvera peut-être que, malgré le titre, elles ne rentrent pas toutes dans l'exclusif domaine de l'archéologie.

J'ai agrandi mon cadre à dessein, pour y faire entrer quelques notes d'un caractère plus particulier, qui, écrites selon les hasards du moment, attendaient une occasion de cette nature pour voir le jour.

Au reste, l'épigraphie, la science héraldique, la sphragistique, l'histoire même n'appartiennent-elles pas à l'archéologie ? Que de fois n'a-t-on pas dit que ce sont des sciences sœurs, des branches d'une même famille poursuivant, par des voies différentes, un but commun, la reconstitution des temps et des civilisations qui nous ont précédés.

Il reste encore beaucoup à faire, à ce point de vue, dans notre département, malgré tout ce que les fouilles ont déjà exhumé et exhument encore tous les jours.

Je n'ai rencontré, dans l'accomplissement de ma tâche, que d'encourageantes sympathies. D'utiles concours me sont arrivés de divers côtés ; je leur dois une profonde gratitude.

Il serait superflu de les nommer tous ; cette simple mention suffira, j'en suis convaincu, à la modestie de ces dignes et dévoués collaborateurs.

Deux mots sur les inscriptions funéraires de nos églises.

A la séance de la Société des Antiquaires de France du 1er mai 1901, M. Pallu de Lessert émettait le vœu qu'à défaut de mesures efficaces, pour les préserver de l'usure, ces monuments fussent fidèlement recueillis. On pourrait inviter les Sociétés locales à en prendre des copies, à les publier dans leur *Recueil* et à préparer de la sorte les matériaux d'un *Corpus* futur.

Les inscriptions moyen-âge et modernes, qu'on va lire, étaient déjà réunies à la discussion de ce vœu. Je l'avais ainsi prévenu, et je suis heureux de voir le projet approuvé par la docte Assemblée.

Quelques reproductions accompagnent le texte.

Il ne m'a pas été possible de donner plus de développement à la partie graphique. Je le regrette ; le dessin représente une économie d'efforts considérable pour l'intelligence, la mémoire y gagne et le texte y trouve plus de clarté.

L'ouvrage comprend cinq divisions :

Blason,
Epigraphie,
Sigillographie,
Numismatique,
Archéologie proprement dite.

L'exposé de ces grandes lignes doit suffire pour la compréhension de mon plan. Si l'on juge néanmoins nécessaire la connaissance préalable des divisions secondaires, on ne saurait en trouver un meilleur ensemble que dans le tableau général qui clôt ces Etudes.

Bourg, 1er décembre 1902.

CHAPITRE PREMIER

Arhéologie héraldique

§ I.

Ecusson du Puget-Galand.

Parmi les objets, en si grand nombre, qui composent la collection Merlin, à Saint-Martin-le-Châtel, on distingue une large plaque de pierre blanche, portant des armoiries taillées en rond de bosse.

Ces armes furent accompagnées, à l'origine, des ornements héraldiques habituels, supports, heaume, cimier et lambrequins.

Elles ont éprouvé des mutilations malheureuses. Le timbre, le cimier, la tête des supports, l'arrière-train du lion de gauche, la presque totalité des lambrequins sont brisés ou gravement détériorés.

Le dessin est bon, il a été tracé d'une main vigoureuse, et la technique est des mieux réussies, deux qualités qui, jointes à l'harmonie bien comprise des proportions, produisent une impression des plus heureuses.

Ce haut-relief ne doit pas rester inédit.

La plaque porte 1 m. 25 sur 0,62 de hauteur, et l'écu 0,30 × 0,30.

L'ampleur des dimensions montre l'importance qu'on attacha, dans le principe, à cette œuvre, et explique le soin avec lequel elle a été exécutée.

Elle a dû orner le fronton de la principale entrée du château du Puget.

L'écu est parti : au 1er, coupé, d'or à trois pals de

gueules en pointe et, en chef, d'argent à une aigle au vol étendu de sable; au 2e, d'argent, au sautoir engrêlé de gueules.

Il est accosté d'une date : 16 — 4. .

Ce sont les armes de François du Puget, seigneur du Puget, et de Philiberte Galand de Veinière, sa femme, que nous reverrons plus loin, empreintes sur des briques sigillées de 1640.

Les armoiries de ces deux maisons n'ont pas reçu encore leur juste définition. Le sens véritable en ressort avec évidence du monument que nous étudions ici. L'*Armorial*, v° du Puget, enregistre toutes les leçons excepté la bonne. Il ne se livre à aucun essai de critique, et n'apporte aucun élément, qui permette au lecteur de le faire lui-même.

C'est donc que les moyens lui en ont manqué.

A la faveur de cet irrécusable témoignage, les rectifications suivantes s'imposent :

1° En ce qui regarde les du Puget :

Contrairement à la version de Guichenon, du héraut d'armes d'Hozier, et de ceux qui les ont suivis, les du Puget ne divisaient pas leur écu en chef, ils le coupaient d'or et d'argent.

Le chef ne doit pas descendre au dessous du tiers ou des deux septièmes de l'écu; il en occuperait ici la moitié.

D'autre part, je relève une double inexactitude, dans l'Histoire de Bresse. L'écu est meublé de quatre pals de gueules et le chef d'une aigle de sable issante.

Nous savons, par ce qui précède, ce qu'il faut penser à cet égard.

Aussi bien l'aigle de Guichenon n'est pas un aigle. La

pauvreté du relief, la taille grêle du sujet évoquent mieux le souvenir de l'épervier, oiseau de proie sans symbolisme, que le noble profil de l'oiseau-roi.

Si l'écusson des du Puget doit être un jour figuré de nouveau, l'artiste fera bien d'interroger, s'il veut rester dans le vrai, le monument découvert à St-Martin-le-Châtel.

Ces restitutions, dont il ne faut pas exagérer le mérite outre mesure, sont confirmées par les cachets de famille des du Pujet que j'ai retrouvés aux Archives, fonds de l'ancien Présidial de Bourg.

2° A l'égard des Galand :

Chevillard en surcharge indûment l'écu, en ajoutant au sautoir engrêlé deux tours de gueules en pals, et deux lions de sable en bandes.

D'autre part, le haut-relief de M. Merlin contribue à fixer la situation du château du Puget.

Guichenon, partie généalogique de son histoire, page 330, qualifie François du Puget de « seigneur dudit lieu, » et, à la partie topographique, il omet la mention et la notice du château.

Une omission du même genre s'observe dans la Topographie de l'Ain.

Le fief du Puget était situé à Saint Martin-le-Châtel.

Une charte des Archives départementales le déclare en termes formels.

Jean du Puget fit construire et dota, en 1670, une chapelle sous le vocable de la Trinité, dite chapelle du château du Puget.

Lui aussi est qualifié de « seigneur dudit lieu », mais il est dit plus explicitement que le Puget se trouvait « paroisse de Saint-Martin-le-Châtel. » (1).

---

(1) *Archives de l'Ain*, G. 276.

La chapelle du Puget s'élevait au côté sud de l'ancienne église et était contiguë à la sacristie.

Cassini, de son côté, place le Puget à Saint-Martin.

On l'appelait, comme ne nos jours encore, le Château Rouge, et ce surnom a été vraisemblablement pour beaucoup dans la dissimulation de sa véritable identité.

Le château n'existe plus.

En 1793, on le démolit partiellement. Il ne forma plus qu'un domaine qui, à son tour, fut vendu par parcelles, en 1860. L'acquéreur en rasa définitivement les derniers restes.

L'écusson fut recueilli parmi les décombres.

Le fief du Puget constituait le patrimoine de la branche cadette de la maison de ce nom.

Aucun des membres de la branche aînée n'a porté ce titre.

On conjecture qu'il fut érigé en faveur de Philibert du Puget, et, selon toute vraisemblance, François, son fils, en fit bâtir le château. De la famille, le nom passa au fief.

Cette branche puinée reconnait, effectivement, pour chef ledit Philibert. Il était fils de François du Puget et de Catherine Arod de la Fay, et petit-fils de Noël du Puget, avec qui fut anoblie la maison.

Elle compte cinq quartiers généalogiques.

A Philibert succéda François, qui épousa Philiberte Galand de Veinière, et laissa cinq enfants.

Jean, l'aînée, continua la lignée.

Il eut pour successeur Antoine, décédé en 1672, qui, de Charlotte de Viallet, eut Nicolas du Puget.

Avec ce dernier la trace se perd.

Ils assistèrent, cependant, aux assemblées de la noblesse de Bresse jusqu'en 1711 (1).

La branche aînée était alors éteinte depuis quelques années.

Les supports héraldiques se rencontrent vers 1350. En sigillographie, on les voit, pour la première fois, sur le petit sceau d'Humbert II, fils du Dauphin Jean, en 1349.

Cet ornement n'a aucun rapport direct avec le blason, auquel il donne seulement l'illusion d'un appui. Cependant, s'il y a vêtement, mantel ou cravate, ils répètent l'écu. Ce n'est pas notre cas.

En faisant placer cette pièce archéologique en un lieu convenable, propre à en garantir la conservation, M. Merlin a fait disposer des pierres d'attente, en vue de la reconstituer dans son intégrité première. On ne peut que l'en féliciter. Puisse la réalisation du projet répondre aux qualités artistiques de ce monument !

§ 2.

L'écu des Hugon.

Ces armoiries n'avaient pas encore fixé l'attention.

On les voyait représentées sous un arc en accolade, au-dessus de la porte des anciennes cuisines de l'Asile Saint-Georges. Elles sont en relief.

L'écu mesure 0, 23 × 0, 29. Les pièces meublantes se composent d'une fasce, de deux étoiles et d'une roue. L'oblitération, à l'époque révolutionnaire, des traits figurant les émaux, l'a déformé. L'interprétation en serait

(1) Cf. J. Baux. *Nob. Bresse et Dombes*, pages 390, 392, etc.

impossible, dans son état actuel, si le blason n'était connu d'ailleurs. Vainement on a tenté d'enlever le badigeon qni le voilait, brossé et lavé la pierre, rien n'a réapparu, ni couleurs, ni hachures.

Heureusement encore que la mutilation s'est arrêtée là ; elle pouvait aller jusqu'à la destruction complète par l'arasement du linteau.

Ces armes, telles que nous les concevons d'après la sculpture de Saint-Georges, ont été enregistrées par d'Hozier, Généralité de Bourgogne, Bourg-en-Bresse, folio 190, cote 15, et doivent se définir ; d'azur à la fasce d'or accompagnée, en chef, de deux étoiles du même et, en pointe, d'une roue d'argent.

Ce sont les armes des Hugon, représentés à Bourg, à l'époque où d'Hozier procédait à la vérification des titres nobiliaires, par Claude Hugon, greffier en chef de la juridiction des traites au département de Bresse.

Son cachet était identique. J'en ai vu l'empreinte, fonds du Présidial, série B de nos Archives, plaquée sur l'acte de suscription du testament de Claudine-Françoise du Puget, dame du Vernay, qu'il signa et scella le 26 juin 1697.

Le nom des Hugon paraît être, en Bresse, d'importation étrangère. Les charges, qu'ils furent appelés à remplir dans la province, les y fixèrent.

Peu prolifiques, ils ne projetérent pas de ramifications nombreuses dans leur pays d'adoption. On les suit néanmoins jusqu'au début du XIX[e] siècle, qui les vit s'éteindre.

Le domaine de Cuègres ou Cuègre, de nos jours l'Asile Saint-Georges, fut acquis par eux. Le sort en resta lié depuis lors à la fortune de la maison.

On trouve, aux minutes du notariat de Bourg, le nom de Jeanne-Marie Hugon, fille et, plus vraisemblablement, petite-fille de Claude Hugon. Par un premier mariage, elle s'unit à Jacques-Anselme Perruquier de Bévy ; veuve de ce dernier, elle épousa, en deuxièmes noces, Aimé Borsat de Montdidier.

Ce second contrat fut passé le 8 messidor au VII — 26 juin 1798 — et reçu Desbordes et Morellet, notaires à Bourg. Il stipulait la donation, en cas de prédécès, par ladite Jeanne-Marie à son époux, de l'universalité des fonds dont son patrimoine était composé.

Borsat de Montdidier lui survécut en effet. Devenu propriétaire du domaine, il en disposa par testament, le 15 avril 1852, en faveur de Charles-Joseph Borsat de Lapérouse.

Trois mois plus tard, Sœur Saint-Claude, Supérieure générale de la Congrégation de Saint-Joseph, s'en rendait acquéreur, au nom de la Communauté. L'acte est du 7 mai 1855 et signé Guichellet.

La découverte de cet écusson, qui avait passé inaperçu jusqu'ici quoique la position en fut très apparente, doit être revendiquée par feu M. le chanoine Carron, aumônier de Saint-Georges. C'est à son invitation que nous en avons fait l'étude et rédigé cette note.

Il est, à l'heure actuelle, avec l'empreinte des Archives, la seule reproduction en nature que nous connaissions des armes des Hugon.

L'auteur de l'*Armorial* de l'Ain ne les a rencontrées ni gravées, ni peintes, il a simplement transcrit la mention interprétative de Charles d'Hozier.

La leçon de l'illustre héraut d'armes est ainsi confirmée et pourra dorénavant s'autoriser d'un témoignage authenthique.

Les cuisines de Saint-Georges viennent d'être livrées à la démolition, cédant la place à une construction qui s'achève, mieux en harmonie avec les bâtiments d'alentour. Des mesures ont été concertées entre la direction de l'hospice et l'aumônier, pour préserver soit de la destruction, soit d'une perte éventuelle, la pierre portant gravées ces armoiries.

CHAPITRE II

Epigraphie.

Les textes épigraphiques sont tous à recueillir. L'histoire locale y découvre des éléments qui éclaircissent les faits, et, souvent, en rectifient d'erronés.

Il arrive, cependant, qu'au lieu de servir l'exactitude historique, l'épigraphie se rend complice de l'erreur. Qu'on n'incrimine point les monuments. Hors certains cas, dont la rareté n'est pas à démontrer, l'interprétation fautive de l'épigraphiste mérite seule d'être répréhendée. Et, à ce propos, l'indulgence est de rigueur, car, le plus ordinairement, les textes usés, déformés, mutilés, se montrent rebelles aux efforts qui tendent à les pénétrer. Améliorer la leçon, si la chose est possible, voilà l'unique tâche, alors, qui s'impose.

J'avais besoin de ce court plaidoyer. On verra tout à l'heure qu'il est entré, dans ce recueil, quelques épitaphes des tombes d'Ambronay, que Guichenon a déjà publiées dans son Histoire. Leur restitution avait sa place tout indiquée ici.

L'observation s'applique aux marques de potiers.

ART. I.

INSCRIPTIONS

§ 1.

Inscriptions gallo-romaines.

I

....

DEFVNCTA ANNORVM XXVIII
LABIILE AVRELIVS AMPHIO[N?]
CONIVGI IN[illegible]OMPARABI[illegible]I[illegible]
SIBI ET E[I] VIVVS PONENDVM CV
RAVIT ET SVB ASCIA DEDICAVIT

Malgré les mutilations, je crois pouvoir proposer la traduction suivante :

Aux dieux mânes
Et à l'éternelle mémoire
De la défunte de vingt-huit ans
Labéla. Aurelius Amphi*onus*
A son épouse incomparable.
Pour lui et elle, il a, de son vivant, élevé ce monument
Et l'a dédié sous l'ascia.

Cette formule funéraire était fréquemment usitée parmi les populations gallo-romaines du pays des Ambarres.

C'est, notamment, celle des épitaphes de *Marcellina* et d'*Ancilius Lucanus*, dont les cippes ont été retrouvés à Belley et à Saint-Vulbas.

Dans LABIILE, on peut considérer l'I double comme un H fruste, et lire LABELAE, l'H étant parfois substitué à l'E dans les inscriptions anciennes. Il est, néan-

moins, possible que la version soit erronée ; il faut peut-être lire LABIENAE ou LABENIAE.

On connaît *Labiena Severa* et *Labenia Nemesia*. Se référer aux nos 337 - A. VIII et 483-15 A. IX du Musée lapidaire de Lyon.

Le *gentilitium* AURELIVS était commun dans la Première Lyonnaise.

La dernière lettre de la seconde ligne pourrait être un N ou un V mais, plus vraisemblablement un N.

AMPHIO doit donc être interprété soit AMPHIONVS soit AMPHIOVVS.

Quelle que soit la leçon adoptée, ce *cognomen* est inconnu dans notre région.

Aucune des inscriptions, que renferme le petit *Corpus* spécial à notre département, ne le reproduit.

Il en est de même de l'Epigraphie lyonnaise (1).

Suivant l'abbé de Veyle, les I allongés auraient la valeur de deux I ordinaires. « Je crois, dit-il, que ces grands I en valent deux (2), » et il traduit ATTICI AGRIPPIANI de l'épitaphe de Meximieux par ATTICII AGRIPPIANII.

Le sens, qui seul est appelé à nous diriger dans le cas présent, ne justifie pas son allégation.

C'était une fantaisie de graveur. On en voit de fréquents exemples, chez les lapicides du IIe et surtout du IIIe siècle.

Le cippe a été retaillé en vue de son utilisation dans une nouvelle construction, peut-être celle de l'église de Saint-Sorlin, où il a été trouvé, et qui est très ancienne.

---

(1) Cf. de Boissieu, *Les Inscriptions antiques*.

(2) *Expl. des Antiquités romaines de Bresse, Bugey*, etc. Art. 1. Mst.

C'est le sort commun à la plupart des monuments funéraires gallo-romains.

La recoupe, qui a fait tomber le fronton et les acrotères a, du même coup, enlevé le début de l'épitaphe. La formule habituelle comporterait :

D M
MEMORIAE AETERNAE

Il n'a pas été pris d'estampage.

Le texte m'a été communiqué par l'abbé Philippe, curé de Treffort et originaire de Saint-Sorlin.

La pierre était enchassée dans la porte de l'église, près d'un montant, si toutefois ce n'était pas le montant lui-même.

Elle fut enlevée lorsqu'on restaura la façade, vers 1870, et vendue à un entrepreneur de Lagnieu, qui a dû l'enfouir dans quelque construction.

II

D M
ETAETERNAE
MEMORIAE
CONNI TYTICI
CONNIA NICEN
CONIVGI PON
ENDVM CVRAVI
ET SAD

Ce texte tumulaire est livré par un cippe qui vient d'être découvert à Briord (1).

(1) Se référer à la photogravure : *Annales*, 1902, 2e livr. p. 229.

La découverte remonte aux derniers jours de novembre 1901.

C'est à M.. Joseph Peysson que le mérite en est dû. Il a été rendu à la lumière au cours de terrassements exécutés dans sa propriété située au lieu dit sur Plaine, à 800 mètres au N.-E. de Briord. J'en ai eu connaissance par le curé, M. l'abbé Jacquand, qui suit, avec un intérêt soutenu, les restitutions archéologiques, dont le sol est coutumier dans sa paroisse.

Le monument était couché sur le flanc droit et enfoui sous terre, à 0,60 centimètres seulement de profondeur.

Malgré de fortes proportions, qui ont exigé, pour l'extraire, l'emploi de moyens mécaniques, le dégagement a été effectué sans accident. La pierre reste intacte.

Elle cube, en effet, 0,80., et, à ne considérer que la hauteur, elle atteint 2 m. 18, de la base à la pointe du fronton.

Le cippe est taillé dans un même bloc et présente, sur un plan réduit, un véritable monument d'architecture.

Il se compose d'une base, d'un dé et d'un entablement. Le dé porte, comme à l'ordinaire, l'inscription. Dans l'entablement, on distingue l'architrave, qui est moulurée, la frise, qui est nue, et la corniche, relevée en fronton et munie d'acrotères sur ses côtés.

Dans le fronton une tête humaine, vue de face, est sculptée en bas-relief.

Hauteur des lettres : 55 millimètres,

Les deux N de CONNI et de CONNIA, les V et M de PONENDVM, V et R, A et V de CVRAVI sont liés.

Le N final de la 5e ligne offre, à son jambage de gauche, un demi-trait, qu'on peut considérer comme le reste de la barre d'un A ; la ligature demeure néamoins douteuse.

A la 7e ligne, le T complémentaire de CVRAVI marque absolument ; la pierre présentait cependant l'espace nécessaire pour le graver, et, à défaut d'espace, on avait la faculté de barrer l'I.

Si extraordinaire que la chose paraisse, la septième lettre de la 4e ligne est un Y.

L'Y ne prit rang dans l'alphabet latin qu'au IIe siècle, et l'emploi en fut exclusivement réservé aux mots de provenance hellénique.

TYTICVS est un nom de forme et de consonance tout à fait romaines.

L'origine grecque du graveur suffirait, à mon sens, à expliquer cette anomalie. Les Grecs se répandirent en grand nombre, aux premiers siècles de notre ère, dans la région lyonnaise et sur tout le cours du moyen Rhône.

Notons encore l'absence complète de points (1) ; les mots ne sont pas séparés.

Mais l'épitaphe de CONNIA LVCINIA, que possède le musée épigraphique de Lyon, Arc. XVI, nous guide et rend certaine l'interprétation par CONNIVS TYTICVS et CONNIA NICENA du gentilice et des cognomens, que ce monument attribue aux deux époux.

La gens Connia était très répandue dans la Viennoise. Connia Lucinia était elle-même native de Vienne.

Nous pensons pouvoir, en conséquence, donner à l'inscription de Briord la forme française suivante :

---

(1) Une dernière et minutieuse inspection du monument semble pourtant nous en avoir révélé deux, de forme triangulaire, après CONNIA et CONIVGI.

Aux dieux Mânes,
Et à l'éternelle
Mémoire
De Connius Tyticus.
Connia Nicéna,
A son époux,
A fait ériger ce monument
Et l'a dédié sous l'ascia.

Le défaut, en quelque sorte voulu, du T dans CVRANI, autorise même à prêter au texte un sens plus personnel. Si insolite qu'elle soit, nous ne voyons aucune difficulté d'admettre la lecture :

Moi, Connia Nicéna,
A mon époux,
J'ai fait ériger ce monument
Et l'ai dédié sous l'ascia.

Les caractères sont nets, mais la décomposition du calcaire les a rendus un peu moins apparents.

D'autre part, des traces d'altération se font sentir. Quelques lettres épaississent leurs traits ; le M, par exemple, alourdit ses deux diagonales, tandis que les jambages extérieurs conservent la fine ciselure de la bonne époque. L'O enfle, sur ses flancs, le trait dont il est formé.

Plusieurs lettres sont liées, disons-nous ; or, il ne paraît pas, qu'en épigraphie romaine, on ait fait usage des ligatures avant la fin du second siècle.

Le monument est dédié sous l'ascia. L'ascia et la formule qui, habituellement, l'accompagne, sont des innovations que le premier siècle n'a pas connues. Elles naissent dans la Gaule celtique avec les premières années du deuxième.

Nous possédons ici la formule et l'instrument fait défaut. Le cas se présente, mais il est assez peu fréquent, pour qu'on le souligne lorsqu'il vient à se produire.

Ces différentes considérations semblent concorder toutes pour l'énoncé d'une date, sinon rigoureuse, au moins approximative. Le cippe de Briord appartient au IIIe siècle.

On reconnaît à la taille de la base qu'il reposait sur un soubassement ou sur un support.

Les pierres funéraires romaines surmontaient les urnes confiées à la terre, avec les cendres des morts, les vases et les objets, dont elles étaient le plus souvent entourées. Des recherches conduites, avec méthode, autour du point précis, d'où le monolithe a été retiré amèneraient peut-être, dans un court rayon, l'exhumation de l'urne cinéraire de l'époux, auquel Connia Nicéna avait fait élever ce monument.

III

..ARTI
........M..DECVMIEII
EX VOTO

Autel dédié à Mars par... M... Decumienus.

Il se trouve, actuellement, dans le clos de la cure de Mornay.

Comme toujours, dans les pièces de cette nature, sa forme comportait une base, un dé et une corniche.

La base a été recoupée et la corniche abattue pour lui faire prendre l'alignement dans un mur.

En son état présent, il donne, à la mensuration, hauteur 0m,83 centimètres, largeur 0m,40, épaisseur 0m,30 centimètres.

Les lettres omises sont dégradées ou voilées par le ciment, étendu avec trop d'abondance, dont on s'est servi, pour le scellement de la pierre, à la place où elle est présentement fixée.

Le début de la seconde ligne a été gravement détérioré, par une cavité produite au ciseau. Dès lors que deux noms propres, le *prenomen* et le gentilice du dédicant sont en cause, il est inutile d'en essayer la restitution.

La lettre isolée qui suit est un M ; il ne peut y avoir de doute à ce sujet.

Entre le M et le D, qui commence le *cognomen*, il y a place pour une lettre seulement.

Quoique les deux jambages de la dernière ne soient pas reliés par une diagonale, que j'ai vainement cherchée, tout plaide en faveur d'un N. Il faut lire DECV · MIEN[VS].

Hauteur des lettres de la première ligne : 50 millimètres, de la 2e et de la 3e : 28 millimètres.

Elles sont de moitié plus hautes que larges ; c'est dire qu'elles sont étirées. Je dois ajouter que le trait se transforme en un ligament léger, et qu'on observe, tout à la fois, de l'irrégularité dans le tracé et dans l'ordonnance des caractères.

Malgré ces défauts imputables à l'inexpérience du graveur, l'attribution de ce monument ne paraît pas douteuse. Nous le reportons à la même période que les deux précédents, car, d'un côté, la lettre conserve encore, dans ses parties essentielles, la pureté de ses formes premières, de l'autre, elle ne semble nullement pressée de frayer avec les formes que nous présentent les textes épigraphiques du IVe siècle.

Cet ex-voto avait été jeté au rebut, et restait confondu

avec les pierres vulgaires, qui encombrent les alentours du presbytère de Mornay. Il fut remarqué par le précédent curé, qui lui ménagea un refuge, en en faisant, un pied-droit. Il est maintenant engagé dans l'enfoncement en forme de niche, qui protège l'ajustage de la citerne de la cure.

C'est là, que le curé actuel, l'abbé Savarin me l'a montré, et que j'en ai transcrit le texte.

Il y a lieu d'être étonné que cette inscription soit restée inédite jusqu'à ce jour.

La pierre de Mornay doit être considérée comme l'analogue de la pierre votive de Matafelon.

Celle ci présente, également, l'expression d'un vœu à Mars par C. Vérus Gratus. Ces deux antiques, retrouvés sur deux points rapprochés de la même région, parlent une langue significative. Ils invitent à bien nous convaincre que le dieu de la guerre comptait de fervents adeptes, et que son culte avait jeté de profondes racines, dans la population gallo-romaine de la vallée d'Izernore.

IV

D M

SƎNNO SƎN

AVCI FILI

V S

M V P

Aux dieux Mânes,
Senno,
Fils de Senaucus,
En accomplissement d'un vœu.
Il a fait élever ce monument de son vivant.

On lit cette épitaphe sur un cippe, au château de Machuraz.

Le cippe mesure 1 mètre de hauteur, non compris le fronton, qui est de 0m50, et la base, qui est d'environ 0m35.

La base ne présente pas une section nette, c'est-à-dire que le monument n'était pas fixé sur un support taillé par un goujon et des crampons de fer.

Elle est brute, preuve manifeste qu'elle était simplement plantée en terre, sans aucun soubassement.

On observe, entre le dé et le fronton, une disproportion très caractérisée, dont les chiffres de mensuration ne donnent que faiblement l'idée.

Le fronton est décoré d'un croissant.

En largeur, le dé offre, sur la face antérieure, 0m, 43, sur la face postérieure, 0m 36, et, en profondeur, 0m, 27.

On voit ainsi quelle est sa forme, et j'ajoute, qu'à l'exécution négligée de toute la partie d'arrière, on constate que cette pierre funèbre devait s'engager, au moins à moitié, dans un massif en maçonnerie.

Hauteur des lettres : 0m, 030 millimètres.

Le cognomen SENNO n'est pas connu, en Epigraphie, dans l'Ain ni dans le Rhône.

Nous en disons autant de SENAVCVS.

Ce cippe fut découvert en 1897, à Machuraz, près de l'entrée du château, pendant un défonçage du sol pour la plantation d'un bosquet.

Sur les ordres de M. Meaudre, il a été dressé, sur le côté gauche de l'avenue, contre l'escarpement qui la surplombe. Sa conservation paraît assurée.

Les antiquités gallo-romaines sont communes sur ce ressaut du Bas-Valromey, notamment à Don.

La ligature d'E et N dans SENNO, l'abréviation de FILIVS, la forme légèrement allongée des lettres et le défaut général d'harmonie, tant dans l'inscription, que dans les proportions du cippe, se révèlent comme des symptômes de décadence. On peut reporter la date de ce monument au III° siècle, peut-être à sa première moitié, en tout cas, elle ne peut remonter jusqu'à la fin du II°.

V

GV
II

Fragment de stèle.

Il a été recueilli par M. l'abbé Jacquand, qui l'a déposé et le conserve au presbytère de Briord.

La découverte a eu lieu sur le territoire de la paroisse, mais elle n'est pas récente. On ignore, actuellement, quel est l'endroit exact de sa provenance.

Il mesure 0m 23 centimètres dans les deux sens, hauteur et largeur, et 0m 20 centimètres environ de profondeur.

Une circonstance particulière distingue cette pierre. Au lieu de lignes horizontales, comme le veut habituellement le procédé en usage dans la gravure tumulaire, le texte se présente en lignes verticales, comme si la stèle eut due être enchassée dans un mur, suivant le sens de sa longueur.

Ce phénomène est d'une extrême rareté; je ne crois pas qu'on en cite d'autre exemple dans l'Ain.

Un petit tore l'encadrait sur ses quatre côtés; autre détail dont la rareté n'est pas moins singulière.

Le fronton a été conservé presqu'en entier. De même qu'au n° IV, un croissant est taillé dans le vide triangulaire.

Deux appendices en décoraient les flancs, à la base des rampants. Leur mutilation empêche d'en spécifier la nature, mais il faut y voir des oreillettes ou des acrotères, les ornements les plus ordinaires de ces parties du fronton.

Hauteur des lettres : 48 millimètres.

Il y aurait beaucoup de témérité à vouloir étayer, sur trois lettres et la moitié d'une quatrième, une interprétation du texte, si conjecturale qu'elle puisse être.

§ 2.

Inscriptions chrétiennes.

I

† H................
....ISIS PRIH........
....TIS MATH.......
....MATV SOMNE..

Sur treize inscriptions chrétiennes, trouvées dans le département, il en a été recueilli douze à Briord (1). Avec cette épitaphe, le lot déjà si riche de l'ancienne ville gallo-romaine s'augmente d'une unité.

Elle était ensevelie dans des décombres, sur les bords du Rhône. Elle en fut retirée en 1897 ou 1898. On n'a rien pu m'apprendre de plus sur les circonstances, qui en ont accompagné l'exhumation.

Son caractère chrétien est mis en évidence par la croix placée au début. Il est heureux que ce signe ait échappé à la destruction.

La lettre mutilée, qui commence la seconde ligne, est

---

(1) La treizième, à Saint-Maurice-de-Rémens.

un N. Ce qui en reste est bien incomplet, mais le jambage de droite étant demeuré intact, on juge à sa direction, franchement verticale, qu'il ne saurait convenir à un V.

Il persiste des doutes sur la nature de celle qui termine la même ligne ; néanmoins, toutes les probabilités sont en faveur d'un H.

L'état déplorable, dans lequel ce fragment nous est parvenu, rend tout essai de restitution impossible.

Cependant, la première ligne, quoique la plus maltraitée, se rétablit avec assurance par H[IC REQVIESCIT].

On pourrait trouver, dans la seconde : [BRIVORDIE]NSIS PRI[MICERIVS] ; dans la troisième : MATH[EVS].

Mais que ne trouverait-on pas dans ces mots tronqués ? Il convient donc de renoncer à en dégager un sens plausible.

Des traits, destinés, croit-on, à guider le graveur dans son travail, séparent quelquefois les lignes, dans les inscriptions de cette série. Le fait s'observe, à Briord même, sur la pierre tombale de Limberga, transformée en seuil de porte, à l'extrémité orientale du village. Ce procédé est d'introduction quelque peu tardive, et, comme on y eut qu'exceptionnellement recours, il n'y a aucun espoir qu'un rayon de lumière vienne, de ce côté, nous éclairer sur l'ancienneté de cette épitaphe.

Les lettres n'appartiennent plus au système bâtard qui prit naissance, vers la fin des Antonins, et que la rénovation du v[e] siècle fit disparaître.

Leur hauteur est de deux centimètres et demi, et leur largeur de douze millimètres. Elles sont allongées, et sans grandes barbelures aux extrémités. Le trait est grêle et d'épaisseur inégale sur sa longueur.

Leur analogie avec les caractères en usage vers l'an 500 (1) ferait attribuer ce fragment à la fin du premier royaume de Bourgogne, ou au début de la période burgondo-franque.

L'inscription est gravée sur une plaque de pierre blanche, qui a été encastrée à 1 mètre 50 de hauteur, à l'angle de la maison Lucien Peysson, la seconde à l'entrée de Briord, en venant de Serrières.

§ 3.

Inscriptions moyen-âge.

I

† ABAS : GVIGO : DE : VA
SSALLIACO : NOBILIS : HIC : GVIGO : IACET :
ABAS : CVIVS : ORIGO :
† VITA : Q2 : LAVDARI : DEBET
FINIS : QVOQ2 : SPERNI.

Cette tombe fut découverte, au mois d'octobre 1888, dans l'ancienne salle du chapitre de l'Abbaye d'Ambronay, sous le dallage actuel à 0m 50 de profondeur.

C'est une pierre polie mesurant 2 mètre 07 de longueur. La largeur oscille entre 0m 68 à la tête et 0m 58 au pied. Elle a ainsi la forme d'un cercueil, moins les renflements latéraux.

Sur tout le pourtour, l'angle est chanfréné. A 0m 01 centimètres du chanfrein, une bande, formée de deux traits peu profonds, porte l'épitaphe. Les vides sont ornés de fleurettes et de rinceaux de bon goût.

(1) Cf. avec les inscriptions reproduites par A. de Boissieu : *Inscr. ant. de Lyon*. Chap. XVII.

L'abbé est représenté dans le champ. De la main gauche, il tient la crosse abbatiale, et, de la droite, soutient un livre relevé contre sa poitrine.

Le dessin est gravé au trait. On lui reprochera peut-être quelque raideur, mais on ne lui déniera pas la vie, la correction et l'élégance.

Aucune date ne rappelle l'âge du monument. Toutefois, le style, la formule, les caractères et le trait accusent le faire du XIIIe siècle.

Il a été maintenu sur l'emplacement d'où on l'a sorti. C'eut été un hommage rendu à l'art et au culte de nos souvenirs historiques, qu'au lieu d'être assimilé aux autres pierres du dallage, il fut redressé contre les murs de la salle. On en aurait plus sûrement garanti la durée.

Mieux encore, il mériterait une place d'honneur dans un musée. C'est la plus remarquable des tombes d'Ambronay.

FINIS QVOQ2 SPERNI pourrait devenir un thème à discussion. Ce n'est pas dans la lettre, mais dans l'esprit de l'épitaphe, et surtout dans l'esprit de l'époque qui érigea ce monumeut funèbre, qu'il faut en chercher le sens exact.

Une tombe est un hommage, et d'autant plus significatif que sa valeur artistique est plus grande. On s'abstient de ce devoir à l'égard d'un personnage notoirement infâme, ou si, timidement, l'on s'y résigne, c'est en vénérant la sainteté de la mort. Il est difficile d'accepter que les religieux d'Ambronay aient imposé silence à ces sentiments, et fait graver, sur la pierre, une tare destinée à flétrir l'abbé qu'ils se proposaient d'honorer. FINIS QVOQ2 SPERNI est un acte d'humilité chrétienne, outré

peut-être dans les termes, mais tout à fait dans les traditions monastiques du XIIIᵉ siècle.

La pierre ne couvrait pas une sépulture. Les fouilles, poussées jusqu'à 1 mètre 75 de profondeur, n'ont révélé ni linges consumés, ni débris d'ossements. Son enfouissement doit remonter à la fin du XVᵉ siècle, lorsque Etienne Morel fit construire la salle du chapitre. Le texte n'était plus compris, et on redoutait les interprétations malveillantes, auxquelles il pouvait donner lieu.

L'abbé Guigue de Versailleux manquait à la liste des abbés d'Ambronay, et aucune mention, écrite ou gravée, le concernant n'a été signalée encore. Ce seul fait donne à la découverte la note juste de sa valeur.

— La famille de Versailleux est née, a grandi et pris fin à Versailleux, en Dombes.

Nous la mettons au nombre des plus anciennes du département et des plus anciennement éteintes. Elle disparut dans la première moitié du XIVᵉ siècle, avec Louis de Versailleux qui mourut sans postérité vers 1330.

II

Anº dni mºcccc xxxix. Ista capl
fō fondata in honore bē m vigis
et santo stephano a dvab⁹ misis
in septimana z fecit dns stphvs
femelati qbrat⁹ hvi⁹ loci cvi⁹ aīma
reqscat ī pace. a.

Eglise de Saint-Maurice-de-Rémens.

Ce cartel est enchassé a moitié dans le mur méridional de la nef, au-dessus de la pointe de l'arcade en ogive, qui s'ouvre sur la chapelle du Rosaire.

Est-ce la même chapelle du Rosaire, aujourd'hui existante, que le curé, Etienne Fémelat, fonda de deux messes par semaine, de la Vierge et de saint Etienne ? Je suis porté à le croire. Ce n'est pas au hasard que l'inscription a été disposée à la place d'honneur qu'elle occupe. Mais l'a-t-elle toujours occupée ?

Elle ouvre, pour nous, la série des inscriptions gothiques.

Les lettres présentent environ 0,02 centimètres de hauteur. Elles sont peintes en noir, et me paraissent peintes sur bois.

Un cadre en bois doré, plus moderne — XVII[e] siècle — protège et orne le texte. Les dimensions du cartel ne doivent pas être inférieures à 0, 50 × 0, 25.

Je n'avais pas sous la main les moyens de l'atteindre, lorsque je visitais St-Maurice-de-Rémens. Mes mesures ne sont qu'approximatives ; mais elles s'écartent peu des dimensions réelles.

Etienne Fémelat est le plus ancien curé de Saint-Maurice, sur lequel on ait des données, et encore se réduisent-elles au contenu de l'inscription, que nous venons de reproduire.

Sa fondation est absolument oubliée de nos jours ; elle n'a laissé d'autre souvenir, que ce document épigraphique.

Aucune pièce, aux archives de la fabrique, ne la concerne ou n'en fait mention. Aux archives départementales, même silence et même oubli.

III

Hanc domū instaurave cū toto p̄i *etatis affectu*

ven̄ et religiosi · dn̄i · bertrādus de lo*rasio*

decretor doctor prior de brou et de*canus de Lentenay*

Albertus de lorasio fratres instaura*tores*

decanus molonis anno i*ncarnationis*

m° cccc° lvi°

La pierre est encastrée, à 1 mètre 50 au-dessus du sol, dans le mur extérieur et à l'extrémité nord du parc de M. de Lauzière, anciennement des Blains, à Ambronay.

Les dimensions sont, en hauteur, 0,50, et, en largeur, 0,62.

Son développement n'est plus entier dans ce dernier sens. Elle a été recoupée du côté droit, dans une mesure donnée, pour être réemployée dans un ouvrage de maçonnerie.

La retaille est de 15 à 20 centimètres.

Par le fait, le texte se trouve également tronqué.

Cette curiosité épigraphique fut ramenée au jour par M. des Blains, au cours des démolitions qu'il dut effectuer, pour bâtir son château, vers 1850.

Il avait en trop haute estime l'amour de l'art et des anciennes traditions de l'histoire, pour rejeter dédaigneusement ce débris. Il le fit placer à l'angle de son clos, de telle sorte que chacun, et en tout temps, put l'aborder et le consulter.

Intention louable sans doute ; mais n'apparaît-il pas, à

la réflexion, qu'il eut agi plus prudemment, en n'exposant pas ce monument aux désastreuses intempéries du climat ? Déjà l'altération s'en empare, et la lecture en devient plus difficile de jour en jour.

La restitution que je propose, de la partie mutilée, me paraît fort acceptable. Si elle s'écarte du véritable texte, ce ne peut être que sur un ou deux points de détail, nullement susceptibles d'altérer le sens général du document.

Dans tous les cas, je ne l'impose à personne.

Hauteur des lettres 0,038 millimètres

Un écusson, de 0,16 × 0,19, est gravé à l'angle gauche inférieur, au début de l'avant-dernière ligne. Il est aux armes des Loras : de gueules à la bande losangée d'or et d'azur.

Quelle était cette maison, dont le rétablissement s'inscrivait ainsi sur la pierre, avec les noms de ses auteurs ? Un hôtel privé ? Il ne faut pas y songer. Une construction hospitalière plutôt, hospice ou tout autre établissement de bienfaisance, destiné aux affligés du sort de la ville et des environs d'Ambronay.

C'est à Bertrand de Loras, que l'abbé Pierre du Saix remit l'exécution de ses volontés dernières.

L'abbé du Saix avait restauré ou aménagé la chapelle de Saint Hugon, située dans la nef septentrionale de l'église, et on l'appelait quelquefois la chapelle du Saix. Par testament, il la dota de revenus importants, en fit sa sépulture, et y fonda deux chapelains à perpétuité.

L'institution des chapellenies se réalisa le 23 février 1458.

Bertrand de Loras y nomma deux religieux de l'abbaye, frères Jean Munet et François de Fontana.

La charte en fut notariée à Ambronay, *in domo decani Molonis*, devant noble Jean Morand, prévôt, et Pierre Vincendat, curé dudit lieu (1).

Selon toute évidence, le doyen de Molon est celui de notre texte, Albert de Loras, frère de Bertrand, et son corestaurateur.

Durant plus d'un demi-siècle, Bertrand de Loras jouit du doyenné de Lentenay. Il le réunit à l'abbaye, en 1491. Etienne de Morel, abbé d'Ambronay, fut commis par Innocent VIII, pour en effectuer l'incorporation.

L'affaire reçut sa solution définitive, au château de Saint-André-sur-Suran, le 16 juin de la dite année, et, trois jours après, frère Amédée Guyot, réfecturier du couvent, en prit possession au nom du chapitre (2).

IV

Hic iacet nobl⁹ potēs Anthš
De lorasio Dn̄s Quondam Montis
plasentis Et Nobilis Adolescens Ber
tradus De lorasio eius Consanguine
us Germanus et Heres Universalis
: M : cccc : lxx.

Eglise d'Ambronay, côté gauche de la nef principale, au pied de la 5e colonne.

L'épitaphe couvre le quart de la tombe, à son extrémité supérieure.

(1) *Arch. de l'Ain*, H. 133.
(2) *Ibid.* H. 183.

Un trait entoure, à l'instar d'un cadre, les six lignes qui la composent. Il mesure 0^m, 95 et 0^m 45 sur les côtés.

Au centre de la partie vide, on voit, inversement au texte, l'écu armorié des Loras. Il est sculpté en relief.

La pierre porte 2 mètres en longueur, sur 1 mètre 02 en largeur.

Hauteur des lettres : 0,04 centimètres.

On serait en droit de se montrer sévère à l'endroit de la gravure. Elles paraissent peu régulières, et point franchement enlevées dans le bloc, qui se prêtait au travail du graveur.

Les S finales ont conservé la forme latine. Le caractère nettement gothique de l'épitaphe rend cette anomalie manifeste. Il est bon de savoir, d'ailleurs, et le fait est démontré par les inscriptions du xve siècle, que la transformation de ce signe ne fut jamais complète. Les V sont mêlés, tantôt latins, tantôt gothiques.

Les Loras sont originaires du Dauphiné. Ils s'implantèrent, dans le département, par l'acquisition du fief de Montplaisant, commune de Saint-Sorlin (1). Antoine de Loras s'en rendit acquéreur, le 28 août 1497. C'est, du moins, ce qu'avance Rév. du Mesnil, sans citer de références, tandis que, suivant Guichenon, les Loras étaient établis à Montplaisant dès 1411, avec Jean et Guyonnet de Loras (2).

L'Armorial attribue, d'autre part, à Antoine de Loras, un fils, nommé Etienne. Cette filiation paraît singulière,

(1) La maison, voisine de l'église, aujourd'hui en ruine, appelée *maison de Loras*.

(2) *Armor. de l'Ain.* V° Loras. — Guichenon, *Bugey.* La Balme.

et nous avouons ne pas comprendre que le seigneur de Montplaisant ait transmis, au préjudice de son propre fils, l'universalité de ses biens à son cousin, fut-il même, comme c'est le cas, son cousin germain.

Les Loras ont été seigneurs du Saix, dès les premières années du XVII[e] siècle, jusqu'à la fin du XVIII[e].

Ils blasonnaient, avons-nous dit, de gueules à la bande losangée d'or et d'azur.

V

Hic iacet frater Amedeus
Guioti Refectorarius ambroniaci et
decanus Iuiuriaci
Qui posuepulturam ispe iqut. Anno dni : M : cccc l xxxvi

Collatéral sud de l'église d'Ambronay, quatrième travée.

La tombe fait dalle dans l'axe de la nef.

L'épitaphe est gravée en bordure autour de la pierre Deux traits, distants l'un de l'autre de 8 c. 1/2 et à 7 cent. des bords, maintiennent sa direction.

Lettres de 0,04 1/2 centimètres.

Les V, soit consonnes, soit voyelles, et les S conservent la forme hybride du n° précédent.

On remarque deux écussons gravés dans le champ, l'un à la tête, l'autre au pied, se développant par 0,19 × 0,20 c. et 0,25 × 0,26.

Le supérieur, blasonné de gueules à la bande d'argent, accompagnée de six besants en orle, est des Guyot.

L'inférieur est parti : au 1[er] des Guyot ; au 2[e], d'azur

à trois quilles d'or, au chef cousu et bastillé par en bas de sable, qui est des Guillod.

L'interprétation de la quatrième ligne présente des difficultés sérieuses. J'ai lu : **Qvi posvit sepulturam : in pace requiescat.**

Mais des doutes persistent, et sous aucun prétexte, je ne voudrais déclarer définitive une leçon qui reste toujours incertaine.

Guichenon, y a coupé court par la suppression de la phrase incriminée (1); système commode, mais insuffisant.

A l'égard du millésime, qui est très apparent, on doit lire 1476 et non 1473. Nous allons voir que frère Amédée Guyot vivait encore en 1497. La date, gravée sur sa pierre funéraire, rappelle non son inhumation, mais la construction de son tombeau.

Dimensions : 2 mètres 02 et 1 mètre 05.

C'est une belle tombe et d'une exécution généralement appréciée. Elle a déjà souffert beaucoup du frottement.

Voir, dans l'*Armorial de l'Ain*, Vis Guyot et Quy, l'incroyable méprise de Rev. du Mesnil.

Frère Amédée Guyot était fils de Geoffroy Guyot, seigneur de la Garde, et petit-fils de Thomas Guillod, deux familles essentiellement bressanes, puisqu'elles tirent l'une et l'autre leur origine de la ville de Bourg.

Il fonda la chapelle de Saint-Christophe, *capella per eumdem domnum refecturarium, in ecclesia Beate Marie Ambroniaci, ad honorem et sub vocabulo sancti Christophori fundata*, et lui constitua un revenu annuel de 28 sols viennois.

---

(1) *Bugey*, II 6.

Cette rente fut assignée sur une verchère de quatre quartellées, située à Douvres, entre la maison dite Gauchons des Gaboles, la chaussée de la rivière et la route de Douvres à Saint-Rambert. Le fonds appartenait aux Dessaigne, alias Guillod, dont l'habitation en était séparée par un chemin, du côté du soir.

Le 4 octobre 1490, chez le réfecturier, *in domo refecturarii*, en présence de Thomas Trolliet, de Pierre Chapollet et André Guippon, bourgeois d'Ambronay, Antonia, relicte de Pierre Dessaigne, Pierre, Odet et Jean, ses fils, passèrent à frère Amédée Guyot, comme recteur de la chapelle de Saint-Christophe, une reconnaissance de cette obligation (1).

Un anniversaire annuel fut ensuite institué par lui, à cette même chapelle, en 1497. Il versa, à la mense du couvent, un capital de 14 florins de Savoie pour sa célébration.

La somme provenait, pour partie, du rachat que Pierre Guillod avait effectué, de la part à sa charge, dans la pension précédente. On la remit à André Serat et à Pierre, son neveu, contre hypothèque sur un pré de cinq seytives au Molard de Douvres, lieu dit en Prelet.

La rente, soit 14 sols viennois, était stipulée annuellement payable à la Saint-Michel.

On convînt de ces clauses le 5 avril, « *in magna ecclesia*, » à la grande église du monastère (2).

---

(1) *Arch. de l'Ain*, H. 149.

(2) *Ibid.* H. 124.

VI

· Hic · iacet · piad · vir · Johanes
buaterii · nob · burgen · scti · trierii · et · katherina · ei9 .
vxor · qui · obi
erut · b9 dicta k die · xIII · septebris
z vir · iohes die · xxvII · eiusd · me9 · m : cccc : nonag · teio
qr · aie i pce · reqes · tnt
ame.

Eglise de Saint-Trivier-de-Courtes, côté gauche, en remontant vers le chœur.

Longueur : 2 mètres 28 ; largeur : 1 mètre 12.

En bande, entre deux traits, autour de la tombe. Les deux derniers mots font retour sous la première ligne.

Hauteur des lettres : 0,06 1/2 c.

Elles sont gothiques et d'un beau type. Nous les estimons d'autant mieux qu'elles nous sont parvenues indemnes des accidents, dont ces signes sont habituellement affectés.

Le champ est nu, c'est-à-dire qu'il ne porte ni figures, ni blason, ni emblêmes.

S'ils n'étaient pas originaires de Saint-Trivier, les Buathier s'y trouvaient établis dès longtemps.

En 1408, Pierre Buathier tenait en abergeage, à la charge de 4 deniers de cens, du comte de Savoie, une

parcelle de terre située devant le portail de l'église-mère de Saint-Trivier (1).

Leur habitation faisait face au château. Les comptes du châtelain Philibert de La Palud portent inscrit un second abergement qui les concerne. Le 1er avril 1455, le duc Louis remit, à ce titre, aux consorts Buathier, un emplacement ou terrain vague, et il est dit que ladite place joignait leur maison et confinait à l'entrée du château (2).

Ce ne fut qu'en 1565, sous le règne du duc Emmanuel-Philibert que les habitants de Saint-Trivier furent affranchis de la taille et de la mainmorte (3). Il paraît cependant résulter de la qualité du défunt qu'antérieurement à cette date on jouissait, à Saint-Trivier, de franchises au moins individuelles, si elles n'était pas collectives.

Les Buathier ont du s'éteindre ou émigrer au cours du xvie siècle.

Le dépouillement des registres de baptême de 1609 à 1656 m'a révélé des Berthet, des Gauthier, noms d'affinité voisine, et pas un seul Buathier.

Un domaine portait autrefois ce nom ; il est devenu la Grange Battier. Enfin, j'apprends par une notice manuscrite, sans date ni nom d'auteur, sur la paroisse de St-Trivier (4), qu'à la fin du xviie siècle, il existait encore dans l'église de N.-D. de Consolation, qui est l'église paroissiale actuelle, une chapelle dite des Buathier. Elle appartenait aux Dubois de Raine et fut démolie, vers le même temps, pour faire place à la chapelle du Rosaire.

---

(1) *Arch. de la Côte-d'Or*, B. 9984.

(2) *Ibid.*, B. 10,033.

(3) Cf. Guigue, *Topog.* Vo Saint-Trivier.

(4) *Arch. de la Fabrique*. Mst de 1750.

VII

Hic iacet iohes roblini carpintor de belmo et
poneta eius vx faliaris · t · p . i xpo. d
d. epi moran commanditoriiq^{9} ppi
pntis ecclie qui pinaclm hui^{9} ecclie carpitabit
et fecit tomblb q^{9} pnte hic apponi fecit
qborb · aie i pace reqbescat ame
Anno m.° cccc.° lxlbii.° prima octobris.

Eglise d'Ambronay.

Posée en dalle dans la cinquième travée de la grand'-nef, à droite du passage, auquel elle est contiguë.

Les lettres sont remarquables au point de vue technique.

Hauteur : 0m, 05 centimètres.

Le texte, contenu entre deux filets en creux, espacés de 0m, 09 cent. et à 0m, 06 cent. des angles, court autour de la tombe.

La superficie de celle-ci s'évalue par 1m, 95 × 0m 99.

Croisette à l'angle droit supérieur, et, dans le champ, une hache, un compas et un équerre.

La forme de la hache mérite qu'on y prête attention.

C'est par Robellini, que l'abréviation *Roblini* doit se traduire. Le nom se lit tout au long, dans une charte des Archives départementales.

Belmont, lieu de naissance de Jean Robellini, sans

complément déterminatif, ne peut être que Belmont en Lyonnais. Sa femme Peronette était née à Montluel (1).

Son titre de familier révèle non un serviteur à gage, mais un ouvrier-maître, un membre distingué du nombreux personnel qu'Etienne Morelli employa à la réédification de l'église et du monastère d'Ambronay.

Il construisit la toiture de l'église abbatiale. Ce *pinnaculum ecclesie* était regardé comme une œuvre d'art ou de grande hardiesse, puisque le souvenir en fut gravé sur sa tombe, comme son titre le plus méritoire devant la postérité.

Une fondation portait son nom. Elle se résumait dans les trois dispositions suivantes : 1° une messe basse, tous les samedis, en l'honneur de la Vierge; 2° une messe à haute voix, tous les ans, la veille de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, *de ejusdem officio*; 3° enfin, une procession générale des religieux à l'autel de Saint-Christophe, précédant la célébration de ladite grand'messe. Ces différents services se célébraient à la chapelle de ce dernier vocable, située *a parte venti seu meridiei.*

Il y affecta la somme de cent florins, *quia congruum est*, ajoutait-il, *qui divina sacramenta ministrant alimenta seu aliquid temporaliter percipiant.*

Voici les religieux qui, en leurs noms et comme délégués des frères absents, acceptèrent ses conditions : Jean Janin, grand prieur, Jean de Lucinge, aumônier, Etienne de Lucinge, infirmier, Pierre Chambury, chantre, Amédée Guyot, réfecturier, Hector de La Balme, doyen de Villereversure, Georges de Vaugrineuse, doyen de Mol-

---

(1) *Arch. de l'Ain*, H. 149.

lon, François de Fontana, Louis des Terreaux, Pierre Bordeti, Jean du Molard et Pierre Fournier (1).

La fondation est du 5 février 1497. Jean Robellini mourut le 1er octobre suivant.

Dans la 2e travée, toujours à droite de la nef principale, une tombe présente trois emblêmes identiques, hache, équerre et compas. Il ne reste aucune trace de l'inscription.

VIII

HIC · IACET · FRATER ·
HECTOR · DE · BALMA · DECANVS · VILLEREVER
[SVRE
CVIVS · ANIMA
REQVIESCAT · IN · PACE · AMEN · M · D · XXIII.

Eglise d'Ambronay, cinquième travée de la grand'nef.

La position de cette tombe, dans l'axe de l'église, en plein passage, provoque des regrets, car elle assure, dans un délai qui n'est pas éloigné, l'anéantissement du personnage et des ornements qui en font la beauté.

Deux traits bordent l'épitaphe, qui est disposée en cadre autour de la pierre.

Celle ci présente 2 mètres 13 et 1 mètre 10 dans les deux sens.

Hauteur des lettres : 0,07 1/2 c.

Caractères de transition.

Dans le champ, chapelle gothique, se composant de deux pilastres et d'un arc en accolade avec feuilles de choux ornant les rampants. Le défunt est représenté, en

(1) *Arch. de l'Ain*, H. 149.

habit monastique, sur son lit funèbre, la tête sur un coussin. Un lion dort à ses pieds.

Tout est gravé au trait.

Le dessin mérite des éloges ; il est très correct.

Aux angles supérieurs de la pierre, entre le cadre et l'extrado de l'arcade, deux écus armoriés.

On voit une bande sur l'écu de gauche. La maison de la Balme blasonnait d'or à la bande d'azur.

L'écu de droite est parti : au 1er de la Balme ; au 2e de Grôlée, gironné d'or et de sable de huit pièces

C'est la seule tombe à personnages que renferme l'église ; elle exigerait des ménagements.

La maison de la Balme ou de la Baulme tire son nom de la Balme, paroisse du canton de Poncin, au-dessus de Cerdon.

Ses ramifications sont nombreuses.

Hector de la Balme appartenait à la branche des seigneurs de Vertrieu, en Dauphiné,

Il avait embrassé la vie religieuse, à Ambronay, dès avant 1490 (1), en même temps qu'Anthelme, doyen de la Tranclière, son frère, et qu'un autre frère, peut-être Eustache de la Balme, doyen de Villereversure, en 1504, auquel il succéda vraisemblablement dans la possession de ce décanat.

IX

HIC · IACET·NOBILIS·
IOHES·VISQVA·DEQVERIO·PEDEMONCIO·CVIVS·
ANIMA·REQVESCAT·
IN · PACE · AMEN · OBIIT · DIE · 15 · MAI · 1527·

---

(1) *Arch. de l'Ain,* H. 92.



Fig. 1. — Tombe d'Hector de la Balme à l'église d'Ambronay



Eglise d'Ambronay, nef principale, deuxième travée, à droite.

L'inscription se déroule en bande, sur le pourtour de la tombe, maintenue par deux traits laissant, tout au plus, 0^m, 02 cent. de marge sur les bords.

Hauteur des lettres : 0^m, 07 centimètres.

L'exécution en est soignée.

Mensuration générale : 1^m 99 × 1^m 03.

Champ nu, sauf un écu, au centre, surmonté d'une banderolle.

L'écu est taillé à l'italienne et écartelé : au 1er et 4e, équipollé, de... ; aux 2e, et 3e de...

La banderole n'offre plus qu'une devise en lambeaux. On interprête péniblement encore : ANTE HOI.... VITA ET MORS.

La leçon de Guichenon est bonne (1). J'y remarque deux substitutions de lettres seulement, dont la gravité est tout à fait relative, VISQVI pour VISQVA, et PEDEMONTIO pour PEDEMONCIO ; mais le millésime, pourtant très apparent, est considérablement rajeuni.

Les lettres arrondissent leurs angles. Laissons achever l'évolution commencée, nous en verrons sortir la belle capitale romaine, dont la tour de Machuraz va nous donner, au n° 11, un spécimen intéressant. C'est le gothique bâtard.

Il y a beaucoup d'analogie entre l'écriture lapidaire de la première moitié de ce siècle et les caractères en usage au XIIIe.

On se perd en conjectures sur les causes de l'expatriation de noble Jean Visqua, qui, né à Quiers, en Piémont, mourut à Ambronay.

(1) *Bugey*, II, 6.

La plus vraisemblable le présente comme un offficier des armées de Charles II, envoyé en garnison dans nos provinces. Retiré du service, il dit adieu à son pays d'origine et se fixa définitivement en deçà des monts.

J'ai demandé par lettre, au curé de Quiers, des renseignements sur les Visqua, au cas fort improbable, où ils existeraient encore ; il ne m'a pas répondu.

X

· CESTE · CHAPPELLE .
A · ESTEE · FAICTE ·
L'AN · 1533

Clé de voûte à Verizieu, hameau de Briord.

Elle consiste en un bloc calcaire taillé, encore muni de ses quatre amorces s'adaptant aux nervures des arcs en ogive, qui étaient présumés se croiser à son centre.

La clé proprement dite est de forme ronde, avec un diamètre de 0,37 centimètres.

L'inscription, telle qu'une légende monétaire, est sculptée en cercle sur son pourtour, entre deux filets.

La date qui la termine, s'est rélugiée dans le champ, où, de son côté, elle se développe en demi-cercle, autour d'un ornement, dont je n'ai pu fixer avec certitude le sens ni la nature.

C'est un relief oblong et partiellement évidé qui par son profil et ses vides mérite d'être rappoché de ces ornements lancéolés et en forme de flamme qui caractérisent la troisième phase de l'architecture ogivale.

Les lettres ont 55 millimètres de haut. Lettres de transition, également, partie gothiques, partie latines et fleuries. Celles de Brou, semées comme des joyaux sur le

monument, en rappellent, avec beaucoup de vérité, le type et l'aspect.

Les points sont en losange.

Cette pierre, que nous pouvons qualifier tout doucement d'œuvre d'art, fut rapportée, il y a environ 60 ans des ruines du château de Saint-André.

Elle est déposée à titre de curiosité, sur le mur qui clot la cour de Nicolas Moiroud, adjoint au maire de Briord, dont la famille a possédé l'emplacement du château.

Nous ne doutions pas de l'existence d'une chapelle au château de Saint-André de Briord, mais nous ignorions qu'elle avait été construite en 1533.

La clé de voûte de Verizieu est un témoin fidèle. Elle atteste ce fait d'histoire locale et le prouve ; à la condition, toutefois, de ne pas égarer son certificat d'origine ou plutôt de lui en délivrer un par écrit, car son état civil actuel est purement verbal.

La chapelle de 1533 devait succéder à une chapelle plus ancienne, ou n'était que la reconstruction de la chapelle primitive du château. L'édifice religieux se posait toujours, au Moyen-Age, en auxiliaire indispensable de l'édifice militaire. Le château, de par sa nature de camp fixe et sa destination, avait constamment en perspective le siège ou le blocus, et, dans ces deux épreuves, la chapelle assurait les secours religieux tant à la garnison qu'aux populations réfugiées dans son enceinte.

XI

CAVILIARI QVAM 15 — HEC PROMPTIVS·EST EMVLARI 34.

Grande tour du château de Machuraz, côté Est.

L'inscription est gravée sur une pierre, dont les dimensions peuvent être, approximativement, de 1 mètre 40 en largeur par 0m40 de hauteur, taillée et polie pour la recevoir,

Elle se montre au niveau du premier étage.

A l'égard des lettres, la distance n'autorise pas à en apprécier la juste mesure. Elle est de 8 à 10 centimètres. S'il y a un écart, il n'est pas grand.

C'est la capitale romaine de la bonne époque impériale, mais un peu allongée. La renaissance n'est plus à son aurore, elle brille en son plein jour.

La pierre n'est pas une applique ; elle fait corps avec la maçonnerie et épouse le circuit de la tour. D'où une corrélation certaine entre sa pose et la construction de cette dernière.

Si les sentences sont, comme on dit, la sagesse des nations, le xvi[e] siècles, semait prodigalement la sienne. Celle-ci est une allusion aux puissantes proportions du donjon, et aux moyens de résistance qu'on le jugeait capable de fournir. Elle signifie qu'on a tôt fait de le plaisanter, non de l'égaler, et en meilleur français : vous pouvez le braver, mais n'y touchez pas.

L'inscription est coupée en deux par un écu, surmonté de la mitre et de la crosse abbatiales. Les trois sautoirs, dont il est meublé, désignent Pierre de Mornieu, qui portait d'azur à trois sautoirs d'or. Abbé de Saint-Sulpice en 1526, il l'était encore en 1534.

Le même écusson est reproduit sur la porte, donnant accès dans la tour, par le perron extérieur. On le retrouve, accompagné du millésime : 1532, sur une porte de service, près des cuisines du château.

Il est indéniable que ce blason est plaqué, et intentionnellement répété, à l'instar d'un sceau. Le donjon et le corps de logis, qui sont scellés de cette marque, furent construits par l'abbé de Mornieu, pendant qu'il tint en mains l'administration du monastère de Saint-Sulpice.

Il n'est pas hors de propos d'ajouter que le château actuel de Machuraz est une ancienne propriété de l'abbaye.

Nous ferons observer, d'autre part, que, par sa forme, comprimée sur les flancs et pourvue d'une pointe à son chef, l'écu démontre, à son tour, que l'influence italienne a tout à fait pris pied dans nos contrées.

XII

EN CE · TVBEAV · GIST · VENERABLE
LOYS·DES TERRAVX·GRAND·PRIEVR·DE CEANS:
· ET·ANTHONIVS · SON · NEPVEVR ·
VOVS · PRIANS · PRIER · POVR · HEVLX · 1544 ·

Eglise d'Ambronay, 2e travée de la grand'nef, côté gauche.

Elle encadre la tombe, conduite entre deux filets distants de 10 centimètres.

Les lettres, hautes de 7 1/2 c., manquent de proportions ; elles sont grêles et d'ailleurs négligées.

Les dimensions de la pierre se traduisent par 2 mètres 35 en longueur, et 1 mètre 57 en largeur. Ces chiffres n'ont rien d'exagéré ; n'oublions pas qu'elle abrite deux sépultures.

Une niche ou chapelle orne le champ. Elle est formée de deux montants renaissance, que couronne un arc en

accolade très surbaissé et dépourvu de tout accessoire décoratif.

Au centre, un écusson et divers ornements dont l'identification n'est plus actuellement possible. L'écu porte deux pals et une bande brochant sur le tout. Sous l'écu, un cœur.

Vers le haut de la pierre et accostant la pointe du dais, Guichenon a vu deux autres écus, partis ; l'un blasonné d'une bande, l'autre d'une croix engrêlée.

Le frottement, très intense sur ce point, n'en a rien laissé subsister.

La bande meublante est un indice digne d'être pris en considération ; il rappelle les armes de la maison de la Balme.

Le grand prieur, couché sous cette pierre, en serait-il sorti ?

Ceux de la Balme ont effectivement possédé la seigneurie des Terreaux, près de Virieu-le-Petit, de 1450 à à 1500.

L'abbaye célébrait tous les ans l'anniversaire de Louis des Terreaux. Il l'avait établi de son vivant, et constitué, dans ce but, une rente de cinq florins (1), au capital de 100 florins monnaie de Savoie.

Jean Sévoz accepta en prêt le principal, et l'hypothéqua sur deux siennes maisons, situées à Ambronay.

Le contrat fut passé entre Sévoz et le grand prieur, en la maison de ce dernier, le 10 octobre 1541, en présence de Pierre Massard, notaire recevant, André de Pra et Pierre Curtet, témoins.

---

(1) Et non de 50 sols. V. *Archives de l'Ain*, H. 125 et *Inventaire.*

D'Antoine, neveu de Louis des Terreaux, je ne sais rien. Sans son inscription funéraire, il serait complètement oublié.

Cette épitaphe a été transcrite par Guichenon, *Bugey*, II, 6, et *Msts*, vol. XXIV, n° 62. Rév. du Mesnil l'a publiée à sa suite, sans collationner la copie (1). Je l'insère à mon tour, et, si une justification s'impose, je ne demande qu'un rapprochement à établir.

XIII

CY GIST NOBLE PHILIPPE BOCHARD
QVI MOVRVT NOTAIRE DE ROTE ET
CENSIER DE CEANS LE 5 DOCTOBRE
REQVIESCAT · IN · PACE · AMEN.

Eglise d'Ambronay, au fond du collatéral nord, devant la chapelle de Saint Joseph.

Monument fort modeste.

L'épitaphe est inscrite sur deux pierres étendues parallèment, l'une de 42, l'autre de 87 centimètres de large, ayant une longueur commune de 2 mètres 45.

Lettres imitées de l'antique, de 0,04 cent. de hauteur, et à peu près carrées ; gravure régulière.

L'inscription s'étale vers le haut de la tombe.

Au centre, un écusson, coupant la date : 15—49, est en voie de disparaître, usé par le frottement. On distingue cependant encore, dans le champ, un quadrupède marchant à gauche.

C'est un bœuf. Les Bochard blasonnaient d'argent, au bœuf de gueules passant, sur une terrasse de sinople.

---

(1) *Arm.* V° Terreaux.

L'abbaye affermait ses rentes bien avant Philippe Bochard; des fermiers l'ont précédé; celui-ci, néanmoins, est l'un des plus anciens connus.

Les Bochard sont originaires de Leyssard. C'est une famille de notaires.

Ils s'établirent à Poncin, en 1701, comme châtelains.

Leur filiation ne remontait, jusqu'ici, qu'à François, bourgeois de Leyssard, mort en 1685 (1). Cette tombe recule d'un siècle et demi près, les origines certaines de leur maison.

Ils ont donné des religieux à Ambronay. Je trouve Etienne Bochard, infirmier de l'abbaye, en 1551 et 1572 (2).

C.-M. Bochard, décédé en 1834, qui fut curé de Bourg et vicaire général de Lyon, compte au nombre de leur plus distingués représentants.

XIV

SOVBZ CE TVMBEAV
GIST VENERABLE BERTHON VALLIER DICT [DE BIS
DE QVIRIEV EN DAVPHINE
RELIGIEVX & REFECTVRIER DE CEANS.

Eglise d'Ambronay, entre la 2e et la 3e travée, dans le passage.

Aucune date, mais nous savons par Le Laboureur, *Mazures de l'Ile-Barbe,* que Berthon Vallier remplissait l'office de réfecturier en 1551.

(1) Cf. *Armorial de l'Ain* V° Bochard.
(2) *Arch. de l'Ain*, H. 125.

Guichenon a recueilli cette épitaphe, Msts. XXIV, n° 62. L'*Armorial de l'Ain* l'a acceptée telle quelle de sa plume.

Le texte publié est altéré et incomplet. Il fallait le restituer.

La pierre mesure 2 mètres 27 et 1 mètre 19 en longueur et en largeur.

Hauteur des lettres : 6 1/2 cent.

Exécution peu soignée.

L'inscription sert de cadre à la tombe. Deux traits l'enserrent.

Le champ est absolument nu.

La maison noble de Vallier, reconnaît pour chef, Jean Vallier, bourgeois et négociant de Quirieu, qui testa en 1437. Elle existe encore à Voreppe, dans la branche de By, celle, précisément, qui compte, parmi ses plus anciens rejetons, le réfecturier d'Ambronay.

XV

NIS PGI

MIGRAVIT 1559.

Eglise de Treffort, côté droit de la nef principale, et perpendiculaire à son grand axe.

Pierre tumulaire plate, engagée dans le dallage, et, à part l'épitaphe, d'une nudité absolue.

Longueur : 2 mètres 30, sur 1 mètre 23 de largeur.

Les sigles NIS et PGI occupent le bord supérieur à droite et à gauche, près des angles. Le N est retourné.

Ils ont 0,09 centimètres et sont d'un travail grossier.

L'inscription et la date se trouvent sur une même ligne, vers la tête de la tombe.

Les lettres se détachent en méplat sur fond creux.

Leur hauteur atteint 10 1/2 cent., et la largeur du méplat 0,02 c. seulement.

Un trait encadre la tombe.

MIGRAVIT ! Simple et touchante épitaphe! Malgré son énergique concision, l'esprit et le cœur sont satisfaits. Elle ne laisse rien à deviner.

Cette migration, chacun la connaît. L'exilée qui a dit adieu à son lieu d'exil, qui donc l'ignore? On sait d'où elle a pris son vol, quelle est la patrie après laquelle elle a soupiré, où elle va maintenant goûter l'éternelle paix.

MIGRAVIT ! et c'est tout ! pas un seul des noms qui rattachaient sa dépouille mortelle à la terre !

En rapprochant cette épitaphe, si belle de simplicité et de foi, des inscriptions tumulaires du XVI[e] siècles, dont le faste éblouit parfois, involontairement on se demande : est-ce une protestation ?

XVI

SOVBZ · CEST · TV̄BEAV
GIST · VENERABLE PIERRE FAVRE DIENE
RELIGIEVX
ET AVLMOSNIER DE CEANS
QVI DECEDAT · LAN 1557 LE 4 DAOVST · SŌ
AME SOIT EN REPOS

Et cest dict tōbeab a faict faire
v̄erable claude fabre son frere
religiebx et chamarier de cēas
aage de · xlvi · ans
reqbērāt a tobs qbi icy passes
de prier pobr les trespassez.

· I · 5 · 7 · 3 ·

· II · DE · DE ·

Eglise d'Ambronay, 4e travée de la grand'nef.

La première épitaphe se développe autour de la tombe à 0m, 04 centimètres de l'arête angulaire, la seconde est burinée dans le champ.

Deux sépultures sous une même pierre. On demeure hésitant en voyant l'annonce nécrologique de Claude Favre, mais le doute tombe devant les deux dates de décès et la requête « à tous qui icy passer de prier pour les trespassez. »

Les dimensions du tombeau dépassent, d'ailleurs, la mensuration ordinaire. Deux mètres 65 de longueur et un mètre 35 de largeur, c'est, dans des proportions différentes, mais au fond identiques — 3 mètres 57 contre 3 mètres 68 — le développement superficiel de la tombe n° 12, à l'ombre de laquelle deux moines dorment, pareillement, leur dernier sommeil.

Aux quatre angles une élégante rosette.

Hauteur des lettres : capitales romaines, 0, 06 ; gothiques 0, 07.

Rien à dire de l'exécution des premières ; elle est commune. Les secondes, en revanche, ont été gravées avec une grande sûreté de main. Le trait a de la force ; il est nerveux, et la lettre prend, sous le ciseau de l'artiste, une allure pleine de distinction que, deux fois, nous avons essayé de reproduire par la photographie, sans pouvoir réussir. On n'a pas oublié encore la calligraphie de la belle période ogivale.

En tête de la tombe, une gerbe de blé dans un cartouche renaissance.

Elle symbolise la dignité du grand aumônier.

Au 2 février, fête de la Purification de N.-D., était annuellement fixé un anniversaire pour Claude Favre et les siens.

Un an avant son décès, le 21 décembre 1572, il en avait réglé les conditions.

Le service devait être célébré en grande solennité, « tel et mesme que se font les anniversaires cy-devant fondés par feu de bonne mémoire M[re] Estienne Morel, quand vivoit, abbé de la dicte abbaye ; on fera sonner les cloches. » La chapelle des Massard était désignée pour la décharge de cette œuvre.

Cent florins de Savoie furent versés, en gros écus d'or et autre monnaie de France, dont quittance lui fut donnée par la communauté, réunie « au cloistre de l'abbaye et à l'endroit du chapitre d'icelle. »

La rente de cette somme, soit cinq florins, en assurait la célébration à perpétuité.

Gabriel Mallet, originaire de Douvres, et recteur des Ecoles d'Ambronay, prit l'engagement d'en servir la rente, sur le pied de cinq florins un gros, tous les ans, à la fête des Trois-Rois, et offrit en gage un fonds de trois journaux, situé à Douvres, lieudit vers les Combes. Sur cette garantie, reconnue suffisante, le chapitre délivra la somme, dont le fondateur lui avait confié la disposition.

A ces deux contrats assistèrent Messire Gérard Fournier, curé d'Ambronay, Pierre Deville, bourgeois dudit lieu, Pierre Monnet, prêtre, et Claude Girod, de Murs, demeurant à Ambronay, tous quatre témoins (1).

---

(1) *Arch. de l'Ain*, H. 125.

XVII

V · R · VIR · IŌES · DĀBOVRNE'
CANTOR · ET · HVM' · PRIOR · HVIVS · CENOBII ·
VNA · CV̄ · EIVS · FRĒ
SYMONE · IACET · IN HOC · TVMVL°
Q̄Y · ĀNVV̄ · PIETATIS · OP' · FV̄DAVIT · ĀBRO ·
AĪE · REQVIESCĀT · Ī · PACE · AMEN

Eglise d'Ambronay, grand'nef, 5e travée, à droite et à quelques mètres en avant de la balustrade en pierre, substituée à l'ancien jubé.

Et, à ce propos, qu'on me permette une réflexion.

Par la démolition du jubé, au XVIIIe siècle, le vaisseau de l'église abbatiale avait recouvré toute son ampleur.

Malheureusement, des modifications mal comprises, en ramenant, depuis peu d'années, le chœur, les stalles et l'autel vers la partie centrale, en ont rompu l'imposante harmonie.

L'église, coupée en deux, est, pour ainsi dire, rapetissée, au grand détriment de l'unité et de la beauté architecturale du monument.

A quand l'établissement d'une commission départementale, qui protège nos édifices religieux contre les dévastations ecclésiastiques?

Ceci dit, fermons la parenthèse et revenons à notre tombe.

Elle est d'un bel effet.

Deux religieux reposent sous son abri. L'inscription ne le dirait pas que la longueur de la pierre, 2 mètre 19, supérieure d'environ deux douzaines de centimètres, à la

longueur commune, éveillerait l'attention à cet égard ; non la largeur cependant, car, à 0,76, elle est même inférieure à la largeur des tombes à une seule inhumation, observées jusqu'ici.

Epitaphe encadrante, tenue entre deux traits, à 0m,04 centimètres des bords.

Hauteur des lettres : 0m05.

Le champ est vide aux deux tiers.

Au pied un écusson ovale ou médaillon, dans un cartouche orné d'enroulements ou volutes, en haut, et d'une simple pointe en bas.

Dessous : 1578.

Un chevron, deux besants et une étoile en franc quartier, telles sont les pièces honorables de l'écu. Les armes de ceux d'Ambournay sont donc, en réalité, celles que définit André Steyert : d'or au chevron de gueules, accompagné de deux (1) besants ou tourteaux de même, au franc quartier d'azur chargé d'une étoile d'or.

La partie technique du monument est bien traitée.

Le nom patronymique de Jean et de Simon d'Ambournay paraît avoir été Bonjour. Ambronay serait le lieu d'origine de la famille.

Simon d'Ambournay est un inconnu. Il a passé sans laisser de traces dans notre histoire départementale.

Pierre vit le jour à Lyon. Il entra au monastère le 2 août 1550.

Voici ses lettres de provisions. Je les transcris textuellement, parce qu'elles font connaître les formalités d'admission suivies à l'abbaye.

« A tous présens et advenir soit notoire et manifeste

(1) Steyert dit *trois. Armorial lyonn.*

comment, par le décès de feu Messire Anthoine de Malaval, en son vivant religieux du noble monastère et covent de Nostre-Dame d'Ambroney la place et siège d'icelluy seroit vacante, et, affin que le divin service ne diminuat, et que, de la part de vénérable et religieuse personne, frère Jehan d'Ambroney,natif de Lion, lequel se seroit exposé, pour se mectre au lieu et place du dict feu maistre Anthoine de Malaval, pour fère et accomplir le divin service, et aussi que icelluy frère Jehan d'Ambroney auroit dehuement esté pourveu de la prébande et toutz aultres droictz du dict feu maistre Anthoine de Malaval, par messire Benoît Buatier, docteur en droictz, chamarier de l'esglise collégiale de Saint-Pol et official de Lion, vicaire général de Révérendissime Cardinal Crécensse, abbé d'Ambroney, comme appert d'icelle provision en date du second jour d'aoust, l'an mil cinq cens cinquante, cellée et signée, laquelle, il a exibée à Messieurs les religieux du dict covent soubs-nommés. Ainsi est, que l'an mil cinq cens cinquante, indiction huictiesme, et le quatriesme jour du moys de septembre, establis et constitués personnellement, vénérables Messires Loys du Terreaulx, grand prieur dudict covent, Catherin Rapton, chamberier, Guigue Favre, aulmosnier, Humbert Masner, reffecturier, Guillaume Guyoct, doyen de Jujurieu, Jehan de Cibin, doyen de Mollon, Anthoine Guichardel, Francoys de Falamaigne, Philibert Rapton, Pierre Clérat, Hénard de Villete, Jehan Cottel, Jehan Berliat et Claude de Terreaulx, tous religieux et nommés dudict covent et monastère susdict, estans congrégués en chapitre et illec capitulans et traitans de l'exposition à eulx faicte par ledict frère Jehan d'Ambroney, lequel les auroit tous prié et requis de le voulloir recepvoir en leur compaignie et nombre

desdits religieux, audict lieu et place de feu Authoine de Malaval, eulx tous assemblés, et d'ung commun accord, actendu la provision, à luy faicte par ledict seigneur vicaire général dudict abbé, et aussi les bonnes meurs, cens, savoir, prodhommie et légalité, et, affin que ledict divin service ne diminuat et leyssat d'estre faict et accomply en ladicte esglise, icelluy frère Jehan d'Ambroney ont pris et receu, et par cestes pregnent et recepvent au nombre desdictz religieux, aux charges, honneurs, droict et proffict, revenu et émolumens, que ledict feu de Malaval avoit et pregnoit avec eulx, tant en particulier qu'en général.

Et, en oultre, c'est compareu noble Jehan Lecheytier, procureur de noble Nicolas du Pré, censier et fermier des biens et revenu de l'Abbaye d'Ambroney, lequel cest offert luy livrer pain et vin, comme faisoit au dict feu de Malaval, luy conférant et donnant au nom du Révérendissime abbé et seigneur dudict Ambroney, le lieu, place, commodité que icelluy de Malaval, pregnoit, en son vivant, en ladicte abbaye et covent. Desquelles réception et aultres choses susdictes, ledict frère Jehan auroit demandé à moy, notaire royal et greffier dudict Ambroney luy en faire et donner acte et testimoniales, ce que luy ay accordé en la forme et manière suscripte ; audict lieu et chappitre dudict covent, présens Messire Anthoine Burdin, prebstre, Pierre Curtelet, Estienne Tibaud, d'Ambronay, tesmoings à ce requis et appellés. » (1).

L'épitaphe de Jean d'Ambournay rappelle un anniversaire de sa fondation. Il remontait au 23 mars

(1) *Arch. de l'Ain*, H. 93.

1551 (1), alors que le fondateur était chambrier du couvent.

Comme il était d'usage en ces circonstances, les religieux s'assemblèrent capitulairement au cloître, et, en présence d'Etienne Favier et de Claude Guillabot, d'Ambronay, reçurent de frère Jean cent florins de capital (2). C'était le prix ordinaire des œuvres de cette nature. Ils en acquirent cinq florins de rente sur Pierre Grioz, de Vareilles, près Ambérieu.

Il était convenu que le service se célèbrerait tous les ans, « chescun jour et feste Sainct Luc, évangéliste, à commencer le jour et feste Saint Luc prochain, à la vie durant du dict Messire Jehan d'Ambourney, et, après son décès, se fera à tel jour que son corps sera mis en sépulture (3) ».

Il ne décéda qu'en 1578.

XVIII

CI GIST : M
C. BERGIER
MARECHAL
ET BOVRGEOIS
DĀBOVRNAY

Eglise d'Ambronay, 2e travée du collatéral sud; est adjacente au mur.

(1) Et non 1531. V. *Invent, des Arch. de l'Ain,*
(2) L'*Inventaire* dit 30. C'est une seconde erreur.
(3) *Arch. de l'Ain,* H. 125.

Tombe dépourvue de tout luxe.

Un double trait en orne les bords.

Les cinq lignes composant l'épitaphe, couvrent entièrement la moitié supérieure de la pierre. La moitié inférieure porte seulement la date : 1·5·9·4, et, sous celle-ci, une croix alaisée.

Hauteur des lettres : 0,07 cent

Dimensions générales : 1 mètre 60 × 0,80.

L'ensemble ne présente aucun mérite artistique.

Une maison noble du nom de Bergier se montre à Bourg, au début du XV[e] siècle. Elle s'est éteinte, en Bresse, dans les premières années du XVI[e]. Rien n'autorise à croire qu'il y ait la moindre filiation entre elle et les Bergier d'Ambronay.

XIX

+ CY·GIST·LE·CORPS·DE·M.
ANTOINE·REYDELLET . . . .
. . . . DÉCÉDÉ·LE
18·OCTOBRE·1598·REQVIESCAT·IN·PACE·AMEN.

PROSOPOPEIA

APRÈS·QUE·LE·LIEN·DVNG·MARIAGE·SAINCT·
A·EV·JOINCT·& LI'É·DE·NOS·AMES·LE·COEVR·
VN·SEPVLCHRE·REMPLI·DAMOVR·ET·DE·FAVEVR·
TOVS·DEVX·DEDANS·SON·CLOS·NOVS·ENFERME·
&·ENCEINT·

Eglise d'Izernore, grand'nef, première travée, à gauche.

J'ai remplacé par des points les mots oblitérés par les révolutionnaires du pays.

Ils énonçaient, vraisemblablement, des qualités qui ne s'harmonisaient pas avec l'humeur égalitaire de ces mauvais jours.

A défaut de millésime, le quatrain, d'une saveur marotique prononcée, fixerait l'âge de la tombe.

L'épitaphe se développe en encadrements sur le pourtour. Deux filets en creux, distants de 53 millimètres, lui font bordure et la maintiennent à 20 millimètres de l'arête extérieure.

La Prosopopée est gravée dans le champ.

Le type des lettres est identique; c'est la capitale romaine, mais leur hauteur varie. Elles mesurent 33 millimètres sur les bords, et 23 dans le champ. Celles de PROSOPOPEIA atteignent 45 millimètres.

Bon travail.

La pierre porte, en longueur, 1 mètre 98 et 0^{m},64 en largeur.

On trouve des Reydellet à Nantua dès 1445. A cette date André Reydellet est qualifié bourgeois de Nantua.

Ils ont été châtelains d'Apremont, grènetiers au grenier à sel de Nantua, commissaires aux revues et logements des gens de guerre de Belley, et suivirent surtout la carrière militaire.

L'anoblissement du nom est de date récente. Louis XV l'accorda à Claude Charles de Reydellet, seigneur de Chavagnat et brigadier aux chevaux-légers de sa garde, en mai 1728.

Ils ont possédé les seigneuries de Chavagnat, d'Izernore et de la Villière.

La maison s'est éteinte, dans sa descendance mâle, en

1873, avec Auguste Reydellet, ancien avoué et juge de paix à Nantua.

XX

† CY·GIST·LE·CORPS·DE·HVGONINE·BRVNET·
FEME·DE·M·ANTOINE·REYDELLET
DÉCÉDÉE·LE·20·OCTOBRE·1598·
REQVIESCAT·IN·PACE·AMEN.

Eglise d'Izernore; contiguë à la précédente.

Deux tombes jumelles, que ne différencient pas même les épitaphes ; les noms et les qualités seuls sont dissemblables.

Ici, le champ est nu.

L'épitaphe encadre pareillement la pierre, mais aux deux tiers seulement de sa longueur.

Même formule, même type de lettres, procédé de gravure analogue, mêmes dimensions ; le même artiste a taillé les deux tombes.

Il est bon d'observer que H et V sont liés dans HVGONINE, M et E dans FEME, gravé d'ailleurs avec un seul M, et N et T dans ANTOINE.

Hauteur des lettres : 30 millimètres.

L'aspect général se traduit par une impression de grâce et de bon goût.

On trouve, dit Rév. du Mesnil, aux Archives de la Côte-d'Or, B. 548, Registres de la Chambre des Comptes de Savoie, des lettres de réhabilitation de noblesse, en date du 8 juin 1591, accordées par le duc Charles-Emmanuel à Antoine et Jean Brunet, d'Oyonnax.

Il est possible et même probable que Hugonine Brunet, vu la proximité des lieux, soit un rejeton des Brunet d'Oyonnax.

XXI

IN EIVSDEM OBITVM

EIILKHDION

..ANT CÆLO VIRTVTV̄ NVMINA, SI QVA
MVSARVM DE GREGE PALLAS HABET
..Æ CELERES PROPERATE CAMÆNÆ
..NAM PVLCHER APOLLO LYRĀ
...LES DIGNISSIMA GENTIS
...LVX SPECIOSA SVI
AE PLEVÊRE PROFVSIS
..A VERA FIDES
AT IN....HARENIS
.E.....ARA POLO

TOT VOS INGE..O INGENS....... IAM ....
PRÆMIA VIRTVTI . EDORE DIGNV...........
CARMINE PRO MERITIS....................
MORTVA MĒBRA QVI DE MAI............
MENS NV̄QAM MORITVR CHRISTO COR E..ORESV...
QVIPPE ANIMA IN CŒLIS VIVA SV......GI...
SI SPACIVM VITÆ INVEN . I EXEA DEI.....N.E...
VIDISSENT STRENVVM...IORA IVSTA VIRV.....
ET TV QVISQVIS ADES PERLVSTRĀS INI..........
DISCE HOMINV̄ NVLLVS QVI BENE VIV........

Jardin de M. Michon, place du Champ de Mars, à Bourg.

Chant funèbre sur la mort d'un poète.

Il est rythmé et divisé en distiques, cinq à droite et autant à gauche.

Lettres courtes, carrées et d'une heureuse harmonie de proportion ; les *i* sont soigneusement pointés.

Un trait léger, courant autour de la pierre, fait cadre et donne une apparence de relief à l'inscription.

Le texte est gravé sur une plaque calcaire de 0m 06 d'é-d'épaisseur, 1 mètre 17 de longueur, et 0m 43 de hauteur.

Le calcaire présente les caractères du bathonien rose du Mâconnais.

La plaque fut, à l'origine, scellée contre un mur ; on observe encore, sur les tranches, les trous où s'enfonçaient les crampons qui servaient à la fixer.

Une destination nouvelle, bien différente de sa destination primitive, exigea une retouche. On en fit un seuil de porte ; elle en offre du moins les apparences.

L'inscription souffrit beaucoup de cette transformation. La retouche, pratiquée en biseau, enleva la moitié du texte de la colonne gauche, et la partie droite, restée intacte, mais exposée dans un passage sans doute très fréquenté, est devenue presque illisible par suite de l'effritement du calcaire.

La construction de la maison Michon, à l'angle de la Place Grenette et de la rue Bichat, vers 1840, remit ce monument au jour. Il fut traité avec plus d'égard. On le laissa néanmoins dans la cour. C'est depuis quelques an-

nées, seulement, que M. Michon fils, craignant qu'il ne s'égarât ou n'éprouvât des avaries plus graves, le fit transporter à son jardin du Champ de Mars, où il est conservé dans le pavillon.

C'est là que M. Michon me l'a fait visiter, m'invitant lui-même à en étudier l'inscription. Je lui en sais le meilleur gré.

Quoique cette découverte remontât à soixante ans, sinon davantage, elle était, jusqu'à ce jour, demeurée inédite.

Je me suis essayé à rétablir l'intégrité du texte; tâche ardue: j'ai dû l'abandonner. Elle revient de droit à un ami des muses.

L'usage de tout versifier en vers latins, la raillerie comme la louange, sévit particulièrement au XVIe et au XVIIe siècle. Ce chant pourrait appartenir à la première moitié de ce dernier, je préfère en reporter la composition à la seconde moitié du XVIe ; et ma préférence est basée sur la forme caractéristique des lettres, l'emploi courant de l'abréviation, et la familiarité qu'entretient l'auteur avec les anciens dieux de l'Olympe.

Connaîtra-ton jamais l'identité du poète, à qui étaient dédiés ces vers ? A l'époque que nous leur assignons, il fut un personnage, qui honora particulièrement la Bresse. Je veux parler d'Antoine du Saix, abbé de Chézery et commandeur de l'hôpital de Saint-Antoine de Bourg. Poète fécond et auteur de plaquettes aujourd'hui très rares, il entra en relation suivie avec la plupart des beaux esprits de son temps. Il passa la plus grande partie de sa vie à Bourg. Je ne sais s'il y mourut. Il m'a paru répondre à ce qu'il est possible d'interpréter de ce

texte mutilé. Toutefois, et je m'empresse de le déclarer, ce n'est là qu'une impression ; je n'ai à produire aucun argument de valeur, capable de la faire passer dans le domaine de la réalité.

Abbé Fr. MARCHAND.

(*A suivre.*)





Cliché A. Hudellet

PÉROUGES en 1903


UNIV.
OF
MICH.

Extraits d'une Monographie de Pérouges

LA PETITE PATRIE

Sonnet

Il m'est doux le pays dont je fus exilé,
Mais où j'ai pour toujours dénoué mes sandales :
C'est l'*Imprenabilis* des luttes féodales,
Le *Perogiarum* déchu, démantelé !

Les preux bardés de fer, du fortin crénelé,
Ne lèvent plus la herse aux heures matinales :
Leurs pas lourds et pesants résonnant sur les dalles,
N'éveillent plus l'écho muet et désolé.

Mais la verte colline où surgit son enceinte
Et la vallée ombreuse où court le Longevent
Me remplissent toujours d'une émotion sainte.

C'est là que je naquis, et c'est là que souvent
J'ai rêvé, j'ai chanté, sur ma lyre attendrie,
Tes charmes souverains, ô petite patrie !

F. T.

Pérouges, ancienne petite ville fortifiée, avec ses vieilles maisons, percées de meurtrières, ses fenêtres à meneaux, ses tourelles, son bastion à moitié démoli et ses remparts en ruines, attire aujourd'hui une foule considérable de touristes pour qui les débris des siècles passés sont des attraits puissants.

Nous lisons dans une publication sportive les lignes suivantes :

« .....Une visite à Pérouges s'impose ; il est nécessaire « de grimper sur le plateau de Pérouges. C'est le petit bourg « fortifié du moyen-âge, conservé à travers les siècles, quel- « que chose comme la ville des Baux, Villeneuve-lès-Avignon « et le fort Saint-Vincent, moins connu par de grands sou- « venirs et moins important ; mais quel charme de se pro- « mener dans ses petites rues silencieuses qui s'enroulent « très étroites autour de hautes maisons aux fenêtres à « croisillons.

« Des étages surplombants, des galeries extérieures et « frémissantes coupent d'angles bizarres des trous d'ombre.

« Des plombs de vitraux se balancent à peine tenus aux « croisées, et des gens vieux, très vieux, glissent le long des « murailles, et leurs vieilles figures fripées et raccornies ont « la teinte des pierres.

« Et, en un coin merveilleux de silence et de paix, une « place que couvre d'ombre un très gros tilleul.

« Une visite à Pérouges est une joie rare à éprouver pour « ceux qui, curieux et rêveurs d'un passé poétique, voudront « y reposer leurs yeux de la platitude morne de nos cons- « tructions actuelles. »

Ces lignes, auxquelles nous avons conservé toute leur saveur, ont été écrites sans doute par la main d'un poète, qui a vu tout cela à travers un kaléidoscope par trop fantai-

siste ; fort heureusement, il n'existe pas à Pérouges que des figures raccornies qui ont la teinte des pierres.

Cette réserve faite, nous reconnaissons que le tableau est brossé de main de maître.

La commune de Pérouges, du canton de Meximieux, département de l'Ain, n'est qu'à 32 kilomètres de Lyon ; le chemin de fer de Lyon à Genève traverse son territoire sur une étendue de cinq à six kilomètres ; sa superficie est de 1904 hectares et sa population, d'après le dernier recensement, de 524 habitants. Il y a 60 ans, elle en comptait presque le double.

L'agglomération principale se trouve sur un mamelon isolé qui domine la vallée pittoresque de Longevent, où coule la petite rivière de ce nom, séparant la commune de Pérouges de celle de Meximieux.

Différents hameaux sont répartis sur son territoire ; ce sont : La Glaye, Le Péage, Rapans, La Valbonne.

Les communes qui la bornent sont : Meximieux, Charnoz, Saint-Jean-de-Niost, St-Maurice-de-Gourdans, Béligneux, Bourg-St-Christophe, Faramans et Saint-Eloi.

La partie nord-ouest de la commune est très accidentée ; plusieurs collines s'élèvent en gradins pour aboutir au plateau de la Dombes.

La direction de ces collines, coupées brusquement au nord-est par la vallée de Longevent, va se prolongeant au sud-ouest sur la commune de Bourg-Saint-Christophe.

Cette partie accidentée comprend des terrains argileux, marneux et calcaires ; quelques mamelons sont assis sur un rocher poreux qui a quelque analogie avec le tuf ; d'autres sont composés de sable et de graviers, couverts d'une mince couche de terre végétale.

Le sol en général est mêlé d'une grande quantité de cailloux roulés et forme, avec le sous-sol jusqu'à une profondeur considérable, depuis la période glaciaire, la *moraine terminale* de l'immense plateau de la Dombes de ce côté ; on y

trouve en abondance du sable et d'excellent gravier pour les routes et de la bonne terre à pisé pour constructions.

Dans la plaine de La Valbonne, dont Pérouges possède une bonne partie, on observe le *lehm rouge*, qui n'est autre que de la poussière terreuse rougie par des oxydes de fer.

Des blocs erratiques existent dans nombre d'endroits de la commune et notamment dans la plaine ; tout indique que de grands courants d'eaux, venant de l'Ain ou du Rhône, ont passé par là aux époques préhistoriques.

Les bas-fonds sont très fertiles ; le sol produit en général toutes les récoltes afférentes au climat : blés, vins, foins, chanvres, légumes, etc., ainsi que diverses essences de bois, telles que chênes, peupliers, aulnes, frênes, ormeaux, acacias, etc.

Suivent quelques remarques sur le patois du pays, qui renferment beaucoup de locutions latines où italiennes ; ces remarques ne peuvent guère intéresser que les amateurs de linguistique spéciale.

Ces remarques sont accompagnées de quelques mots sur des usages séculaires qui tombent petit à petit en désuétude : Le dimanche des Brandons, comme dans toute la région, des feux sont allumés sur les hauteurs dans tous les hameaux ; autrefois, un grand feu était allumé sur la promenade des Terreaux où filles et garçons dansaient toute la soirée aux sons d'un orchestre rustique.

Le mercredi des cendres, les jeunes gens faisaient les *Magniens*, c'est-à-dire les étameurs, rangeurs de marmites, de casseroles, de parapluies, etc. ; le soir, ils faisaient des matefaims sur la place ; cet usage était particulier à Pérouges.

A l'occasion de la fête patronale de la Saint-Georges ou plutôt de la *Vogue*, selon l'expression populaire, chaque

maison, entre autres pâtisseries, fait ce que l'on appelle : *La Gruïzelle*, espèce de barquette cuite au four, en souvenir du pain du siège qui, d'après la tradition, le bois ayant manqué, était cuit ou plutôt séché et durci au soleil.

Cette pâtisserie assez recherchée ne se fait qu'à Pérouges.

D'après l'auteur, l'origine de Pérouges se perd dans la nuit des temps. Il rappelle, d'après M. Blanchon, que lorsque les bataillons de l'Ain firent, en 1796, sous le général Bonaparte, la première campagne d'Italie, les Bressans furent étonnés de voir leur patois très bien compris des paysans des environs de Milan. « Le langage et l'accent des habitants de la vallée du Pô, au dire du comte Verdi, les font considérer par les autres Italiens plutôt comme Français que comme Italiens. Ces faits confirment l'opinion de ceux qui pensent que les Gaulois qui vinrent s'établir au nord de l'Italie, sous la conduite de Bellovèse, plusieurs siècles avant notre ère, étaient originaires des pays voisins du confluent du Rhône et de la Saône. »

Pérouges, d'ailleurs, rappelle, dans sa construction, le plan de la ville italienne de Pérouse, ces deux villes étant bâties circulairement sur le sommet d'une colline. Pérouges serait l'une des plus anciennes villes du département et aurait été fondée deux siècles avant la ville de Lyon.

Les fondateurs de Pérouges en arrivant ici, trouvèrent ce mamelon à leur convenance ; ils y bâtirent des maisons à la manière étrusque et les entourèrent de fossés et de remparts ; ils avaient apporté avec eux l'industrie de la fabrication de la toile qui s'y est maintenue

jusqu'à nos jours, et qui continue de fleurir à Pérouse en Italie.

A l'appui de cette hypothèse nous devons signaler que les remparts qui s'écroulèrent de vétusté en 1789, au nord de la ville étaient ceux de ses fondateurs ; ils étaient certainement beaucoup plus vieux que la grande tour voisine, qui, d'après Guichenon, était de construction romaine.

Dans le courant du Moyen-Age, la ville a été presque toute reconstruite, ses maisons ne tenant plus debout. S'il ne reste que peu de chose aujourd'hui des constructions étrusques, il en reste un cachet particulier dans l'aspect de ses rues tortueuses et de ses escaliers extérieurs qui tous ont été reconstruits avec de vieux matériaux portant la trace de travail antérieur et primitif.

Les descendants des fondateurs de la ville, qui croyaient échapper au joug de Rome pour toujours, furent deux siècles plus tard, envahis par les Romains, mais il est à croire qu'ils les accueillirent comme des libérateurs, car effectivement, ils les délivrèrent de l'invasion des Helvètes qui, au nombre de 92,000 combattants avaient envahi la région et traversé l'Ain sur trois points : Château-Gaillard, Chazey et Charnoz, an 58 avant J.-C.

Jules César, revenu d'Italie avec deux légions, traverse le Rhône près de Montluel, puis rejoint son lieutenant Labienus qui suivait les Helvètes sans les attaquer depuis Genève et va établir son camp en face des Helvètes près de la Saône ; les Helvètes furent battus et condamnés à retourner dans leur pays, la Suisse actuelle.

L'auteur, s'appuyant sur des citations de M. Blanchon, des commentaires de Jules-César, de M. Chapel, et des analogies de terrains, expose ensuite ses raisons de croire

que Pérouges et les communes environnantes auraient été le théâtre de la grande bataille qui a précédé le siège d'Alésia, entre Vercingétorix et César. Suivant ce thème, Alesia ne serait autre qu'Izernore dans l'Ain, à deux jours de marche de la Valbonne.

La chute d'Alésia établit définitivement la domination romaine dans les Gaules.

Agrippa, gouverneur des Gaules sous l'empereur Auguste, fit exécuter quatre grandes voies romaines qui par divers embranchements, traversaient toutes les Gaules. Le point central était Lugdunum : l'une d'elles, partant de la côte Saint-Sébastien, suivait la rive droite du Rhône, jusqu'à Miribel et Montluel. Là, elle se bifurquait; une branche se dirigeait sur Villars; l'autre se fourchait en deux, dit Guichenon, une branche passait par Belligneux, Pérouges, Meximieux, Chalamont, etc.; l'autre, se dirigeait sur les hameaux de Châne et de La Valbonne, puis passant à l'est du mont Champigneux, elle se bifurquait encore, une route traversait l'Ain, se dirigeait sur Genève par Lagnieu, l'autre passant par Villieu se dirigeait sur la Cotière de l'Ain.

Il est probable que c'est sur l'ordre de ce même gouverneur des Gaules que fut construite la grande tour de Pérouges. Un des tronçons de voie romaine plus haut mentionné devait arriver à proximité de cette tour, qui, comme celles de Quirieu, de Montluel, St-Denis, servaient à transmettre des signaux, annonçant les nouvelles des armées en campagne, ou signalant l'approche des Barbares, marchant à l'improviste contre la grande cité de Lugdunum.

Cette tour avait 150 pieds de hauteur du côté du nord et 140 seulement du côté de la ville, son diamètre exté-

rieur était de 37 pieds, on y accédait par une porte située à 10 pieds de hauteur du côté de la ville ; un escalier intérieur conduisait au sommet qui était terminé par une tourelle dans son centre, espèce de lanterne où se transmettaient les signaux.

Un publiciste, M. Révérend du Mesnil, qui a écrit l'histoire de la Valbonne (Lyon 1876), place dans la plaine de ce nom, l'un des principaux combats de la lutte gigantesque qui eût lieu, l'an 197 de notre ère, entre Septime-Sévère et Albin.

C'est à l'établissement du Christianisme qu'il faut faire remonter le temple de Thésée qui aurait été construit sur le tertre de Saint-Georges ; les Romains en apportant leur civilisation avaient apporté en même temps le culte païen de Rome et d'Athènes, « L'idolâtrie, dit Henri Martin, entra dans la Gaule qui n'avait adoré jusque là que les puissances invisibles. »

Voici ce qu'écrit à ce sujet, M. Bleton, publiciste lyonnais (*Almanach du L.-R.*, 1895) : « Il est à présumer qu'un sanctuaire dédié à Saint-Georges a remplacé à une époque très ancienne, un temple de Thésée, le tueur de monstres ; cette substitution est de règle à peu près générale. Quant au dragon qui figure dans les armes de Pérouges, il perpétue quelque tradition du reptile monstrueux dont le pays fut délivré ou plus simplement de marais desséché. »

Les marais dont il est fait allusion dans les lignes qui précèdent ont existé effectivement au bas du tertre de Saint-Georges, de la colline du mont Châtel et dans la partie basse de Meximieux, comprenant les prairies ; il est probable que l'assainissement s'est fait sous la domination romaine qui a dû faire creuser des canaux pour

mener les eaux du Longevent jusqu'au milieu de la plaine de La Valbonne, où elles se perdent encore aujourd'hui.

Ce doit être également sous la domination romaine que fut fondée la ville de Meximieux, si près voisine de Pérouges, par un romain dont le nom de Maximus s'est conservé presque intact dans le patois de toute la contrée.

Pérouges subit, comme toute la région, les vicissitudes que traversa le monde romain dans sa décadence, mais comme partout ailleurs, Rome y avait laissé l'empreinte de son génie et de son prestige.

L'auteur aborde ensuite l'histoire de Pérouges sous les Barbares. Cette ville, ainsi que les contrées environnantes, fit longtemps partie, et dès le ve siècle, du royaume des Burgundes, « les plus doux entre les Germains et les moins redoutables aux anciens habitants ». Le premier royaume des Burgundes dura jusqu'à l'an 534, année où il fut conquis par les Francs. Il n'est pas probable que, lors de l'invasion sarrasine, qui, remontant le Rhône vers 715, pénétra jusqu'aux Vosges, Pérouges eut à subir le joug des Mulsulmans, « sa position fortifiée lui ayant permis sans doute de laisser couler leur flot sans ouvrir ses portes. »

Lors de la reconstitution du second royaume de Burgondie, avec Bozon, roi d'Arles, en 879, Pérouges redevient cité bourguignonne; après le démembrement du royaume de Bozon, elle repassa sous la domination des francs Carolingiens. Mais déjà, sous l'action du principe féodal, des seigneuries vivaces se formaient de toutes parts.

Un seigneur d'Anthon, au xe siècle, hardi et sans scru-

pules, se tailla un fief dont Pérouges faisait partie ; ce fief passa presque aussitôt sous la suzeraineté des comtes de Forez, qui autorisaient l'abbé de Cluny à percevoir des dîmes sur l'église paroissiale de Saint-Georges. A l'occasion de la première croisade, la châtellenie de Pérouges envoya tout son contingent d'hommes disponibles, sous la conduite de Guichard d'Anthon.

C'est au retour de la croisade, que la châtellenie, après une fière résistance de la garnison, devint, sur une menace d'excommunication, vassale de l'archevêque de Lyon, déjà maître de Meximieux, sa voisine et sa rivale.

A la faveur d'un mariage, Pérouges passe, au XIVe siècle, à la maison de Genève et Varey, et, par une donation, au Dauphin de Viennois, qui dut, pour la rendre valable, vaincre le duc de Savoie dans une bataille sanglante, livrée à Ambronay (1325).

Le 1er juin 1329, Henri Dauphin, évêque de Metz, régent du Dauphiné, accorda des franchises et immunités aux habitants de Pérouges, et le 20 février 1334, il leur en octroya d'autres.

Humbert II, dernier Dauphin, leur concéda le privilège spécial qu'on ne leur pourrait intenter un procès criminel, sinon qu'il y eût partie plaignante, ce privilège est sans doute dans la charte de 1343, que le Dauphin octroya à Pérouges et qu'il se fit payer 150 florins d'or pour subvenir aux frais de sa croisade contre les Turcs dont il avait le commandement.

Les archives de la mairie de Pérouges, possèdent cette charte ; c'est un précieux parchemin bien détérioré, mais qui a été cependant reconstitué en entier.

On y voit appendu par des lacs de soie verte, le sceau en cire rouge du Dauphin, représenté à cheval, casque en

tête et flamberge au vent; au revers, se voit la ville et l'église de Vienne, l'écu delphinal et le mot VIENA.

La municipalité actuelle a fait encadrer et mettre sous verre ce vénérable document qui sera désormais exposé aux regards dans la salle des délibérations municipales.

C'est peu de temps après cette charte que le Dauphin Humbert, désespéré de la perte de son fils unique qui lui enlevait tout espoir de filiation, céda ses droits au roi de France à la condition que le fils aîné du roi porterait le titre de Dauphin, jusqu'à son avènement à la couronne.

Le comte de Savoie n'eût pas plutôt appris la cession du Dauphiné à la France, qu'il envoya à Paris, Guillaume de la Baume, son principal ministre, pour s'y opposer par la voie diplomatique : ces démarcches demeurèrent sans résultat, mais préparèrent le traité du 13 janvier 1355, par lequel le roi Jean et Charles son fils, nouveau Dauphin, cédèrent en échange, à Anne de Savoie, les villes et châteaux dans La Valbonne et autres lieux ; voici le texte de ce document remarquable à plus d'un titre :

« Jean par la grâce de Dieu, roi des français et Charles « son fils aîné, Dauphin de Viennois, déclarent pour le « bien de la paix, avoir fait un échange de seigneuries « avec le Comte de Savoie : Miribelli, Mons Luppelli, « Burgi-Sancti-Christophori, Perogiarum, Meyssimiaci, « de Gordans, de Varey, de Setononi (Sathonay), Sancte- « Mauricii-de-Anthoni, de Chazey. »

Il y est dit que ces terres furent données au Comte de Savoie, en fief-lige et à titre d'hommage.

Quoi qu'il en soit, « ce traité, dit Guichenon, servit de ciment entre les maisons de France et de Savoie, étouffa

toutes les semences de haine et de division entre les Dauphinois et les Savoisiens et fit vivre ces peuples en repos. »

En la possession de la maison de Savoie, Pérouges respira et connut une époque de tranquillité qui dura plus d'un siècle ; les comtes de Savoie aimaient Pérouges et ils y venaient souvent ; on montre encore à Pérouges, une ancienne maison qu'on appelle la maison du Prince.

Sous Louis XI, la maison de Savoie ayant embrassé la cause de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, le roi de France, débarrassé de son adversaire, se vengea sur la Bresse et la Dombes, et, conséquemment, sur la châtellenie de Pérouges, dont le seigneur était Humbert Favre, un ancêtre probablement de Favre de Vaugelas. La petite cité, vaillamment défendue par le capitaine Langlois, plus heureuse que ses voisines, Sathonay, Montluel, Villars, réussit à se garder du terrible comte de Comminges, jusqu'à la conclusion de la paix (1469).

« Le duc de Savoie récompensa la valeur des habitauts « de Pérouges, en leur accordant par lettres-patentes du « 14 août 1470, l'exemption pendant vingt ans, de tous « droits de péage, de gabelle, de leyde, de coponage et « autres.

« La mémoire de ce siège a été conservée à Pérouges, « dans un texte latin trouvé dans les manuscrits de Gui- « chenon :

« Perogiæ Perogiarum urbs imprenabilis. Coquinati « Delphinati venerunt et non potuerunt comprehendere « illam ; attamen importaverunt portas et gonos cum « servis ; Diabolus importat illos. »

« Il résulterait de cette citation que les Dauphinois em- « portèrent les portes de la ville avec leurs accessoires,



Cliché A. HUDELLET

PÉROUGES

Porte de la seconde enceinte

« sans doute parce que les défenseurs en avaient muré « les entrées, et que les vantaux de ces portes étaient « restés en dehors des murs. »

Cette explication que donne M. Dufay de l'enlèvement des portes sans que la ville fut prise est parfaitement plausible. Pérouges ne fut pas pris et une de ses portes, la porte d'en-bas probablement fut enlevée ; elle fut brûlée dans le chemin à 100 mètres du tertre de Saint-Georges où l'on a retrouvé ses débris.

C'est sans doute dans la période qui a succédé à ce siège que Pérouges jouit de sa plus grande prospérité en raison des avantages que lui conférèrent le duc de Savoie et Philippe de Bresse et de Baugé son frère ; de superbes maisons à la croix de Savoie, témoignent de la fortune et de l'art à cette époque.

L'église paroissiale de Saint-Georges fut rebâtie, en même temps on construisit l'église actuelle de Sainte-Marie-Magdeleine devenue plus tard église paroissiale pour remplacer la chapelle et le prieuré de Saint-Pierre établis dans l'enceinte de la ville au xe siècle par les religieux de Cluny. Cette église, qui est fort grande, est construite en dehors et le long des remparts à côté de la porte d'en haut du côté du nord ? Ses murs extérieurs servaient de remparts et sont tous percés de meurtrières.

La courtine qui est devant la façade et le bastion à côté, datent de la même époque.

Peu d'années après le siège, l'Inquisition dressa un bûcher sur la place de Pérouges. Jean Leloup, *carnacier* de Bourg, étant en prison on dût faire venir l'exécuteur de Lyon, maître Etienne Frésier pour brûler une sorcière nommée Antoinette Viginat, en 1475. (*L'Inquisition chez nous*, par Jarrin.)

Pérouges resta sous la domination des ducs de Savoie, jusqu'en 1535, où il redevint français pour la troisième fois, François Ier ayant fait la conquête de la Bresse cette année-là. Il y demeura jusqu'en 1559, époque du mariage de Marguerite de Valois, sœur de Henri II, avec Emmanuel-Philibert duc de Savoie ; le roi de France rendit au duc de Savoie, la Bresse et le Bugey.

Le temps était proche où ce pays allait faire retour et pour toujours à la grande famille française.

C'est de cette époque, que datent la plupart des familles nobles de la contrée. Les princes de Savoie prévoyant une dépossession prochaine, par suite de la prépondérance de la France et par les aliénations successives de leurs domaines et la vente des privilèges, vendirent aussi des lettres de noblesse qu'ils voulurent d'abord imposer, mais qu'ils donnèrent ensuite pour 100 écus et même à meilleur marché.

Les descendants de ces anoblis n'ont pas lieu d'être fiers de leur noblesse qui est loin de remonter aux croisades.

Les fils du président Antoine Favre furent donc anoblis ; l'un d'eux, Claude Favre, qui devint célèbre comme grammairien français, prit le nom de Vaugelas, d'une terre et d'un bois, qui porte encore ce nom à Pérouges, et un de ses frères prit le nom de La Valbonne parce qu'il en possédait les domaines.

Claude Favre, lorsqu'il n'était pas à Paris, habitait Pérouges, à la Grange-Rouge, qu'il fit ceindre de tours et qu'on appelle depuis le château de la Rouge ; il est probable qu'il y est né, bien qu'on ait retrouvé, il y a quelque trente ans, son baptistère dans les registres paroisiaux de Meximieux. La famille Favre était très aucienne

à Pérouges, nous avons vu que Humbert Favre en était le châtelain en 1469.

Le 10 septembre 1595, Pérouges ouvrit ses portes au maréchal de Biron, qui fit la conquête de toute la Bresse et qui détruisit Villars de fond en comble parce qu'il lui avait résisté. Quelques auteurs pensent que Pérouges fut démantelé par Biron et qu'il subit le sort du château de Montluel démoli à cette époque.

Nous ne le pensons pas, Henri IV fit démanteler les repaires féodaux, mais il avait tout intérêt à respecter les fortifications communales. Il était trop bon politique pour agir autrement; ce n'est pas lui qui fit tomber la grosse tour des Romains; les autres tours et les remparts découronnés de leurs créneaux le furent par le temps et les divers propriétaires, qui en utilisèrent les matériaux pour leurs habitations.

Enfin, par le traité de Lyon du 17 janvier 1601, Pérouges devint définitivement français ainsi que tout le territoire du département de l'Ain, sauf cependant la principauté de la Dombe qui ne le devint qu'en 1762.

Sous la domination française, Pérouges et avec lui la Bresse et le Bugey suivirent la fortune de la patrie commune sans que les grands évènements qui ont eu lieu depuis l'annexion y aient eu un retentissement exceptionnel.

Nous ne dirons rien des seigneurs, comtes ou barons qui après Vaugelas possédèrent Pérouges; Richelieu avait terminé l'œuvre commencée par Louis XI; la féodalité quoique conservant des privilèges n'était plus omnipotente par ses puissants feudataires.

Les dîmes, les tailles, les corvées écrasaient encore comme jadis, les vilains à merci; les langues de tous les

bœufs tués à Pérouges devaient être portées au châtelain de Meximieux qui possédait en outre les remparts et jardins qui entourent la ville.

L'abbaye de Cluny possédait presque tout le territoire autour de la ville et les seigneurs possédaient le reste ; vers 1700, Claude Mareschal dit de Courteville, capitaine châtelain de Pérouges et de Meximieux possédait La Rouge et La Valbonne.

Mais, dès le milieu du XVIIe siècle, nous voyons l'initiative du peuple se développer et fonder des corporations, citons celle des tisserands qui fut fondée en 1630 et dont la fête se faisait le 8 décembre, sous le nom de la Saint-Grumussé; cette fête s'est perpétuée pendant plus de deux siècles.

Les bouchers, les cordonniers et les chapeliers étaient égalemeut organisés en corporations.

En 1687, il se fonda une confrérie de pénitents blancs, qui reçut un bref et la bénédiction du pape : nous avons vu ce parchemin écrit en rouge et en noir et signé du pape ; il a été soustrait, il y a 35 ans, par un amateur d'antiquités peu scrupuleux.

Cette confrérie a existé jusqu'en 1844.

Les registres paroissiaux permettent d'établir l'état-civil depuis l'an 1590. Un registre de délibérations de la *communauté* de Péroge permet de laisser voir certains droits et franchises communales ; les délibérations en sont signées par les syndics qui rassemblaient les habitants au son des cloches pour prendre leur avis.

Le 23 avril 1747, un prêtre néfaste fut nommé curé de Pérouges, c'est le nommé Jean-François Mollod, bâchelier en droit, dont la mémoire exécrée s'est conservée jusqu'à nos jours. M. Mollod, écrit l'abbé Blanchon,

connaissait à fond les procédures civiles et canoniques. Usant de cette connaissance, il était sévère pour le payement des dîmes. En 1750, il y avait 17 autels dans l'église de Pérouges, M. Mollod en fit supprimer 9 le 10 octobre 1750.

Quelques années plus tard, il vendit les deux chapelles de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine au sieur Pierre Bastien. Qui devait recevoir le prix de la vente ?...

La commune ou la fabrique ? Il y eut procès, celui-ci dura 16 ans, et ne se termina qu'en 1788, les frais se montèrent à 1332 livres. Il supprima la procession qu'on faisait le second dimanche de chaque mois autour de la ville en l'honneur de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

En 1763, il fit supprimer la confrérie de Saint-Sébastien que l'on invoquait contre la peste, confrérie qui existait depuis 1596, fondée à la suite de la peste qui ravagea Pérouges et Meximieux.

Il y fit interdire l'ancienne église de Saint-Georges et la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, dont il traîna par les cheveux, le dernier prieur, l'abbé Janin. En 1772, il obtint de Mgr de Montazet, archevêque de Lyon, une ordonnance qu'il fit publier les dimanches des Rameaux, de Pâques et de Quasimodo pour la démolition desdites église et chapelle. Cette ordonnance portait en outre qu'on minerait le cimetière de Saint-Georges pour transporter les ossements dans celui de Pérouges. Mais cela n'eut pas lieu parce que les habitants s'y opposèrent.

Toutes ces mesures attirèrent contre le curé, la haine de ses paroissiens et surtout des tisserands, des bouchers et autres corporations dont il avait démoli les chapelles ; il eut en outre des procès avec les habitants par rapport aux recettes de la fabrique.

M. Mollod est mort à Pérouges en 1783, il est enterré sous le grand crucifix dans l'église qu'il a saccagée, plus que ne devait le faire la révolution qui était proche.

« Il a été peu regretté », dit l'abbé Blanchon, nous le croyons sans peine.

Mais nous arrivons à l'époque de la liquidation de l'ancien régime, la date de 1789 ne peut passer inaperçue dans une histoire locale pas plus que dans une histoire générale.

Le samedi saint 1789, la partie des remparts de Pérouges qui reliait la grande tour à l'Eglise, s'écroula « de vétusté », dit la chronique rédigée par un maître d'école de Pérouges du nom de Tarpin, à qui nous allons emprunter quelques faits de cette époque mémorable.

« Le 7 février 1790, la municipalité de Pérouges fut formée ; on élut pour Président : Etienne Bertholin, curé ; pour Maire : Charles Vallat avocat ; pour conseillers : Antoine Favier, fils de Joseph ; François Pascalon, André Tarpin, Humbart Mollard, marchand ; Joseph Rudigoz, boucher ; pour procureur de la commune : Philippe Biesse, notaire ; pour notables : Claude Bernin, tisserand ; Jean Rudigoz, maréchal ; Claude Magnin, cordonnier ; Jean-Baptiste Ladray, tisserand ; Claude Salassier, serrurier ; Jean Thierry, drapier ; Philibert Bouveyron, laboureur ; Jean Juenet, laboureur à Rapans : Charles Renaud, laboureur à la Glaie ; Joseph Cazin, vigneron ; Antoine Juenet, vigneron ; Claude Juenet, laboureur à Rapans. »

A la suite de cette installation, le sieur Gaspard Favier fut nommé délégué de la commune pour la représenter à Paris aux fêtes de la Fédération du 14 juillet suivant.

« Le 14 février, les sus-nommés ont prêté le serment de fidélité au roi, à la loi et à la nation ; ils se sont rendus ensuite à l'église pour chanter un *Te Deum* en action de grâce ; à partir de ce moment, tous hommes et femmes à Pérouges, portent la cocarde pour montrer leur patriotisme. »

« Le 14 juillet, jour de la Fête de la Fédération, célébrée dans toute la France en mémoire de la prise de la Bastille, Biesse, procureur de la commune monta dans la chaire de l'église et fit prêter serment à tout le peuple d'être fidèle au roi, à la loi, à la nation. »

« Le 15 mars 1791, les biens de la Chapelle du Saint-Sépulcre furent vendus par décret de l'Assemblée nationale pour la somme de 5.225 francs en assignats. L'acheteur fut Claude Massard. »

« Le 17 avril 1792, Jean-Baptiste Royer, évêque constitutionnel de l'Ain, vint visiter l'église de Pérouges. Il fut reçu par la municipalité ; la garde nationale, drapeau déplié et tambour battant l'accompagnait ; on le conduisit sous le dais à l'église où il prêcha la paix et la justice qui sont inséparables ; le curé Bertholin s'absenta par patriotisme. »

« Le 20 mai suivant, on fit à Meximieux, la revue générale des gardes nationaux du canton. Ceux de Pérouges ne voulant pas, disent-ils, être commandés par l'aristocrate Dervieu, de Villieu, se retirèrent tambour battant. »

« Le 29 juillet, nouvelle revue générale des gardes nationaux du canton, Pérouges persistant à ne pas être commandés par M. Dervieu de Villieu, fut renvoyé sur le champ. »

« Les 20, 21 et 22 septembre 1792, furent logés à Pé-

rouges, des bataillons du Gard et de la Drôme ; « c'étaient des diables comme on n'en avait point vu de pareils », ajoute la chronique. »

« La garde nationale organisée en février 1792, à Pérouges, comprenait 222 hommes depuis 14 ans et au-dessus ; Ladray et Dépallières, furent nommés capitaines et Truchard, porte-drapeau.

« Le 21 octobre, même année, on a planté au milieu de la place de Pérouges, l'arbre de la Liberté au haut duquel se trouvait le bonnet phrygien porté sur une barre de fer. »

« Le 1er janvier, il y eut une espèce de révolution ; les ultra-révolutionnaires excités par leurs frères et amis, cordeliers et jacobins, voulurent établir une nouvelle municipalité. Ils se réunirent et nommèrent procureur de la commune, Truchard, et pour conseillers : Jean Miège, Jean Bastien, Claude Massard, Nicolas Dru, Claude Cazin, etc. Cette nomination ne fut pas approuvée immédiatement par le département. »

« Le 3 février suivant, M. Montessuy, commissaire du district de Montluel fut envoyé à Pérouges pour présider à la nomination de la Municipalité. On nomma la même que le 1er janvier avec Gaspard Favier pour secrétaire. »

« Le 28 du même mois, on a célébré dans l'église de Pérouges, un service solennel pour Louis-Michel Lepelletier-Saint-Fargeau, député conventionnel qui, ayant voté la mort de Louis XVI, fut poignardé le 21 janvier au Palais-Royal par le garde du corps Paris ; la garde nationale et la municipalité assistent à ce service. »

« Le 5 mai, le curé Bertholin, qui avait prêté le serment et reconnaissait enfin pour évêque, Royer, dit deux

messes pour la première fois, suivant la faculté accordée pour le mandement de cet évêque. »

« Le 6 avril, le district de Montluel, envoie 20 piques pour la garde nationale de Pérouges. »

« Le 22 mai, on a vendu à Montluel, les vignes des Chevalières appartenant à la fabrique, Charles Vallat et Pierre Baudy les achetèrent pour 6.130 francs. »

« Depuis le 12 novembre 1793, jusqu'en décembre 1794, les sans-culottes dominèrent à Pérouges. Le 12 novembre, on créa dans l'église la société ou comité de salut public, composé de 12 membres. Ce comité fut formée par trois commissaires de Montluel, dans une séance qui dura de 6 heures à 9 heures du soir. Le lendemain cette société se réunit dans l'église ; là, on fit l'apologie du sanguinaire Châlier, condamné à mort, à Lyon, le 17 juillet 1793 et exécuté sur la place des Terreaux. »

« Le 29 novembre, on abat les croix qui étaient sur les chemins au nombre de cinq ; on abattit également la statue colossale de Saint Christophe, celles de Saint Michel et de Saint Louis, qui étaient dans l'église, ainsi que celle de Sainte Magdeleine qui était sur le porche ; cette dernière tombant sur le pavé fut brisée. »

« Le 10 décembre l'église fut fermée ; « ce jour, dit la chonique, fut la désolation de l'abomination. »

« Le 30 du même mois, on fit présent à la nation de tous les vases sacrés de l'église, consistant en deux calices, trois ciboires et un ostensoir, le tout en argent ; ils furent portés au district de Montluel. »

« Le 14 février 1794, par ordre de la Convention, les ornements d'église, les vêtements sacerdotaux, les nappes d'autel, les bannières, le fer, le cuivre, le plomb,

l'étain, la table de communion, les chandeliers, furent menés au district de Montluel. »

« Par ordre du dantoniste Albitte, représentant de la Convention dans l'Ain, on commença le 2 mars suivant à découvrir le clocher qui était surmonté d'une flèche, façon de mître ; ce vandalisme fut continué les jours suivants. On s'attaqua ensuite celui de Saint-Georges ; le sieur Baudy, maçon, en le démolissant se tua le 6 mars. »

« Le 25 mars, une cohorte de sans-culottes de Montluel et de Meximieux, montèrent comme des forcenés à Pérouges, et accompagnés du fameux Truchard, procureur de la commune, ils se rendirent à l'église, brisèrent tableaux, statues, crucifix, tabernacles, autels et fonds baptismaux et portèrent le tout sur la place publique, où « tout fut brûlé ou brisé au chant de la *Carmagnole*. »

« Le 29 mai, on réorganisa la garde nationale de Pérouges, on trouva dans l'enceinte de la ville 80 hommes au-dessous de 18 ans ; 127 femmes ou filles au-dessous de 48 ans furent inscrites pour former la garde de Bellone, déesse de la guerre. »

« Le 8 juin, on célébra la fête de l'Etre suprême. »

« Le 15 juin suivant, jour de la Trinité, tomba sur 10 heures du matin, l'ancienne et respectable tour de Pérouges. Depuis le 10 avril, on travaillait à sa démolition d'après l'ordre du sanguinaire d'Albitte. On l'avait sapé par le pied. Le coût de cette démolition adjugé à Drugeon, maçon à Loyes, s'est élevé à 2,500 francs. »

La chronique s'arrête-là, comme à une date néfaste, ce qu'elle fut en effet. Lorsque les poteaux auxquels on avait mis le feu furent consumés, toute la population accourue à Bancaron vit tomber la tour dont les débris allèrent jusqu'au Longevent et dont la chute fit trembler la terre et lézar-

der toutes les maisons de la ville. Pérouges était décapité et ne devait plus recouvrer son antique prospérité.

Nous venons de voir que l'auteur de la chronique dont nous avons cité des extraits, traite Albitte de sanguinaire, nous dirons à la décharge de ce dernier que s'il fit tomber la grosse tour de Pérouges, il sauva de l'échafaud, douze notables de cette ville qui avaient été dénoncés au Comité de Salut public et dont il brûla la liste dénonciatrice, en présence du procureur Truchard.

Après la chute de Robespierre, les terroristes ne furent plus redoutés à Pérouges ; le 24 août, ils furent sifflés à leur club.

C'est pendant la Terreur que le général Précy, commandant de la ville de Lyon révoltée, passa par Pérouges se sauvant en Suisse; il y échangea contre des habits de paysan, son épée, qui fut conservée précieusement dans la maison qui l'accueillit.

Mais l'histoire qui nous occupe touche à sa fin. Pendant la moitié du XIX[e] siècle, Pérouges put maintenir sa population de 900 âmes à 1,000 âmes environ, ses foires et ses marchés qui se faisaient le samedi; mais vers 1840, une route reliant Meximieux à Trévoux fut déviée de son tracé à travers les vignes des Chevalières, ce qui acheva d'éloigner tout commerce de Pérouges.

En 1848, trois arbres de liberté furent plantés à Pérouges, un par les hommes et deux par les enfants et jeunes gens; le jour de la plantation du premier ce fut grand jour de fête ; il y eut un banquet de 250 couverts sur la place et ce furent des vieillards de 80 ans, témoins de la première république, qui entonnèrent la *Marseillaise* en se tenant par la main.

Ce fut aussi un grand jour de fête que le 29 septembre

1889. On inaugura le rétablissement de l'inscription sur les portes de la ville ; la fanfare de Meximieux toujours si dévouée y apporta son gracieux concours et les enfants des écoles chantèrent la cantate en trois parties composée pour la circonstance.

Aujourd'hui, Pérouges est un village de 500 âmes environ en y comprenant ses hameaux ; ses marchés ont disparu et ses foires ne se maintiennent que par les bestiaux dont les ventes et achats attirent les maquignons ; ses tisserands se réduisent à un petit nombre et les vignes, détruites par le phylloxéra, n'offrent plus qu'une mince ressource aux agriculteurs de la commune.

(A suivre) F. THIBAUT.

Les principaux auteurs où nous avons puisé nos renseignements historiques sont les suivants :

A tout seigneur, tout honneur : Jules César, Guichenon, l'abbé Blanchon, Lateyssonnière, Dufay, Maltebrun, Henri Martin, Réyérend Du Mesnil, F. Chapel, etc.

Jean Perreal et Marguerite d'Autriche

Rôle de Jean Perreal et de Michel Colombe à Brou

Dès le début du XIXe siècle, l'église de Brou fut l'objet de l'attention des historiens locaux et des fureteurs d'archives, qui cherchèrent à contrôler les légendes curieuses qui se racontaient au pays de Bresse sur la construction de ce merveilleux mausolée. Les documents furent publiés en grand nombre à droite et à gauche et à la place de la légende, dont il ne restait absolument rien, commença à se dessiner l'histoire exacte des constructions de Brou : cela n'alla d'ailleurs pas sans lutte ni sans discussion, et l'abondance des documents, loin d'éclaircir la question, ne fit que l'embrouiller. Les uns, avec J. Baux, s'en tenant avec sagesse à la précision de certains documents définitifs, tinrent pour Van Boghem ; les autres avec Dufay, tout heureux de trouver deux noms français au début de l'histoire de Brou, Jean Perréal et Michel Colombe, voulurent leur attribuer tout l'honneur sinon de la construction, au moins de la conception de l'édifice ; un troisième parti, comme il y en a toujours un, accorda avec Jarrin, un peu aux uns et aux autres et chercha à résoudre cette question avec un prétendu éclectisme qui faussa encore plus les conclusions. Le plus simple était de cher-

chercher à voir pourquoi les textes si précis semblaient se contredire et à les soumettre à une critique plus sévère.

Et en fait, il est facile de démontrer que plusieurs de ces lettres fameuses ont été interpolées : des dates arbitraires leur ont été assignées et c'est de là que vint toute la confusion. Ne voulant pas allonger ces pages, voici succintement les modifications les plus importantes à donner à cette chronologie qui devient désormais très claire. Nous suivrons le répertoire de Charvet dans le *Bulletin de la Société des Beaux-Arts* (réunion du 20 avril 1897).

La pièce n° 6 « Mémoires des religiéux à l'aumônier. . » n'est pas de 1507, mais se place entre janvier et novembre 1510. Le n° 12 et 14 « Deniers payés à Thibaut » et « Mandement de 9 écus d'or à Perréal » doivent être réunis. Le n° 15, le n° 16 et les n° 31, 32, 33 qu'on place en 1511, sont tous du milieu de l'année 1510, et ont trait aux démarches de Lemaire après l'approbation donnée par Marguerite aux projets de Perréal pour le tombeau. Le n° 20, lettre du 20 mars 1511, de Perréal à Barangier, lettre très importante, est de l'année 1512. C'est cette erreur qui a causé en grande partie, la confusion des documents, et il y a d'ailleurs au moins six raisons distinctes qui la font mettre en 1512.

En remettant les documents à leur vrai place chronologique et en les suivant tous attentivement, il devient dès lors très facile de connaître, mois par mois, jusque dans les menus incidents, l'histoire des relations de Marguerite d'Autriche et de Jean Perréal et des faits seuls la conclusion se tire d'elle-même sans faire agir autre chose que des raisons purement historiques. L'étude attentive

du monument et des mausolées d'ailleurs appuie de point en point ces conclusions et les vérifie.

Philibert-le-Beau mourut en septembre 1504, et Marguerite d'Autriche, sa veuve, fit son entrée à Bourg, le 1er avril 1505. C'est depuis cette époque (exactement Pâques 1505), qu'elle fit pensionner Jean Perréal, de Paris, peintre du roy, gardien de sa vaiselle et ordonnant en ce moment les entrées royales à Lyon où il vivait. L'avait-elle connu auparavant, c'est probable, car on sait que Marguerite n'était pas une étrangère à la cour de France et d'autre part, la lettre du 15 novembre 1509, semble faire supposer que Perréal avait connu Philibert et peut-être même qu'il lui avait fait son portrait. Pendant 2 ans, de Pâques 1505 à Pâques 1507, Perréal demeurant à Lyon, sa pension lui fut payée régulièrement : elle était de 20 écus d'or au soleil (soit environ 700 francs de notre monnaie). Marguerite, sur ces entrefaites, fut nommée Gouvernante des Pays-Bas, et elle fit son entrée à Malines, le 7 juillet 1507. Perréal n'est plus payé de sa pension à partir de Pâques 1507, et bientôt, il part en Italie pour la troisième fois, en mars 1509.

Marguerite pourtant ne l'avait point oublié, car elle lui avait écrit une lettre avant son départ, pour le faire payer. A son retour, elle charge Jean Lemaire, son historiographe, de demander à Perréal « un projet de quelque mode digne de mémoire » de trois tombeaux, qu'elle veut faire édifier à Brou et de trouver du marbre blanc de la qualité qu'on appelait albâtre, pour exécuter ces tombeaux.

Voici d'ailleurs où en était la construction de Brou : Le 23 avril 1505, un prix fait avait été signé à Bourg et des maîtres maçons de la localité avaient été chargés de

construire un monastère, une maison d'habitation pour la princesse et une chapelle ; les projets étaient excessivement modestes ; le monastère ne comportait même pas de voûtes et les voûtes de la nef principale de la chapelle projetée ne devaient coûter que 100 livres : nous savons ce qu'on faisait alors pour ce prix, car c'est ce qu'ont coûté les voûtes actuellement existantes du couvent. On prévoyait deux sépulture « belles et honnêtes », dont on donnait le dessin.

On se mit au travail lentement et deux ans après on n'avait encore exécuté que pour 100 florins de fondations (environ 1,000 francs). Le 7 avril 1507, avant de partir, Marguerite ordonne de nouveaux projets beaucoup plus riches, les anciens étant complètement abandonnés. Ce sont d'ailleurs les mêmes maîtres maçons qui signent le prix-fait. En 1509, on travaillait avec ardeur au couvent. « Le couvent avance terriblement », écrit Mercurin de Gattinare, le 24 avril 1509, et il assure que c'est une des plus belles œuvres qu'on ait vues et qu'elle est plus estimée qu'elle ne coûte. Mais l'édifice était loin d'être achevé un an après, en 1510. Les cellules, le réfectoire, les caves, les cuisines n'étaient pas terminés, la chapelle n'était pas commencée.

Perréal, auquel Lemaire vint demander en 1509 des dessins pour les tombeaux, répond qu'il est ravi de s'occuper à pareil ouvrage : il a revu avec soin tous les dessins d'après l'antique qu'il a pris en Italie et dont il compte tirer parti pour faire un « troussé bouquet », capable de plaire à Madame, et après avoir montré ses projets à Lemaire, il se hâte d'établir le plan et le dessin des trois tombeaux ; il annonce qu'il a trouvé la plus belle albâtre du monde et recommande pour l'érection des tombeaux,

un bon ouvrier et excellent disciple de Michel Colombe, qui consent à travailler à Lyon ou à Bourg : cet excellent ouvrier, c'était Thibaut de Salins, avec lequel plus tard, il aura de nombreux démêlés et dont il essayera de se débarrasser, pour le faire remplacer par Michel Colombe, ce qui était d'ailleurs, racontera-t-il plus tard, son but secret.

Marguerite, agrée les offres de Perréal, car elle lui fait allouer immédiatement 9 écus d'or (environ 300 francs), et elle fait donner à Thibaut, à titre d'avances sur la tâche « à lui baillée de tailler la sépulture de Philibert », 350 florins soit cent écus. Plus tard, lorsque Perréal voudra évincer Thibaut, il conseillera à Marguerite de lui faire faire pour cet argent les armes, devises et clefs pendantes du couvent que les « grossiers maçons » taillaient trop mal.

Perréal termine donc ses projets et dans le courant de 1510, Lemaire va en Flandres pour les soumettre à Madame. Le projet avait beaucoup gagné en richesse dans les mains de Perréal ; il n'était pas de moins de 2.500 écus, alors que le premier marché était de 150 livres, soit environ 80 écus.

Aussi Perréal avait bien recommandé à Lemaire de se taire sur le prix du devis pour ne pas « étonner Madame et reculer l'œuvre ». Marguerite est enchantée des projets « tant sont fondés en bon art et raison », et elle se décide à les faire exécuter « sans rien y ajouter ni diminuer ». Elle fait immédiatement payer à Perréal les trois années de pension en retard, soit 60 écus, et elle le nomme son peintre et varlet de chambre, en juillet 1510. Lemaire quitte la Flandre, il passe à Liège pour se procurer du marbre noir, à Saint-Lothain (près de Poligny) pour s'oc-

cuper de l'albâtre dont on avait déjà parlé, à Lyon pour rejoindre Perréal qui devait lui trouver les ouvriers nécessaires, et enfin, il termine à Brou où il doit se retirer dans l'ancien bâtiment, pour surveiller les travaux : Lemaire reçoit 100 livres pour toutes ces démarches.

Le 20 octobre 1510, Perréal suivant les ordres de Marguerite, vient à Bourg, pour passer le marché de la sculpture de l'albâtre devant le conseil de Bresse ; mais déjà, il ne s'entend plus avec Thibaut et lui crée des difficultés, en faisant venir pour marchander aussi, un des disciples de Michel Colombe (Jean de Chartres, dit B. Fillon). Thibaut offre de soumissionner pour 1.200 écus ; Perréal lui fait rapidement un dessein contre un mur du couvent, pour lui démontrer qu'il ne pourrait jamais arriver à exécuter les projets à ce prix, et il lui déclare tout net que si ce n'était pas bien, il briserait tout pour le faire recommencer à ses dépends. D'ailleurs, Perréal écrivait déjà à Michel Colombe pour lui demander combien il prendrait pour exécuter une maquette des tombeaux.

Pendant ce temps, surgissait un autre différend. Dans l'entourage de Marguerite, Diégo Florès en tête, on ne voyait pas de très bon œil la menace de tant de dépenses, et l'on faisait des objections sur la qualité de l'albâtre. Marguerite écrit à ce sujet à Lemaire ses craintes, qui lui répond par une lettre curieuse (20 novembre 1510), ampoulée et dithyrambique. En autres choses, il recommande à Madame, Perréal « riche de science, d'années, d'entendement, d'ingéniosité, d'audace, d'honneur, de devoir et d'autorité », pour la Saulnerie de Tourmond où il désirait « de tout son cœur de faire un chef d'œuvre à peu de coût ». Le dit Perréal, en outre, se propose pour faire les portraits et plate-formes de l'église que les religieux ne voudraient pas encore commencer (on le com-

prend, l'église Saint-Pierre, ancienne paroisse de Bourg, leur suffit et ils préfèreraient bien voir achever leur couvent qui est bien loin de l'être). L'idée sourit à Marguerite, et Perréal, le 4 janvier 1511, répond qu'il est très joyeux de s'employer à l'église et qu'il s'aidera de tout ce qu'il a vu en Italie. « Toutefois, tout ira bien, dit-il, et ferons petit et bon et plut à Dieu que je fusse préposé à conduire telle œuvre. » Marguerite accepte ces avant-projets ; en avril, elle fait payer la pension de Perréal, et en août 1511, elle lui demande de se rendre à Bourg pour faire sur les lieux, un relevée du plan de la future église devant le conseil de Bresse et deux maîtres maçons. En même temps, Marguerite décide de commander à Michel Colombe, une maquette de terre cuite du tombeau principal.

Lemaire qui s'était cassé le bras dans l'année, à Lyon, va à Tours, pour s'entendre avec Michel Colombe, avec lequel il signe le fameux marché du 3 décembre 1511 : le vieux sculpteur devra faire porter, dans les trois mois, une maquette de sa propre main, du tombeau de Philibert le Beau. Après avoir signé ce marché, Lemaire qui aurait dû, avant de venir à Tours, passer à Bourg pour prendre les plans de Perréal, disparaît en Bretagne, sur un désir de la reine de France, qui lui fait faire des recherches historiques dans les bibliothèques. Perréal, qui selon l'ordre de Marguerite, avait fait un plan de l'église et trois dessins représentant le couvent déjà construit, attend en vain ; inquiet de ce retard, il écrit à Marguerite, le 1er décembre 1511, que tout est prêt depuis deux mois ; il cherche à évincer définitivement Thibaut, et il se plaint de n'avoir aucune autorité. Marguerite nomme alors Perréal, contrôleur de Brou, et devant le départ de Lemaire, elle le charge de le remplacer auprès de Michel

Colombe pour passer les traités. Perréal envoie un exprès à Tours auprès de ce dernier et fait avec lui les traités sur les mêmes bases que ceux qui avaient été conclus avec Thibaut, qui se trouve définitivement écarté. Enfin, le 30 mars, il répète que les plans de l'église sont faits et encaissés et qu'on veuille bien venir les chercher.

Lemaire reparaît sur ces entrefaites, un peu penaud, il n'ose d'abord écrire à Marguerite (fin mars 1512), pourtant reprenant son office de solliciteur des sépultures, il va chez Michel Colombe, qui aurait du avoir finit sa maquette : il n'en était rien, les vertus n'étaient pas faites. Lemaire prit néanmoins ce qui était achevé et comme François Colombe, qui devait peindre cette maquette, était mort, il la remit à Perréal pour le faire. Marguerite ne réclamait toujours rien ; ce dernier, de plus en plus inquiet, se décide à envoyer directement à Malines ses plans et ses projets avec le commencement de la maquette qu'il a « blanchie, doré et fait visages ». Le 30 juillet 1512, il écrit une longue lettre. « Je doute que pour le temps vous êtes lasse de Jean de Paris » ; en fait, c'était vrai : Marguerite semble se désintéresser complètement des projets de Perréal ; un mois avant cette dernière lettre, au moment même où le peintre se décidait à envoyer ce qu'on ne lui demandait plus, arrivaient à Malines les propositions de Henriet, le maître maçon qui avait assisté Perréal dans ses opérations sur le terrain en septembre 1511, et auquel on avait demandé un plan de l'église qui vient de lui être payé trois écus.

En même temps, Chevillard, le maître des œuvres de Brou, qui voit que rien n'avance, conseille simplement à la princesse de choisir autour d'elle, en Flandres, un maître avec lequel elle s'entendrait, et qui viendrait entreprendre seul, la construction de la future église; quatre

mois après d'ailleurs, Van Boghem partait, non sans avoir déjà traité avec Marguerite, de la disposition de la future église, car déjà on a résolu le plan de la chapelle de Madame et le projet d'un jubé est arrêté. On comprend donc que la lettre de Perréal resta sans réponse, et lorsque le 17 octobre, il écrit une dernière fois à la princesse, qu'il voit bien qu'elle cherche « à le rebuter », c'était déjà chose faite. La rupture était complète et notons qu'elle l'était avant que Marguerite ait même eu sous les yeux (si jamais elle les a vus), soit les plans de Perréal pour l'église, soit la maquette d'ailleurs incomplète du tombeau principal de Michel Colombe. Si, d'autre part, Marguerite avait eu l'intention en se débarrassant de Perréal et de Michel Colombe de se servir de leurs projets (ce qui eut été dans les mœurs de l'époque), elle n'aurait pas attendu que Perréal lui envoya en désespoir de cause ses plans, alors qu'elle devait les faire prendre depuis plus de six mois, elle aurait réclamé les maquettes des vertus qui avaient été payées et qui n'étaient pas faites ; elle n'aurait enfin pas demandé un plan de l'église à un autre maître-maçon avant même d'avoir reçu ceux de Perréal.

La conclusion s'impose donc devant les simples faits : le rôle direct de Perréal et de Michel Colombe dans la construction du couvent, de l'église et des mausolées de Brou a été complètement négatif.

Cette conclusion concorde d'ailleurs avec les documents postérieurs relatif à Van Boghem, où il est dit à plusieurs reprises, que rien n'était fait à son arrivée et que ce fut sous sa direction que furent jetées les premières fondations de l'église.

Docteur VICTOR NODET.

ANTOINE FAVRE

Une des gloires du département de l'Ain. — Ses biographes. — Le caractère de l'homme et du jurisconsulte. — Son éducation. — Sa formation intellectuelle. — Sa carrière à Bourg.

On ne peut pas nous accuser dans le département de l'Ain, d'empiéter sur les droits des pays qui nous entourent et de leur dérober une parcelle quelconque de leur patrimoine Nous poussons même la modestie jusqu'à ne pas revendiquer ce qui nous appartient en réalité. L'exemple le plus topique à citer est celui de l'écrivain dont le nom figure en tête de cette notice, le savant jurisconsulte Antoine Favre.

*
* *

Ouvrez la liste des personnages illustres figurant dans les géographies de la Savoie, vous trouverez son nom en bonne place, en compagnie de celui de son fils, le grammairien Vaugelas. On les oublie généralemeni dans les descriptions de notre pays (1). Cependant, ils sont nés chez nous et leurs familles ont de profondes racines dans notre sol. Antoine Favre est né à Bourg-en-Bresse, le 5 octobre 1557. Claude Favre de Vaugelas son fils, est né

(1) La *Statistique* de 1808 mentionne Favre ; dans notre *Géographie du département de l'Ain*, 1900. Bourg, nous avons également revendiqué ces deux écrivains qui nous appartiennent.



Antoine FAVRE

1557-1624

Né à Bourg-en-Bresse, Juge-Mage de Bresse

Baron de Pérouges et Domessin

Président du Sénat de Savoie.


UNIV.
OF
MICH.

à Meximieux. Son acte de naissance figure encore dans les registres de la paroisse. Les deux villes principales de la Savoie ont donné le nom de nos compatriotes à des rues importantes. Sur une des places principales de Chambéry se dresse une statue de Favre, président du Sénat de Savoie. C'est donc une annexion complète. Je crois devoir protester au nom de la petite patrie contre cet accaparement. Ce sont aussi des savoyards qui ont étudié surtout A. Favre. Un de nos compatriotes, Jules Alliod, qui fut conseiller à la Cour d'appel de Lyon, né à Saint-Jean-le-Vieux dans le Bugey, avait voulu écrire un livre sur Favre. Pendant de longues années, il réunit ses documents, surtout lorsqu'il était procureur de la République à Bourg. Il mourut avant d'avoir pu mettre en œuvre les matériaux qu'il avait amassés.

Si nous voulons étudier la vie et les œuvres de cet illustre bressan, c'est aux écrivains savoyards que nous devons nous adresser; le dernier en date, M. Mugnier, a eu du reste l'heureuse bonne fortune d'avoir à sa disposition toutes les notes réunies par Alliod.

L'histoire de Favre a été faite dans deux livres : vous la trouverez d'abord dans l'*Histoire du Sénat de Savoie*, de Burnier, ouvrage de premier ordre, où les documents sont mis en ordre, et interprétés en un style élégant et précis (1). Elle vient d'être reprise par M. Mugnier, dans un livre consacré spécialement à Favre (2), écrit avec des documents nouveaux et qui intérese à la fois la Bresse

(1) V. *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 3e Série, T. VI-VII, 1864.

(2) Antoine Favre, président du Genevois, premier président du Sénat de Savoie, 1903.

et le Bugey. Cette œuvre sera complétée par la publication de la correspondance de Favre, en grande partie inédite.

Il sera permis alors de tracer un portrait de ce magistrat célèbre, de figure un peu énigmatique. Je ne veux point médire de lui, ni diminuer en rien sa valeur juridique, et le rôle important qu'il a joué. Il semble bien avoir eu toutes les vertus de sa caste : dignité dans la vie, conscience scrupuleuse dans l'accomplissement de ses devoirs professionnels, amour du travail. Il avait de plus une intelligence fort au-dessus de la moyenne, sans être pour cela un esprit supérieur, et ce que nous appelons un caractère.

Son dernier biographe voudrait en faire un homme parfait. Je sais bien que c'est là, pour les auteurs de monographie, une tendance générale : celui qui vit longtemps avec la même personne, s'habitue à ses défauts, et n'apprécie plus que ses qualités. Mais A. Favre, comme tous les hommes, n'était pas un homme parfait. Un historien apprécié de la Savoie, M. Saint-Genis écrit à son sujet ce qui suit : La morale de sa vie se résume dans l'épigraphe du code : *Quod tibi fieri non vis, alteri non feceris* » L'essentiel pour lui, c'est de réussir et s'il échoue de n'être pris ni pour un coupable, ni surtout pour une dupe... Gouverneur de Savoie, il n'y prit d'autre initiative que d'expédier sans cesse à Turin des courriers, chargés de rapports de police. Il voulut se hausser jusqu'au pouvoir et ménagea tout le monde. Honnête soit, mais de cette moralité douteuse qu'on ne peut surprendre et qui cependant inquiète (1) ».

---

(1) Saint-Genis. *Histoire de Savoie*, T. II, 270 etpassim.

Ne nous indignons pas de ce jugement ; il trouve sa confirmation dans les écrits même de Favre, qui appartenait à la commune humanité et en avait les faiblesses ordinaires. Nous admettons volontiers que le magistrat a le devoir d'être inaccessible aux recommandations et que ses arrêts doivent s'inspirer de la justice absolue. Favre voulait des tempéraments à cette théorie, et il avait le courage de le dire. Il était l'ami intime de François de Sales, prévôt de Genève. Ce dernier lui recommandait quelquefois (2) certains procès en instance devant le Sénat de Savoie. A l'occasion d'une de ces affaires, le Président lui répondait : « Je ne supporte pas ces rigides Catons qui n'admettent auprès d'un juge intègre aucune recommandation. Comme s'il n'y avait pas plusieurs de ces choses qu'un ami peut honorablement solliciter, même auprès du magistrat le plus sévère, pour le soutien de son droit ! La meilleure cause a besoin pour triompher, d'être vigoureusement défendue. Car elle peut bien souvent être compromise par l'impéritie ou la timidité. »

Sans doute, il y a un milieu à garder entre la complaisance qui sacrifie le bon droit et la rudesse qui le compromet sous un masque d'impartialité. Mais il est difficile de croire qu'on puisse se montrer dans la même circonstance, un magistrat intègre et un ami dévoué. Favre qui était très habile a su faire vivre ensemble ces deux morales. Ne croyez pas que j'insiste là-dessus ; il faut être conciliant dans le monde des lettres ; on l'est si peu ailleurs que cela change un peu.

Favre du reste a montré des qualités éminentes. Il a

---

(2) Burnier. *Histoire du Sénat de Sacoie*. T. I, p. 437. — Chambéry 1864.

été de la race des énergiques travailleurs de notre pays, et s'il a sollicité de hautes situations, il a su justifier la faveur qu'on lui a montrée, par un labeur constant, et une étude approfondie des principes du droit, qu'il a su rénover, en rejetant l'autorité de la tradition et en prenant pour règle invariable de ses opinions le raisonnement et la force des preuves.

A vingt-quatre ans, il publie ses *Conjectures* (Conjecturarum juris civilis Libri xx) dans lesquelles il attaque vivement la jurisprudence alors en usage. Le célèbre Cujas, lisant le livre, n'a pu s'empêcher de dire : « Ce jeune homme a du sang aux ongles ; s'il vit âge d'homme il fera du bruit. » C'est qu'en effet, Favre fut en son temps, un novateur. « Il lève courageusement un nouveau drapeau, celui de la raison dans l'interprétation des textes ; il vient le planter au milieu des somnolents docteurs qui, appuyés sur la tradition, regardent comme une hérésie de penser par soi-même. » C'est là, croyons-nous, le mérite le plus incontestable de Favre. Il a écrit une multitude d'in-folios ; ces livres nous sont parfaitement inconnus et indifférents ; même son *Code* n'est pas lu. Son nom est cependant resté dans la mémoire des gens de haute culture, parce qu'à un moment donné, il a essayé d'orienter la science juridique vers des voies nouvelles.

***

Ce magistrat écrivain est né à Bourg-en-Bresse, le 5 octobre 1557. Et ce n'est point une naissance due au hasard d'un séjour temporaire. Cela nous permet de la ranger parmi les « gloires du département de l'Ain. » Il était propriétaire dans la Côtière de la Dombes, et résidait souvent dans ses terres. Il était allié à de notables

familles de chez nous, aux Joly de Choin, aux Gorrevod, aux Lyobard du Châtelard. Son père Philibert Favre ou Faure s'était marié à Bonne de Châtillon, d'une famille noble de Bresse.

On n'a point sur sa formation intellectuelle de détails très précis. Alla-t-il au collège de Bourg ou *studium generale*? On y recevait une pieuse éducation grâce au recteur Bérardier. Les élèves étaient instruits dans la foi catholique, conduits aux offices, processions et catéchismes. Peut-être eut-il un professeur particulier : c'était alors une mode courante dans la bourgeoisie. Il partit en 1571 pour Paris, fit ses « humanités », la rhétorique et la philosophie dans un collège de Jésuites. Un de ses premiers biographes Taisand, qui avait eu à sa disposition des papiers de famille, nous le montre écolier appliqué : il travaillait déjà quatorze heures par jour. Il devait conserver cette excellente habitude. Intelligent et opiniâtre, il fit l'admiration de tous.

En 1574, il rentra à Bourg : son père avocat fiscal de Bresse, l'initia à l'étude du droit, il alla l'étudier à fond à l'université de Turin. Le trois août 1579, le grade de docteur ès droits fut accordé à « *Antonio Fabro burgensi in Bressia.* » L'examen fut très brillant : on pouvait croire alors qu'il justifierait l'opinion flatteuse qu'avait de lui l'illustre jurisconsulte toulousain Cujas dont il s'est inspiré dans ses travaux.

Il revint à Bourg, auprès de sa mère, pour mettre de l'ordre dans les affaires de sa famille et diriger des procès ; l'un d'entre eux était intenté à la ville de Bourg qui avait refusé à la veuve de Favre, en sa qualité de noble, de l'exempter de certaines charges communales, telles que le logement des militaires.

Il se maria avec Benoîte Favre, fille d'honorable Claude Favre, bourgeois de Meximieux, et de noble Jacquemette Guynet, qui possédait la petite seigneurie de la Valbonne. C'est à Loyes qu'eut lieu la cérémonie. Benoîte Favre « était un bon parti ». On ne sait si elle était laide ou jolie : mais elle fut une excellente mère de famille, une bonne maîtresse de maison, et lorsqu'elle mourut son mari la pleura longtemps ; ce qui du reste ne l'empêcha pas de se remarier.

Comme mari, Favre n'était point séduisant, si on en croit ses portraits et ce que nous en dit Taisand son premier biographe : « Il avait le visage long, la figure large, les yeux un peu enfoncés, le nez aquilin et grand, la bouche petite et vermeille, la lèvre inférieure un peu grosse, le teint clair et assez coloré, la taille au-dessus du médiocre. » J'ajoute que la statue qu'on lui a élevée, ne ressemble point aux images que nous avons conservées de lui. Ses traits sont très idéalisés.

Marié, il éprouva le besoin d'avoir une maison, il en construisit une à Meximieux, dans le petit clos dit de Vaugelas, qui appartenait à son beau-père, lequel le légua en nu-propriété à ce petit fils illustre dans notre littérature pour avoir écrit ses *Remarques sur la langue française*. Ce fut plus tard, qu'il acquit la terre de Pérouges, qui donnait à son propriétaire le titre de baron, ce qui n'était pas pour déplaire à ce fils de bourgeois. Peut-être prisait-il autant cet avantage, que les charmes et l'originalité de sa terre nouvelle. Du monticule sur lequel se dresse Pérouges, on a une vue gracieuse sur les campagnes environnantes où mûrissent les blés, où s'étalent des vignes robustes. Cette petite cité a gardé l'aspect sévère et un peu triste d'une ancienne ville forte. Ramassée sur

elle-même pour laisser moins de prise aux assaillants, elle a conservé son tour de ville, ses maisons à fenêtres étroites, ses portes aux gonds énormes, dont les battants étaient armés de fer. Le soir, on ne serait point étonné d'entendre tinter la cloche du couvre-feu. Vaugelas, qui ne sut pas administrer si bien sa fortune que son père, dut vendre sa seigneurie de Pérouges, et perdit ainsi son titre et ses revenus.

Docteur en droit, Favre s'établit à Bourg comme avocat. Il avait une réputation de savant et de dialecticien ; il eut bientôt une clientèle très étendue : il plaida à Bourg, à Belley, à Nantua, à Gex, à Pont-de-Veyle. Il allait souvent à Chambéry. On rencontre dans les registres du Sénat, mentions fréquentes de son nom. Il se fit remarquer par ses argumentations sobres et vigoureuses : en 1584, il est nommé juge-mage de Bresse aux gages de 480 livres de 20 sols chacune. Dans la lettre qu'un sien oncle adresse au duc de Savoie pour le remercier, je trouve ce jugement sur notre compatriote : « Je puis garantir que Favre est fort homme de bien, de bon lieu, docte et fort capable et suffisant en cet état pour vous servir. »

Du Chastelard avait fort bien jugé son neveu, qui fut en son temps un parfait fonctionnaire, très respectueux des institutions anciennes et des personnages puissants. Aussi, fut-il toujours très bien en cour et parcourut-il une brillante carrière. A Bourg, il était d'abord magistrat : il eut aussi à traiter de questions municipales, surveillant la halle aux grains, obligeant les vendeurs à ne point majorer leurs prix, apaisant une révolte causée par la cherté des grains. Il eut même à intervenir dans un conflit qui s'était élevé entre le bailli espagnol d'Orgelet

et les habitants de Ceyzériat. Il défendit avec fermeté les droits de son souverain, nousdit-il dans la dépêche qu'il rédige sur ce sujet.

Son souverain, Charles-Emmanuel lui sut gré de son zèle, et du dévouement qu'il montrait à sa maison : le 20 juillet 1587, il le nommait sénateur de Savoie avec résidence à Chambéry. Il est fait mention dans les lettres patentes qni lui confèrent la dignité nouvelle de son zèle et de l'affection qu'il a eus pour son souverain. Son traitement fixe était de 966 livres ducales. Mais à ce traitement minime pour une si haute fonction, venaient s'ajouter les épices que les plaideurs offraient aux juges pour se concilier leurs sympathies.

Favre revint quelquefois dans son pays natal : nous le revoyons le 18 juin 1888 chargé de terminer un procès relatif à l'abbaye d'Ambronay. Les années suivantes il visite la Bresse à plusieurs reprises. C'était un excellent agent politique, discutant avec froideur, pied à pied avec l'interlocuteur. Esprit subtil et plein de ressource, il eut sans aucun doute, réussi dans la diplomatie, où l'art consiste à ne jamais donner le fond de sa pensée, et à tromper subtilement son interlocuteur.

Cette vie très active ne détourna pas Favre de ses travaux juridiques et littéraires. N'oublions pas qu'il a voulu être poète et qu'il a composé au début de sa carrière, une tragédie en cinq actes et en vers « *les Gordians et Maximin ou l'Ambition.* » La postérité, n'a pas jugé bon de s'en souvenir. C'est qu'évidemment, elle ne présentait aucun intérêt.

Désormais, l'illustre magistrat va oublier son pays d'origine et cesser pour ainsi dire de lui appartenir. En 1601 même, lorsque la Bresse fait retour à la France, il

reste à Chambéry et devient alors nettement savoyard. Il n'eut point à se plaindre de sa patrie d'adoption, il fut, en effet, nommé président du Genevois, puis président du Sénat de Chambéry, gouverneur de la Savoie. Cette fidélité l'honore : lorsqu'il vint à Paris, en 1619, pour négocier le mariage du prince de Piémont Victor-Amédée, avec Christine de France, Louis XIII voulut retenir auprès de lui ce jurisconsulte éminent, lui promettant dit-on la charge des sceaux.

Nous n'avons pas la prétention de suivre Favre dans sa longue carrière : nous ne voulons pas oublier cependant que ce magistrat partage avec son contemporain François de Sales la gloire d'avoir fondé l'Académie florimontane, la première réunion de littérateurs organisée en terre française (1). Le programme de cette Académie est bien d'accord avec les sentiments connus de Favre : « La fin de l'Académie sera l'exercice de toutes les vertus, la souveraine gloire de Dieu, le service des sérénissimes princes et l'utilité publique... Le style de parler ou de lire sera grave, exquis, plein, et ne se ressentira en point de façon de la pédanterie ». Les académiciens faisaient des conférences publiques devant un auditoire choisi. L'un d'entre eux n'était autre que l'illustre romancier Honoré D'Urfé, alors marquis du Valromey.

*
* *

Si nous avons ainsi insisté sur A. Favre et sur les premières années de sa vie, ce n'est pas sans intention. C'est pour qu'il nous soit permis de dire qu'Antoine Favre est un bressan de pure race. C'est à Bourg qu'il est né, qu'il

(1) V. J. Corcelle. *L'Académie florimontane*, 1897.

a grandi, qu'il s'est formé au point de vue intellectuel. C'est à Bourg qu'il a révélé, pour la première fois, sa dialectique puissante et son inépuisable érudition. Lorsqu'il nous quitte, il est en pleine possession de son talent.

J'ajoute, du reste, que Favre incarne quelques-unes des qualités de la population de la Bresse, elle est robuste et forte. Le Bressan n'est point un imaginatif; sa faculté dominante sera le bon sens, la raison pratique. Il raisonne avec sang-froid et calme. Il est plein de finesse d'esprit et sait très bien lancer une épigramme aiguisée : mais il ne connaît ni les emportements, ni les enthousiasmes exagérés. C'est bien ainsi qu'il faut se représenter le président Favre : esprit froid et méthodique, travailleur régulier et attentif, attaché fortement au devoir professionnel, se défiant de la folle du logis, sachant très bien profiter des circonstances pour faire son chemin et mettre en valeur ses talents. C'est un honnête homme : c'est aussi un habile homme.

J. CORCELLE.



Aimé VINGTRINIER

Né à Lyon le 31 Juillet 1812. — Mort à Lyon le 8 Avril 1903.

Médaillon exécuté en 1845 par E. Cabuchet, *de Bourg.*

AIMÉ VINGTRINIER

Aimé Vingtrinier naquit à Lyon en 1812. Son père appartenait à une riche famille de la bourgeoisie lyonnaise ; il dirigeait lui-même un important commerce de pelleteries et, occupé par ses affaires, il mit de très bonne heure son fils en pension au collège de Menestruel près de Poncin. Le jeune Aimé y resta jusqu'à 18 ans, ne quittant Poncin que pendant les vacances, qu'il passait soit à Thurins en Lyonnais, chez les parents de sa mère, soit au château de La Barre, près d'Ambérieu-en-Bugey, où habitait sa grand'mère paternelle.

De ces années d'enfance et de jeunesse, passées dans notre Bugey, il devait garder un souvenir dont l'empreinte se retrouvera plus tard dans toutes ses œuvres d'imagination.

Ce fut l'époque de ses premiers essais littéraires et c'est alors qu'il écrivait un recueil de poésies, *Les Bugeysiennes*.

En 1840, tant à la suite des grandes inondations, que par l'effet de spéculations malheureuses, son père se trouva à peu près ruiné.

Aimé Vingtrinier, doit se mettre au commerce, et dès lors, il commence une série de voyages pour la maison de son père. Il parcourt successivement la Corse, la Sardaigne, l'Italie, l'Algérie, l'Allemagne ; mais au milieu de ses occupations commerciales, l'amour de la poésie ne l'abandonnait pas, et il publiait un certain nombre de pièces de vers réunies ensuite en un recueil : les *Voyageuses*.

En 1847, il revient à Lyon.

Ses premiers essais poétiques y étaient déjà connus et lui ouvrirent le monde littéraire local. Il ne tarda pas à faire la connaissance du bibliophile Jean-Louis-Antoine Coste dont il devint le secrétaire.

Dès lors, Vingtrinier, semble s'attacher surtout à des travaux d'érudition ; c'est l'époque de l'*Histoire des journaux de Lyon ;* mais pourtant, de temps à autre, la fantaisie reprend le dessus et les journaux lyonnais publient de charmantes nouvelles.

Il devient de plus en plus bibliophile, et, en 1852, il peut réaliser son rêve de s'imprimer lui-même, en achetant l'imprimerie de Léon Boitel en même temps qu'il prend la direction de la *Revue du Lyonnais.*

Il devait conserver la haute main sur cette importante publication jusqu'à sa fin, en 1880.

Depuis 1852, Aimé Vingtrinier, a fourni un travail de géant; *nulla dies sine linea.*

C'est une œuvre énorme que celle représentée par les innombrables travaux dus à sa plume.

Plus de quatre-vingts biographies, parues soit dans la *Revue du Lyonnais,* soit dans divers journaux de Lyon et de la région; une pièce de théâtre *(Amour malheureux)*; d'innombrables opuscules d'histoire locale ou anecdotique; l'énorme catalogue en deux volumes de la *bibliothèqne Coste ;* L'*Histoire de l'imprimerie à Lyon ; Soliman Pacha, colonel Sève* ou *Histoire des guerres d'Egypte de 1820 à 1860,* etc., etc.

Mais au milieu de toutes ses œuvres d'érudition, jamais il n'oublia le Bugey, Poncin et le château de la Barre, où s'étaient écoulées ses jeunes années.

Lyonnais de naissance, il avait place égale dans son

cœur pour la grande ville et pour la petite province. De l'une, il aimait la science, l'austérité ; de l'autre, la fraîcheur, la poésie. Et, de ces deux affections sœurs, mais non rivales, va sortir toute l'œuvre de Vingtrinier.

A Lyon, dans sa bibliothèque dont il était devenu le chef, c'est l'érudit, le bibliophile. le directeur de la *Revue du Lyonnais*. Que son âme s'envole un instant au loin des rues embrumées, vers les montagnes, c'est le poète aimable et riant *des Bugeysiennes* qui reparaît.

Et, c'est pourquoi il fut d'abord poète, parce qu'il fut d'abord Bugiste : Bugiste comme Gabriel Vicaire.

Quelle marque indélébile laisse donc notre pays chez ceux qui y ont vécu leur jeunesse, leur enfance ? Le souvenir des plaines de Certines reparaît à chaque page dans l'œuvre d'Edgar Quinet ; le paysage de Poncin et d'Ambérieu est toujours devant les yeux de Vingtrinier, et toujours il en parle. Chaque fois que dans ses travaux de bibliophile, il trouve quelque chose touchant la Bresse ou le Bugey, c'est pour lui une bonne fortune, et, il ne la laisse pas échapper.

En 1856, les liens qui l'attachaient à notre pays devaient encore se resserrer. Par son mariage à Bourg, avec Mlle Cécile Cabuchet, Vingtrinier s'alliait à une des plus anciennes familles de notre province, famille qui comptait parmi ses membres, le regretté sculpteur Cabuchet.

Cette union le rapprochait encore de nous, et la Société d'Emulation eut l'honneur de compter Aimé Vingtrinier parmi ses membres correspondants. Jusqu'à la fin, il s'intéressa à nos travaux, toujours prêt à prodiguer aux chercheurs les ressources de son inépuisable érudition.

Conservateur en chef de la Bibliothèque de Lyon ; membre de l'Académie de Lyon, c'est dans sa ville natale qu'il devait s'éteindre, le 8 avril 1903, à quatre-

vingt-onze ans, dans ce Lyon qu'il aimait tant et dont il sentait si bien l'âme et la vie.

Parvenir en pleine possession de son intelligence à la plus extrême vieillesse, et, terminer, presque sans connaître les horreurs des derniers moments, une vie toute de travail et de bonté, entouré de l'affectation et du respect de tous, c'était bien la récompense suprême d'un savant et d'un sage.

Aujourd'hui, Aimé Vingtrinier repose dans ce cimetière de la Croix-Rousse d'où l'on aperçoit, sous le ciel bleu, les verts sommets ds ses chères montagnes du Bugey; il dort là, non loin de ses vieux amis, Pierre Dupont et Joséphin Soulary.

Parmi les travaux d'Aimé Vingtrinier intéressant le département, nous devons citer :

Les Bugeysiennes et les *Voyageuses* (1848).

Histoire du château de Varey-en-Bugey (1872).

Croyances et Traditions populaires recueillies dans la Franche-Comté, le Lyonnais, la Bresse et le Bugey (1874).

Un poète oublié, Claude Mermet, de Saint-Rambert-en-Bugey (1878.)

Les Vieux Châteaux de la Bresse et du Bugey (1882.)

Légendes d'Ambérieu (1884.)

Le Renard de Bassieu et le Loup d'Hotonnes (Conte) (1888).

Etudes populaires sur la Bresse et le Bugey (1901.)

La prise d'Ambérieu par le Comte Amédée de Savoie (1902.)

Histoire de mon Oncle (*1902*). L. S.

Le Secrétaire-Gérant, F. SOMMIER.

ESSAI HISTORIQUE

SUR LES

Monnaies d'argent

DE LA

RÉPUBLIQUE ROMAINE

(*Suite et fin*)

V

Cinquième période

(95 A 55 AV. J.-C.)

La domination romaine en Orient s'étendait sur des peuples si dissemblables de langage, de race, de mœurs et d'idées avec ceux de l'Italie primitive, que le choc formidable que lui infligèrent les guerres contre Mithridate VI, roi de Pont, pouvait être facilement prévu.

Ce nouvel ennemi parvint à reconquérir momentanément presque toute l'Asie Mineure, fit égorger des milliers de citoyens romains, battit ou usa une demi-douzaine de consuls; il ne fallut pas moins de trois grands généraux pour l'abattre : Sylla, Lucullus et Pompée durent tour à tour entrer en lutte avec lui.

Nous n'insisterons pas davantage sur cette grande et belle figure, qui partage avec Annibal la palme de la résistance à l'envahissement romain ; nous avons vu le chef carthaginois obliger le Sénat à sanctionner une altération de la monnaie ; Mithridate, plus modeste en ap-

parence, le força seulement à épuiser les réserves amassées, à refondre tout ce qu'il y avait de disponible des pillages antérieurs, en un mot à faire flèche de tout bois pour combler le gouffre du déficit, et même d'après quelques auteurs à émettre des monnaies de mauvais aloi.

Disons en passant que le caractère officiel des *deniers fourrés* attribués à cette période est discutable ; sans entrer, à ce sujet, dans une dissertation approfondie, nous ferons observer que nous sommes précisément à l'époque où des lois très sévères durent être édictées contre les faux monnayeurs, qui faisaient aux ateliers de l'Etat une concurrence des plus habiles.

Les spécimens altérés que l'on découvre aujourd'hui mêlés à ceux de bon titre peuvent être authentiques en un certain sens, puisqu'ils se rapportent au temps indiqué, mais ce sont, à notre avis, des pièces fausses n'ayant jamais eu de cours légal.

En même temps que s'achevait la défaite de Mithridate, les Romains, sous la conduite du grand Pompée, triomphaient du roi d'Arménie Tigrane ; le butin de cette expédition fut immense, et contint plus de quarante millions en argent monnayé.

Les possessions de Rome s'avançaient du côté de l'Est jusqu'à l'Euphrate, le fleuve devenu fangeux de Babylone, cette limite ne fut dépassée que par la conquête éphémère de la Mésopotamie faite sous l'empereur Trajan.

La monarchie des Séleucides, qui avait tenté un instant de reconstituer l'empire d'Alexandre, se trouvait alors réduite à sa plus simple expression comme territoire ; de plus, la dépravation inouïe de ses rois en faisait une proie facile ; la Syrie fut inscrite au rang des possessions romaines.

La Palestine était limitrophe des domaines d'Antiochus ; dans la même campagne, les habitants de la Judée furent subjugués, et les Phéniciens, depuis longtemps déchus de leur ancienne prépondérance maritime durent également payer tribut aux Romains.

L'influence de ces nouvelles conquêtes ne fut pas aussi salutaire qu'on aurait pu le croire ; Rome connut les conséquences morales de la trop grande abondance des richesses ; le denier servit surtout à payer le luxe ruineux des grands, les prodigalités, souvent le déshonneur. — « Le monde vaincu se vengea en nous donnant ses vices » dit avec raison le satirique Juvénal. — La corruption asiatique avait, elle aussi, suivi la marche de la civilisation, de l'Orient à l'Occident ; après avoir dépravé la Grèce, elle allait perdre Rome.

Au point de vue politique, nous ne ferons qu'indiquer brièvement les tristes évènements qui se déroulaient alors à Rome, et qui devaient bientôt, comme un torrent déchaîné, emporter des institutions vieilles de près de cinq siècles.

Après les trop fameuses expériences de ce que nous appellerions aujourd'hui du socialisme collectiviste (lois agraires de Tibérius et Caïus Gracchus), les excès de pouvoir des tribuns du peuple, les révoltes des esclaves, la rivalité de Marius et de Sylla, les proscriptions, les luttes et les déchirements des partis, les guerres civiles contre Sertorius et Catilina, ébranlaient de plus en plus la traditionnelle constitution de Rome, en préparant l'avènement du maître, du dictateur, du prétendu sauveur que tous les hommes d'ordre attendaient et désiraient, sans savoir qu'ils auraient plutôt à le craindre.

Au point de vue intellectuel, une longue ère de pros-

périté paraissait cependant réservée à l'Etat romain ; la philosophie, la littérature, la science même semblent briller d'un vif éclat ; mais ce n'est qu'une illusion, car jamais les lettres et les arts ne purent égaler les modèles empruntés à la Grèce ; les Romains resteront jusqu'à la fin un peuple guerrier, commerçant, agriculteur, ils ne formeront à aucune époque une génération d'artistes.

Là encore, l'aspect des monnaies justifie d'une manière frappante ces considérations ; tous ceux des types de deniers qui dénotent un style assez pur sont tirés de l'antiquité grecque ; les effigies aussi bien que les revers sont plus qu'imités, ils nous arrivent servilement reproduits et copiés sur les merveilles d'art fournies par la Grande-Grèce, la Sicile, l'Illyrie, la Macédoine, la Thrace et même l'Asie Mineure. — Si l'origine est romaine, on peut affirmer sans hésitation que le travail est grec : nous aurons soin d'indiquer ci-après les rapprochements et les plagiats les plus remarquables en ce genre.

Trois phénomènes monétaires principaux caractérisent la période que nous analysons :

1° L'apparition d'une énorme quantité de numéraire, par suite de la mise en vigueur de la loi Plautia-Papiria (vers 90 avant J.-C. — 664 de Rome), qui amena un débordement de circulation sans précédent. — L'aliénation de la réserve du Trésor Public modifia la physionomie des ateliers monétaires : on travailla sans relâche à l'émission de ces pièces qui consternent par leur variété presque inépuisable ; on cite les deniers de la famille Calpurnia qui donnent des nombres de 1 à 10,000, les symboles et les syllabes de Julius Bursio ; et pour couronner l'édifice, les marques, les lettres et les chiffres in-

définiment changeants des monnaies dentelées dont il va être question ;

2° La suppression de la tête de Rome, qui sauf quelques exceptions, sera remplacée, ainsi que nous le dirons tout à l'heure, par des effigies de divinités plus ou moins étrangères ou de personnages célèbres ; de même, les marques (X et X transformé) qui pendant un demi-siècle avaient alterné l'une avec l'autre vont disparaître sans retour. — A ce moment, les quatre caractères du denier primitif seront entièrement effacés, et après Sylla on n'apercevra plus rien ni de l'effigie de la déesse Rome, ni des *Dioscures*, ni de la marque de valeur, ni du nom même ou du monogramme de la ville ;

3° L'introduction des deniers dentelés. — Nous touchons ici à la fantaisie la plus originale des triumvirs de la belle époque, qui dans leur désir d'innover, d'étonner le monde, ont cru devoir laisser à la postérité ce que l'on a appelé si justement : « le plus beau joyau de l'écrin monétaire des peuples. »

On a proposé plusieurs interprétations de cette curieuse particularité : (ateliers provinciaux ; commerce avec les peuples barbares ; — imitation de pièces phéniciennes plus ou moins réelles ; tentative pour rétablir l'unification qui n'existait plus dans les effigies.) — Aucune de ces théories ne nous semble pleinement confirmée ; quoi qu'il en soit, Tacite nous apprend que dès le règne d'Auguste on conservait avec un soin jaloux ces « pièces à dents de scie » (*nummi serrati*) comme les témoignages de la grandeur de Rome, parvenue dès à présent à son apogée, comme la quintessence du passé, où revivent les vieilles traditions locales, l'histoire intime des familles consulaires, et dont les empreintes parfois indéchiffrables

nous laissent, malgré leur jeunesse relative, un parfum archaïque étrange et pénétrant (1).

Le moment est venu de passer en revue les deniers de notre période. Il ne nous sera possible de le faire qu'en abrégeant et en simplifiant une nomenclature que l'on juge extrêmement aride.

Pour plus de clarté, nous nous servirons d'une division en cinq groupes, qui nous paraît la plus pratique.

Premier groupe : Biges et quadriges.

C'est la continuation des empreintes que nous avons vu prédominer aux époques précédentes ; — au début, un assortiment de biges porte encore au droit la tête de Rome (Coelia Lucilia) ; le denier de ces spécimens se place vers 75 av. J.-C. ; — par la suite ils se trouvent combinés avec toutes les divinités possibles ; les plus marquantes, Vénus et Diane, se partagent à elles seules vingt à vingt-cinq variétés sur le détail desquelles il serait superflu d'insister.

La plupart des quadriges représentent Jupiter lançant la foudre pour terrasser divers monstres, ou bien la Victoire tenant une palme et une couronne (Antonia) ; d'autres sont guidés par Apollon, Pallas ou Saturne ; — au total on n'en distingue qu'une quinzaine, et ce type, auparavant si accentué, cesse plus tôt que celui des biges, dont on entendra encore parler couramment sous Auguste.

Dans plusieurs familles, on discerne des chars où les

---

(1) Parmi les trente à trente-cinq variétés de deniers dentelés que nous possédons, il y en a une qui réédite le type de Rome avec les Dioscures au revers, sans aucun nom de monétaire, les chercheurs n'ont pu jusqu'ici se mettre d'accord sur la date de ce spécimen anormal.

coursiers, au lieu de galoper avec leur allure habituelle, sont figurés au pas. — Quant aux chars à trois chevaux ou triges, ils se manifestent beaucoup plus rarement : on n'en peut citer que deux essais significatifs (Claudia, Naevia).

Deuxième groupe : Types purement mythologiques ; (Divinités masculines).

Les figures des Dieux de l'Olympe sont moins nombreuses à Rome que dans certaines contrées grecques où elles régnaient presque sans rivales ; nous pourrons néanmoins en dégager quelques aperçus intéressants.

Commençons par Jupiter, le grand dominateur ; en général sa tête est barbue et d'aspect vénérable, selon l'usage classique ; un denier de la famille Antonia renouvelle même le Zeus Ammon de la Cyrénaïque ; comme allégories, il est parfois assis sur un trône (Vibia) ou debout entre Junon et Pallas (Cornelia — *Style de Syracuse*) ; mais ordinairement, le Maître des Dieux est indiqué comme lançant dans un char son principal attribut, la foudre !

Neptune, le souverain des Eaux, s'il n'a que des effigies banales, offre en revanche des revers très remarquables ; notamment, il s'appuie sur un trident en posant le pied sur un globe (Julia) ; où il brandit ce même trident dans un bige d'hippocampes (Crepereia).

Mars, en tant que dieu de la Guerre, ne pouvait manquer de gagner à Rome une place honorable ; aussi se révèle-t-il sur un assez grand nombre de monnaies, le plus souvent casqué à la mode macédonienne (Cornelia, Poblicia) au revers, il est debout ou assis dans des attitudes variées, parfois tenant un trophée ; la famille Gellia nous le montre enlevant une déesse dans un char.

Mercure n'existe guère que coiffé d'un pétase macédonien ailé (Mamilia); mais son élément traditionnel, le caducée, est commun dans les types accessoires, avec deux mains jointes symbolisant l'union ou les pactes commerciaux.

Vulcain est quelque peu isolé et tenu à l'écart par la nature sombre de ses fonctions ; toutefois, on trouve son effigie sur un beau denier dentelé (Aurélia).

Apollon, par contre, est extrêmement répandu, grâce à son rôle artistique ; — son buste est nu dans la famille Licinia, mais plus fréquemment couronné ou lauré (Calpurnia, Fabia, Marcia); son symbole essentiel est une lyre, dont il joue sur quelques pièces; autre part, il tire de l'arc (Opimia); la divination faisant partie de ses spécialités, il s'accompagne aussi du trépied des Sybilles (Manlia). N'oublions pas de mentionner tout particulièrement une magnifique série au nom de Pomponius Musa, sur laquelle Apollon se combine alternativement avec chacune des neuf Muses au revers.

Saturne est presque toujours lauré, avec une tête regardant à gauche (1) (deniers dentelés Cornelia, Memmia). Personnifiant le Temps, il s'agrémente couramment d'une faux.

Quant à Bacchus, on le voit, de même que sur les monnaies de Thasos, orné de feuilles de lierre ou de grappes de raisin (Vibia.)

Hercule est généralement coiffé d'une peau de lion (se souvenir des tétradrachmes d'Alexandre) et tient sa

---

(1) C'est là une singularité en apparence puérile, mais on sait que les effigies monétaires antiques sont ordinairement tournées à droite.

massue sur l'épaule ; ou bien il conduit un bige de centaures (Aurélia) ; ailleurs, il accomplit quelques-uns des travaux qui l'ont rendu célèbre . par exemple, il étouffe le lion de Némée ; la famille Coponia fait graver la légendaire massue recouverte de la dépouille de ce monstre.

Le Soleil nous donne un buste ou une tête radiés (Aquillia, Lucretia), son char et figuré par quatre chevaux de face (Plautia).

Les Dioscures ont leurs bustes accolés sur plusieurs deniers de très beau style (Fonteia, Sulpicia) ; mais leur revers, si renommé autrefois, ne se retrouve que dans des allusions indirectes : c'est ainsi qu'on les voit debout portant leurs lances, ou menant leurs chevaux par la bride pour les faire boire (Postumia).

Troisième groupe : Mythologie (suite) : Divinités féminines et allégories secondaires.

L'effigie de Minerve, ou plus exactement de Rome, apparait encore sur un certain nombre de pièces, mais ne rappelle que de fort loin l'ancien type décrit dans les chapitres précédents ; en effet, la déesse affecte quelque fois la forme d'un buste lauré (Aemilia), et lorsqu'elle conserve son casque traditionnel, celui-ci se trouve sur monté d'emblèmes nouveaux : plumes, aigrettes ou panaches (Lutatia, Poblicia).

Vesta est voilée, comme ses prêtresses de l'autel du feu sacré (Cassia, Sulpicia) ; malgré l'importance de ce culte à Rome, les monnaies qui le caractérisent sont peu nombreuses.

Diane n'a pas moins de cinq transformations principales : ° on la prend comme chasseresse, tenant un arc et un carquois (dentelés Hosidia, Postumia) ; 2° comme déesse

lunaire, le signe qui l'accompagne au revers est un croissant entouré de cinq ou de sept étoiles, prétendant ressembler à la constellation de la Grande Ourse (Claudia, Lucretia); 3° Elle offre nn vague souvenir de sa statue du sanctuaire éphésien (Hostilia); 4° on l'orne du pétase macédonien (Plancia); 5° enfin, sur d'autres monnaies Diane rajeunit les temps lointains en se représentant dans un bige, mais celui-ci est conduit par des cerfs (Aelia, Axia).

Junon forme également plusieurs branches de frappes; tantôt laurée ou voilée (type lacédémonien) dite Moneta, ou patronne des monétaires (Rubria); parfois les instruments du monnayage figurent au revers (Carisia); — tantôt dite Sospita, c'est-à-dire protectrice de Rome, ou Lanuvienne, ce qui nous amène au mythe local de la petite ville de Lanuvium où elle était spécialement honorée en compagnie de l'extraordinaire dragon dont nous parlerons plus loin : ici Junon a pour coiffure une peau de chèvre (dentelés Papia, Procilia).

Cérès se rencontre d'une façon suivie dans les familles Cassia et Furia; puisqu'elle symbolise l'agriculture, on peut la voir debout tenant trois épis, ou accompagnée au revers de deux bœufs attelés à une charrue pour le labour (Maria).

Cybèle présente un buste tourelé dérivé des bronzes de l'Ionie (Fabia, Plaetoria).

Vénus, reine de la beauté, n'a jusqu'au denier de Jules César qu'un pâle reflet de ses îles grecques de Lesbos et de Chypre; sa tête diadémée ou couronnée de myrtes (Cornelia, Marcia) ne manque pourtant pas de caractère; accidentellement, elle est figurée debout dans

un temple ; le plus curieux de ses revers la place dans un char traîné par deux amours (Julia) (1).

Amphitrite, et Flore couronnée d'épis, ne se rencontrent qu'une fois chacune.

Quelques idoles spéciales et peu connues, telles que le dieu Terme, Bonus Eventus, Vacuna, Sors, Féronie, — de même les masques de Pan (Vibia) et de Silène (Junia) ne méritent qu'une courte mention ; mais l'un des coups de maître de l'imagination consulaire réside dans les monnaies que nous allons signaler, et où l'on peut embrasser d'un seul coup d'œil, une série sinon complète, du moins vraiment étrange de monstres mythologiques :

La chèvre Amalthée (Fonteia) ; – le lion de Némée (Poblicia) ; — les sangliers de Calydon et d'Erymanthe (Hosidia) ; le dragon de Lanuvium, qu'une allusion scabreuse met en présence d'une jeune fille chargée de le nourrir (denier dentelé Roscia) ; la tête de Méduse, avec des serpents dans les cheveux (Cordia) ; — le Satyre Marsyas s'introduisant, par un véritable jeu de mots, dans la famille Marcia ; — le géant anguipède Valens (Valeria) ; — le gouffre de Scylla personnifié (Pompeia) : — une sirène à corps d'aigle et d'autres amphibies imaginaires qui serviraient au besoin d'illustrations à l'Odyssée du vieil Homère, ou aux Métamorphoses d'Ovide. Enfin des Pégases et des Griffons de différents styles.

Maintenant que dirons-nous de Cupidon, — le gamin de l'Olympe, — que certaines pièces nous montrent tantôt à cheval sur un dauphin (imitation de Tarente),

(1) Dans la famille Volteia, d'autres déesses offrent des fantaisies tout-à-fait analogues : Cybèle est conduite par deux lions ; Cérès par deux dragons.

tantôt s'amusant à rompre la foudre sur son genou ? Ces allégories irrévérencieuses rappellent involontairement les beaux jours de l'atticisme; elles sont dignes d'Aristophane mettant en scène les grenouilles de Styx.

Quatrième groupe : Types ancestraux, historiques, ou se rattachant aux conquêtes de Rome.

Cette catégorie paraît être celle pour laquelle les monétaires romains ont eu le plus de prédilection ; nous y voyons revivre en quelque sorte, les destinées et l'âme de la République.

Tout d'abord, la religion des aïeux si cultivée chez les peuples de l'antiquité, se traduit par quelques créations sensationnelles; le héros Enée emportant son père sur ses épaules (Julia); — Ulysse, le fabuleux roi d'Ithaque, reconnu par son chien (Mamilia) ; plusieurs variantes de la Louve emblème du berceau de Rome ; — les rois Romulus, Numa sacrifiant (Pomponia), et Ancus Martius en buste (dans la même famille Marcia, les têtes de ces deux derniers personnages sont réunies) ; — le roi Sabin Tatius (Tituria — au revers figure soit l'enlèvement des Sabines, soit Tarpeia, séparant deux guerriers.)

Les traditions historiques ou géographiques plus récentes comprennent le joug des Samnites ; — le roi arverne Bituit (série de cinq deniers dentelés Domitia-Licinis) ; — l'arabe Aretas à genoux tenant un chameau (Aemilia) ; — l'Espagne et l'Afrique personnifiées (Cœcilia, Postumia) ; — à noter de plus un remarquable buste qualifié de Génie de la Macédoine (Antonia).

Parmi les images des Consuls, bien entendu assez abondantes, on rencontre principalement, chacun dans leur famille respective, et le plus souvent peints non par eux-mêmes, mais par leurs descendants : L. Junius Bru-

tus, fondateur de la République; — A. Postumius Regillensis; Claudius Marcellus; — Cœlius Caldus; — Appuleius Saturninus; — Paul-Emile avec Persée et ses enfants groupés autour de lui; — Aquillius relevant la Sicile; — Marius relevant l'Asie, et surtout Cornelius Sylla, qui est représenté dans un char, sur un vaisseau, ou entre deux rois africains.

Quant à l'attitude essentiellement conquérante de Rome, elle est encore mieux symbolisée; l'épanouissement de la grandeur consulaire nous donne les emblèmes les plus variés; — en dehors de la Victoire conduisant les biges, triges ou quadriges dont on s'est occupé plus haut, nous découvrons successivement des frappes de plus en plus orgueilleuses : un char triomphal; — Rome tenant un sceptre et écrasant divers captifs; — la Victoire sous la forme d'un buste, ou debout sur un globe à côté d'un trophée (Valeria Mussidia); — l'Italie tendant la main à Rome (Mucia); — la Liberté couronnée par une Victoire ailée (Egnatia; — *Style de Syracuse*); — l'effigie du génie du Peuple Romain avec au revers les quatre attributs de la puissance dans tous les temps : *un globe terrestre, une corne d'abondance, un sceptre et un gouvernail.* (Ce type très intéressant appartient aux familles Cornelia et Carisia); — Rome assise sur un monceau de boucliers, ayant à ses pieds la Louve, et couronnée soit par la Victoire, soit par le génie du peuple Romain (Cœcilia, Poblicia); — un globe entre quatre couronnes (Cornelia).

Nous ne manquerons pas de rattacher à cet ordre d'idées les palmes de chêne ou de laurier qui entourent les empreintes de certains deniers, et dont il existe une vingtaine de spécimens.

Cinquième groupe. — Types symboliques, fantaisistes et personnages divers.

Cette liste s'ouvre par quelques temples, des frontons ou des façades de basiliques (Considia, Volteia) ; puis on aperçoit des flamines, des prêtres saliens, des vestales Aemilia), et des allégories très curieuses qui condensent à la fois les attributs des pontifes et les instruments des sacrificateurs.

La *vie militaire* inspire un grand nombre de guerriers, — de quoi équiper toute une légion, — plus ou moins casqués, cuirassés, armés de boucliers et de lances ; les uns à pied, conduisant des chevaux (Quinctia) ou combattant (Servilia, Minucia), attaquant un retranchement (Numonia) ; les autres à cheval, presque toujours galopant (Calpurnia, Fonteia, Manlia, Postumia) ; le tout allongée d'innombrables variétés.

Dans la *vie civile*, nous voyons des questeurs ou lecteurs (Porcia, Junia) ; — des édiles plébéiens assis (Critonia) ; des chaises curules, consacrées aux familles de magistrats (Cassia, Furia), — ailleurs, ce sont des citoyens votant dans les comices (Licinia), des gladiateurs et des athlètes courant ou posant le pied sur une cuirasse ; — des effigies indéterminées, parfois laurées ou barbues ; — les têtes viriles jeunes, qui sont excessivement nombreuses, se rapportent sans aucun doute à des notabilités républicaines dont la trace s'est perdue.

Les bustes allégoriques qui doivent être mentionnés spécialement sont les suivants : la Liberté, tantôt nue, tantôt diadémée (par une singulière ironie, les monnaies de ce genre se vulgarisent surtout au moment où la liberté est bannie de l'état social) ; — la Piété accompagnée d'une cigogne ou tenant un sceptre (Cœcilia) ; — la

Concorde laurée et voilée (Vinicia); — l'Honneur et la Valeur accolés ou séparés (Mucia).

Dans le règne animal, se rangent : un aigle éployé sur un foudre, reproduction des monnaies de Tyr (Aurelia, Plœtoria), ou tenant une couronne (Pomponia); une panthère ; un taureau bondissant (Thoria); — un cheval indompté (style gaulois); un crabe, un bélier, et plusieurs éléphants (ceux-ci formant l'apanage de Cœcilius Metellus, vétéran des guerres de Numidie.)

Citons enfin, au hasard, pour les recommander aux architectes ; un arc de triomphe ou un aqueduc surmontés d'une statue ; une colonne ionique avec divers personnages ; et... la margelle du puits Scribonien.

Il nous faut en terminer de peur d'entrer dans de trop longs développements; mais si l'on songe qu'il n'a pas fallu un demi-siècle pour acclimater toutes ces empreintes; — que d'ailleurs nous ne connaissons peut être pas la moitié des types de deniers frappés à cette époque, on pourra aisément se rendre compte de la prodigieuse fécondité des monnaies d'argent consulaires.

VI

Sixième période.

(55 à 15 av. J.-C.)

La famille patricienne dénommée Julia, — dont son trop complaisant généalogiste Virgile, ne craint pas de faire remonter l'origine jusqu'à la déesse Vénus, — après avoir donné à la République plusieurs personnages remarquables (Voir les deniers des années 618, 620, 648, 664 et 666 de Rome) eut l'honneur de compter parmi ses membres le grand César, que l'on considère, après

Alexandre, comme le plus illustre conquérant de l'Histoire, et dont le nom, uni à celui d'Auguste son successeur, devait rester jusqu'à la fin de l'empire romain le titre préféré des maîtres du monde.

Le théâtre principal des exploits de César nous est familier ; c'est en effet notre « Gaule chevelue » s'étendant alors orgueilleusement du Rhin aux Pyrénées, dans des limites qui, bien que consacrées par la tradition, sont plutôt arbitraires. — Nous n'avons pas à décrire ces huit années de combats incessants, ces sièges héroïques et ces camps gigantesques, dont quelques traces subsistent encore après vingt siècles.

La lutte trop inégale se termina à Alésia, et un nouveau triomphe vint orner les inscriptions du Capitole ; le butin, autant qu'on en peut juger par les documents contemporains, dut dépasser cent millions, en y joignant les objets précieux consacrés au culte druidique : ce chiffre paraîtra plutôt faible, mais il est bon de remarquer qu'il s'agissait d'une nation à peine formée, et que ses ressources n'étaient pas comparables à celles des pays occupés depuis plusieurs siècles par les Grecs, tels que la Macédoine et l'Asie Mineure.

Après la conquête des Gaules, il ne manquait plus aux Romains que l'autre extrémité du bassin méditerranéen, c'est-à-dire l'antique Egypte, jadis province indocile de l'Empire des Perses, puis domaine de la riche dynastie des Ptolémées.

Ce pays, que les Anciens regardaient comme le centre du commerce du monde, — et qu'ont immortalisé aussi bien les trésors intellectuels d'Alexandrie que les ruines imposantes de sa civilisation archaïque, — ne paraissait pas d'une soumission facile ; mais il se perdit lui-même

dans les intrigues amoureuses de la reine Cléopâtre avec Marc-Antoine.

C'est à la bataille d'Actium que l'on place en général la fin de l'ère républicaine ; à partir de cette date les noms des magistrats monétaires (*triumviri* ou *quatuorviri*) ne se trouvent plus qu'exceptionnellement sur les pièces d'argent, et cessent tout-à-fait vers l'an 15 avant J.-C. (738 de Rome.) L'émission de la monnaie est une des premières prérogatives que se réservera le principat d'Auguste en y faisant figurer son effigie accompagnée de tous les revers imaginables.

L'unification des empreintes va donc reparaître, au profit exclusif du régime impérial ; mais — phénomène paradoxal, — l'émission des deniers devient beaucoup moins abondante dans cette période, et les spécimens qui passent aujourd'hui pour rares coïncident presque tous avec l'époque de transition entre la République et l'Empire.

Il semble qu'épuisés par l'effort énorme accompli au siècle précédent, les Romains n'aient pu ajouter qu'un appoint insignifiant à la fabrication de la monnaie d'argent (Il en est tout autrement des pièces d'or nationales, qui presque inconnues jusqu'ici à Rome, commencent à se répandre à profusion.) D'ailleurs, sous l'influence du pouvoir absolu, le changement des types est à peu près complet ; tandis que les frappes antérieures contenaient relativement peu d'actualités, les monnaies de Jules César et de ses successeurs ne seront faites que d'allusions aux événements contemporains.

Cette nouveauté fut admise, assurent les savants, à l'aide de procédés inattendus : On a découvert, en effet, dans la langue phénicienne primitive, le mot *Kaïsar*,

qui y désignait, paraît-il, « l'animal gétule », héros des grands combats de l'antiquité, depuis Issus et Arbèles, jusqu'à Pharsale ; or, il existe une grande quantité de pièces au nom de Jules César qui portent l'empreinte d'un éléphant ; de là, quelques auteurs ont conclu à un calembour ou à un rébus destiné à introduire frauduleusement la représentation matérielle du nom propre de César. D'autre part, — et ceci est beaucoup plus significatif, — la tête de la Piété voilée qui figure sur des monnaies de cette même époque, subit, à un moment donné, des altérations qui finissent par la faire ressembler trait pour trait au dit César : l'obstacle se trouvant écarté sous le couvert d'une divinité, rien ne s'oppose plus à ce qu'on grave franchement l'effigie du dictateur.

En reprenant l'examen des frappes, nous croyons devoir adopter un plan différent de celui suivi dans la période précédente, et classer les deniers par familles.

Nous avons déjà fait allusion à celle qui va devenir la plus importante, et dominer le monde romain pendant près de cent ans ; — la famille Julia, à côté de laquelle les autres ne sont plus, pour ainsi dire, que des accessoires.

Jules César et surtout Octave-Auguste, les deux premiers *imperatores*, vulgarisent leurs effigies en même temps que celles de Mars et de Vénus, leurs ancêtres traditionnels, qui éclipseront bientôt presque toutes les divinités rivales.

Les revers représentent souvent des souvenirs personnels : un trophée entre la Gaule et Vercingétorix ; — Octave dans un quadrige au pas ou en costume de légionnaire ; — un crocodile du Nil (avec l'inscription *Ægypto capta)* ; — un guerrier parthe à genoux ; — un groupe de

personnages figurant le traité d'alliance avec les Gabiens; — une comète, qui rappelle l'admirable épisode des Géorgiques sur les prodiges ayant annoncé la mort de César ; — une Victoire couronnée de lauriers sur une proue de navire (1).

Nous y verrons aussi les germes des revers impériaux, avec la Piété, la Paix, la Santé debout ou assises et accompagnées d'une légende indiquant l'ordre du consulat du souverain ; et encore divers symboles (autel, cippe, foudre ailé, bouclier, casque.) – Quelquefois l'effigie de César est accouplée avec celles de magistrats contemporains, prêteurs ou consuls, tels qu'Arrius, Labienus, Domitius Ahenobarbus, Livineius, Regulus, Agrippa; — de là, ces deniers bizarres qui portent deux têtes, l'une au droit, l'autre au revers : malheureusement, les faussaires s'ingénient souvent à créer ici des types nouveaux, ce qui a fait discréditer cette catégorie de spécimens.

En dehors de la famille Julia, un certain nombre de pièces sont émises au nom de plusieurs personnages de marque, plus ou moins temporairement investis des fonctions de dictateurs.

La famille Pompeia représente principalement, outre l'effigie de Pompée lui-même, des galères prétoriennes, le phare de Messine, la « *triquetra* » sicilienne, des trophées navals avec divers monstres, Pompée debout sur un navire; mais ces monnaies sont le plus souvent d'un prix exorbitant.

Dans la famille Junia, nous trouvons son chef Brutus

(1) Ce type a été visiblement inspiré par la sculpture colossale faite au temps de Démétrius Poliorcète, et connue sous e nom de Victoire de Samothrace, qui se trouve aujourd'hui au Musée du Louvre.

entouré de licteurs, et plus tard, l'image du bonnet de la liberté placé entre deux poignards (souvenir du crime des Ides de Mars.)

La famille Aemilia n'a qu'un revers curieux : c'est Lépide posant un diadème sur la tête du roi Ptolémée XIII (denier de l'an 711).

Enfin, Marc-Antoine fait graver diverses allégories difficiles à expliquer : un caducée ailé entre deux cornes d'abondance ; — une tiare arménienne ; — le soleil radié de face dans un temple à quatre ou six colonnes ; et une assez grande quantité de monnaies portant une aigle légionnaire entre deux enseignes. Ce type devait servir à payer la solde des militaires, et les numéros de légion qui y sont inscrits vont de 1 jusqu'à 30. Quant aux pièces qui représentent les têtes d'Antoine et de Cléopâtre accolées, elles paraissent avoir été frappées bien postérieurement à la mort de ces personnages, et ce ne sont que des médailles purement fantaisistes.

VII

CONCLUSION

Les destinées du denier sous les empereurs romains et aux époques postérieures.

Au commencement de l'ère chrétienne, le pillage du monde civilisé et d'une grande partie du monde barbare est achevé ; le produit de huit siècles d'âpre travail, de lente accumulation de numéraire se trouve alors monopolisé sous la puissance de Rome, devenue sans rivale, et embrassant le plus vaste domaine que l'univers ait jamais connu, — par rapport à l'étendue découverte, —

réunissant dans la même main, outre la plus belle moitié de l'Empire des Perses et d'Alexandre, les Gaules, l'Italie, l'Espagne, l'Illyrie, l'Afrique septentrionale, c'est-à-dire tout le bassin méditerranéen, avec diverses dépendances plus ou moins éloignées.

Mais en même temps une grande transformation intérieure s'est accomplie à Rome ; la République agonisante vient d'abandonner la gloire de ses conquêtes, à la domination, à la tyrannie même d'un prince, — presque toujours privé d'héritiers par la nature et ne se perpétuant que par l'adoption, l'intrigue ou l'usurpation. — d'un soi-disant *imperator*, qui tantôt, pour le bonheur de ses sujets, s'appellera Octave-Auguste, Titus ou Marc-Aurèle, et qui, d'autres fois, ne sera qu'un monstre souillé de tous les crimes, un Néron, un Domitien ou un Caracalla,

Que vont faire ces nouveaux maîtres du riche patrimoine que leur ont légué les Consuls, et dont nous avons étudié l'épanouissement dans les pages qui précèdent ? — Que va devenir le magifique instrument d'échange dont la Grèce a créé le modèle artistique, et que la puissance de Rome a eu l'honneur de répandre dans le monde entier ? — Que va-t-il rester de cet inimitable denier d'argent de poids droit et de titre pur, qui rayonne dans l'Histoire comme l'image même des vertus du peuple romain ?

Il n'est malheureusement que trop aisé de le prévoir : privé du contrôle d'un Sénat réduit en esclavage par le Souverain, profitant de la complicité de favoris sans scrupule, portant le poids des prodigalités insensées des Empereurs et des pertes qu'infligeaient tant le commerce avec les peuples de l'Extrême-Orient que les expéditions

lointaines sans profit pour l'Etat, — la circulation monétaire déclina en même temps que s'accomplissait la décadence des mœurs et des institutions.

Dès les premiers successeurs d'Auguste, on commença à altérer les monnaies d'argent ; d'abord timides et lentement progressifs, les essais d'alliage, encouragés par la cupidité des grands, prirent bientôt des proportions telles que l'on ne se donna plus la peine inutile de les déguiser, et que le peuple, pourtant peu éclairé, ne put s'empêcher de manifester son mécontentement, en voyant de pareilles fraudes couvertes par l'image de l'Empereur accompagnée de revers aussi édifiants qu'indéfiniment variés (la Paix, la Pudeur, la Joie, la Justice, l'Abondance, la Piété, la Fécondité, etc.)

C'est alors que l'illustre Trajan, dans un but de conciliation apparente, imagina les plus honteux replâtrages; par son ordre furent refondus quarante-six des principaux types de monnaies consulaires avec leurs anciennes empreintes, mais bien entendu, cette *restitution* se fit au titre habituel du temps, qui contenait déjà près de 25 0/0 de cuivre ; le secret dessein de l'Empereur était sans doute de faire mettre sur le compte des ancêtres la tache de ses falsifications ; mais il ne réussit qu'à se tromper lui-même.

Après Trajan, l'anarchie monétaire devint de plus en plus complète, et le titre de métal fin du denier descend rapidement : maintenu encore à 65 0/0 sous Commode, il n'est que de 45 0/0 sous Caracalla, de 30 0/0 sous Gordien, de 10 0/0 à peine sous Gallien et ses successeurs, le billon règne alors exclusivement dans la circulation, et les pièces dites d'argent n'ont plus que ce triste aspect

d'étain ou de fer blanc que l'on retrouve à profusion dans les fouilles gallo-romaines.

Ne nous attardons pas à cette lamentable chute ; la ferraille purement conventionnelle des empereurs Syriens et suivants n'est pas digne d'un examen sérieux ; c'est en quelque sorte le cadavre de Rome.

Nous ajouterons cependant que la catégorie des pièces d'or ne doit pas être confondue avec ces spécimens de rebut ; les aurei restèrent en effet au titre légal, et il fallut trois siècles pour que de légères diminutions de poids les amènent à ne représenter que la moitié de leur valeur au temps de Jules-César ; le demi-aureus, appelé *solidus* à la réforme de Constantin, resta invariable malgré le démembrement de l'Empire romain, et conserva longtemps son rôle de monnaie de bon aloi ; il jette encore une brillante lueur à Constantinople, avec Justinien le grand législateur, mais l'arbre une fois abattu ne peut plus produire de fruits.

Nous sommes au déclin du jour antique ; sur les ruines et les catastrophes des invasions barbares s'appesantit la grande nuit du Moyen Age, où disparaît à peu près toute monnaie présentable, et qui précède une nouvelle étape de l'humanité, ne devant s'ouvrir qu'à la suite des expéditions maritimes des XVe et XVIe siècles et de la découverte du Nouveau-Monde. C'est ce réveil de l'activité universelle appelé à bon droit la Renaissance qui fera pénétrer à nouveau partout les éléments d'une intense circulation de numéraire ; mais les types modernes ne dérivent plus des unités grecques ou romaines, dont le souvenir est aujourd'hui complètement éteint ; et les vestiges épars des monnaies antiques n'ont plus qu'à attendre la pioche du chercheur qui les remet au jour pour venir orner nos collections.

P. S. — Dans la féodalité primitive, le nom de denier *subsistait encore et s'appliquait à une petite pièce d'argent, équivalente au silique byzantin ; mais dès l'époque des Croisades, les exigences des principicules rivaux qui se disputaient âprement chaque pouce de territoire ne manquèrent pas d'amoindrir cette unité monétaire, devenue entre leurs mains un instrument. de spéculations déloyales. — La formation pénible des Etats contemporains, et notamment de la France, démembrée et épuisée par la Guerre de Cent Ans, amena des altérations encore plus profondes, et chacun sait que plusieurs de nos Rois ont mérité le surnom peu enviable de faux monayeurs. Le denier en arriva ainsi, de chute en chute, à ne plus désigner qu'une pièce de cuivre, et enfin une monnaie de compte sans valeur appréciable.*

P. DUBREUIL.

ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES

(*Suite*)

§ 4.

Inscriptions modernes.

I

AC P DM	M L D G	D M D V	B D
BR DC	M b P V 16	D M D M 07	M

Matafelon, ancienne maison Bomboy.

La maison est située au centre du village, route de Thoirette.

L'inscription surmonte une porte, que l'exhaussement de la route a fait condamner. Elle occupe la face externe de la pierre, qui sert de clé au linteau, car il est en arc surbaissé.

Un trait l'encadre et le cadre a la forme d'un trapèze ; un autre trait sépare les deux principales lignes du texte.

Au centre, est gravé un écusson, meublé d'une croix, dont le croisillon est échancré à ses deux bouts. Dans les cantons, seize lettres, quatre par canton. La date se trouve à la pointe de l'écu.

Ces vingt-huit lettres renferment une énigme.

Elles ont mis à la torture les archéologues, qui ont tenté d'en ravir le secret, mais de cette somme d'efforts, il n'est rien sorti d'acceptable.

L'essai d'interprétation que j'en donne, d'après une copie levée en mai 1902, revêt un tout autre caractère. Rien ne s'oppose à son admission.

Au XVI[e] et au XVII[e] siècle, on avait le goût des sentences et on les prodiguait sans parcimonie.

Sous les sigles muets de Matafelon, se cachent assurément des axiômes de charité.

Ils figurent au-dessus d'une porte. Il est hors de doute qu'il existe une corrélation étroite entre les deux idées.

Ces sentences doivent exprimer les œuvres de miséricorde, que le chrétien est invité à pratiquer sur le seuil de sa maison.

Une considération m'a spécialement guidé dans cette interprétation ; c'est la fréquence du D. Son retour, à des intervalles à peu près réguliers, de trois à quatre lettres, révèle des axiomes d'une grande concision, où revient invariablement le mot DA, *Donne*.

Ma version est la suivante :

A*nte* C*lausuram* P*ortae*, D*a* M*isero*
B*onum*, D*a* B*annito* R*editum* ou *regressum*.
D*a* C*laudo* ou *caeco* M*anum*.

Ecusson :

M*ulieris* L*uctui* D*a* M*unimen*.
D*amno* G*ravi* D*a* V*irtutem*,
M*erenti* B*ellatori* D*a* M*eritum*
P*auperi* V*ulnerato* D*a* M*edicum*.

On peut trouver mieux, j'en conviens, mais la voie ouverte est certainement la bonne. Les recherches devront être dirigées dans ce sens pour arriver au texte définitif.

La pierre présente 0,45 × 0,40 de dimensions moyennes.

Les lettres sont de deux grandeurs.

Elles ont 0,03 centimètres sur l'écusson et 0,06 sur les côtés.

II

D O M

NOBILI AC REVERENDO
DNO CLAVDIO DELACOVZ
LVD ABB. AMB. DN DE CHENAVEL
ET DE GENOZD IN SEN SAB
SENA[i] NOBILIS RENATVS
DELACOVZ NEPOS HOC
MONVMETV IN PERPETVA
ILLIVS MEMORIA DICAVIT

OBIIT 14 FEB 1614
AETATIS SVAE 83.

Avant-chœur de l'église d'Ambronay, devant la table de communion.

On pourrait croire le monument en marbre; il est en simple pierre du pays.

L'épitaphe couvre le haut de la tombe et descend jusque vers son milieu.

Plus bas, un écusson aux armes des La Cous et la partie numérale de l'inscription.

Quelques feuillages décorent l'écu.

Deux filets en creux entourent la pierre ; entre eux, un intervalle de 0, 09, et, en dehors, une marge de 0, 02 centimètres.

La pierre offre respectivement, dans les deux sens, 2^{m} 32 et 1^{m} 10.

Les lettres, aussi larges que hautes, appartiennent à un bon type, et, si elles impressionnent agréablement, la qualité de la gravure n'y est pas étrangère.

La petite capitale mesure 0, 05, la grande 0, 06, et les trois lettres votives 0, 09.

Ces dernières alternent avec quatre rinceaux.

Les armoiries sont plus qu'aux trois quarts effacées. Trois protubérances se montrent à la surface de la pierre. Nous en connaissons la nature ; les la Cous blasonnaient d'azur à trois hérissons d'or, 2 et I.

Le texte que nous commentons est reproduit, *Bugey*, II, 6 ; mais, conformément à sa méthode habituelle, Guichenon s'est contenté d'un à peu près.

La maison de la Cous n'eut, pour ainsi dire, qu'une durée éphémère.

Elle sort de l'obscurité avec Guillaume, vers 1530, et y rentre ou plutôt meurt avec René, aux environs de 1640, après quatre générations.

Plusieurs de ses membres vécurent de la vie religieuse à Ambronay, Jean de la Cous, abbé en 1548, Gaspard et Etienne de la Cous, dont les lettres d'admission sont des 1er septembre 1565 et 7 juin 1570, et enfin, Claude de la Cous.

Claude portait déjà le titre d'abbé en 1573. Il tint en mains la direction de l'abbaye, pendant plus de quarante ans.

De ce long temps, il passa la principale part en contestations avec les moines du couvent. Le droit de correction, la nomination du grand prieur, et, surtout, le paiement des prébendes revenant aux religieux en furent les incessants prétextes.

J'ai retrouvé, aux Archives de l'Ain, deux arrêts du Sénat de Savoie, de 1573 et 1592, et quatre arrêts du Parlement de Bourgogne du 16 août 1603, 2 août, 11 et 18 octobre 1608, prononcés en faveur des religieux contre leur abbé. Je vois même que le 21 mars 1614, un mois après le décès de Claude de la Cous, intervenait encore un dernier arrêt relativement aux prébendes de pain et de vin, qui confirmait une sentence provisionnelle antérieurement rendue contre lui (1).

Le blason des la Cous, orné de la crosse abbatiale, surmonte, à Ambronay, la principale entrée de l'ancien moulin de l'abbaye. S'il est réellement en place, ce n'est pas à la construction de ce bâtiment industriel qu'il a trait, car, au XVI[e] siècle, le moulin existait depuis fort longtemps; je l'ai reconnu dans une délimitation du territoire de Portes de 1212 (2). Il rappelle soit des réparations soit des aménagements nouveaux exécutés par Jean ou Claude de la Cous, pendant qu'en qualité d'abbés ils présidèrent au gouvernement du monastère.

III

† · D · O · M · 1614 · REFICIENDAM · CVRAVIT · C · PRÆSIDIAL · BVRGI · SEBVSIANORVM ·

(1) *Archives de l'Ain*, H. 94, 104, 115.
(2) *Archives de l'Ain*, H. 357.

✝ . LVD · XIII · FRANC · ET · NAV · REGE · ET · MARIA · HEROINA.

REGENTE · P · G · P ·

Me DOMINIQVE VOVLLEMOT.

Eglise de Saint-André-le-Panoux, seconde cloche.

Deux filets encadrent chaque ligne.

L'inscription ressort en un suffisant relief sur le contour extérieur de l'instrument, vers le haut.

Elle se compose de deux lignes, que le format des *Annales* nous oblige à sectionner en quatre.

Au bas, les noms et prénoms du fondeur.

Hauteur des lettres : 0,015 millimètres.

Tous les points sont losangés, c'est-à-dire taillés en joyaux.

La cloche est de poids moyen, 4 à 500 kilos.

A mi-hauteur, elle est ornée d'une ceinture de rinceaux, et, sur les flancs, de deux chapelles à dais. Dans l'une, le Christ en croix et, de chaque côté, dans une niche, la Vierge et Saint-Jean ; dans l'autre, la Vierge debout, vue de face et tenant l'Enfant-Jésus sur son bras gauche.

La partie décorative de cet art n'a pas variée depuis trois siècles ; on serait plutôt porté à convenir qu'elle s'est figée dans les mains des fondeurs. Elle n'est pas différente aujourd'hui.

REFICIENDVM CVRAVIT présente cette cloche comme la refonte d'une autre cloche préexistante.

C'était la cloche du présidial de Bourg.

Elle annonçait les audiences et servait aux dive

besoins du tribunal, mais elle sonnait, vraisemblablement aussi, dans les circonstances extraordinaires, telle que l'entrée en ville du souverain ou d'un personnage officiel de haute marque.

N'étant pas destinée au culte elle ne reçut pas la consécration religieuse. Le texte n'en fait aucune mention.

Par contre, elle nous est arrivée revêtue des indicatiens propres à renseigner l'avenir sur sa genèse, millésime, souverain régnant, régente. On procède encore de la même manière dans la plupart des cas.

C'est en 1815 ou 1816, que la cloche de l'ancien corps judiciaire de Bourg, acquise on ne sait comment, fut conduite à Saint-André.

Un accident vient de la mettre hors d'usage. La refonte en est projetée et sera bientôt un fait accompli.

Telle qu'il est, ce reste, unique peut-être, d'une institution qui, pendant deux siècles, joua un rôle considérable dans l'histoire de Bourg, devrait y être ramené. Ce ne serait certes pas la pièce la moins curieuse de son musée.

Je dois cette découverte à M. l'abbé Teppe, curé de Saint-André, qui m'a ménagé, avec une extrême bienveillance, les moyens d'en faire l'observation.

IV

CPDR enlacés

Eglise d'Izernore, côté gauche de la grand'nef, première travée.

Dirai-je que la tombe est anonyme ? L'expression ne qualifierait peut-être que d'une manière imparfaite le monument, car un chiffre est une ellipse dans laquelle,

au lieu de mots, on retranche des lettres, mais c'est un nom, et il faut en trouver la clé.

Au-dessus du chiffre : 1621.

Et c'est tout.

Les sigles ont 0,24 de hauteur et les formes numérales de la date 0, 12.

Les premiers sont un peu grêles, mais de bonne facture.

Longueur de la pierre : 1 m. 28 ; largeur : 0 80.

Il n'est point aisé de découvrir le sens caché sous ces quatre lettres initiales entrelacées. Je me suis arrêté à la leçon suivante, qui paraît offrir, à cause du voisinage immédiat de la tombe d'Antoine Reydellet, quelqu'apparence de vérité : Claudius Philippus De Reydellet. Le R est retourné.

V.

† CY · GIST ·
MESSIRE · HV
MBERT·MONI[illegible]·
PBRE · DECEDE
LE 26e FEB · R
1626 · L'AN ·
DE · SON · EAGE
95 · REQVIES
CAT · IN PACE

Eglise d'Izernore, dans l'avant-chœur, à droite.

Une esquille, enlevée de la pierre, ne permet plus la leeture intégrale de MONI. Il y a place suffisante pour la réduction des lettres E R ou pour un signe d'abréviation. On peut donc indifféremment traduire par MONIN ou MONNIER.

Dimensions : 1 m. 86 × 0,79.

L'inscription occupe le champ, tandis qu'un simple filet entoure la tombe, à 0, 05 1/2 des bords.

De même que dans quelques inscriptions chrétiennes de la fin de l'empire et de l'époque burgonde, les lignes se détachent entre deux traits (1). Toutefois, le trait, régulier, est tiré ici d'une main plus sûre. Mais qu'on en soit bien convaincu, le procédé n'est pas une réminiscence antique.

Hauteur des lettres : 0,07 1/2 cent.

Rien qui surpasse une bonne moyenne dans l'exécution.

Sous l'épitaphe, on observe, gravé en creux, un écusson de fantaisie de 0,30 × 0,24. Il porte, comme pièces meublantes, un calice entre deux burettes.

---

(1) *Ante* p. 21.

VI

SOVBZ CE TOMBEAV

GIST HONOR ABLE PIER
RE IORDAIN PETROV
16 26

ET HONE STE · MAR
GVERITE CHASEY
SA FAME · QVI DECEDA
LE 12 7· BRE
16 52

HONORABLE L OVYSE COZON
A DONNE AV LVMINIER DE
LEGLISE S^t NI COLAS DAMBORNE
VN CHENEVIE SVB · LES PLANT
TTES A LA
AIRA DIRE
ESSES TOVS
DITTE EGLISE
4·

Eglise d'Ambronay, contre le mur du collatéral sud, à côté de l'autel des âmes du Purgatoire.

Pierre bordée d'une bande de 0,07 c. sur tout le pourtour.

Longueur respective de ses deux axes : 2m 21 et 1m 30.

L'épitaphe supérieure présente des lettres allongées. Elles ont 0,08 c. tandis que leurs similaires inférieures en mesurent à peine 0,06. Il y a plus de juste proportion dans ces dernières. Mais, les unes et les autres doivent être confondues dans une même appréciation, au point de vue technique : leur valeur est nulle.

La deuxième inscription, chevauchant la bordure de gauche, suppose même une négligence assez malséante, dans la circonstance.

L'épitaphe de Louise Cozon a été endommagée. La section de l'angle gauche, au pied de la tombe, jusqu'à 0, 80 × 0,54 de profondeur dans la pierre, en a entraîné la mutilation. C'était la partie énonciative de l'œuvre de ses messes. En l'état on n'en peut recueillir les conditions, sinon que les messes fondées par elle, devaient être acquittées à l'église de Saint-Nicolas, c'est-à-dire à l'église paroissiale d'Ambronay, aujourd'hui détruite.

Un trait parcourt le grand axe de la tombe, sur toute sa longueur, et se soude perpendiculairement à un autre, la traversant de gauche à droite, sous la première ligne. Il est probable qu'on ait voulu simuler une croix.

Au centre, un écusson parti : au 1er, une étoile et un trident ; au 2e un cœur et une étoile.

Les Cozon blasonnaient d'or au trident de sable, péri en pal, sur une mer d'argent, et surmonté d'une étoile de gueules.

Ces armes se réfèrent à Louise Cozon, et il est naturel d'en conclure qu'elle était petite-fille, par sa mère, de Pierre Jourdain et de Marguerite Chasey.

Ainsi se trouve spécifiée la nature des liens, qui unissaient les deux maisons.

Mais le blason, coupant l'épitaphe de Marguerite Chasey, fut gravé avant-elle et antérieurement à 1652. Dès lors, une seconde déduction s'impose. Louise Cozon mourut avant son aïeule, et la précéda sous cette dalle funèbre. L'unique chiffre, épargné par la section de la pierre, laisse le choix entre les deux millésimes 1634 et 1644. Celui-ci me semble préférable.

Nous ne savons rien de Marguerite Chasey ni de Louise Cozon, en dehors de ce que leurs inscriptions funéraires veulent bien nous apprendre. Un acte cependant, la charte de sa fondation aurait dû survivre à cette dernière. Je n'en ai pas retrouvé les traces.

Pierre Jourdain était un ancien fermier de l'abbaye.

A un certain moment des difficultés s'élevèrent entre les religieux et lui.

Il avait acquis un pré, provenant de la succession de noble Guillaume Charnod.

Deux messes, fondées à la chapelle Saint-Georges, par contrat du pénultième de février 1547, prélevaient sur ce fond un revenu annuel de dix florins.

Mais, au début du XVIe siècie, la rente n'était plus acquittée. En 1613, dix années d'arrérages restaient à solder.

Après une instance, devant la justice d'Ambronay, les parties convinrent d'arbitres.

La sentence fut prononcée à Belley, le 23 août 1618 (1).

Elle condamna Pierre Jourdain à payer l'arriéré des dix années échues, et ensuite annuellement les dix florins, dont son acquisition se trouvait grevée (2).

---

(1) 1619 dit l'*Inventaire des Archives;* c'est erroné.

(2) *Arch. de l'Ain*, H. 150.

VII

D · O · M

† EN L'AN 1622 ME JEAN CHARDON PBRE DE PERIA CVRE [DISERNORE

A FAIT FERE CE TVMBEAV POVR LVY

ET SES SVCCESSEVRS CVREZ · EAGE · DE 65 ANS PAIZ · SOIT [IL · AMEN.

FVI ▒▒▒ ESTIS

SVM ▒▒▒ ERITIS

QVOD SVPEREST INCERTVM

DEVM TIME

OBIIT CALENDIS AVGV

STI · ANNO

M · DC · XXXI.

Eglise d'Izernore, dans l'axe de l'avant-chœur.

Position désavantageuse, car la circulation étant incessante en cet endroit, la perte de cette pierre est certaine.

L'épitaphe proprement dite se lit autour de la tombe. Les aphorismes et les dates, quantième et millésime, couvrent le champ à sa partie supérieure, le tiers environ du monument.

Entre chaque ligne, un trait qui les isole.

Deux mots, plus vraisemblablement deux croix, usés par le frottement, ont disparu ; des hachures les remplacent.

Hauteur des lettres : 0, 05 1/2 c.

Cette pierre est remarquable par l'ampleur des proportions et la bonne qualité du travail.

Elle porte, en longueur, 2 m. 48 et, en largeur, 1 mètre 43.

En la même église d'Izernore, deux autres tombes font dalle dans le passage au milieu de la grand'nef. Vu leur état fruste, on n'en peut rien obtenir d'avantageux. Je les rapporte au XVIe siècle.

Le collatéral nord renferme, pareillement, deux pierres funéraires, dont l'une à la mémoire de l'ingénieur de Reydellet de Chavagnat. Elles sont trop récentes pour que nous leur accordions, dans ces pages, autre chose que cette simple mention.

VIII

† SVM SACELLI · D · D · D · S · ANNÆ ·
V · M · MATRI · Â · N · D · D · IACOBO
DVTOVRT · S · C · T · SENATORE
CLARIS^MO^ AN · M · DCLXVI.

Château de Loyes.

Pierre d'autel. Elle est rectangulaire et offre, sur ses côtés, 0,39 × 0,33.

Au-dessus, une simple croix.

Dessous, un écusson armorié et l'inscription.

Les armes sont gravées au ciseau, dans un encadrement circulaire de 22 1/2 cent. de diamètre. C'est un écu, timbré d'un heaume héraldique, avec lambrequins fleuris, et blasonné d'argent à trois chevrons de gueules accompagnés de trois tourteaux de sable 2 et 1.

Le cadre porte l'inscription ; il est formé de deux traits parallèles s'espaçant de 18 millimètres.

Hauteur des lettres : 9 millimètres. Petites capitales d'une belle allure.

L'orthographe de Dutour doit être remarquée ; c'est l'unique exemple que nous en connaissions.

La pierre a été découverte par l'abbé Philippe durant son ministère à Loyes.

J'en possède un bon estampage.

— Jacques Dutour reçut, le 23 janvier 1651, des lettres de provisions d'Elu en l'Election de Bresse. Il occupa son siège jusqu'au 20 juillet 1678 (1). Pierre Dutour, son père, prenait le titre de citoyen de Lyon, mais il habitait ordinairement à Loyes.

Telle qu'elle est formulée, l'inscription me semble affirmative d'un droit. SVM SACELLI s'entend d'une chapelle, dont la possession est méconnue ou susceptible de l'être.

Jadis, il existait, à l'église de Loyes, une chapelle de Sainte-Anne remontant au XVIIe siècle. Les fondateurs étaient Jean, Claude, Benoît et Pierre Balandrin. Ils la dotèrent et s'en réservèrent, de père en fils, le droit de patronage, qui, à défaut de descendance mâle directe, devait passer à leurs héritiers à perpétuiié.

En 1655, Claude, Jacques et Jean Balandrin en avaient nommé chapelain Pierre Dutour, prêtre de Loyes (2).

Claude était notaire et Jean maître de poste audit lieu.

Les deux frères, Claude surtout, contractèrent de gros

---

(1) J. Baux, *Nobil. Bresse et Dombes*, p. 338.

(2) *Arch. du Rhône*, Visites de 1655.

emprunts. Jacques Dutour était leur banquier, et, en 1659, sa créance sur eux montait à 7,186 livres. Ils traitaient d'oncle à neveu, car Jacquême Burgat, femme de Claude Balandrin, et Pernette Burgat, mère de Jacques Dutour, étaient sœurs.

Les liens de famille n'empêchèrent pas que, désespérant de recouvrer le montant de sa créance, Jacques Dutour fit pratiquer une saisie immobilière sur ses deux débiteurs. La maison de Grammont, qu'habitaient les Balandrin, mise aux enchères, fut adjugée, le 1er octobre 1656, pour 3,600 livres, à Pierre Dutour, le chapelain de Sainte-Anne. Frère du poursuivant, il le rendit aussitôt cessionnaire de ses droits.

Les Balandrin firent longtemps opposition à la vente. Ce ne fut qu'en 1675 que le juge de Loyes, Louis Billon, par lettres du 6 mars, mit l'acquéreur en possession définitive de la maison (1).

La maison, dite de Grammont, était bâtie au milieu du village. D'un assez grand air, entourée de vastes dépendances, cour, étables, vignes, hermitures, c'était avec sa poype et son colombier, la plus belle propriété de Loyes à cette époque.

Elle a été démolie en 1894; la nouvelle église s'élève sur son emplacement.

Au milieu de ces conjonctures, la chapelle de Sainte-Anne, réputée dépendance de la maison de Grammont, dut en éprouver les viscissitudes. Elle passa aux Dutour, mais la propriété leur en fut semblablement contestée pendant seize ans.

Voilà l'explication de SVM SAGELLI. Elle rend ma-

---

(1) *Arch. du château de Loyes.*

nifeste l'intention, bien arrêtée, de Jacques Dutour, d'affirmer d'une manière péremptoire, en 1666, le droit qu'il croyait avoir de jouir de la chapelle de Sainte-Anne et d'en disposer.

— Châtillon-la-Palud semble avoir été le lieu d'origine des Dutour. Ils s'y montrent en 1418; Claude *de Turno* tenait la curialité de la baronnie.

Au terrier Garrel, 1497, la famille est tout à fait constituée avec ses branches, sa situation foncière et l'honorabilité qui s'attache à son nom.

Quatre reconnaissances ou déclarations de servis y procèdent des Dutour.

Les trois frères, Claude, Pierre et Antoine Dutour s'acquittent de ce devoir le 25 février. Ils se qualifient hommes liges du seigneur de Châtillon.

Un Pierre Dutour, prêtre, qui desservait alors la chapelle du château, l'accomplit, le même jour, en sa dite qualité de chapelain.

Le 1er mars suivant, c'était le tour d'Antoine, Pierre, Jean, Louis et Thévenin Dutour. Eux aussi se proclament hommes liges de la baronnie.

Thévenin était curé de Sathonay, et Louis, curé de Châtillon-la-Palud.

Ce dernier devait sa déclaration comme curé du lieu; il s'y soumit le 3 mars, c'est-à-dire deux jours après. Il se dit fils d'Etienne.

De diverses considérations sur ce document, il semble résulter que les Dutour occupaient le mas du Tour, près de Châtillon-la-Palud, que ce mas prit le nom de Carronnière, et que leur nom patronymique était Micolla (1).

---

(1) *Arch. du château de Saint-Maurice-de-Rémens.*

On rencontrait encore des Dutour à Châtillon, en 1751.

Une alliance les fit immigrer à Loyes au XVIIe siècle. Pierre Dutour, épousa Pernette Burgat, qui en était originaire. Comme elle jouissait, par droit héréditaire, de la garde des geôles du château, fonction dont elle se démit, d'ailleurs, à cause du mauvais état des prisons, le 29 août 1643 (2), il s'y fixa.

En 1652, il prit la qualité de bourgeois de Lyon.

Il laissa trois fils :

1° Pierre, bachelier en théologie et, plus tard, doyen de N.-D. des Marais de Montluel;

2° Jacques, qui fut archidiacre de la même église. Il acquit, en 1675, la seigneurie de Saint-Nizier-le-Désert, et je le vois figurer, dans les Chartes du château de Loyes, en 1680, sous le nom de Dutour-Vuillard.

3° Jacques Dutour, Conseiller du roi et Elu en l'Election de Bresse. Le 17 octobre 1656, il fut admis, avec le titre de Dutour de Grandchamp, aux assemblées nobles de la province.

Si les Dutour ont jeté quelque éclat, ils en sont redevables aux qualités de ce dernier.

Il continua la lignée. Jacques Dutour-Vuillard, son fils, écuyer et seigneur des Hayes, occupa un siège de Conseiller au Parlement des Dombes.

En 1692, il se démit de sa charge et prit sa retraite à Loyes. Il vivait encore en 1710, car, témoin de l'acquisition par Gabriel Dervieu, de la baronnie de Loyes, il en signa l'acte, le 6 mai, de cette même année.

Après lui, on connaît Jacques, Jacques-Marie et Claude-Marie-Thérèse qui représenta les Dutour-Vuillard à Bourg, le 13 mars 1789.

---

(2). *Arch. du château de Loyes.*

Les Dutour ont possédé les seigneuries des Hayes, de Saint-Nizier-le-Désert, de Pommier, à Saint-Martin-du-Mont, et de Grandchamp, paroisse de Jayat.

Ils quittèrent Loyes dans la première moitié du XVIIIe siècle.

Les Dervieu leur succédèrent dans leurs propriétés et dans leurs droits.

Le nom de Dutour-Vulliard est resté le nom patronymique de la maison. C'est l'archidiacre de Montluel, qui prit sur lui d'innover cette forme onomastique. Il le fit, après s'être rendu acquéreur de la terre de Saint-Nizier. Je ne crois pas qu'il y ait corrélation entre les deux faits.

Par contre, c'est un fait absolument certain qu'il existait, anciennement, des Vuillard à Châtillon-la-Palud. Claude Vuillard, en son nom, et pour Antoine et Jean Vuillard, ses frères, renouvela, le 2 mai 1497, une reconnaissance au même Pierre Garel, qui avait reçu les reconnaissances des Dutour.

Si les Vuillard ne se fondirent pas dans les Dutour, la coïncidence est au moins singulière.

Les débuts de la maison Dutour-Vuillard n'ont été connu ni de Phil. Collet, ni de Révérend du Mesnil.

A leurs yeux, Jean-Jacques Vuillard en a été la souche, qui, né à Villars, aurait, de sa mère, prit le nom de Dutour.

L'exposé qui précède, tiré des meilleures sources, puisque les archives des Dutour, aujourd'hui aux Baboin, en ont fourni les principaux éléments, démontre, contrairement aux assertions de ces deux auteurs, que le lieu d'origine de la famille est, non pas Villars, mais Châtillon-la-Palud.

(1) *Armorial.* Vo du Tour-Vuillard.

IX

D. O. M.
HIC IACET
REVERENDVS
ET NOBILIS
D D
REGINALDVS
DE MALIVERT
DE VAVGRENEVSE
REFECTVRARIVS
ET PRIOR MAIŌ HVIVS
MONASTERII
AMBRONIACI
QVI OBIIT
DIE 4 IANVARII
16 78

Eglise d'Ambronay, collatéral droit, cinquième travée. Le texte s'étend sur toute la surface de la tombe. Longueur de la pierre : 2^m 09 ; largeur : 1^m 03.

L'observation la plus superficielle révèle de l'irrégularité dans la forme, la disposition et l'alignement des lettres. J'ajouterai même que cette irrégularité semble être le fait, non d'un manque d'habileté, mais d'un défaut de soin.

Les trois lettres dédicatoires empiètent sur la bordure de tête, et, sur les flancs; chevauchement analogue sur les montants du cadre, du haut en bas de l'inscription.

Hauteur des lettres : 0,08 c.

Au pied, l'écu des Malyvert, coupant les trois dernières lignes, et reposant sur un bâton, dont la ressemblance avec une crosse abbatiale est frappante.

Les Malyvert blasonnaient : bandé d'argent et de gueules de six pièces.

Le bâton ne présente pas d'enroulement à son extrémité supérieure ; au lieu de volute, c'est un pommeau, dont on ne peut exactement préciser la forme, à cause des rugosités de la pierre.

Je me demande si le grand prieur de l'abbaye ne portait pas un insigne, et si nous en aurions un exemple, dans l'objet indéterminé, que je signale sur la tombe du prieur de Malyvert.

Réginald ou Renaud était fils de Claude de Malyvert, seigneur de Vaugrineuse, et d'Etiennette de Bellet.

D'après Guichenon, les Malyvert auraient porté la qualité de gentilshommes dès 1490, et, suivant le comte de Foras, qui s'est documenté aux Archives de Turin, ils auraient été anoblis par lettres patentes du 15 avril 1515 (1).

Ils ont possédé, dans l'Ain, les seigneuries de Conflans, à Saint-Maurice-d'Echazeaux, de Corveissiat, de Challes, près Bourg, de Maillard, à Lent, de Vaugrineuse, du Tremblay, paroisse de Marboz, et de Pommier-sous-Treffort.

---

(1). Révérend du Mesnil, *Armorial.*

X

CETTE·CHAPPELLE·A·ESTE·BASTIE·ET·FON
DEE·PAR·M[e] IEAN·MILLIERET·IVGE·DE·BELLEY
EN·EXECVTION·DVN·VŒV·FAIT·A·STE ANNE
DE·SON·CONSENTEMENT·PAR·DEMLE·MARIE·PICOT
SON·ESPOVSE·DANS·VNE·MALADIE·DONT·ELLE
MOVRVT·A·CONTREVOZ·LE·3ME IVIN·1684·

Façade de la chapelle rurale de Sainte-Anne à Contrevoz.

La pierre, sur laquelle est tracée l'inscription, est un calcaire néocomien jaunâtre, qui fournit quelques marbres communs, aux environs de Belley.

Ses dimensions sont représentées par 0,65, en longueur, et 0,26 en hauteur.

Elle est enchassée dans le mur, sur l'entrée de la chapelle, à l'élévation approximative de 3 m. 50.

Aucune moulure, en creux ou en relief, ne contribue à détacher le texte.

Celui-ci se compose exclusivement de petites capitales de 0,03 c., bien gravées et de forme gracieuse. Tous les points sont triangulaires.

Au-dessus, un écusson, taillé en relief, sur la paroi du mur. Un heaume le surmonte et l'encadre de ses lambrequins feuillus.

Il est parti. A la première partition, un sautoir ; à la deuxième, deux rosettes en chef et un chevron en pointe.

Jean Millieret portait d'azur au sautoir d'argent. A l'égard des Picot, je n'ose définir leurs armes, les traces qui en restent, sont trop incertaines.

Jean Millieret débuta, dans la magistrature, par la charge de procureur aux gabelles de Belley. Il quitta ces fonctions pour celles de juge. Outre la justice de Belley, il tenait plusieurs autres juridictions subalternes.

La chapelle rurale de Sainte-Anne est bâtie, à 1.500 mètres au soir de Contrevoz, sur un petit plateau, presque au pied des montagnes du Molard de Don.

Elle mesure hors-d'œuvre 10 m. sur 5 m. 75, et 5 m. 50 de hauteur, ou 8 mètres en comprenant la pointe du fronton.

Son orientation est liturgique.

Une barrière à jour, en bois de chêne, reposant sur un mur à hauteur d'appui et coupé, à son milieu, d'une porte de communication, sépare l'intérieur en deux parties inégales.

L'une et l'autre sont voûtées d'arête.

Celle qui sert de nef, de $4^m 75 \times 4^m 57$, n'a d'autre ouverture qu'une porte à plein cintre et sans vantaux. Deux pierres plantées entre les montants en interdisent l'accès aux animaux.

Le chœur est éclairé par une fenêtre, du côté du midi. Une porte s'ouvrait au nord ; elle est murée depuis longtemps.

L'ameublement ne présente rien de remarquable. Les tableaux et l'autel sont sans valeur. Ils proviennent de l'ancienne église de Contrevoz. Toutefois, une niche, au-dessus de l'autel, renferme une statue de Sainte Anne, que distingue un cachet particulier.

Sainte Anne est assise, donnant une leçon de lecture à la Vierge appuyée contre elle.

Le motif est simple, mais l'expression est pleine d'originalité. Le groupe a été taillé dans un bloc de pierre

blanche oolithique, et doit être contemporain de la construction de la chapelle.

L'oratoire est dépourvu de service religieux. On y célèbre la mcsse, le troisième jour des Rogations et pour la fête de la patronne. En cette dernière circonstance, chaque famille aisée du pays offre, à tour de rôle, le pain bénit.

On s'y rend fréquemment en pèlerinage des villages voisins.

Le lieu, où s'élève la chapelle, est absolument désert, et on s'enquiert du mobile, qui l'a désigné au choix du fondateur.

Le choix se lie peut-être à des souvenirs légués par les âges lointains.

Pour peu qu'on creuse la terre, dans les environs, on met à jour de vieilles poteries et des tuiles à rebord.

On y a découvert des sépultures qui, d'après la description qui en a été faite, doivent être burgondes.

Tout près passait une voie romaine, dont on trouve des lambeaux, soit en montant vers Ordonnas, soit en descendant au sud-est, du côté de Belley, la même, sans doute, que mentionne une charte de 1212 entre Portes et Ordonnas, sous le nom de *Chiminum romanum* (1).

La pierre à écuelles, déposée à la Société des sciences naturelles par l'abbé Tournier, gisait à 800 mètres au nord-est de la chapelle.

Enfin, il se tenait, il n'y a pas encore très longtemps, des foires à Assize, petit monticule situé à un demi kilomètre au sud (2).

---

(1) *Arch. de l'Ain*, H. 248.

(2) *Communication de M. l'abbé Tournier.*

De cet ensemble de faits, il paraît résulter qu'une population fort dense s'est pressée en cet endroit, dans les temps anciens.

La chapelle de Sainte-Anne pourrait bien être la continuation de traditions vieillies, mais remontant fort loin dans le passé.

XI

A M D G
OSSARIVM[redacted]
HOC EFFOSSV[redacted]
EST ET CONCA[redacted]
T[redacted]ENSIS
G : S[redacted]QVETI : D
169[redacted]1640
ET DDICTV[redacted]

Eglise de Varambon, caveau central.

L'église compte trois caveaux. Celui du chœur était réservé aux sépultures seigneuriales, les deux autres aux inhumations des chanoines et des particuliers, admis à partager cet honneur.

Ceux-ci étaient situés dans la nef.

Le caveau central s'ouvre exactement entre les deux chapelles latérales.

L'inscription a été tracée à la pointe, sur un lit de mortier préparé pour la recevoir. L'enduit est appliqué contre la paroi orientale du caveau.

Les lettres ont gardé l'empreinte de la hâte mise à les tracer. La forme en est grossière. Hauteur moyenne : 0,04 1/2.

Le caveau a été ouvert le 29 août 1881.

Il renfermait cinq crânes humains, mais les corps y ont été déposés en plus grand nombre. De nombreux ossements sont épars sur le sol. Les chairs consumées et les bois en décomposition, détrempés par les eaux qui envahissent le souterrain, pendant les humides saisons de l'année, se transforment en une boue noire et fétide, qui couvre le dallage sur 30 à 35 centimètres d'épaisseur.

Il fut construit par Georges Soquet, doyen de Varambon, car antérieurement à 1789, l'église de Varambon était pourvue d'un chapitre de douze chanoines, sous l'autorité d'un doyen crossé et mitré.

Le décanat de Georges Soquet fut long et plein d'activité.

Son nom m'a passé sous les yeux, dans maints documents du XVII[e] siècle, où il paraît soit comme partie contractante, soit à titre de témoin.

Trois familles Soquet existent encore à Varambon. Je n'ai pu en retrouver l'origine. S'y sont-elles implantées avec le doyen de la collégiale, au cours de son décanat, où sont-elles aborigènes de longue date? La solution du problème aurait peut-être résolu, par voie de conséquence, cette autre difficulté, consistant à savoir si le doyen Soquet était né à Varambon.

XII

CY · GIST · DAME
IEANNE · EMERANTIANE · DE MOYRI
AC · VEVFVE · DE
. BERARD · DV · BREVL · CHEVALIER ·

SEIGNEVR · DE
SACONEY · LA
QVELLE · EST
DECEDEE · LE
7ME MARS
1692.

Eglise d'Ambronay, quatrième travée de la nef principale.

Ce texte tumulaire est destiné à la destruction avant qu'il soit longtemps. C'est le cas, d'ailleurs, de tous ceux qu'un incessant besoin de suffrages, et non un orgueil déplacé a fait disposer dans les endroits les plus fréquentés, des églises, partout où la circulation est d'une activité de tous les jours. Les tombes, notamment, d'Hector de la Balme et de Berthon Vallier, à Ambronay, se présentent dans des conditions identiques.

Mais ne récriminons pas, les caractères de notre épitaphe se détachent encore avec une netteté relative, et s'interprètent sans effort.

Elle occupe, à la fois, la bordure et le champ. Les quatre premières lignes font le tour, et les six autres s'étalent en tête de la tombe.

La partie en bordure est maintenue entre deux traits, à 0,09 1/2 l'un de l'autre, et à 0,05 cent. de la section extérieure.

Hauteur des lettres : 0,07 cent.

Gravure négligée.

Développement de la pierre en surface : 1 m. 90 × 0, 90 c.

Au centre, un écusson est tracé au trait. L'usure en

est avancée. On distingue néanmoins, à droite, une bande et des billettes. Ces débris suffisent à fixer la leçon.

La défunte était issue des Moyriat, qui portaient d'or à la bande d'azur, accompagnée de six billettes de même.

Les Moyriat sont d'origine bugiste ; la terre dont ils ont emprunté le nom, est aujourd'hui incorporée au territoire de Cerdon.

C'est une de nos familles nobles les plus recommandables par l'ancienneté et la durée. Elle est éteinte depuis environ trois quarts de siècle.

XIII

TOMBE · DED · C · DE
DVPRE · 1701.

Eglise de Saint-Trivier-de-Courtes ; grand'net côté gauche de la première travée.

Hauteur des lettres : 0, 10 cent.

Le manque de soin, par son trop d'évidence, nuit à leur bon effet.

Dimension de la dalle : 1 m. 80 de longueur, et 1 m. 11 de largeur.

Le tiers supérieur a été réservé à l'inscription ; le reste est nu.

Les Dupré étaient seigneurs de la Surange (1), ou plutôt ils en portaient le nom, mais je doute que ce petit fief ait jamais joui d'une érection régulière.

La Surange était située à 800 mètres, au sud de Saint-Trivier, sur la route de Servignat. Actuellement, c'est un simple hameau de 15 à 18 habitants.

(1) *Anc. registres paroissiaux, passim.*

Le plus connu des Dupré de la Surange est Claude, Conseiller au Parlement de Dombes, par provisions du 30 mai 1721. Il obtint des lettres de conseiller d'honneur au même Parlement le 7 mai 1742 (1).

Ils ont possédé la Surange jusqu'en 1789.

Les Dupré blasonnaient de gueules à deux étoiles d'argent, en chef, et un croissant de même en pointe.

XIV

TOMBE DE PHILIBERT PASSEROT 1702

Eglise de Saint-Trivier-de-Courtes ; deuxième travée, à gauche.

L'épitaphe est gravée sur la partie moyenne de la pierre.

L'exécution laisse à désirer.

Hauteur des letttres : 0, 11 centimètres.

La tombe mesure, en longueur, 2 m. 02 et, en largeur, exactement 1 mètre.

Philibert Passerot occupait un rang distingué dans la bourgeoisie de Saint-Trivier. La sépulture, à l'intérieur des églises, n'était point un honneur, dont profitaient indistinctement le bourgeois et le manant.

Je ne possède pas de renseignements particuliers à son sujet.

---

(1) J. Baux, *Nob. Bresse et Dombes*, pages 269 et 285.

XV

1709

........MARIE IOSEPH
[PELA]PVSSIN ESCVYER

Chœur de l'église de Saint-Trivier-de-Courtes.

La tombe est partiellement engagée sous les gradins du maître-autel.

Longueur 2 m. 15; largeur 0,90. Cette dernière mesure représente seulement la largeur apparente ; la largeur totale peut être de 1 m. 05 à 1 m. 10.

De même qu'au numéro précédent, c'est à la partie centrale qu'a été ramenée l'inscription.

Hauteur des lettres 63 millimètres.

Elles ne se recommandent par aucune qualité spéciale, mais elles sont de bon goût et bien gravées.

Sous l'épitaphe est tracé un écu, meublé d'une fleur de lis.

La maison de Pélapussin armoriait, selon d'Hozier et de Livron, d'or à une fleur de lis de gueules, et, d'après Guichenon, de gueules à une fleur de lis d'or.

Les Pélapussin (1) sont descendus de Franche-Comté en Bresse.

Le village de ce nom était situé au baillage d'Orgelet. Il est aujourd'hui détruit.

Le plus ancien représentant attitré de la famille est Guyot de Pélapussin ; il vivait en 1323.

---

(1) Tous les auteurs écrivent Pélapussins. Je respecte l'orthographe de la tombe de Saint-Trivier.

La maison n'existe plus, en Franche-Comté, depuis le xve siècle; en Bresse, où des alliances avec les la Vernée, les Mollard, les de Latheyssonnière, l'avaient fait ramifier, elle s'est maintenue jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Les Pélapussin ont possédé les terres de Chemilliat, à Lescheroux, et de Montarchier, à Saint-Nizier-le-Bouchoux.

En 1689, ils paraissent aux assemblées de la noblesse, sous le nom de Pélapussin de Grandval.

Grandval est un hameau de Saint-Trivier, qu'ils firent, vraisemblablement, ériger en fief. La charte d'érection n'est pas connue.

Au rôle des privilégiés de 1784, la descendance se partage en Pélapussin de Grandval et Pélapussin de la Servette.

La Servette est un autre hameau, au nord de Saint-Trivier, qui sans doute eut aussi rang de seigneurie.

XVI

AEDIFIC · IST · CVM · HORT · QVATVOR · PAV

PERVM · SEXAGENARIOR · PARRO · AMBRON · ET ·

PROB · MORIB · MANSIONI · ET · VSVI · DESTINAT · A

DOM · GASPAR · COZON REGIS · A · CONSIL · TVRRIS

NEOVILL · SVP · FLV · INDIS · TERRAE · ET · BARON · BELLIVI

SVS · APVD · DOMBAS · DOMINO · INSTR^TO^ · CORAM · M · HIE

RON · ROVYER · NOT · REGIO · CONFECTO · DIE · I^A^ M^SIS^ IVNII

ANN · 1726 · REEDIFICAT · EST · ANN · 1746 · CVRA · ET

VMPTIB · DOMINOR · CAROLL · EMMAN · DE · MARRON · SCV

TIF · D^TAE^ TVRRIS NEOVILL · DOM · NICOLAI DE MARRON · EQVITIS

TORQVAT · BARON · MEILLONACI · ET DOM · EIVS CONIVGIS · [ATQVE

D^{NI} MARI·AGRICOL·DE MARRON D^{TI} ·BELLIVI^{VS} ·BARON^{S} · [DOMNI PETRI

CALOMONT^{IS} ET BLANCHER · DOMINI DVCIS PEDITVM · IN LEGIONE

CONDEA QVATVOR SVCCESSOR·D·D·COZON·QVI EOS VNICVIQ.

D^{TOR}4·PAVP·QVOTANIS EROGARE VOLVIT SEX BICHETAS FRV

MEN·SEX FABAR·SEX HORD.SEX FAGOPHIRIET·SEX TVRQVET

ET · ISTVD · MARMOR · CVM · INSCRIPT · ADVERS · OBLIV · PONI IVSSIT.

Ambronay, ancien hospice Cozon.

'La pierre est enchassée dans le mur méridional de la maison appelée l'Hôpital, à 1 m. 40 de terre. Le temps l'a marquée de son empreinte, mais elle a gardé l'intégrité de ses premiers jours.

La construction de cette maison de refuge eut lieu, comme le rappelle l'inscription, en 1726, et sa réédification, en 1746.

L'œuvre honore la famille Cozon, dont la bienfaisance est restée proverbiale à Ambronay.

L'hospice Cozon était situé au nord de la ville, près des jardins de M. de Lauzière, qu'une simple ruelle en sépare.

Il consiste en un corps de logis, long d'environ 20 mètres, large de 7 à 8, et se compose, exclusivement, d'un rez-de-chaussée et d'un petit grenier.

Quatre logements, complètement indépendants les uns des autres, se le partagent. Chaque loge est éclairé par une fenêtre, au midi, et communique, d'une part, par une

porte, avec la rue, de l'autre, par une ouverture à l'arrière, avec un jardinet attenant.

L'hospice a perdu son caractère primitif; il a été désaffecté et vendu. Il appartient aujourd'hui à plusieurs particuliers. De son côté, la fondation est devenue caduque ; mais on se souvient toujours, à Ambronay, de la fondation Cozon.

Le texte est entouré de quelques moulures, qui lui font un cadre; c'est un carré long, dont les angles sont abattus.

Le cartel présente 1 m. 33 de longueur et 0,75 de hauteur.

Les lettres rappellent la petite capitale romaine. Elles ont 22 millimètres, et la gravure en est excellente.

L'honorabilité de la maison Cozon est au-dessus de tout éloge.

Il semble qu'elle soit originaire du Forez.

Une branche s'établit à Ambronay au XVII[e] siècle, d'où elle passa à Ambérieu, au début du XIX[e]. Depuis une trentaine d'années, elle s'était transplantée à Courmangoux, en Bresse, où elle s'est irrémédiablement éteinte par le décès de François-Marie-Louis Cozon, le 31 octobre 1897.

Ce monument lapidaire rectifie une fausse donnée historique. L'auteur de la fondation de 1726 est Gaspard Cozon, et non François, comme on l'a dit et imprimé.

Gaspard Cozon était Elu en l'Election de Belley. Il acquit le château de Belvey, en janvier 1715, et la Tour de Neuville, vers le même temps.

On ne se doutait pas que les Cozon eussent été seigneurs de Neuville-sur-Ain.

XVII

D O M
CY GIT
M[RE] FRANCOIS BERGIER
NO[RE] ROYAL
MORT LE 12 AVRIL
1728

REQIESCAT IN PACE.

Eglise de Saint-Maurice-de-Rémens.

La pierre fait dalle à l'entrée du chœur. Elle est dépourvue de tout ornement décoratif ou symbolique.

Ses deux axes offrent, respectivement, 2 mètres 26 et 0,98.

L'épitaphe est remontée du centre sur la moitié supérieure de la tombe. La prière rituélique en longe le bord inférieur.

Les lettres de cette dernière ont 0,06 de hauteur, celles de l'épitaphe 0, 04 1/2, et les trois lettres dédicatoires 0,07.

Le trait est régulier, sauf dans le souhait funéraire, qui n'est probablement pas de la même main.

XVIII

VIVENS MORTIS
MEMORS POSUIT
IOANNES ANTONIU
LAPLANCHE DOCTOR

THEOLOGVS HVIUS
ECCLESIAE RECTOR
ET DIOCCESIS SANCTI
CLAVDII OFFICIALIS
ANNO 1747.

Eglise de Mornay, au bas de la nef, sous la tribune.

Pierre tumulaire de 1 m. 62 sur 0, 63.

Il est juste d'observer que, si la pierre est tombale, l'inscription n'a pas les caractères d'une épitaphe ; elle est commémorative de la construction ou de la pose du tombeau.

Ce n'est pas à dire que la tombe soit restée à l'état de cénotaphe, mais on peut s'étonner, à bon droit, qu'elle n'ait pas enregistré la date de l'inhumation, soit sa fermeture définitive, si elle a réellement reçu en dépôt les restes de celui qui se l'était destinée.

La pierre est encadrée d'un trait simple, laissant une marge de 0,04 c. sur les bords. En tête, il se double d'un autre trait, pour enfermer le seul essai d'ornement que présente la tombe, une ligne brisée.

Le texte est gravée vers le haut et descend jusqu'au tiers du monument. Au-dessous, une croix alaisée et haussée.

Lettres très ordinaires de type et de facture ; elles ont 35 millimètres de hauteur.

ANTONIUS a été gravé sans S, à moins que le sigle n'ait disparu dans un défaut de la pierre ; en revanche, DIOCESIS est pourvu de deux C.

Mornay, anciennement paroisse du diocèse de Lyon, t détaché de l'archiprêtré de Treffort et réuni au dio-

cèse de Saint-Claude, à la création de ce dernier le 22 janvier 1742.

Cette cure est quelque peu dédaignée de nos jours; il semble qu'au XVIIIe siècle le clergé ait manifesté un sentiment tout contraire. L'official du diocèse ne croyait pas déchoir en acceptant la responsabilité de sa direction.

Jean-Antoine Laplanche a été l'un des premiers officiaux, sinon le premier, du diocèse de Saint-Claude.

XIX.

Le dallage de l'église d'Ambronay est parsemé de petites tombes anonymes.

Chaque tombelle se réduit à une dalle, portant inscrites une date et une croix, dans un cadre tantôt triangulaire tantôt en losange. Rien de plus.

Le cadre est tracé au trait, et quelle que soit sa forme, rectangulaire ou losangée, on lui retrouve toujours, un seul cas excepté, uniformément la même dimension, 0,30 à 0,50 de côté.

J'en ai compté neuf, que voici :

Grand'nef

Axe principal:

+	+
OBIIT	DIE 3o
DIE 17	OCTOBRIS
MENSIS AVGVS	1746.
1710.	

Côté droit :

+
DIE
PRIMA · MENSI
S MAII · ANNI.
1672

Côté gauche :

+
DIE IIII
SEPTEMBRIS
1734.

+
DIE
I5
OCTOBRIS
1750.

Collatéral droit :

+
DIE
IIII
APRILIS
1726
+
X FEBRVARII
1759

+
DIE 13
IVLLIY
ANo
1731
+
X
APRILIS
1768

Le collatéral nord en est privé.

La forme rectangulaire s'observe dans les tombes de 1731, 1734 et 1759, et la forme losangée dans les autres.

La tombelle la plus ancienne remonte à 1672 ; la plus récente est de 1768. Ce mode de sépulture est donc spécial au XVIIIe siècle.

Nous n'avons rencontré, précédemment, que des monuments de religieux dignitaires de l'abbaye, ne pourrait-on pas, et, en cela, il y a beaucoup d'apparence de vérité, considérer ces humbles pierres comme des tombes de simples religieux ?

Ils ont vécu dans le cloître ignorés de la foule du monde ; ils reposent, encore ignorés, à l'ombre de leur église. Ils n'inscrivent qu'une date de leur passage en cette basse vallée, celle de leur décès, le *dies natalis* de l'espérance chrétienne.

Mais, elles se présentent sous deux types ; à quelle fin ?

Apparemment d'établir une distinction. Ce n'est peut-être pas une conjecture dénuée de vraisemblance de rapporter au type rectangulaire, forme réduite de la pierre funèbre ordinaire, les tombes des religieux profès, et au type en losange, qui, dans l'art héraldique, est d'ordre inférieur, les tombes des frères convers de l'abbaye.

XX

ANNO DNI M. DCC. LXX. DIE XXVI. AVGUSTI

R.R.D.D. IOAN. BAPT. MARIA BRON EPISCOPUS

ÆGENSIS SUFFRAGANEUS LUGDUNENSIS

SOLEMNI RITU. DEDICAVIT CONSECRAVITQUE ALTARE HOC DEO

IN HONOREM B.M.V. ANNUNTIATÆ. ET RELIQUIAS S.S. MARTY- [RUM.

AMANTII, PLACIDI, ET AURELII IN EO INCLUSIT : ET SING IS [CH TI

FIDELIBUS EADEM DIE UNUM ANNUM, ET IN DIE ANNIVERSARIO [HUJUSMODI
IPSUM VISITANTIBUS QUADRAGINTA DIES DE VERA INDULGENTIA
IN FORMA ECCLESIÆ CONSUETA CONCESSIT.

Tablette calcaire, autrefois encastrée dans la face postérieure du maître-autel de N.-D. de Bourg.

Elle est actuellement délaissée derrière le chevet de l'église.

J'ai transcrit l'inscription parce qu'elle se détériore, et rapidement.

Elle s'encadre d'un cartouche, dont les angles sont taillés en quarts de cercle, et qui mesure 1m 68 sur 0,55.

De grands travaux furent exécutés à Notre-Dame, vers 1768-70.

On démolit le jubé et les murs qui clôturaient le chœur.

Les stalles furent reportées dans l'abside. La nef fut nivelée et munie d'un nouveau dallage. A l'ancienne chaire on substitua la chaire monumentale, qui existe encore ; enfin, on érigea un autel dans le goût dominant de l'époque.

L'autel fut construit en 1768.

Le devis en est conservé aux Archives départementales.

La forme était celle d'un tombeau, de trois pieds un pouce de hauteur, et quatre pieds et demi d'épaisseur.

Pour l'autel proprement dit, c'est-à-dire la table et ses supports, l'adjudicataire était tenu d'employer la pierre du pays, pour l'entablement, le marbre blanc veiné, et la pierre noire pour le socle. Des consoles, en marbre statuaire, devaient orner les angles de chaque côté.

Un rond de bosse, en vert antique, s'encastrait dans un cartouche, aussi de marbre statuaire, et était accompagné, à droite et à gauche, d'un panneau en marbre brèche de Sicile.

Sur les flancs, deux autres panneanx en marbre violet.

A l'arrière de la table, le plan prévoyait un gradin en pierre, de huit pieds de long sur quinze pouces de large, avec trois incrustations de marbre, sur sa longueur de face.

Le tout devait être poli, sculpté et mouluré conformément au plan dressé à cet effet.

Le devis portait la dépense à 1.100 livres.

L'entreprise échut à P. Milliet. Les conventions furent passées le 3 mai 1768, et il promit de livrer l'autel aux prochaines fêtes de Pàques.

Les chanoines fournirent, à leurs frais, les marbres précieux, tel que le vert antique (1).

Le tabernacle fit l'objet d'un devis séparé.

On avait d'abord prévu un tabernacle octogone.

Chaque pan, et la frise au-dessus devaient être en marbres rares incrustés, les pilastres des angles en lapis-lazulli, et les décorations, c'est-à-dire quatre chérubins, les guirlandes, les bases, les chapiteaux, astragales, corniches et le cadre de la porte en cuivre, doré à deux couches.

On s'aperçut, bientôt, que la multiplicité des faces engendrait des inconvénients pour le bon usage de l'édicule, pour la porte, surtout, qui devenait trop étroite. On les réduisit à cinq, et on substitua l'ordonnance ionique à l'ordonnance toscane primitivement adoptée.

Le chapitre prit la dépense du tabernacle à sa charge, et traita, au prix de 600 livres, le 28 juillet 1768, avec

(1) *Arch. de l'Ain.* G. 6.

François Bailly, prêtre, qualifié prieur, et Antoine Bouvier, son associé, marbriers à Lyon.

Le service de cet autel a duré jusqu'en 1878.

Il a été remplacé par l'autel actuel, un chef-d'œuvre d'orfèvrerie, il est vrai, mais qui est un solécisme dans l'église de Notre-Dame.

L'évêque consécrateur, J.-B. Marie Bron, était né à Lyon, en 1713, d'une famille ancienne, qui parvint au consulat et prit pour armes un lion d'argent à gauche, tenant une gerbe d'or et, en chef, deux étoiles d'or en champ de gueules.

Il exerçait les fonctions de vicaire général, lorsque le cardinal de Tencin, archevêque de Lyon, se le fit adjoindre, comme suffragant auxiliaire, avec le titre d'évêque d'Egée *in partibus*, le 6 octobre 1753.

Le cardinal le sacra lui-même, le 24 février 1754, assisté de Guillaume d'Hugues, archevêque de Vienne et de Henri-Constance de Lort de Sérignan de Valras, évêque de Mâcon.

Mgr de Montazet lui conserva sa suffragance, lorsqu'il succéda au cardinal de Tencin, en 1758.

J.-B. Marie Bron avait été nommé chanoine de Saint-Paul, en 1729. Le chapitre l'éleva à la dignité de chamarier, peut-être en témoignage de sympathique condoléance, en 1765, l'année même que parut une brochure intitulée : *Les dénonciateurs secrets dénoncés au public*. C'était une vengeance, à son adresse, du parti janséniste, ouvertement appuyé, à Lyon, par Mgr de Montazet (1).

Il mourut le 31 octobre 1774.

(1) Mgr Servonnet, *Notes sur les Auxiliaires de Lyon*, dans la *Semaine religieuse de Lyon*, avril 1875. — *Communication de M. l'abbé Peyrieux, chap. de Fourvière.*

XXI

MEMORIÆ ÆTERNÆ
JOANNES-FRANCISCUS
BALLAND D'AUGUSTEBOURG
TURMÆ EQUITUM DUX VETERANUS
INDIGENARUM PORTUS PACIS
IN INSULA SANCTA DOMINICA MILITUM PRÆFECTUS
MARCHIO VARAMBONIS
BARO DIVITIS MONTIS PALUDISQUE DOMINUS
ET
MARIA-ANNA DE St-SAULIEU DE Ste-COLOMBE
CONJUX DILECTISSIMA
TEMPLI HUJUS PATRONI
PIETATIS ERGO AC DEI BENEFICIORUM MEMORES
CAMPANARIUM ET SACRISTIAM DE NOVO CONSTRUI
TOTAM FERE BASILICAM REÆDIFICARE CURAVERE
ADDITIS
CAMPANIS, ALTARI MARMOREO, CANCELLIS VITREIS
CLAUSTRIS FERREIS CÆTERISQUE OPERIBUS
HOC TEMPLUM HODIE EXORNANTIBUS
ÆQUE ADEO JURE
ALTERUM A FUNDATORIBUS TITULUM
OBTINUERE
ANNO CHRISTI MDCCLXX

JEAN-FRANÇOIS
BALLAND D'AUGUSTEBOURG
ANCIEN CAPITAINE DE CAVALERIE
ET COMMANDANT DES MILICES DE PORT DE PAIX
DANS L'ILE DE St DOMINGUE
MARQUIS DE VARAMBON
BARON DE RICHEMONT ET SEIGNEUR DE LA PALUD
ET MARIE-ANNE DE St SAULIEU DE Ste COLOMBE
SA TRES CHERE EPOUSE
PATRONS DE CETTE EGLISE
POUR SATISFAIRE LEUR PIETE ET
EN RECONNAISSANCE DES BIENFAITS DE LA PROVI-[DENCE
EN ONT FAIT CONSTRUIRE A NEUF
LE CLOCHER ET LA SACRISTIE
ONT FAIT RECONSTRUIRE PRESQUE TOUTE LA NEF
ONT FOURNI LA SONNERIE ET ONT DECORE CETTE [EGLISE
D'UN AUTEL DE MARBRE, DES VITRAUX, DE LA BA-[LUSTRADE
ET AUTRES ORNEMENTS QUI L'ONT PORTEE A CE [POINT
D'EMBELLISSEMENT OU ELLE EST AUJOURD'HUI
ET EN ONT AINSI ACQUIS LE VRAI TITRE
DE SECONDS FONDATEURS
L'AN DE GRACE MDCCLXX.

Eglise de Varambon.

Ces inscriptions couvrent deux tablettes de marbre

blanc, plaquées au fond de deux niches, à droite et à gauche du chœur.

La seconde reproduit en français le texte de la première, sous une forme très exacte, en même temps que très littéraire.

Par leur aspect monumental, les niches contribuent, dans une large mesure, à la décoration du chœur. Elles ont 3 mètres 50, du pavé à la corniche, et 1 mètre 45 de largeur.

Elles reposent sur un soubassement en pierre grise polie, et sont formées chacune de deux pilastres et d'un entablement en marbre brun.

On les destina, dans le principe, à conserver la mémoire des restaurateurs de l'église et à protéger leurs bustes, dont les socles, aussi en marbre blanc, sont encore debout à leur ancienne place.

Hauteur des lettres : 18 millimètres.

Petites capitales romaines finement ouvrées.

La lecture du texte présente aujourd'hui des difficultés. Les révolutionnaires de Varambon lui ont fait subir de graves mutilations. Ils se sont particulièrement acharnés sur le texte français.

Jean-François Balland d'Augustebourg fut l'avant-dernier marquis de Varambon.

On a brodé, autour de son nom, de merveilleuses légendes.

Il serait né, dit-on, à Lantenay, canton de Brénod, et aurait quitté son village natal, avec une balle de colporteur chargée de cuillères, de peignes et de moules de boutons en bois de buis.

A Lyon, il entra, commis subalterne, dans une maison de commerce, qu'il abandonna bientôt pour gagner l'Amérique.

Devenu régisseur d'une importante fabrique de sucre, et, peu après, l'époux de la veuve du propriétaire, il aurait réalisé, dans cette branche industrielle, une fortune considérable (1).

Comme dans chaque légende, on trouve du vrai dans ce récit, mais la vérité disparaît sous l'exagération des faits.

Il paraît établi, d'après l'*Armorial lyonnais*, que J.-F. Balland descendait d'une famille lyonnaise, anoblie avec Guille Balland, en 1449. Elle possédait, au XVII[e] siècle, les seigneuries d'Arnas et de Chamburcy, en Beaujolais (2).

Il suivit la carrière des armes, fut détaché aux colonies, fait capitaine de cavalerie, et commandant des milices de Port de Paix, dans l'Ile de Saint-Domingue.

Disposant d'une grande fortune, faite ou considérablement accrue dans le Nouveau-Monde, il acquit, à son retour en Europe, le marquisat de Varambon, la baronnie de Richemont, les terres de la Palud, de la Moutonnière et du Vernay.

Il était déjà ou devint depuis seigneur de la Courbonnet, en Normandie.

On raconte qu'au retour d'un de ses voyages aux Antilles, il essuya une violente tempête. Il conjura le ciel et promit, s'il échappait au naufrage, de restaurer l'église de Sainte-Anne de Varambon. D'autres disent que trois de ses vaisseaux, chargés de denrées coloniales, furent de sa part l'objet d'un vœu. S'ils arrivaient à bon port, il rebâtirait l'église collégiale, et consacrerait à cette pieuse entreprise cinquante mille écus.

---

(1) *Mst Perret*, à Priay.

(2) André Steyert, *Armorial lyonnais*.

Quelle qu'en fût la cause, le fait existe ; l'église de Varambon fut entièrement restaurée par ses soins.

Voici le détail de son œuvre.

Fondée par les sires de la Palud et construite de 1400 à 1450, d'après les principes de l'architecture ogivale à son déclin, l'église collégiale de Sainte-Anne était demeurée la propriété particulière des seigneurs de Varambon. Les chanoines se trouvaient eux-mêmes sous leur absolue dépendance, au double point de vue de leur nomination et de leur prébende.

Elle porte 25 mètres de long, 9 de large et 11 de haut sous voûte.

Les murs furent respectés, mais on dissimula leur vétusté sous un crépi neuf recouvert d'un enduit de plâtre, et l'ogive des fenêtres céda la place au plein cintre.

On fit trois divisions de l'intérieur, le chœur ou sanctuaire, l'avant-chœur et la nef.

La nef n'avait pas de collatéraux. Un portail monumental y donnait accès. On y remarquait deux bénitiers de marbre en applique contre les murs, deux bancs, deux confessionnaux et deux chapelles.

Les chapelles étaient placées sous les vocables de Sainte-Anne et de Saint-Clair. Deux autels de pierre rose remplacèrent les anciens.

Une grille de fer doré établit une séparation entre la nef et l'avant-chœur.

L'avant-chœur était réservé au marquis et à sa famille. Deux bancs de chêne, d'aspect imposant, s'y font face. Ils ont pour dossiers des lambris à panneaux, montant à quatre mètres de hauteur, et couronnés d'une corniche et d'un fronton.

Les panneaux sont ouvragés. A droite, deux motifs.

L'un présente un navire démonté, mature et voiles rompues ; l'autre, un vaisseau, des mâts et des voiles dans le pêle-mêle de la détresse. Ils se complètent dans les deux cas, d'un instrument de manœuvre, d'un outil de pêche, de productions marines, et d'une allusion symbolique à l'abondance que le commerce procure.

A gauche, deux autres motifs, ou plutôt deux trophées. Ici, c'est un bouclier, surmonté d'un perroquet, un drapeau, un faisceau de piques, des coiffures indiennes, un casse-tête et un carquois, ingénieusement entrelacés. Là, c'est encore un bouclier, un carquois, la dépouille d'un lion, un drapeau, une masse d'armes hérissée de pointes et un cimeterre, arrangés avec une non moins ingénieuse habileté.

Le sens de ces divers symboles est assez transparent ; toute explication deviendrait superflue.

La décoration la plus riche fut prodiguée au le chœur. Ce sont d'abord les encadrements de marbre, en forme de niche, que nous venons de décrire. Un rang de douze stalles en chêne, avec lambris, corniches et sculptures, garnit le tour de l'abside. Le maître-autel est réputé un chef-d'œuvre. On y voit associés les marbres les plus rares, le marbre brun, le blanc de Carrare, le violet d'Italie, le vert des Alpes, le marbre bigarré, le jaune de Sienne, tous sont travaillés avec beaucoup de science et d'art.

Une tour, terminée en dôme, s'éleva au chevet de l'église. Elle fut pourvue d'une sonnerie à cinq cloches, dont un bourdon, et d'une horloge à quatre cadrans.

Enfin, l'opulent marquis reconstruisit la sacristie, qu'il fit lambrisser, et la dota de meubles, d'ornements de prix, d'un ostensoir en vermeil, d'un calice en or, et de cinq calices d'argent.

Une description plus minutieuse nous entraînerait hors du cadre que nous nous sommes imposé ; mais, dans ce court aperçu, se montre à nous, sous un jour suffisamment lumineux, l'œuvre réparatrice dont nos deux textes ont reçu la mission de perpétuer le souvenir.

Jean-François Balland résidait, habituellement, au château de Varambon. Il mourut à Lyon, en novembre 1774, mais il fut ramené dans son marquisat et inhumé à l'église, dans le caveau du chœur.

XXII

PIERRE ANTOINE CARISTIA
CELEBRE ARCHITECTE ITALIEN
AUSSI RECOMMANDABLE PAR SA PROBITE
QUE PAR SES TALENTS
A DONNE LES DESSINS DU CLOCHER
DE LA PORTE PRINCIPALE, DU DEGRE CIRCULAIRE
ET AUTRES OUVRAGES D'ARCHITECTURE DE CETTE
[EGLISE
ET LES A FAIT EXECUTER
L'AN DE GRACE 1770.

Eglise de Varambon.

Plaque de marbre noir encastrée à hauteur d'homme, — 1 mètre 65 — dans le mur est de la tour du clocher.

La forme est rectangulaire, et d'une superficie représentée par 0, 80 × 0, 45.

Quelques moulures l'encadrent.

Hauteur des lettres : 0, 03. Du même type qu'au numéro précédent, et burinées avec la même perfection.

L'exposé des travaux de l'église collégiale, qui pré-

cède intéressse Antoine Caristia au même titre que le marquis de Varambon, quoiqu'à un moindre degré. Celui-ci donnait les ordres et approuvait, celui-là traçait les plans et les exécutait. Or, nous avons dit ce qu'a produit cet accord.

L'escalier circulaire, rappelé dans ces lignes, fait face à l'église. Il mettait la collégiale en communication avec le chemin de ronde et le chemin du château.

Il s'élève en deux demi-cercles, d'une courbe souple et gracieuse, laissant un espace libre au centre. Vers le haut, un perron et deux piliers simulent une entrée.

Il a été restauré en 1887.

Pierre-Antoine Caristia était, effectivement, d'origine italienne peut-être même florentine, comme le ferait supposer son nom.

Il habitait Montluel, et sa femme était de Pérouges.

Il a laissé, dans le département, bon nombre d'ouvrages d'architecture, très estimés de nos jours, la sacristie et l'escalier d'honneur de l'abbaye d'Ambronay, l'hôpital de Montluel, l'église de Pont-de-Veyle et, probablement aussi, les stalles de Treffort, où il me semble reconnaître son dessin et son habituel procédé de décoration.

Le texte de notre inscription ne s'est donc point montré trop flatteur à son endroit. Ces citations le justifient.

Les Caristia ont fait école, à Lyon, au début du XIX[e] siècle.

XXIII

ICI EST LE TOMBEAV
DE LA FAMILLE DE FOREST
.... ESCYER
PREVOST ET CHA

TELAIN DE LA VILLE
DAMBRONAY
REQVIESCANT
IN PACE

. . . .

. . . .

. . . .

Eglise d'Ambronay ; collatéral nord, 6e travée,

Il fait pendant à la tombe du prieur Réginald de Malyvert, qui occupe la place correspondante, dans le bas-côté droit.

La dalle a beaucoup souffert, et plus de mutilation que d'usure.

Son métré superficiel s'exprime par 1 mètre 85 × 0, 95.

Il n'est plus possible de reconstituer intégralement l'épitaphe.

Les points suppléent aux parties du texte n'offrant pas des garanties suffisantes d'exactitude.

La tombe est entourée d'un filet en creux, et non de l'épitaphe, qui est cantonnée dans le champ.

Hauteur des lettres : 0, 06.

Gravure très commune.

L'écu des Forest complète la décoration de la tombe, d'or à trois pals d'azur, au chef d'or chargé d'un lion passant d'azur.

Le premier des Forest qui arriva à la noblesse serait Claude, écuyer et prévôt de l'abbaye, qui vivait en 1550 et testa en 1585 (1).

(1) Guich., *Généal. Bugey*, III, 107.

La filiation remonte cependant plus loin. C'est l'un d'eux, Antoine Forest, qui rédigea le procès-verbal de l'Assemblée de 1490, où le Coutumier d'Etienne de Morel reçut l'approbation du chapitre.

Il était originaire de Châtillon-les-Dombes, et exerçait le notariat à Ambronay, *coram mandato nostro, videlicet Anthonius Foresii, de Castellione Dumbarum oriundus, presentialiter burgensis et habitator Ambroniaci, publico sacri romani imperii notario* (1). La theyssonnière ajoute prévôt, mais l'expression est de trop; elle n'cst pas dans le texte (2).

La charge de prévôt est demeurée héréditaire, dans la famille, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

C'est comme seigneur du fief de la cour prévôtale d'Ambronay, que Gaspard-Marie-Hélène de Forest de Vavres comparut à Belley, le 16 mars 1789 (3).

XXIV

+
TOMBE
DES · FRER^S
BOSSU
1774·

Eglise d'Ambronay ; basse-nef septentrionale, quatrième travée.

Tombe d'une extrême simplicité.

Longueur, 1 m. 12, largeur, 0,60.

(1) *Arch. de l'Ain*, H. 92.
(2) *Rech. hist.* Pièces justif. p. 18.
(3) Rév. du Mesnil, *Arm. de l'Ain*.

L'épitaphe est gravée en tête; elle est entourée d'un cadre tracé au trait, mesurant 1 mètre 20 et 0, 44 sur ses côtés.

La croix initiale est reportée sur la marge, au-dessus de l'encadremsnt.

Au bas, dans une situation identique, un petit losange.

Hauteur des lettres : 0,06 1/2.

Exécution très ordinaire.

Les Bossu ne sont plus représentés à Ambronay.

Je connais plusieurs familles de ce nom. Rien ne prouve qu'elles soient sorties d'Ambronay, et qu'il y ait entre elles communauté d'origine.

XXV

HAEC · CRUX
ANNO · DOMINI
1783 FACTA
EST · SUMPTI
BUS · PAROCH
IAE · RECTORE
D^{o} J$^{o}_{o}{}^{o}$ F$^{o}_{o}{}^{o}$ JAGOT
+
IHS

Croix du cimetière de Mornay.

Elle est voisine de l'église, et située à droite du passage qui conduit vers l'entrée.

Hauteur des lettres : 32 millimètres.

Rien à en dire sinon qu'elles sont régulières, mais sans mérite artistique.

Les mots sont séparés par un trait court et vertical, le point allongé.

L'inscription se lit sur le pied de la croix, où, pour parler plus exactement, sur la pierre taillée en cube, qui lui sert de socle, entre le piédestal et la base du fût.

Le monument et, en particulier, le piédestal, revêt tout à fait le cachet architectural de l'époque, style bâtard, où la courbe joue le grand rôle, en adoucissant la plupart des angles, c'est-à-dire en amollissant ce qui fait l'harmonie de l'art de construire, et lui donne une expression de force et de vitalité.

XXVI

PRIES · POUR · SIEUR
ANTOINE · CESAR
ROJAT · ET · POUR
DAME · BARBE
MICHALET
GRATUS · POSUIT · GENER
ANNO 1783

Eglise de Treffort; chapelle du Sacré-Cœur.

Hauteur des lettres : 32 millimètres.

Le trait est bon.

La tombe ne présente pas la forme accoutumée des dalles funéraires; elle adopte celle d'un quadrangle rectangle, de 0, 80 de côté.

Une bande en creux, de 15 millimètres de largeur, lui sert d'encadrement.

SIEUR, à la première ligne, et DAME, à la quatrième,

qualité pourtant bien anodines, ont été martelés pendant la Révolution.

Nota. — En la même église de Treffort, l'épitaphe de Louis de Seyturier, seigneur de la Verjonnière, décédé le 25 septembre 1587, que Guichenon a lue et transcrite sur sa pierre tumulaire (1), a éprouvé un traitement analogue, Mais ici, la détérioration est plus profonde. On déchiffre encore 25 SEPTEMBRE, et ces deux mots suffisent à orienter l'interprétation.

La tombe du seigneur de la Verjonnière fut, originairement, placée dans la chapelle des Seyturier; depuis, elle a été transférée dans la grand'nef, où elle fait dalle, à gauche, à 1 m. 50, en avant du chœur.

XXVII

A LA MEMOIRE
DE BALTHAZARD
MICHON DECEDE
LE 3 MARS 1804
AGE DE 83 ANS
8 M · J ·
CHERI ET REGRETE
DE TOUS

Eglise de Priay, mur extérieur de la chapelle du Rosaire.

La pierre est enchassée à 1 mètre au-dessus du sol.

A défaut d'épitaphe, le type indiquerait sa destination funèbre.

---

(1) *Hist. Bresse*, III 369.

Elle se présente sous la forme d'un cippe antique, avec base, dé et corniche, mais sans fronton.

Sa hauteur totale est de 1 mètre 30, et sa largeur moyenne de 0,66.

Hauteur des lettres : 0,06 1/2 centimètres.

Les Michon ont débuté par le notariat.

Ils viennent de Renaison, dans la Loire, où André Michon était notaire, vers le milieu de XVI[e] siècle.

Ils acquirent Chenavel, en 1655, et, vers 1756, la Tour de Priay.

Balthazard Michon jouissait du titre de Conseiller du roi ; il remplit longtemps les fonctions d'avocat au bureau des Finances de la Généralité de Lyon.

C'est par sa fille, Jeanne-Marie Michon, qui avait épousé Ennemond-Auguste Hubert de Saint-Didier, et qu'il fit héritière de ses propriétés de Bresse, que les Saint-Didier se sont établis à Priay.

XXVIII

D O M
CI-GIT
JN. M. ALEXANDRE
COLABAU DE JULIENAS
ANCIEN LIEUTENANT
COLONEL AU REGIMENT
DES GARDES FRANÇAISES
ET CHEVALIER DE L'ORDRE
DE ST LOUIS
DECEDE A ST MAURICE
DE REMENS
LE 21 JUILLET
1812
PRIEZ DIEU POUR LUI

Eglise de Saint-Maurice-de-Rémens, sous le clocher.

L'épitaphe couvre intégralement la tombe.

On trouve à cette dernière 2 mètres 24 sur 1 mètre 15 de dimension.

Sur les côtés, court un trait unique, à 0,05 de l'arête angulaire, coupé en quart de cercle aux quatre angles. Pas d'autre ornement.

Hauteur des lettres : 0,05 1/2 Les lettres dédicatoires ont 0,07, et celles de la deuxième ligne 0.06.

Au point de vue de la facture, trait sûr et net.

Jacques-Marie-Alexandre Colabau eut pour père Jacques Colabau, seigneur de Châtillon-la-Palud, et pour mère Françoise Vende de Saint-André, dame de Juliénas et de Vaux.

Héritier de sa mère, il prit le titre de Juliénas. Il ne porta pas le nom de Châtillon, par suite du décès de son père postérieurement à la suppression des noms féodaux.

Lorsque la Révolution traita les Français en suspects, Alexandre Colabau s'exila avec son père. Réfugié à Naples, il épousa la fille d'un émigré, et eut quatre enfants de cette union. La gêne ne tarda pas à pénétrer au foyer.

Informé de sa situation précaire, Claude Colabau de Rignieux, son oncle, qui n'avait pas quitté la France, et habitait Saint-Maurice, se mit en mesure de lui procurer des ressources. Le projet présentait des difficultés, car tout envoi d'argent aux émigrés était puni de mort, comme entaché de trahison.

Ici se place une anecdote intéressante, que je suis heureux de citer.

Les affaires des Français réfugiés à l'étranger étaient administrées, dans notre région, par un banquier secret,

qui résidait à Lyon et se tenait en communication constante avec eux. Mais il fallait lui verser les fonds.

Claude de Rignieux fit choix d'un enfant de Saint-Maurice de 12 à 15 ans, à l'intelligence vive, plein de sens et d'ardeur. On le déguisa en mendiant, et les valeurs à remettre au banquier furent cousues dans les loques de ses vêtements.

L'enfant partit, demandant, le long de la route, son pain à la charité publique. Il déposa fidèlement la somme dont il était porteur, à l'adresse indiquée et revint, avec la décharge, à Saint-Maurice, déjouant toujours par les mêmes moyens, la surveillance inquiète des agents de la tyrannie au pouvoir.

Arrivé à l'âge d'homme, l'enfant devint maire de Saint-Maurice. C'était le père du docteur Roux, mort à Meximieux il y a quelques années.

L'éminent praticien aimait à raconter cette honorable aventure, qui fut, vraisemblablement, le point de départ de la haute situation, à laquelle il parvint dans la suite.

Rentré en France, en 1802, Alexandre Colabeau se retira à Saint-Maurice, auprès de son oncle, qui, n'ayant pas d'enfants, le fit héritier,

Il y est mort à l'âge de 70 ans, laissant une mémoire entourée de l'estime universelle.

Il y a trente ans, m'a-t-il été dit, les vieillards, qui l'avaient connu, parlaient encore de lui avec une profonde vénération.

Les Colabau sont de Lyon. On y rencontre Durand Colabau, drapier, en 1590, et échevin, en 1593 (1).

Ils prirent pied en Bresse, avec Pierre Colabau, Con-

---

(1) Rév. du Mesnil. *Arm.*, V° Colabau.

seiller du roi en la Cour des monnaies, sénéchaussée et présidial de Lyon.

Il acquit, le 24 septembre 1718, pour 80,000 livres, la baronnie de Châtillon-la-Palud et ses dépendances, Rignieux, Mollon, Bublanne et Villette de Loyes.

Le vendeur était Alexandre Perrachon, son beau-frère (1).

Ses deux fils lui succédèrent, Jacques à la baronnie de Châtillon-la-Palud, et Claude à la seigneurie de Rignieux.

Jacques devint seigneur de Juliénas et de Vaux par son mariage avec Françoise de Vende de Saint-André. Il fut le dernier baron de Châtillon et de Villette.

Son émigration, en 1790, entraîna la ruine de la maison Les biens-fonds dépendants de la baronnie de Châtillon furent confisqués, et on démolit le château.

Claude, son frère, fit bâtir le château de Saint-Maurice, où il se fixa.

La Révolution ne l'inquiéta point. On ne toucha à son château que pour en abaisser les deux tours, au nom de l'égalité.

Les Colabau blasonnaient d'azur à la bande d'argent, chargée de trois mouchetures d'hermine.

Abbé Fr. MARCHAND.

---

(1) *Arch. du château de Saint-Maurice-de-Rémens.*

L'abbé Jean-Baptiste BOTTEX

d'après une biographie récente

Pour nous autres ses compatriotes, la personnalité de l'abbé Bottex se détache vivement sur le fond sombre de la Révolution.

Qui ne connaît, au moins de nom, ce prêtre aimable, que la politique arracha au ministère paroissial pour en faire un martyr ?

Figure attachante s'il en fut ; car, vouloir passionnément le bien de son pays, refuser de trahir les droits de l'Eglise, sa mère, et répandre son sang pour ces deux causes, l'estime humaine a-t-elle rien de plus sacré ?

Son histoire manquait.

Qu'étaient les courtes biographies à lui jusqu'ici consacrées ? Ecrites sans fondements stables, beaucoup plus dans un but de dévotion que de recherches scientifiques, elles ne répondaient pas, avec l'ampleur désirée, au touchant intérêt qu'ont voué les diocèses de Lyon et de Belley à la grandeur de cette immolation. Elles devaient être sans lendemain.

Il n'en est plus de même à cette heure. M. l'abbé Dementhon, professeur au Grand Séminaire de Brou, publie sa vie en un fort beau volume in-8° de 400 pages. La plupart des faits qui en constituent les chaînons, je n'ose dire la chaîne, on verra dans un instant qu'elle n'existe pas, seraient sans compréhension pris à part, en dehors des grands événements politiques qui

ouvrent la période révolutionnaire en 1789. Aussi, le cadre est-il largement développé. C'est, à la fois, une biographie et une étude générale d'histoire religieuse.

Le titre l'expose avec le meilleur à-propos : *Une Victime des Septembriseurs. — Etude d'histoire religieuse sur les débuts de la Révolution.*

Pourtant, par le fait seul de ce rapprochement, il semble que l'abbé Bottex tienne une place trop effacée dans le récit. Je vais essayer d'en dégager la physionomie et de la faire apparaître dans un relief plus vigoureux. Quant aux lacunes de son existence, trop nombreuses il est vrai, s'il y a impossibilité matérielle d'y suppléer, nous en présumons toute la valeur morale, car les actes que nous connaissons de ce saint prêtre donnent la note et le sens exacts de ceux qui nous échappent.

***

L'abbé Bottex se prodiguait peu.

On ne connaît de lui ni discours, ni écrits.

Etait-ce donc un homme d'action ? C'est peu probable, au moins dans le sens que nous donnons à ce terme aujourd'hui. Les documents contemporains se montreraient, dans ce cas, plus prolixes de détails à son sujet.

Prêtre d'une doctrine sûre, profondément pénétré de ses devoirs sacerdotaux, d'une conduite esclave de la règle, et, par-dessus tout, doué d'une droiture de sens et d'une rectitude de jugement peu communes, il apparaît comme une de ces intelligences plus solides que brillantes, qui n'illuminent peut-être pas d'éblouissantes clartés le milieu où elles ont vécu, mais en sont l'ornement, le réchauffent et le fécondent.

Au physique, il était pourvu d'une constitution robuste et d'une puissante musculature. Il portait la taille haute

et les cheveux noirs. Le comte de la Theyssonnière, qui l'a connu, le représente « avec un tempérament sanguin, ayant de la peine à modérer l'expression de ses sentiments, et laissant vite voir, sur sa physionomie, tous les mouvements de son âme. »

Figure fine, intelligente et expressive, c'est bien ainsi que le fait apprécier la gravure qu'édita Déjabin, en 1790, et qui nous est soumise en fac-simile.

Le seul écrit, que l'on ait de sa main, est un cours de Physique, avec un traité analytique d'histoire naturelle, donné au séminaire de Saint-Irénée. Ce serait, néanmoins, s'aventurer beaucoup que de considérer cet ouvrage comme l'expression de ses idées personnelles sur la matière. Avait-il approfondi ces questions, à l'âge où il professait ? C'était bien plutôt le travail collectif des maîtres qui l'avaient précédé.

Aussi, devant cette pénurie de documents, la reconstitution de la vie de son personnage a-t-elle exigé, de la part de l'auteur, des recherches longues et pénibles.

La plupart de nos grands dépôts d'archives ont été mis à contribution, les Archives nationales, les Archives de la Côte-d'Or, celles du Rhône et de l'Ain. Je ne puis citer les collections particulières ; elles se chiffrent par douzaines.

Les bibliothèques, à leur tour, publiques et privées, la Bibliothèque nationale elle-même, ont dû s'ouvrir et livrer leur contingent.

Le nombre des références est incalculable.

On ne peut qu'admirer sans réserve la somme d'efforts, de temps et de lectures dépensée à ce travail.

Maintenant, que savons-nous de la vie de l'abbé Bottex ?

C'est à Neuville, gros bourg situé sur l'Ain et à la

lisière orientale de la Bresse, qu'il vit le jour, le 26 décembre 1749.

Son père y exerçait le notariat.

On ne peut visiter la partie haute de Neuville, sans que l'œil s'arrête sur la maison où il est né et qui a dû peu changer depuis.

Elle a été l'objet d'une vente récente, mais sans passer en des mains absolument étrangères (1903).

Par sa mère, Anne Montagnat, il était apparenté aux Vingtrinier et aux frères Joseph et Gabriel Michaud, auteurs de l'*Histoire des Croisades* et de la *Biographie universelle*.

Le nom s'est conservé jusqu'en ces derniers temps, et j'ai tout particulièrement connu Mlle Adèle Bottex, dont la mort en entraîne l'extinction.

A l'âge des études classiques, le jeune Bottex suivit les cours du collège de Bourg. Les Jésuites l'avaient quitté sur un ordre du Parlement de Dijon (juillet 1763), mais l'abbé Champion, originaire de Poncin, presque un compatriote, venait d'en prendre la direction.

Par vocation, il inclinait vers la carrière ecclésiastique. De Bourg, il entra au grand séminaire de Saint-Irénée et y reçut la prêtrise, le 19 mars 1774.

Trois circonstances à retenir signalèrent ce lustre de sa vie : le grade de docteur en théologie de l'Université de Valence, qui lui fut conféré le 7 mai 1772, son professorat de Philosophie, en 1773, et son professorat de Logique, à la même maison de Saint-Irénée.

Le ministère l'attirait davantage. Après la clôture de l'année scolaire, en novembre 1774, l'autorité diocésaine lui confia le vicariat de Saint-Jean-le-Vieux. Il en remplit les fonctions neuf mois, et n'en fut déchargé que pour

assumer l'administration paroissiale de son pays natal. Le curé, Charles Vicaire, en avait résigné le titre en sa faveur.

L'abbé Bottex dirigea la paroisse de Neuville pendant quinze ans, se montrant, en toute occasion, « un prêtre irréprochable dans ses mœurs, profond théologien, très instruit et parfait honnête homme. »

Les difficultés de toute nature, surtout d'ordre financier, rencontrées par le gouvernement de Louis XVI l'engagèrent à convoquer les Etats-Généraux.

Le 24 janvier 1789, les trois Ordres de la nation furent invités à élire leurs représentants.

En Bresse, les comices s'ouvrirent à Bourg, au matin du 23 mars, dans l'église des Dominicains.

En qualité de curé de Neuville, l'abbé Bottex disposait d'un suffrage.

Le bas clergé qui, dans sa presque totalité, soit les dix-neuf vingtièmes, sortait du Tiers, et avait conscience de sa force, élut deux des siens, l'abbé Gueidan, curé de Saint-Trivier-de-Courtes, et l'abbé Bottex.

Celui-ci jouissait de l'estime et de la confiance à peu près générales de ses confrères.

Déjà, ils lui en avaient manifesté les preuves.

Les curés de l'archiprêtré de Treffort l'avaient délégué à l'Assemblée provinciale du clergé, qui se tint à Bourg en novembre 1779. D'autre part, nous le voyons à la réunion électorale de Bourg au nombre des neuf commissaires chargés de rédiger les cahiers des doléances du clergé bressan.

Il se trouvait donc, en quelque sorte, désigné au choix es électeurs.

L'abbé Cattin assure, sans le prouver, qu'il réunit tous les suffrages des prêtres de la province.

L'assemblée électorale de Bourg prit fin le 8 avril.

Après avoir remis, pendant son absence, le service de sa paroisse aux chanoines de Poncin, l'abbé Bottex gagna Versailles. Il y arriva dès les premiers jours de mai. Le 5 eut lieu l'ouverture des Etats-Généraux.

Les historiens ont assigné bien des causes à la Révolution de 1789; la seule vraie, qu'on dissimule et pour cause, est d'ordre religieux.

La Révolution n'est qu'une phase de la lutte du protestantisme, en vue de supplanter le catholicisme en France.

Cette lutte dure depuis quatre siècles et se poursuit, de nos jours, plus activement que jamais.

Observez la législation issue de nos Assemblées révolutionnaires, vous y distinguerez toujours la marque réformiste.

Pour l'exécution de ses plans, la secte s'est associé la Juiverie et la Franc-maçonnerie, mais l'influence protestante anglaise, parfois prussienne, reste prédominante.

Le but de cette trahison, car c'en est une, tend à réduire la France au rôle de satellite anglais.

L'Angleterre fournit les fonds.

Qu'avez-vous fait de la France? criait Bonaparte aux vendus du Directoire.

Il connaissait tous les marchés.

L'égoïste Albion ne lui pardonna jamais sa clairvoyance politique.

Nous allons voir attelée à cette œuvre notre première Assemblée ; mais revenons à notre personnage.

Quel fut le rôle de l'abbé Bottex aux Etats-Généraux?

Il se révèle, d'après les comptes rendus des séances, assez modeste, peut-être même un peu effacé.

On ne voit pas qu'il ait pris la parole, pendant la législature. A un moment, il fut élu adjoint au *Comité des Rapports;* c'était une sorte de Commission, dont la rédaction des rapports, sur les travaux de police générale et d'ordre public, constituait l'exclusive attribution.

Son assiduité aux séances ne se démentit pas un instant.

Les excès de la foule, qui de jour en jour devenaient plus menaçants, en détournaient cependant un grand nombre de ses collègues.

Il brava tout et, jusqu'au dernier jour de la Constituante, il demeura fidèle à son mandat.

On peut lui rendre le témoignage qu'il coopéra à tout ce que l'Assemblée promulga d'utile, mais qu'il est en droit de décliner, devant l'histoire, toute responsabilité en ce qui regarde les fautes et les attentats aux principes fondamentaux du royaume.

L'ancienne division par Ordres fut d'abord maintenue à l'Assemblée; mais, un mois à peine s'était écoulé, que leur cohésion se désagrégea, et le classement de la représentation nationale s'effectua selon les opinions respectives des députés. D'où plusieurs groupes politiques.

L'abbé Bottex siégea à la droite royaliste et libérale.

Deux pièces, qui ont survécu et qu'on retrouve parmi les imprimés de l'époque, sont la démonstration manifeste de son royalisme.

Au retour de Varennes, l'exercice du pouvoir royal fut suspendu par divers arrêtés de la Constituante. La droite protesta contre l'atteinte portée à l'autorité du roi, et lança une *Déclaration* à la date du 29 juin 1791.

Trois mois plus tard, à la veille de la séparation de l'Assemblée, une seconde protestation du même groupe répudiant les actes et les décrets subversifs, vôtés au cours de ses trois années d'existence, fut adressée à la nation.

La première était signée de 290, et la seconde de 208 députés fidèles à la monarchie.

L'abbé Bottex comptait parmi eux.

D'un autre côté, nous voyons une preuve de son libéralisme dans ce fait que, pour la vérification des pouvoirs en commun, il se rallia au Tiers, qui s'était érigé en Assemblée nationale, et cela dès le 27 juin, deux jours avant que le roi se fut résolu à conseiller cette mesure.

Il nous reste à examiner quelle fut l'attitude de l'abbé Bottex, en face des lois de persécution dirigées contre l'Eglise.

La Constituante s'essaya dans cette voie à l'orageuse séance du 13 avril 1790, en opposant une fin de non-recevoir à la proposition de reconnaître le catholicisme comme religion d'Etat. L'obstruction des tribunes et des députés de la gauche contraignit 397 membres de la droite à quitter la salle des séances.

Ils crurent devoir exposer, dans un manifeste au public, la vérité des faits et les motifs qui avaient réglé leur conduite.

Parmi ces députés patriotes, nous avons le plaisir de retrouver le nom de l'abbé Bottex.

Non-seulement l'Assemblée ne voulait pas du catholicisme pour religion d'Etat, elle voulait l'assujettir à l'Etat. A cette fin, elle décréta, en juillet 1790, la Constitution civile du clergé. Cette loi, calquée sur la Constitution qui régit l'Eglise anglicane, proclamait le schisme en France, et imposait aux ecclésiastiques un serment d'adhésion.

Les sentiments personnels de l'abbé Bottex sur le nouveau régime, introduit par ce décret, ne sont pas explicitement connus ; mais nous possédons des témoignages qui en sont les reflets fidèles.

C'est, d'abord, son adhésion publique à l'*Exposition des principes,* que publièrent les évêques de l'Assemblée. Ils s'élevaient contre la loi et cherchaient à éclairer l'opinion.

C'est, en second lieu, la signature donnée par lui à la *Déclaration* que rédigèrent 98 députés ecclésiastiques certifiant, en réponse à vingt-sept dissidents, rester attachés aux principes qu'avaient proclamés lesdits évêques.

Prêta-t-il le serment schismatique?

A aucun moment il n'eut cette faiblesse.

Un arrêté du Directoire de Bourg, du 5 février 1791, le déclare en termes exprès : « Considérant, dit-il, qu'il est certain, par le certificat de la municipalité de Neuville, que le sieur Bottex n'a point prêté le serment ordonné par la loi du 26 décembre .. »

Au reste, l'abbé Bottex se prononça sans restriction contre la licité de cet acte, dans une brochure qui parut sous le titre : *Lettres de plusieurs curés, députés à l'Assemblée nationale.* La pièce est sans nom d'auteur, mais les *Anecdotes* de Lalande l'attribuent formellement à MM. Bottex et Gueidan.

Comment se fait-il que, sur un point aussi grave, on ait pu suspecter sa conduite ?

C'était le résultat d'une erreur. Nous le savons maintenant; M. Dementhon l'a démontré de la façon la plus indiscutable. Erreur d'autant plus généralement admise, qu'elle provenait de sources plus autorisées.

On en connaissait surtout deux.

En premier lieu, le *Moniteur universel*, qui était réputé la plus sûre.

On lit à la *Table des matières* : « M. Bottez, curé, prête son serment civique et religieux, en 1790, à la séance du 27 décembre, racontée au n° 362 du journal, année 1790. » Or, M. l'abbé Dementhon oppose le *Moniteur* à lui-même.

Au procès-verbal de la séance indiquée, qu'il a consulté en original aux Archives nationales, on ne rencontre aucun prestataire de serment du nom de Bottex ou Bottez.

A son tour, la *Biographie moderne*, dite *Biographie de Leipzig*, affirme que « M. Bottex prêta le serment de soumission religieux en 1790. » Ce ne pouvait être, en tout cas, que du 27 décembre 1790 au 4 janvier 1791, délai de rigueur. Mais, ici encore, les procès-verbaux de l'Assemblée démentent le fait. L'abbé Bottex n'est pas inscrit au nombre des prêtres qui s'assermentèrent dans cet intervalle.

Il reste donc indemne de toute imputation à cet égard.

Le digne ecclésiastique ne se faisait pas illusion sur les conséquences de son refus. Il les affronta courageusement.

Le 5 février 1791, le Directoire de Bourg le déclara démissionnaire de sa cure de Neuville.

L'élection de son successeur dut avoir lieu le lendemain. Ce n'est, pourtant, qu'en septembre qu'apparaît la signature de l'intrus dans les registres de la paroisse.

Il se nommait Philibert Grangier, était natif de Feillens et arrivait de Revonnas où il était vicaire.

Après la séparation de la Constituante, fin septembre 1791, l'abbé Bottex jugea prudent de ne pas rentrer à Neuville; d'autre part, s'exiler lui répugnait. Il crut devoir rester à Paris, et alla se fixer au Séminaire des Missions étrangères.

Les temps étaient trop troublés pour lui donner l'espoir d'y trouver la sécurité.

Le 11 août 1792, l'Assemblée législative, encore plus ombrageuse que sa devancière, édictait la loi dite de Police générale, loi monstrueuse qui livrait les citoyens honnêtes à la discrétion du premier vaurien venu.

Dès lors commença la chasse au prêtre sur tout le territoire et, notamment, à Paris.

C'était toujours, ne l'oublions pas, l'esprit de la Réforme qui soufflait.

Dans la nuit du 14 au 15 août, vers les onze heures du soir, une troupe de fédérés marseillais fit irruption aux Missions étrangères; elle réclamait deux personnes qu'elle y croyait cachées.

On visita la maison sans les rencontrer; mais une lettre de l'abbé Maury, plus tard archevêque de Paris et cardinal, qui avait émigré à Coblentz, égarée sur la table de l'abbé Bottex, le fit arrèter.

Après interrogatoire à la section, l'arrestation fut maintenue. L'abbé fut conduit à la Force et incarcéré.

Aucun incident ne marqua sa détention, sauf la discussion agitée entre les codétenus ecclésiastiques et, spécialement, entre l'abbé Bottex et l'abbé Flaust, curé de Maisons-Alfort, près Paris, au sujet du Petit Serment ou Serment de Liberté-Egalité.

Il était conçu en ces termes : « Je jure d'être fidèle à la Nation et de maintenir la Liberté et l'Egalité, ou de mourir en les défendant. »

La Législative l'avait voté dans sa séance du 14 août, D'abord restreint aux seuls membres de l'Assemblée, on avait fini par l'imposer à tous les citoyens.

Fallait-il s'y soumettre ou le répudier ?

La question était partagée et, dans chaque parti, on comptait des esprits éminents.

L'abbé Bottex opinait pour la non-licité, parce qu'à ses

yeux, la formule impliquait l'approbation de toutes les mesures attentatoires à la liberté de l'Eglise ; l'abbé Flaust avait adopté l'opinion contraire.

Cependant, l'exaltation de la fureur populaire allait toujours grandissant.

La prise de Verdun par les Prussiens la porta à son comble. On voyait déjà l'ennemi aux portes de Paris et des conspirateurs partout. Le massacre des prisons fut résolu.

La boucheris dura de quatre à cinq jours.

Le protestantisme prenait amplement sa revanche de la St-Barthélemy.

A la Force, on organisa un simulacre de tribunal.

Lorsqu'il comparut devant ses juges, l'abbé Bottex n'eut pas de peine à se disculper. Chose incroyable, il fut renvoyé absous. Néanmoins, il n'était pas sauvé. Les bourreaux parlaient en maîtres ; ils exigèrent de lui le serment de Liberté-Egalité. Les convictions du saint prêtre ne lui permettaient pas de le prononcer ; il épondit par un refus, et succomba aussitôt sous les coups des assassins.

L'abbé Bottex mourut victime de sa délicatesse de conscience, la question de la légitimité du serment restant au moins douteuse.

*
* *

Il résulte du tableau que nous venons d'esquisser que la vie de l'abbé Bottex se divise nettement en trois phases : le ministère paroissial, la députation, le martyre. Ce sont les trois grands centres d'attraction qui résument son activité intellectuelle, les foyers qui l'expliquent et l'éclairent.

L'adoption qu'en a faite M. l'abbé Dementhon pour la distribution de ses matières, est d'un heureux effet. Le livre y gagne en clarté, on en saisit mieux le plan, et, partant, la lecture en devient plus attrayante.

C'est de sa plus belle plume que l'historien nous a retracé cette vie sacerdotale.

Sa langue, éminemment classique, n'a pas heureusement frayé beaucoup avec les écrivains décadents de notre époque. Sa manière est très correcte; elle se présente sans heurts, douce, moelleuse, pleine d'onction et d'aménité. Et, de la première page à la dernière, ces qualités se soutiennent sans jamais faiblir. Ne concluez pas à la monotonie pour cela; rien n'est moins monotone.

L'auteur n'est certes pas au-dessous de son héros.

Ce qui frappe surtout, au cours de cette existence de quarante-trois ans, et je veux, à mon tour, insister sur ce point, c'est l'uniformité, dans la sainteté, de la vie de l'abbé Bottex.

Il se montra chrétien et Français en tout et toujours.

Tous ses actes sont marqués à ce double cachet. Et ce caractère, nous avons eu soin de le dire, se manifeste jusque dans la consommation de son martyre.

N'anticipons pas sur les jugements de l'Eglise.

Mais quelle droiture, quelle maîtrise de soi, que de vertus cette supériorité d'âme suppose!

C'est bien avec justice qu'on songe à le glorifier de l'auréole des bienheureux.

Il est un parfum d'une autre nature, dont on se sent pénétré en parcourant ces pages. Le livre en est tout imprégné. M. Dementhon l'a écrit moins avec l'amour que tout auteur éprouve pour son sujet de prédilection, qu'avec l'affection engendrée par les liens du sang.

« La grâce du sacerdoce, dit-il quelque part, n'a cessé de se perpétuer jusqu'ici dans les diverses branches de cette famille... On ne reprochera pas au prêtre, qui écrit ces lignes, de revendiquer, par un légitime sentiment de fierté chrétienne, l'honneur d'une telle parenté. »

C'est donc le cœur, autant que la main, qui a tenu la plume au cours du récit.

L'impartialité n'en souffre pas néanmoins.

Nous avons parlé, au début de cet article, des références dont l'auteur s'autorise. Nous n'y reviendrons pas ; nous appuyerons cependant, à ce propos, sur un détail particulier.

Non-seulement il indique les sources, elles sont encore commentées, éclaircies, rectifiées. Et ces commentaires, procédant d'une science de bon aloi et d'une critique solide, donnent à l'ouvrage un supplément de valeur, qui ne manquera pas d'être apprécié.

Tel en est le développement qu'à elles seules, les notes formeraient un volume à part de fort convenable format. Elles seront consultées avec profit par ceux que travaille la passion des études historiques.

Il y a quarante ans à peine, l'histoire n'était qu'éloquence et littérature. Il n'en va plus de même aujourd'hui. Elle tend à devenir une science ; elle a ses règles et sa méthode. Je félicite M. l'abbé Dementhon d'avoir compris cette évolution, et d'en avoir pratiquement tenu compte.

On ne parle plus d'autorité ; on interroge lès documents ; on n'avance rien qu'on ne sache d'original, on produit ses attestations. C'est que le renvoi à des ouvrages autorisés, à des cotes d'archives, tout l'appareil critique, en un mot, constitue les meilleures conditions de crédibilité que le public soit en droit d'exiger.

Pour finir, la biographie de l'abbé Bottex est un hommage de respect filial, c'est-à-dire un hommage du cœur, elle est écrite dans une langue d'exquise pureté, et la méthode scientifique en est excellente ; pour ces trois raisons, je lui souhaite, tout à la fois, une large publicité et le plus durable des succès.

F. M.



Cliché A. HUDELLET

PÉROUGES

Porte de la première enceinte

Extraits d'une Monographie de Pérouges

CHAPITRE VI

Visite archéologique.

Oh! Glorieux débris d'une époque lointaine
Où vingt siècles passés dorment ensevelis !

Le visiteur qui, venant de Meximieux arrive au hameau du Péage, a deux chemins principaux pour monter à Pérouges, et même trois s'il veut prendre la route carrossable qui fait un grand détour en passant par La-Glaye. Le premier qui se présente à lui est le plus court mais aussi le plus abrupt, c'est celui qui aboutit à la porte Langlois, nommée ainsi du nom du commandant du siège de 1469 contre les Dauphinois : l'autre, plus pratique, se nomme la Grand'Côte où certains croient retrouver les vestiges de l'ancienne voie romaine; il aboutit sur la place du Plâtre, puis tournant brusquement à droite, il arrive aux débris du bastion qui défendait la première enceinte.

Franchissons avec le visiteur, la première porte en ogive, et suivons-le dans le bastion et la courtine établie entre les deux enceintes.

Le bastion est malheureusement masqué à l'extérieur, en partie du moins, par une construction particulière récente, mais l'intérieur est très remarquable; on y voit, au rez du sol, les embrasures et les meurtrières des pièces d'artillerie qu'on a dû y placer pour la défensive, ainsi que les naissances de la voûte qui en faisait une véritable casemate; en haut, sont d'autres ouvertures qui ont dû faire l'office de mâchicoulis ; cette ruine et le terre-

plein qui est auprès s'appelle : le boulevard, du patois, *baleverd.*

Laissant à gauche la magnifique église que nous décrirons plus loin, contemplons en passant le splendide paysage qui se déroule sur l'immense plaine de La-Valbonne, puis arrivons devant la deuxième porte, également ogivale, que surmonte une tour carrée dont les murs sont intacts jusqu'aux encorbellements des étages supérieurs; cette tour est antérieure à l'église qui est à côté, car les embrasures et les meurtrières sont dirigées également du côté qui touche à l'église ; elle est en saillie des anciens remparts.

Un vantail en madriers de sapin retenus avec de gros clous et de fortes ferrures est encore existant, mais constamment ouvert; une porte basse s'ouvrait dans ce vantail pour donner passage à une personne.

Sur la clé de voûte se voit l'écusson pérougien : « De gueules au dragon d'or » surmonté de l'inscription antique que nous avons signalée et qui est rétablie depuis quelques années.

Une troisième porte intérieure dont on voit encore les gonds tordus, devait achever de rendre la position inexpugnable de ce côté.

En pénétrant dans la ville, la maison Vernay attire les regards par ses belles fenêtres géminées et croisillonnées d'un luxe sculptural admirable ; signalons la porte d'entrée de cette maison et son bel escalier tournant en pierres de taille qui doivent remonter au XV[e] siècle ou au commencement de la renaissance.

Dans les étages supérieurs de eette maison existaient autrefois de belles peintures à fresque représentant des combats ou des carrousels de chevaliers, ces peintures

existaient d'ailleurs dans beaucoup d'autres maisons, mais leurs dernières traces ont disparu depuis 40 ans environ.

En continuant notre promenade du côté du midi par la rue des Rondes, nous voyons à droite une vaste cour où a été construite l'école des filles, il y a quinze ans; admirons en passant une vieille tour restaurée à cette époque; elle était en saillie des remparts et ses trois faces antérieures sont munies d'embrasures; elle est couronnée de créneaux surmontés d'un pavillon d'un effet déplorable.

Plus loin se trouve la place Du-Four, elle est triangulaire et donne accès au quartier de la brèche, ainsi nommé parce qu'une brèche aurait été faite aux remparts par les couleuvrines de Comminges; la maison Jourdain qui est au centre de ce quartier indique effectivement une solution de continuité dans l'enceinte.

Mais la rue descend plus rapide et nous arrivons au carrefour de la porte Langlois, celle qui selon toute probabilité fut emportée par les Dauphinois 1469 ; cette entrée était assurément moins bien fortifiée que l'autre, mais la porte plein cintre indique qu'elle est plus ancienne, elle remonte sans doute aux origines de la ville. De cette porte, la vue sur Meximieux, la vallée du Longevent et les montagnes du Bugey forme un panorama des plus ravissants; une pierre monumentale placée sur l'arc de la porte rappelle le souvenir du siège.

En creusant les fondations d'une terrasse que la municipalité vient de faire exécuter pour adoucir la rampe de ce chemin au-dessous de cette porte, les ouvriers ont mis à découvert une partie des anciens fossés qui existaient autour de la ville et parmi la vase et les détritus, des os-

sements humains et du fer oxidé ; si des fouilles sérieuses étaient faites, nul doute qu'on se trouverait en présence de débris considérables d'un autre âge.

Mais remontons au carrefour de la porte Langlois ; après avoir admiré une vieille serrure adaptée à un portail récent, jetons un coup d'œil sur la rue des Rondes qui se prolonge du côte du nord avec son pavé du Moyen-âge ou plus vieux encore et ses belles maisons qui presque toutes ont conservé leur caractère ; parmi ces maisons citons la maison Gerlier remarquable par ses belles ouvertures et surtout par sa grande cheminée du premier étage.

Un peu plus loin, se trouve la maison de l'ancien grenier à sel ; il est déplòrable que sous prétexte de donner de l'air et du jour, bon nombre de fenêtres aient été amputées de leurs meneaux et de leurs croisillons ; mais les gorges, les moulures et les motifs qui les couronnent sont encore intacts.

Une multitude de petites rues viennent aboutir dans cette partie de la rue des Rondes ; dans la deuxième rue, notons la maison Bousselin, qui fait l'angle de cette rue et de la rue du Tambour ; elle possède un bel escalier en colimaçon, ses portes sont toutes cintrées et moulurées, et ses fenêtres à croisillons sont très nombreuses, l'une d'elles éclairant l'escalier possède une grille en barreaux de fer croisillonnés à ressaut comme on les faisait au Moyen-Age.

Mais poursuivons notre promenade dans la rue des Rondes qui maintenant monte très rapide ; signalons en passant la maison Thimon qui au deuxième étage possède une croisée géminée et ogivale d'un très beau travail, elle est malheureusement obstruée par une maçonnerie.

Signalons aussi la maison Janin dont la façade est en face de la rue de la Place ; cette maison possède aussi un bel escalier en pierres et de belles ouvertures ; la maison Cazin qui est en face et fait l'angle de la rue de la place et de la rue des Rondes a dù certainemeut être une des plus belles de Pérouges ; on y voit les restes d'une galerie du côté de la rue de la Place et sur la rue des Rondes, des débris de vitres aux fenêtres des étages supérieurs ; il y a longtemps qu'elle est inhabitable.

Poursuivant notre marche, la rue devient plus plane et nous arrivons au débouché d'une allée couverte qui communique avec la place ; du côté droit est la rue qui conduisait à l'ancienne tour dont on peut voir encore les fondations à 50 pas de la rue des Rondes à l'angle du petit jardin de la cure ; dans cette rue se trouve l'ancien puits qui seul fournissait l'eau potable aux habitants lorsque la ville était assiégée, la fontaine Putarey étant hors des murs.

De l'emplacement de l'ancienne tour, la vue s'étend du côté de La-Glaye et sur la vallée du Longevent.

Mais nous touchons à notre point de départ, nous voici sur la place de la Mairie et de l'école des garçons, où existait autrefois l'hôtel de la Croix-Blanche et dont les bâtiments ont été démolis : sur cette place, mentionnons le pensionnat Orcel, fondé il y a 50 ans, qui attire chaque année de nombreux pensionnaires ; la maison opposé au pensionnat et qui fait face à la rue du Prince est très ancienne et remarquable à plus d'un titre ; elle a une cour qui touche à l'église dont on aperçoit la petite porte et le clocher du milieu de la place.

Engageons-nous dans la rue du Prince faisant double retour en S, et qui fait communiquer la place de la Mai-

rie avec la place principale dite autrefois place de la Halle; les maisons de cette rue sont toutes superbes, mais la plupart sont inhabitées, et parmi celles-ci, citons la maison Margnol, dite maison du Prince, qui sert aujourd'hui de cave, de grenier et de fenil; elle renferme une petite cour très remarquable par les débris d'arcades et de piliers; dans les bâtiments se voient une immense cheminée et un long corridor aboutissant à une chambre voûtée, autrefois fermée par une porte de fer, où étaient renfermés le trésor et les archives.

Mais nous arrivons sur la place, « coin merveillenx d'ombre et de silence » a dit l'auteur cité au début de ce livre ; cette appréciation est juste, mais dégageant notre esprit de cette impression de paix, nous trouverons qu'il y a quelque chose à admirer de tout particulier.

C'est d'abord, en débouchant de la rue du Prince, à droite, la maison Rudigoz avec ses lourds piliers formant galerie; sur la façade de cette maison et sur la rue du Prince existait autrefois une fresque admirable représentant un Saint-Georges colossal terrassant le Dragon; cette peinture était encore très visible il y a quarante ans, peut-être en aperçoit-on encore des traces.

En face de cette maison, dans la rue du Prince est une maison reconstruite il y a quarante ans environ dans laquelle on a démoli des murs sur lesquels des batailles avaient été peintes; on ne peut que regretter cette destruction.

Mais nous voici en pleine place, à l'ombre du vieux et magnifique tilleul qui occupe son centre; il existait autrefois un réservoir d'eau à découvert sur cette place et joignant la maison Rudigoz dont nous venons de parler; il occupait une surface carrée de 100 mètres environ de

superficie ; on l'a remplacé, il y a trente ans, par une citerne située au même emplacement.

En faisant les fouilles pour cette citerne, les ouvriers se trouvèrent tout à coup sur une voute qui résonnait comme un cloche sous le choc des outils ; le maire d'alors ne voulût pas faire continuer les fouilles, mais il est probable qu'on se trouvait en présence de citernes romaines, comme il en existe à Constantine. Pérouges du reste, toute proportion gardée, ressemble à cette ville lointaine ; citons la porte d'En-Haut qui ressemble à la porte Djebbia de l'ancienne Cirtha à part cependant le renflement des ogives qui est la caractéristique de l'architecture arabe.

Parmi les belles maisons de la place, citons la maison Orcel superbe construction du XVIe siècle dont les pans de bois forment plusieurs étages superposés par encorbellements, comportant une jolie frise au premier étage, et la maison du petit Saint-Georges dont la statue équestre occupe une élégante niche dans le mur d'une tourelle d'escalier.

Signalons en outre, la très belle porte de la maison Cazin, à l'angle de la rue de la place. La maison du café Michallant renferme aussi dans le parement d'un mur de derrière une tête en pierre d'une bonne facture dont le reste du corps se retrouverait croyons-nous, dans un mur de clôture du jardin Bousselin, à 30 pas environ de la place.

Passons maintenant à la visite de l'église qui est l'une des plus belles de la région et qui fut construite au XVe siècle, époque la plus florissante de Pérouges, car à cette époque, les maisons furent presque toutes reconstruites.

Certains archéologues, notamment M. Révérend du Mesnil et M. Blanchon, croient que cette église remonte

au XIIe siècle et qu'elle a tous les caractères de transition du roman à l'ogival ; c'est un édifice remarquable, moitié église, moitié forteresse, dont la façade tournée au sud-ouest est flanquée à droite et à gauche de travaux de défense ; le côté nord-ouest qui donne sur la campagne n'est pas moins formidable. Sur le rempart de vingt mètres de hauteur sur 2 m. 30 d'épaisseur, on distingue extérieurement les meurtrières qui, de l'intérieur de l'église permettaient de tirer des armes à feu pour la défense ; les baies de l'église dans ce rempart sont très hautes et très étroites, et tout à fait en haut d'autres meurtrières non bouchées, celles-ci et des baies ouvertes complétaient le système de défense. Les voûtes de l'église communiquaient avec le chemin des rondes dans l'épaisseur des remparts.

La façade est simple mais avec un certain caractère de grandeur et de majesté ; la niche sur le porche où était la statue de Sainte-Magdeleine, mise à bas par la Révolution, et où celle de Saint-Georges avait pris sa place pendant quelques années a été malencontreusement bouchée. Une haute fenêtre ogivale à doubles meneaux éclaire la grande nef immédiatement sous la voûte et deux petites rosaces éclairent les bas côtés ; la porte d'entrée est basse et forme un cintre surbaissé.

C'est du côté droit que se trouve à quatre mètres du sol environ la tête mutilée d'une statue de Jules César.

Si maintenant l'on pénètre dans l'intérieur de l'église, on est frappé de son aspect imposant avec ses dix piliers octogones, sa voûte d'arêtes aux riches moulures en pénétration, ses culs-de-lampe merveilleux, ses rosaces et ses écussons aux clefs de voûte que de petits anges soutiennent à 40 pieds de hauteur.



Cliché A. Hudellet

PÉROUGES

Mur extérieur de l'église fortifiée

La partie centrale de la voûte surtout est magnifique ; les symboles des quatre évangélistes la décorent d'une manière très heureuse et la rosace centrale est d'un travail achevé.

A gauche en entrant, est un rétable de chapelle qui n'a pas échappé entièrement aux déprédations des modernes vandales, mais qui est encore très remarquable ; on y a mis les fonds baptismaux.

Au deuxième pilier du même côté est encastrée à deux mètres de hauteur, une pierre d'autel d'un travail exquis, avec une inscription gothique.

Cette pierre faisait partie de la chapelle du prieuré de Saint-Pierre qui fut démolie à l'époque où cette église s'édifia sous le vocable de Sainte-Marie-Magdeleine.

Dans le mur de rempart qui longe ce côté gauche de l'église, on voit encore quelques placards qui dissimulent les embrasures existantes, les autres ont toutes été bouchées avec une maçonnerie.

Les trois autels qui sont au fond des trois nefs sont du plus pur gothique fleuri ; ils sont l'œuvre de Fabich, statuaire lyonnais.

Le côté sud-est de l'église qui longe la ville est orné de belles fenêtres à meneaux et arceaux gothiques d'un beau travail ; on a mis à jour, il y a quelques années, deux superbes colonnettes avec gorge ornant l'entrée d'une de ces chapelles vendues et murées ensuite par le curé Mollod, dont nous avons parlé plus haut.

Des deux chapelles qui restent nous ne dirons rien ; elles ont trop été restaurées ; la chapelle de Sainte-Magdeleine notamment, qui possède un beau rétable ancien a été l'objet d'adjonctions de saints et de plâtreries très inintelligentes.

Aucune pierre tombale n'est à signaler dans l'église de Pérouges, nous croyons néanmoins que le sous-sol renferme bon nombre de tombeaux, car nous avons vu que le curé Mollod avait été enterré sous le grand crucifix, c'est-à-dire entre les troisièmes colonnes de la grande nef; l'une des chapelles, renferme les tombeaux de la famille Mareschal de Courteville.

A propos de pierres tombales, il en existe une très ancienne et très remarquable à l'entrée de la chapelle de Saint Georges, bâtie, il y a 50 ans environ, sur le tertre de ce nom, et sur les ruines de l'ancienne église paroissiale; elle possède une inscription gothique que nous signalons aux archéologues; cette chapelle possédait autrefois les antiques statues en bois de Saint Georges et de Notre-Dame-de-Grâce; pourquoi cette dernière a-t-elle disparue depuis quelques années?

Mais revenons à l'église paroissiale actuelle : les statues qui y sont placées ainsi que les autels sont tous récents; il n'en est pas de même de trois tableaux qui, à cause de leurs grandes dimensions, et peut-être à cause de leur valeur, ont échappé aux iconoclastes de 1794; c'est d'abord le Christ en croix, avec dans le fond la vue de Jérusalem.

Ce tableau, placé sur la grande porte et vis à vis la grande nef est d'une expression frappante de véritable douleur; les autres, qui sont dans le fond, de chaque côté du maître-autel, représentent, dit-on, Saint Ambroise et le Christ au tombeau.

Jusqu'à ces temps derniers, une vieille horloge du Moyen-Age, sonnait encore les heures dans le clocher reconstruit en 1817; mais, depuis la mort de l'ancien marguillier, on n'a pu la faire marcher régulièrement; il est

question d'en établir une neuve, et nous ne saurions trop encourager la municipalité dans cette voie, maintenant que le pavillon impérial qui recouvre le clocher vient de subir une réparation importante.

Il nous reste peu à dire maintenant sur les dehors de Pérouges; nous signalons cependant la jolie promenade des Terreaux, qui a été établie au sud de la ville; elle remplace les anciens fossés dont elle tire son nom ; elle est planté d'arbres séculaires, mais il lui manque quelques bancs où pourraient se reposer les visiteurs en jouissant d'une vue magnifique.

La fontaine Putarey, située au nord, et les chemins qui la desservent et qui sont très pittoresques, sont aussi à visiter ; c'est de ce côté que Pérouges a le mieux conservé son aspect sévère et guerrier ; on y voit, entre des parties de rempart écroulées, les restes du chemin de ronde qui faisait tout le tour de la ville.

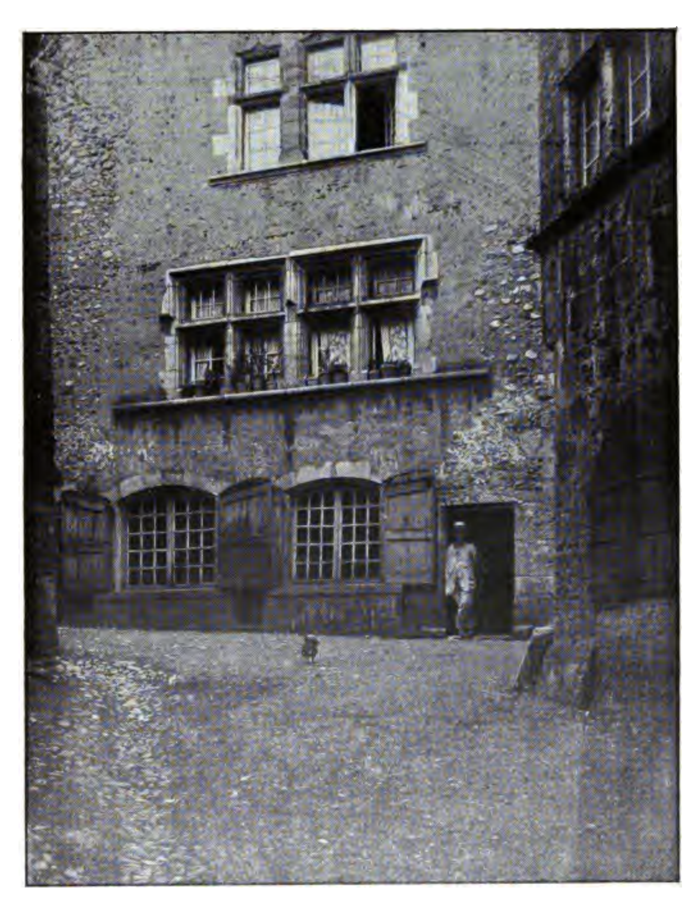
De cette fontaine, une promenade dans la vallée du Longevent s'impose ; cette vallée n'ayant été améliorée par aucune voie nouvelle de communication, a conservé tout son aspect rustique et quelque peu sauvage des temps jadis ; quelques moulins de distance en distance rompent l'uniformité des prés et des bois et ajoutent au charme du paysage.

Le visiteur peut rentrer ensuite à Meximieux par le chemin de la Grâce ainsi nommé parce qu'à son extrémité entre le hameau du Péage et Meximieux existait autrefois une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Grâce.

De cette chapelle, il n'existe plus aucun débris ; elle était construite dans le grand pré dit de Rémillieux, à 15 mètres environ de la route qui descend à Meximieux

à l'endroit où l'herbe plus touffue qu'ailleurs indique la source antique et prétendue miraculeuse.

Cette source est un dérivatif de la fontaine druidique de Rémillieux qui, située à peu de distance, arrose le pré de ce nom et va se perdre dans le Longevent.



Cliché A. HUDELLET

PÉROUGES

Maison Vernay


UNIV.
OF
MICH.

Perogiœ Perogiarum Urbs imprenabilis !

> Coquinati Delphinati voluerunt prehendere illam ; ast non potuerunt. Attamen, importaveruut portos, gonos, cum serris, et degringolaverunt cum illis.
> Diabolus importat illos !!!

A M. J. ORCEL, lieutenant d'artillerie,
aujourd'hui général,

Ami, que diraient-ils à ton cœur, à ton âme,
Si l'on voyait encore écrits en traits de flamme,
Sur la porte où le duc Amé les a tracés,
Ces mots victorieux échos des temps passés ?... (1)
Ton esprit évoquant les siècles héroïques,
Chercherait à travers nos ruines antiques
Ce que fut la splendeur des manoirs d'autrefois,
Et tu verras paraître et surgir à la fois
Hommes et monuments alors que nulle atteinte,
N'avait découronné la formidable enceinte.

L'aube à peine pointait de l'orient vermeil
Sur nos monts, que déjà les rayons du soleil
De la tour des romains illuminait la cîme ;
Elle éclatait semblable au nid qui sur l'abîme
Couronne le rocher et qu'habite l'aiglon :
On voyait se dresser, béants sur le vallon,
Les créneaux des remparts aux lignes dentelées ;
Maisons aux sombres tours aujourd'hui dépeuplées,

---

(1) Cette inscription a été rétablie en 1889.

Campanilles, donjons et pavillons altiers,
Tout prenait des aspects sévères et guerriers,
Seule, et sur le saint lieu puissamment défendue,
Hommage du travail, élan d'âme éperdue,
Portant de notre foi l'emblême glorieux,
La flèche du chrétien s'élançait dans les cieux !
Et le soleil montant toujours sur la montagne
D'un torrent de lumière inondait la campagne,
Et l'étranger heurtant les portes aux gros clous,
Disait : voici le jour, sentinelle, ouvrez-nous ?

La porte s'est ouverte à l'homme de la route,
Dont les pas fatigués résonnant sous la voûte,
Répercutaient leur bruit au fond du corridor ;
Et dans la rue étroite et sous un rayon d'or,
On voyait resplendir les peintures murales,
Les vitraux quadrillés, les portes ogivales,
Les guerriers et les saints scellés dans les parois,
Les étages divers de nos vieux pans de bois,
Suspendus, dépassant les premières assises,
Découpaient au soleil leurs élégantes frises,
Et sur la grande place où l'art des anciens jours,
Avait multiplié les piliers et les tours,
On entendait déjà le crieur de la halle,
Et le marchand forain accroupi sur la dalle.

Tout n'était plus que bruit, le tisseur, l'artisan,
Chantaient à leur travail ; le rude paysan
Qui, par ses durs labeurs rend nos plaines fécondes,
Parcourant bruyamment la *charrière* des Rondes ;
Les sonores échos de nos vieux boulevards,
Les bruits, sur les pavés, des chevaux et des chars,
Réveillaient l'indolent au jour qui vient de naître ;
Et contre le meneau de la haute fenêtre
On voyait se pencher le naïf citadin
Aspirant la fraîcheur et les bruits du matin !

Tandis qu'en sa maison, le vieillard au front chauve,
Et l'enfant sur sa couche au fond de son alcôve,
Sur les murs peints, lisaient comme en un livre écrit,
Les combats des vieux temps, la passion du Christ ;
Le Dragon terrassé par messire Saint-Georges,
Qui lui tient constamment la dague dans la gorge ;
Le vieillard expliquait la légende à l'enfant
Qui l'écoutait ravi, joyeux et triomphant,
Et très honneste dame élégante en sa mise
Se montrait au balcon, ou courait à l'église.

Qui dira les secrets que gardent ces parois ?
Les hontes, les forfaits, les grandeurs d'autrefois,
Les tragiques amours, les sombres aventures
Qu'ont vus pendant mille ans ces antiques masures ?
De l'histoire muette aucun souffle, aucun bruit,
Ne réveille les morts de l'éternelle nuit.
Jusqu'aux jours glorieux d'un siège mémorable (1)
Que soutint notre ville au surnom d'imprenable,
Sous le blason sanglant de gueule au dragon d'or !
Un second siège fut plus mémorable encor (2)
Sous la Croix de Savoie ; on put voir sur la brèche,
Bravant la couleuvrine et le fer et la flèche,
Des combattants nouveaux se dresser près des morts,
Héros improvisés qui pour comble d'efforts,
Repoussaient une armée acharnée à la porte,
En lui jetant ces mots : Que le diable t'emporte !

Ces mots qu'ont révélé les feuillets d'un missel (3)
Cette imprécation est un titre immortel
Que l'on peut comparer au mot qu'a dit Cambronne
Aux Anglais, aux Prussiens, à la foudre qui tonne,

---

(1) En 1170 environ, — (2) En 1469. — (3) Cette inscription est dans un vieux missel de l'église de Pérouges et dans Malte-Brun.

Jadis Cambronne au diable eût donné l'assiégeant,
Le vieux preux eût été Cambronne à Mont-Saint-Jean !

Quatre siècles n'ont pu sur ces jours de victoire,
Détruire parmi nous une vague mémoire
De batailles, d'assauts, de siège glorieux ;
Et les fils des guerriers qu'ont vaincus nos aïeux
De Péroge ont gardé l'ancien nom comme une arme
Qui donne à leurs enfants la terreur de l'alarme !
Pourtant en notre siècle, on a bien vu des fois
Pérougien d'aujourd'hui, qui des bords dauphinois
Arrivait dans nos murs désireux de connaître
Le lieu de son effroi, de sa haine peut-être.
Et qui tombe à son tour..., mais sous des yeux humains
Qui font mettre à genoux et Sabins et Romains !

Ami, n'as-tu jamais entendu l'harmonie
Que la cité natale en sa lente agonie,
Exhale dans la nuit en murmures touchants ?
Echos mystérieux dont s'inspirent mes chants !
C'est dans la baie ouverte aux vents de la vallée
Sur la ruine en fleurs de la tour crénelée
Comme un soupir plaintif des siècles révolus
Pleurant cette splendeur qui ne reviendra plus !
Ah ! le Temps n'a pas seul découronné sa tête ;
L'homme soulève aussi l'effroyable tempête
Qui fait tomber les murs, les tours, les bastions,
Au souffle dévorant des révolutions ! (1)
Mais la vieille cité ne finira pas comme
Ringuet (2) nous l'a prédit, comme a commencé Rome,
Car ses enfants pieux en leurs cœurs attendris,
Vénèreront toujours ses glorieux débris !

---

(1) Allusion à la démolition de la tour romaine en 1794.

(2) Ancien curé de Pérouges.

O toi ! qui l'aime bien malgré ta longue absence,
Viens visiter parfois le lieu de ta naissance ;
Il revêt au printemps un merveilleux décor ;
Certains logis debouts sont accueillants encor,
Et puis son bastion, son reste de courtine,
Ses lambeaux de remparts pendants sur la colline
Sa porte aux lourds vantaux emportée à demi,
Les gonds rouillés, tordus par le fer ennemi
Avec sa vieille église une aussi vieille horloge,
Sont pour nous les attraits de l'antique Péroge !

F. Thibaut, 1866.

CHANTS DE BRESSE

Salut, Bresse aux bœufs blancs, salut Bresse aux blés d'or,
Souples comme une mer, beaux comme un crépuscule,
Salut, plaine aux longs plis, dont les monts sont le bord,
Azurés comme un ciel, que l'œil au loin recule.

Salut, clair horizon, immense, pur, uni,
Qui nous ouvres le rêve et nous fais l'âme large ;
Salut, orbe croissant, grand comme un infini,
Qui nous mets dans l'esprit comme une vaste marge.

Là, tout parle, tout rit, tout chante et fait songer :
Les cris du puits grinçant sur la margelle usée,
La voix du laboureur ou l'appel du berger,
Ou le grillon craintif perdu dans la rosée.

Oui, c'est un doux pays où les dolents sillons
S'endorment dans la plaine, où les saules moroses
Font cortège aux ruisseaux dans le fond des vallons,
Où les buissons sont tout d'aubépine et de roses.

Les bergères en chœur savent tresser des fleurs
Au doux bruit du refrain d'une chanson antique,
En mêlant de leurs prés les diverses couleurs,
Pour orner du chemin la croix de bois rustique.

Là, les noces s'en vont par les chemins ombreux,
Pendant que les oiseaux s'égaient dans la ramée,
Que le ménétrier lutte en vain avec eux,
Le fiancé menant la blanche fiancée...

Le cortège des croix, le matin de printemps,
Marche, en psalmodiant les saintes litanies,
A travers les blés verts, les buissons odorants,
Semant les oraisons, les prières bénies ..

Et les cœurs sont pieux où les cœurs sont aimants,
Quand tout s'endort, beaucoup vont promener mignonne,
Le soir, pour écouter le soupir des froments,
Pendant qu'un chœur divin en eux soudain s'entonne.

Lorsque l'orage gronde et qu'est proche un malheur,
La jeune fille allume avec sa foi profonde
Le cierge conservé depuis la Chandeleur,
Pour que Dieu, du fléau, garde la plaine blonde.

Là, la joie est dans l'âme où les chants sont si beaux,
Où les fols violons souvent mènent la danse,
Les dimanches d'été, lorsque les blés nouveaux
S'entassent dans la grange et sont en abondance.

Le robuste artisan commence son sillon ;
Lentement il s'avance au milieu de la plaine ;
Sans s'arrêter en route, armé de l'aiguillon,
Le sillon commencé, jusqu'au bout il le mène.

Béni soit le pays où l'artisan du ciel
Du soc fouille le sein d'une éternelle mère,
Avec sa large main, d'un geste solennel,
Jette la vie au monde et le grain à la terre.

Terre des gerbes d'or, terre des blonds épis,
Il fait bon t'admirer, large, majestueuse,
Sous ton voile ondulant aux souffles des midis,
D'un océan en fleurs vague voluptueuse.

Avec tes blés, tes chants sont ton plus beau trésor ;
Ah ! si l'on t'enlevait leur souffle qui caresse,
Au laboureur ses chants, à la plaine son or,
Bresse, je crois que tu ne serais plus la Bresse.

Lorsque le laboureur rentre au logis, le soir,
Qu'il chante ses froments ou bien chante sa Jeanne,
Alors il faut dans l'ombre en silence s'asseoir,
Si l'on veut écouter une idylle bressane.

Bresse, garde-les bien tes refrains, tes chansons ;
C'est la voix du vieux temps, l'écho de ton histoire,
C'est ton âme ; conserve ainsi que les frissons
De tes blés ces motifs qui font aimer et croire.

Ah ! quelle œuvre divine accomplie en chantant :
Le grain se livre au sol, le grain germe et se dore
Au murmure sans fin d'une chanson d'antan
Que le jeune semeur dit de sa voix sonore.

O pays des refrains et des blonds moissonneurs,
Où l'on croit, où l'on prie, où l'on aime, où l'on chante.
Pays des mille fleurs et des riants faneurs,
Moi, je suis ton enfant, et ton séjour m'enchante.

Bresse, j'aime tes chants, Bresse, j'aime tes voix,
Tes saules, tes ruisseaux et leur souple paresse,
J'aime tes prés, tes fleurs, tes fontaines, tes bois :
Je t'aimerai toujours, mon pays, ô ma Bresse !

LOUIS PERRET.

LA VALEUR DOCUMENTAIRE
DES MANUSCRITS SUR BROU

Les sources de l'histoire de l'Eglise de Brou sont de deux ordres, d'abord les documents authentiques que tous les jours les archives nous fournissent plus nombreux, documents dont la valeur est très grande et qui d'ailleurs ont déjà donné beaucoup et qui donneront encore beaucoup, car il y a encore une grande quantité d'archives non classées, non explorées. A côté de ces documents de premier ordre, il y a les anciens manuscrits. Pour avoir eu trop confiance en eux on s'est fourvoyé d'une étrange façon et les légendes qu'on en a tirées, comme par exemple cette légende si curieuse d'André Colomban, se sont évanouies devant la publication des premiers textes d'archives.

Les manuscrits sont alors tombés dans un discrédit peut être trop absolu ; tout en se tenant sur une grande réserve, on a peut-être tort de ne pas accorder la moindre confiance à tous leurs renseignements et surtout depuis qu'on est rentré en possession du manuscrit du P. Raphaël de la Vierge Marie, analysé ici même, avec tant de sagacité, par M. l'abbé Alloing, il semble que l'église de Brou puisse avoir profit à l'étude des manuscrits.

Si, comme nous l'espérons, nous arrivons par la comparaison de ces manuscrits à en établir la filiation, à

faire en quelque sorte l'histoire de leur composition, à démêler ce que leurs auteurs ont puisé dans la tradition et ce qu'ils ont pu tirer directement des archives de Brou, nous aurons fait œuvre utile, sinon en retrouvant des archives perdues définitivement pour nous, mais au moins en dégageant les renseignements de première main puisés directement à leur source.

Les manuscrits de Brou sont nombreux ; voici la liste de ceux que nous avons eu entre les mains ; pour ne pas allonger et embrouiller ces pages, nous éliminerons immédiatement au fur et à mesure, les manuscrits sans valeur, simples copies plus ou moins écourtées d'autres manuscrits plus importants que nous retiendrons seuls :

1° *Histoire du royal monastère de Brou, près Bourg-en-Bresse, fondé par la très illustre princesse.... avec l'explication de tout ce qu'il y a de curieux.....* par le P. Sébastien de Sainte-Clair, ancien prieur de Brou (1), manuscrit qui avait obtenu des supérieurs compétents, l'imprimatur au 18 juillet 1708 et qui fut peut-être imprimé en partie (Les manuscrits n°s 3 et 4, relatent une histoire de Suzanne, copiée d'ailleurs sur le manuscrit et « tirée, dit le texte, d'un imprimé non fini, de l'histoire de Brou »).

Ce manuscrit a été publié par M. Villefranche, dans la *Revue littéraire de l'Ain*. Il appartenait à M. de Sérézin.

2° *Description historique de la belle église et du cou-*

(1) Dans le livre des définitions des Augustins qui s'étend de 1678 à 1705, nous le voyons nommé en 1698, 4e définiteur ; en 1702, délégué au chapitre général et prieur de Voiron en 1704. (*Archives de l'Ain*, H. 619.)

vent royal de Brou, tirée des archives et des meilleurs historiens qui en ont écrit par *****. Ce manuscrit autrefois aux Archives de l'Ain, actuellement propriété de la Société d'Emulation de l'Ain a été analysé par M. l'abbé Alloing qui a su en dégager l'auteur : le P. Raphaël de la Vierge Marie et la date de la terminaison, entre 1711 et 1715.

Nous reparlerons longuement de ces deux manuscrits importants.

Puis, les manuscrits appartenant à la Bibliothèque de Bourg (liasse de documents sur Brou, autrefois aux Archives).

3° *Recueil de l'origine de Notre-Dame de Brou de Bourg-en-Bresse, érigée sous le vocable de Saint-Nicolas de Tolentin par Marguerite d'Autriche fondatrice.*

4° *Origine de Brou, extrait d'un manuscrit trouvé dans le couvent, achevé de copier le 9 juillet 1721.*

Ces deux manuscrits de la même main sont copiés exactement sur le manuscrit n° 1 du P. Sébastieu avec de nombreuses omissions. Nous noterons en passant un point qui a son importance : nous voyons apparaître entre ces deux manuscrits une erreur du copiste qui recule de 10 ans la fin de la légende de Colomban dont nous reparlerons.

5° *Origine de Brou,* petit manuscrit très court de même origine que les deux précédents et sans valeur.

6° *Description de l'origine et de l'état présent de la belle église et couvent de Brou près Bourg-en-Bresse, faite sur les mémoires du dit couvent*, par le Révérend P. Nizier de Sainte Blandine, augustin déchaussé.

Nous retiendrons ce manuscrit, qui mis à côté des

deux premiers conserve son importance par son originalité et qui nous permettra de dégager les sources des deux autres.

7° *Notice sur l'Eglise royale de Brou*. Esquisse historique que nous n'inscrivons que pour mémoire et dont nous ne reparlerons pas. Sa date de 1818 à 1823 lui enlève tout intérêt à notre point de vue. Notons pourtant ce fait intéressant, c'est que Pigalle aurait séjourné plusieurs mois à Brou.

8° Corps d'un manuscrit de belle écriture dont le début et la fin manquent, c'est une copie des nos 3 et 4.

9° et 10° Copies récentes des manuscrits nos 14 et 15, conservés au séminaire.

11° *Origine du royal monastère de Brou*. Manuscrit assez curieux par ses culs de lampe et son écriture très grossière. Encore une copie directe des nos 3 et 4.

Ensuite une série de manuscrits conservés au grand séminaire de Brou, dont nous avons eu communication grâce à l'obligeance de M. le supérieur Perretant et de M. l'abbé Alloing.

12° *Ancienne et précieuse description de l'Eglise de Brou près de Bourg-en-Bresse*.

Ce manuscrit est une copie écourtée (la seule d'ailleurs) de celui du P. Raphaël n° 2.

13° Manuscrit trouvé dans les papiers de M. Gacon, ancien curé de Bâgé et donné au séminaire par M. Buat. C'est une version assez libre et abrégée du manuscrit du P. Sébastien, sauf quelques détails historiques sur Bourg qui sont en supplément.

14° Manuscrit envoyé par Dom Guérin, bénédictin d'Ambronay, le 19 août 1741, à Mgr Moreau, ancien

évêque de Mâcon et trouvés dans ses papiers vendus en 1831. M. Buat acquéreur en a fait don au séminaire.

Copie du manuscrit du P. Sébastien avec quelques expressions rajeunies.

15° *Notices historiques sur le territoire et l'église de Brou*, par M. Detours, prêtre et ancien curé du département de l'Ain, déposées à l'archevêché par Mgr l'évêque de Nancy, en mai 1838.

Ce manuscrit ne nous intéresse pas, car il est du commencement du XIXe siècle et il ne contient rien d'original : Simple compilation du P. Sébastien et d'un opuscule de de Th. Riboud.

16° Manuscrit existant à la Bibliothèque de l'Académie de Lyon, intitulé : *Essai sur l'histoire de Marguerite d'Autriche et sur le monastère de Brou avec quelques particularités sur la ville de Bourg-en-Bresse, tiré d'un ancien manuscrit qui était dans la bibliothèque du couvent*, par P. F. Cussinet, maître ès-arts, demeurant à Beauregard en Dombes, 1748. — Imprimé en 1837, chez J.-M. Barret à Lyon. L'auteur paraît avoir eu en main le manuscrit du P. Sébastien qu'il suit pas à pas, où plutôt une copie de ce manuscrit avec des dates toujours très précises, mais tellement erronées, des erreurs tellement fantastiques, qu'on se demande si un mauvais plaisant ne lui a pas communiqué un manuscrit tronqué à plaisir.

De lui-même, d'ailleurs, notre auteur commet des erreurs assez fortes. Par exemple, dans la liste des prieurs de Brou, entre les deux premiers prieurs, il trouve un intervalle de mil deux cent six ans, et il s'en étonne : « J'ai eu peine à m'en rapporter à mes yeux et je l'ai même examiné plus d'une fois dans mon auteur avant de

m'y fier; ce que l'on peut croire et tout le monde sans doute, le croira avec moi, c'est qu'il faut que Fustaillier mon auteur se soit trompé. » D'abord Fustaillier n'était pas son auteur, vu qu'il se contente de copier un manuscrit qui en parle et, d'autre part, une simple soustraction des dates qu'il copie lui-même ne donne pas 1206, mais bien 126; ce manuscrit ne possède donc pas la plus petite valeur.

17° Manuscrit donné à la Société d'Emulation par M. Arène. L'*Histoire et tableau du royal monastère de Brou et son origine*, 1730; encore une copie des n°s 3 et 4, comme d'ailleurs le suivant, propriété aussi de la Société d'Emulation.

18° *Origine de Brou*, copié par Charles Pierron rhétoricien, 1748, donné par le Dr Servas.

19° Enfin, on nous permettra de comprendre dans cette série, qui devient plutôt une nomenclature des histoires de Brou au XVIIIe siècle, le travail très connu au P. Pacifique Rousselet, imprimé en 1767 (1), travail très important par l'abondance des détails, mais dont la valeur n'est pas très grande, car nous verrons qu'il n'est qu'un travail de seconde main, le P. Rousselet s'étant bien gardé d'aller fouiller les archives, même lorsqu'il paraît le laisser entendre et s'en tenant paresseusement aux manuscrits copiés et recopiés qu'il avait entre mains. Nous essayerons pourtant d'en dégager les passages originaux et vraiment personnels.

En somme, dans cette longue liste sauf le P. Rousselet dont nous reparlerons nous avons distingué et retenu

(1) Acte d'état de l'église de Brou et bâtiments claustraux par Chauvereiche (*Archives de l'Ain*, H. 667.)

trois ouvrages fondamentaux qui sont les sources de tous les autres et qui sont originaux au moins les uns par rapport aux autres. C'est sur eux seulement que se bornera notre étude de comparaison qui nous permettra d'en dégager la genèse et par suite la valeur comme document. Ce sont les nos 1, 2 et 6, c'est-à-dire le manuscrit du P. Sébastien de Sainte Clair, celui du P. Raphaël de la Vierge Marie et celui du P. Nizier de Sainte Blandine.

Le manuscrit du P. Sébastien est celui qui de beaucoup a eu le plus d'importance jusqu'à présent; car sauf un seul manuscrit peut consulté d'ailleurs et peu utilisé, tous nos autres manuscrits en dérivent par copie de première ou de seconde main; c'est à lui que nous devons ce qu'on peut appeler l'histoire traditionnelle de Brou et en particulier l'histoire détaillée du rôle du fameux architecte André Colomban et le récit de la mort de Marguerite d'Autriche.

La partie proprement historique de ce manuscrit est due en grande partie à l'utilisation des historiens antérieurs : Guichenon (Bresse et Bugey, Histoire généalogique de la maison de Savoie), Fustaillier, Paradin. Quelques erreurs de traduction se sont glissées : il traduit Humbert Médici, par Humbert médecin; de Thonono (de Thonon) devient Dehono; nobilis et eggregius Stephanus Chivilliardi devient noble Le Beau Estienne Chevilliard et dans un manuscrit ultérieur, le nom se dédouble : noble Le Beau et Etienne Chevillard.

L'histoire de la construction de Brou qui suit, nous fait entrer en pleine légende de Colomban; cet architecte fameux, s'apercevant que les frais allaient dépasser son devis, pris d'un scrupule assez rare, s'en alla se retirer du monde dans un ermitage, puis poussé par l'amour de

son œuvre revint corriger en cachette les fautes de ses anciens ouvriers jusqu'à ce que, découvert, on le rechargea à nouveau de l'entreprise générale. Or, l'histoire très nette de l'origine de Brou d'après les documents (1) non seulement dément cette légende de point en point, mais ne permet même pas de saisir l'origine, même lointaine, de cette anecdote. La présence d'un Guillaume Colon contre-maître, n'a rien à faire avec la légende comme le ferait penser une note marginale du manuscrit n° 2, disant à son propos : « d'autres mémoires le nomment André Colon », simple confusion de l'annotateur reprise et amplifiée sans vérification par le P. Rousselet. Le plus étrange dans cette légende est son luxe de dates d'une précision étonnante dans un récit qui paraît aussi fantaisiste ; notons, cependant, un point qui a son importance, c'est que, sauf dans les manuscrits de deuxième ou de troisième main, où des erreurs se glissèrent dans ces dates (et nous avons surpris la naissance de ces erreurs dans les numéros 3 et 4, 1509 devenant par exemple 1519), toutes ces dates si précises ayant trait à Colomban sont toutes entre les années 1507 et 1509 ; or, les documents des archives nous apprennent que c'était précisément pendant cette période que s'édifiait le couvent de Brou, sous la conduite de maîtres bressans, dont les noms nous sont parvenus, tandis que les fondations de l'Eglise ne devaient être jetées que bien plus tard, en 1513 et sous la direction de Van Boghem.

Il peut donc y avoir eu à cette époque quelque chose qui légitime la légende et qui se rapportant à quelque détail

(1) Jean Perréal et Marguerite d'Autriche, voir Société d'Emulation de l'Ain, 2e trimestre, 1903.

de la construction du couvent a été déformé et rapporté ensuite par la tradition à l'église entière. Rappelons notamment qne le premier prix-fait de 1505 reçut un commencement d'exécution, mais que sur les instances des Augustins qui ne trouvaient pas les choses assez riches, un nouveau prix-fait fut signé précisément en 1506 et que le travail commencé (100 florins, soit environ 1000 francs) fut abandonnê. — Nous ne pouvons guère concilier autrement, la précision de la légende de Colomban et la fausseté non moins absolue de cette histoire de la construction de l'église de Brou.

La description de l'Eglise, qui dans le manuscrit suit l'histoire de la fondation n'a pas grande valeur à notre point de vue. Elle paraît exacte et les détails abondent, mais ces détails sont purement descriptifs et rien ne trahit le narrateur soucieux de compiler les archives, de feuilleter les livres de comptes existant alors, pour nous conserver des noms des multiples ouvriers ou artistes qui travaillèrent à la décoration du chœur.

Cependant, notons en passant quelques détails : le caveau de l'abbé de Montécuto dont on a raconté ici même la restauration récente avait été ouvert quelques années auparavant. Sur son vitrail, à la place des armes de Marguerite d'Autriche, rétablies on ne sait pourquoi, par le restaurateur, on voyait au contraire, les armes de l'abbé « au champ d'or, à un aigle de sable, bandé de gueules, semé de 3 flèches de sable ». Les quatre vertus de bronze qui entouraient le tombeau des ducs de Pont-de-Vaux, malheureusement fondu à la révolution étaient : la justice, la prudence, la tempérance et la force, — ce sont celles que nous trouvons encore autour du tombeau de Nantes de Michel Colombe.

L'énumération de la série des statuettes qui garnissent le dais où s'abritent les tombeaux des deux Marguerites, nous montre quelques différences avec l'état actuel, différences d'ailleurs faciles à vérifier sur les gravures de Valperga qui accompagnent l'histoire généalogique de la maison de Savoie de Guichenon éditée en 1778. Notamment à la place de la mignonne figure du tombeau de Marguerite d'Autriche, qui relève sa jupe dans un si joli mouvement, se trouvait cette sainte Madeleine du tombeau de Philibert le Beau, si loin de ses sœurs flamandes, dont la facture tranquille et simple, rappelle les qualités de la sculpture française de cette époque et qui certainement n'est pas à sa place primitive aujourd'hui.

Nous reviendrons sur la description des vitraux héraldiques du chœur que nous comparerons à celle des deux autres manuscrits. L'auteur termine enfin par une relation fort exacte de la prise en possession du couvent par les Augustins déchaussés de France, venant remplacer au milieu du XVII[e] siècle, les Augustins de Lombardie, incapables de suffire à entretenir un pareil monument ; il nous fait lui-même l'aveu des sources auxquelles il a puisé. « Voilà, dit-il, enfin Messieurs, tout ce que j'ai pu ramasser des mémoires qui sont dans les archives du royal monastère de Brou. » Notre auteur n'a donc pas ouvert les archives : ses renseignements ne sont pas directs et même bien plus, l'étude du manuscrit n° 6 du Père Nizier, va nous prouver que l'histoire manuscrite dont il s'est servi était déjà elle-même au moins de seconde main.

Le manuscrit du P. Nizier de Sainte Blandine que possède la bibliothèque de Bourg a dû être écrit à peu près à l'époque du précédent, peut-être un peu plus tard ;

deux faits nous permettent de le dater approximativement. L'auteur y parle du cardinal de Bouillon, le célèbre neveu de Turenne, ami de Fénélon et dévoué à sa cause, qui serait venu voir l'église de Brou deux jours de suite, et qui ne pouvait se lasser d'admirer la statue inférieure du tombeau de Philibert. Or, le cardinal de Bouillon, mourut en 1715 et nous savons que ce fut à la fin de sa vie, qu'il fut exilé à Cluny, d'où il vint vraisemblablement à Brou, à moins que ce ne soit à un de ses voyages à Rome. D'autre part, l'auteur fait allusion à un petit-neveu du P. Denis Duport « actuellement président à mortier au parlement de Dijon. » Or, le 5 mars 1709, à propos d'une vente, nous savons que Louis Alexandre du Port de Montplaisant, auquel il est fait allusion était conseiller du roi, président à mortier au parlement de Bourgogne. Le manuscrit du P. Raphaël parle assez longuement du père de ce magistrat et cela dans les 10 dernières années du XVII[e] siècle. Notre manuscrit lui est donc un peu postérienr, probablement contemporain du manuscrit du P. Sébastien, c'est-à-dire dans le premier tiers du XVIII[e] siècle (1).

La deuxième partie du manuscrit consacrée à la description de l'église ne nous arrêtera pas. C'est une description originale, propre à l'auteur, assez succincte d'ailleurs et sans détails nouveaux, sauf la consécration de l'église qui, contrairement à la version de tous les autres

---

(1) Ajoutons que le P. Nizier de Sainte-Blandine qui était déjà en 1685. au couvent de Clermont, après avoir été prieur de différents couvents, Avignon, Lyon, etc., était prieur de Brou en 1728 (*Archives de l'Ain*, H, 619.)

manuscrits, fut faite, le 22 mars 1532, par Jean de Joly (1), évêque d'Ebron *in partibus infidelium*, en qualité de coadjuteur de Louis de Gorrevod (et de la maison bressane de Choin, ajoute le manuscrit n° 13).

La première partie du manuscrit nous intéresse plus. Elle suit pas à pas le récit du P. Sébastien, souvent avec les mêmes expressions, parfois avec les phrases semblables ; mais à côté de nombreux passages omis, qui pourraient faire croire à une copie écourtée du premier, nous avons relevé de très nombreux détails nouveaux ou plus précis et quelques faits différents, qui ne peuvent pas faire supposer l'utilisation par le P. Nizier du manuscrit du P. Sébastien pas plus qu'à la réciproque. Donc les deux auteurs ont eu sous les yeux un manuscrit que nous ne connaissons pas, manuscrit très détaillé qui leur a servi à tous deux et dont ils ont d'ailleurs serré le texte d'assez près. Nous pouvons même aller plus loin : à propos des pièces de monnaie qui furent placées, suivant l'usage, par Marguerite d'Atriche, dans la première pierre, le P. Nizier écrit page 7 : « Il est dit dans les mémoires que la princesse jeta dans les fondements de grandes pièces d'or et d'argent et qu'elle fit de grandes largesses au peuple pour marquer les réjouissances » et de son côté, le P. Sébastien poursuit : « les mémoires de Brou marquent que la princesse jeta dans les fondements de grandes pièces d'or et d'argent et qu'elle fit de grandes largesses au peuple, pour marquer les réjouissances. » Donc, sur le manuscrit original plus ou moins copié par les deux auteurs, il était dit aussi que les mémoires

(1) Le fait est verifié par une lettre des exécuteurs testamentaires de Marguerite d'Autriche. (*Archives de l'Ain,* H. 620.)

de Brou racontaient le fait. Nous en concluons légitimement que ce manuscrit, source des deux premiers n'était pas une histoire de Brou puisée aux documents, mais qu'elle avait été faite sur des « mémoires de Brou », mémoires encore plus anciens.

Ajoutons que ces mémoires paraissent avoir été écrits assez légèrement sans contrôle bien sévère de ce qu'ils avançaient ; la description des vitraux héraldiques, par exemple, que le P. Sébastien détaille complaisamment dans le premier vitrail et qu'il poursuit très rapidement pour les autres, n'est pas une description faite d'après les vitraux eux-mêmes ; en effet, certaines erreurs héraldiques que nous pouvons constater dans ces vitraux, ne s'y trouvent pas reproduites ; ce qui prouve que la description a été simplement copiée sur un généalogiste plus sûr que celui qui avait composé les cartons des vitranx. L'écu de Saxe « fascé d'or et de sable de huit pièces à la couronne de sinople perie en bande brochant sur le tout » ne montre pas dans le vitrail sa couronne « perie en bande » c'est-à-dire « en abime », les extrémités ne devant pas toucher les bords de l'écu. Nice sur le vitrail porte « d'argent à l'aigle de gueules essoré sur une montagne de sable ». Le P. Rousselet, qui a décrit directement les vitraux, le note bien ainsi, et lui-même, remarque que les généalogistes, Guichenon et autres, blasonnent « à un aigle de sable » ; nos manuscrits évitent cette erreur sans la relever. Or, on ne peut pas dire que ces erreurs proviennent des restaurations ultérieures, puisque les deux grandes restaurations des verrières, celle de la fin du XVIIIe siècle et celle de nos jours sont postérieures à la description du P. Rousselet. Ajoutons en passant combien il est curieux de voir comment ce langage héraldique fut

estropié dans les petits manuscrits, que nous avons éliminés comme copie du P. Sébastien. L'étude de ces déformations, souvent drôles, pourrait permettre d'établir une sorte de généalogie de ces petits manuscrits, ce qui n'offrirait qu'un très mince intérêt.

Mais revenons à nos deux manuscrits importants. Si, après ce que nous avons déjà conclu, nous remarquons que le P. Sébastien et le P. Nizier écrivaient à Brou moins de 60 ans après l'introduction des Augustins de France dans ce couvent et le départ contraint des Augustins de Lombardie, nous pouvons en inférer que ces premiers mémoires, sources du manuscrit type de nos deux manuscrits, devaient provenir des Augustins de Lombardie, qui, eux, avaient pu conserver la tradition plus ou moins altérée de la fondation de leur église. Quoiqu'il on soit, nous concluons que les manuscrits du P. Sébastien et du P. Nizier, originaux l'un par rapport à l'autre, proviennent tous deux de la compilation d'un manuscrit qui ne nous est pas parvenu, manuscrit très étendu fait lui-même d'après des mémoires qui existaient antérieurement. Nous avons donc dans la partie documentaire de ces deux ouvrages (la partie descriptive, originale celle-là, ne nous apprenant pas grand chose) des renseignements au moins de troisième main et dont la valeur ne peut être que très précaire et que nous n'admettons pas sans confirmation sérieuse. Nous le savions déjà par l'étude de la légende de Colomban ; ajoutons que la légende de la mort de Marguerite d'Autriche, tuée par une trop forte dose d'opium avant une amputation pour gangrène du pied, provient de la même source et que sans la rejeter complètement, nous devons y faire les réserves explicites jusqu'à ce qu'un document historique nous en apporte la confirmation.

Le manuscrit n° 2, auquel nous arrivons, est de beaucoup le plus important : on a déjà pu l'apprécier d'ailleurs, par l'analyse qu'en a donné ici-même, M. l'abbé Alloing, qui a pu en retrouver l'auteur : le P. Raphaël de la Vierge-Marie. D'ailleurs, l'annotateur des rééditions du P. Rousselet a eu entre les mains un mnnuscrit identique, étant donnés certains détails précis qu'il en extrait, manuscrit qu'il intitule : Mémoires du P. Raphaël de la Vierge Marie, prédicateur augustin (p. 125 de la 5e édition). Nous n'en avons pu retrouver la trace.

Le manuscrit possédé par la Société d'Emulation est de différentes mains, mais je ne crois pas que l'écriture qui a transcrit la plus grande partie de la page 5 à la page 140, soit celle de l'auteur : certains mots laissés en blanc et remis après coup, nous révèlent certainement un copiste. Les notes marginales, assez nombreuses, sont évidemment d'un prieur puisqu'il écrit, p. 34, à propos, d'une fondation : « J'ai fait décider dans le Conseil de conscience de Sorbonne qu'on ne doit qu'une messe en certains jours, j'ai mis la décision dans les archives » (1) ; mais elles ne sont pas du P. Rousselet, car deux erreurs rectifiées par ces notes marginales sont reproduites dans son ouvrage : ce sont la dimension de la table de l'autel qui est de 6 pieds 1/2 et non de 7 et surtout l'interprétation d'un des bas-reliefs des stalles que tous les auteurs sauf le P. Nizier, interprêtent comme le sacrifice de Manué et auquel l'annotateur donna son vrai sens : la toison

---

(1) Cette décision existe dans les *Archives de l'Ain* (H. 615). Elle est datée du 30 avril 1716 : le P. Rousselet n'était pas né.

de Gédéon (même annotation marginale rectifiant ce fait se trouve au manuscrit du P. Sébastien.)

Quoiqu'il en soit, on sait que le P. Raphaël écrivit son ouvrage à deux reprises différentes à un long intervalle de temps; la plus grande partie, celle du début, de beaucoup la plus importante à tous les points de vue, a été composée à Brou même, où le P. Raphaël avait été prieur (1); la deuxième partie ne le fut que plus tard et loin de Brou entre 1711 et 1715, comme l'a établi M. Alloing. D'autre part, la première partie est sûrement postérieure à 1692, année de l'accident qui brisa la tête du Christ dans le vitrail de Montecuto, puisque le P. Raphaël parle de cet accident arrivé alors qu'il était au couvent; et comme entre les deux parties, il y a un assez long intervalle de temps, on peut établir que cette première partie de beaucoup la plus importante, comme le dit l'auteur lui-même, fut écrite dans les dernières années du XVII[e] siècle. Ajoutons que le P. Raphaël était déjà au couvent en 1663 (p. 212), mais qu'il était alors tout nouveau venu, car il n'était pas de ceux qui, en 1558, vinrent remplacer les Augustins de Lombardie, et rappelons qu'il occupa successivement les places les plus importantes de sa congrégation pendant le dernier tiers du XVII[e] siècle (vicaire général, provincial, etc. (2).

La deuxième partie de son manuscrit fut faite après coup, sur des notes et surtout, dit-il lui-même, sur des mémoires qu'on lui avait envoyés. Il y revient sur des

---

(1) En 1690 il est nommé prieur de Vienne. En 1696, il quitte la charge de prieur de Brou (*Archives de l'Ain*, H. 616).

(2) *Archives de l'Ain* (H. 619.)

détails que dans une critique assez avisée, il avait écartés de prime abord, notamment le récit de la mort de Marguerite, qu'il copie sur le manuscrit que nous connaissons bien et que nous avons vu entre les mains, du P. Sébastien et du P. Nizier ; il reprend la description des médailles des vitraux et cela dans les termes que nous retrouvons chez nos deux autres auteurs, ce qui confirme, une fois de plus, l'existence de ce manuscrit type ; enfin, et cela démontre qu'il n'était pas revenu à Brou, il copie la description des bas reliefs du vitrail de Montecuto avec des erreurs d'interprétation, qui nous indiquent qu'il ne pouvait plus l'avoir sous les yeux. Cette seconde partie se compose vraisemblablement de ce qui fut écrit par la cinquième main que nous reconnaissons dans le manuscrit, de la page 141 à la fin, c'est-à-dire les chapitres V : des richesses naturelles et surnaturelles de l'église ; VI : de la dédicace de l'église ; VII : des religieux qui servent l'église et habitent le couvent de Brou et le supplément. Pour cette seconde partie le P. Raphaël a puisé aux mêmes sources que nos deux autres auteurs et nous ne devons pas plus lui accorder de confiance, en ce qui concerne toutefois ce qui nous occupe : l'histoire de la construction de Brou, car le récit de la prise de possession du couvent, copié fidèlement, dit le manuscrit sur les mémoires, récit très explicite et très détaillé, est vérifié par les actes authentiques dont nous avons à la bibliothèque les minutes provenant probablement des archives de Brou. Ajoutons que ce même récit se retrouve tout semblable, mais un peu écourté chez le P. Sébastien et encore plus succinct, mais provenant de la même source chez le P. Nizier.

Mais si la deuxième partie du manuscrit du P. Raphaël

n'a guère de valeur documentaire, en est-il de même de sa première partie ?

Heureusement, il n'en est rien et nous essayerons de dégager toute la valeur de cette partie très importante et par bonheur très détaillée. Au long de ces pages, le P. Raphaël nous apparaît doué d'un esprit de critique très avisé fort rare à cette époque : il ne rejette pas d'emblé les « mémoires », c'est-à-dire les documents de seconde main, mais il en fait très peu de cas et il a soin de noter toutes les fois qu'il leur emprunte un détail. A propos des statues de Saint André et de Saint Paul (Saint Philippe, disent les autres manuscrit), il ajoute p. 95 : « quelques-uns croient que ce sont les deux portraits au naturel de deux des principaux ouvriers » ; mais il est loin de rien affirmer. Au sujet du nombre des ouvriers, il écrit simplement : « Les uns disent plus de 200, les autres plus de 400 ouvriers (p. 29) ». Le récit de la mort de Marguerite d'Autriche (qu'il reprendra, il est vrai, dans le supplément sans toutefois parler de l'amputation, que nous savons n'avoir pas été faite) il hésite : « Voici, dit-on, comme la tradition le veut, quelques manuscrits particuliers qu'on m'a communiqué le rapportent ; mais j'avoue que je ne l'ai vu dans aucune histoire imprimée... ; en attendant que j'en ai des mémoires plus sûrs, je ne saurais donner dans ce récit vulgaire... ; enfin, ces manuscrits privés ne me convainquent pas. »

A côté de ces emprunts pleins de réticences aux « manuscrits privés » on trouve presque à chaque page des preuves de l'esprit critique et de la loyauté de l'auteur cherchant des renseignements aux sources mêmes, dans les archives qui étaient à sa disposition. « Je pourrais, dit-il, p. 39, en parlant de la construction de l'église,

ayant vu et parcouru les livres de raison vous faire un long détail... » « J'ai vu le compte final de Louis de Gleyrens », dit-il ailleurs, « les ouvriers étaient payés au moins 9 ou 10 ans, suivant le mémoire que j'en ai vu par le P. Louis de Gleyrens (p. 31) ». « Guillaume Colon, paraît dans tous les mémoires, à la tête de tous les statuaires et travailleurs en maçonnerie (p. 29) ». « Tous les paiements que Louis de Gleyrens faisait étaient contresignés par le sieur Louis van Boghem architecte. » A propos de la date de la mort de Marguerite d'Autriche, il cite une preuve : « J'ai vu le mémoire d'un mandement de la part des exécuteurs testamentaires daté du 24 janvier 1535 (p. 43). »

Ces exemples nous suffisent et nous voyons notre auteur soucieux de la vérité, un peu sceptique sur les mémoires manuscrits et s'en tenant volontiers aux documents historiques. D'ailleurs, et ceci est très important et vérifie notre conclusion, les détails qu'il nous donne et que nous sommes à même de vérifier par les documents d'archives, sont rigoureusement exacts, sauf 2 ou 3 assez insignifiants. Il fait tirer l'albâtre de Vaugrigneuse et la pierre noire de Saint-Lothain, alors que c'est le contraire : un simple lapsus sans doute. Plus loin, il parle des gages de Van Boghem, 8 sols pour sa journée; o ·, nous savons que Van Boghem recevait 550 livres pa: an payables par trimestre; mais il est probable qu'il ne parle que d'un supplément, car il a soin d'ajouter « les jours qu'il assistait au conseil pour y donner son avis sur quelque achat ou prix-fait considérable » : c'était une sorte de consultation en dehors de ses attributions et payée à part.

Certains détails nous permettent de préciser : les do-

cuments dans lesquels le P. Raphaël a puisé et qui existaient à Brou n'avaient guère trait qu'aux dix dernières années de la construction, durant la comptabilité du P. Louis de Gleyrens. Les comptes des maîtres des œuvres précédents Guillermin de Maxin et surtout ceux de Chevillard (mort vers 1514) qui nous intéresseraient puisqu'ils se rapporteraient à la période agitée de la construction de Brou, n'avaient sans doute pas été conservés au couvent et la cause en est facile à saisir.

Nous concluons donc que le P. Raphaël de la Vierge-Marie a puisé directement le détail de son récit aux documents des archives de Brou et en particulier à la comptabilité de Louis de Gleyrens, comptabilité très rigoureuse, qui s'étendait aux dix dernières années de Brou, c'est-à-dire aux années qui virent l'achèvement de l'édifice et pendant lesquelles fut fait tout ce qui cause notre admiration dans le chœur de Brou. Les noms que notre auteur nous donne peuvent donc être acceptés comme vrais : ce ne sont malheureusement que des indications assez minces, mais devant l'anonymat de tant d'œuvres de cette époque, c'est déjà un grand pas de fait, quand on peut trouver à mettre sous une série de belles œuvres des noms authentiques, qui nous viennent autrement que par la voie de la tradition et qui trahissent d'eux-mêmes leurs origines ; ce sont les statuaires; Benoît de Serins, Onoffre Campitoglio, Gilles Vambelli, Jean de Louhans, Amé le Picard, Jean de Rolin, Nicolas Ducré de Faussigny, Thomas Meyt le frère de Conrad Meyt ; le menuisier Pierre Terrasson (qu'on croît être de Bourg-en-Bresse, dit le manuscrit, ce que confirment nos archives municipales) ; Jean Brachon, Jean Orquois, Antoine Voisin, les verriers, etc...

Terminons l'examen de nos manuscrits par la lecture rapide de l'opuscule du P. Pacifique Rousselet, ouvrage qui pendant longtemps a fait le fonds de tout ce que nons savions sur Brou. Malgré son apparence de récit original très documenté, il a été composé exactement avec la même méthode qui avait servi au P. Sébastien et au P. Nizier, tout en paraissant souvent s'attribuer des recherches, qu'il copiait presque mot à mot sur ses devanciers. Plus heureux que le P. Sébastien et le P. Nizier, il eut la chance d'avoir en main le manuscrit du P. Raphaël et les larges emprunts qu'il lui fit sont précisément la partie la plus intéressante de son œuvre; mais nous serions obligé de la rejetter comme le reste, si nous ne possédions pas le manuscrit original.

Deux chapitres seulement paraissent personnels; ce sont le chapitre x ayant trait aux réparations faites au XVIII[e] siècle (avant 1762) aux édifices de Brou et tout le chapitre des vitraux héraldiques, écrit directement d'après la lecture de ces vitraux et critiqués avec beaucoup d'exactitude, chose que nous ne retrouvons dans aucun des manuscrits de ses devanciers, même chez le P. Raphaël qui fait quelques erreurs de lecture : Savonne pour Saxe, Galles pour Gex et d'assez nombreuses erreurs historiques que le P. Rousselet relève très exactement.

En somme, l'étude des manuscrits qui nous sont parvenus sur Brou, après nous avoir permis de faire une sélection et d'en éliminer un certain nombre, simples copies plus ou moins écourtées, nous a démontré la valeur documentaire presque nulle des manuscrits du P. Sébastien et du P. Nizier et d'une partie de celui du P Raphaël, alors que, par contre, nous avons pu établir la

valeur indiscutable de toute la première partie de l'ouvrage du P. Raphaël, qui sans nous redonner des archives malheureusement perdues pour nous, nous permet pourtant d'y puiser en quelque sorte des renseignements de première main, transcrits par un critique consciencieux et intelligent.

Docteur VICTOR NODET.

ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES

Art. II.

MARQUES DE POTIERS

Les empreintes relevées sur les vases et les fragments de poterie sigillée, en divers points du département, allongent déjà leur liste. J'ai quatorze marques nouvelles à y ajouter.

J'en ai restitué d'autres, car, en épigraphie, un texte devient rapidement méconnaissable, lorsqu'il a passé trois fois sous la plume, plus ou moins distraite, des auteurs. Quant à celles, dont la recension m'était impossible, soit qu'on en ait perdu les traces, soit qu'elles figurent en des collections trop éloignées, je les ai interprétées et réunies en un tableau sommaire.

Les chercheurs les auront ainsi sous la main; ils ne devront cependant pas négliger de recourir aux originaux lorsqu'ils se trouveront à leur portée.

On voudra bien se rappeler, d'autre part, que la liste n'est pas close.

§ 1.

Marques inédites.

GATISIVS SABINVS. — Gaius Atisius Sabinus.

Feu Alph. de Boissieu a transcrit cette même marque, à Lyon, sur un plat identique au nôtre. Il donne la leçon: SABINVS GATISIVS.

Mais le G renferme un point très bien constitué, qui a passé inaperçu. Le *prenomen* doit, dès lors, passer au rang de *cognomen*.

L'atelier de G. Atisius Sabinus se trouvait vraisemblablement à Lyon, à l'angle des rues Saint-Joseph et Sala (1).

Les poteries, restituées par les fouilles d'Izernore, ont divulgué le nom d'un autre Atisius. Il avait pour prénom *Lucius*, et pour surnom *Secundus*.

L'attention de ces deux industriels à écarter la confusion par l'énoncé, tout au long, de leur onomastique respective, tendrait à faire supposer qu'ils étaient contemporains.

Pas de ligatures ici, comme celle d'I et T dans l'empreinte d'Izernore.

Les lettres ont la taille et les bonnes proportions des sigles sur poteries en terre blanche. Aucun accident ne les a détériorées.

La forme du plat mérite d'être décrite, à cause de son originalité. Il a 0, 09 centimètres de haut. Sa largeur est double ; mais il se fait surtout remarquer par un large rebord, rabattu en quart de cercle, jusqu'à moitié de sa hauteur.

Le rebord est muni d'un bec d'écoulement. C'est, de chaque côté du bec, que se voit la marque, GATISIVS à droite, et SABINVS, à gauche.

La terre est d'un blanc rosâtre.

— Musée de Bourg. Salle des sculptures ; vitrine.

SÆSLIN.

La lecture de la première lettre n'est pas sûre.

---

(1) Cf. A. de Boissieu, *Inscrip. ant. de Lyon*, p. 441. — Dr Mollière, *Revue du Lyonnais*, janvier 1899, p. 51.

A et E sont liés.

Fond de vase en terre samienne.

Je n'ai pas de notions suffisantes pour une interprétation convenable.

— Izernore. Collection municipale.

BELLINVS FECIT.

Elle se lit sur le fond extérieur d'un vase.

La pâte est mélangée de grains de quartz qui lui donnent un aspect grossier ; sa coloration est gris bleuâtre

Les sigles sont disposés en cercle, et le cercle mesure 0,07 de diamètre.

Ils ressortent en relief. On ne saurait désirer mieux au point de vue technique et de la beauté typique.

Hauteur : 9 millimètres.

Cette estampille fut découverte en 1897, à Briord, pendant le défonçage du Clos de la cure.

Elle est encore au presbytère.

FIRMINVSF. — Firminus fecit.

C'est sur le fond extérieur d'un autre vase trouvé à Briord, que se montre celle-ci.

Le vase est analogue au précédent, et du type de nos vases à fleurs modernes, mais il s'en distingue par la pâte, qui a de la finesse, et sa teinte en blanc rosâtre.

La marque affecte pareillement la forme circulaire, et le diamètre du cercle est identique.

Les lettres présentent les mêmes proportions ; on doit en admirer l'irréprochable pureté.

Ce poinçon fut exhumé dans les mêmes circonstances que l'empreinte au nom de BELLINVS.

M. le curé de Briord a bien voulu me le céder ; je l'ai déposé au musée de Bourg.

ICMq.

Le second et le troisième sigle sont légèrement détériorés.

La marque est empreinte en relief sur fond creux. C'est, d'ailleurs, le cas de toutes les marques qui suivent.

Elle se voit sur le fond intérieur d'un vase en terre de Samos.

Le fragment est trop peu caractéristique pour qu'on en puisse conclure à la forme du vase, dont il provient; toutefois, la marque, qui était destinée à vulgariser le nom du potier, se trouvant imprimée à l'intérieur, les bords devaient être peu élevés.

— Musée de Bourg. Première salle; vitrine à droite.

IVLIIM. — Julii manu.

Empreinte légèrement défectueuse et lettres négligées.

Fond de plat en terre rouge.

— Musée de Bourg. Première salle; vitrine à droite.

MIER. — Manu Julii Erici.

Marque d'une grande netteté.

M et A sont liés.

Prise sur une amphore en terre blanche, découverte à Lyon, au cours des fouilles de l'ancienne rue de la Reine.

Le vase est de forte dimension, à fond plat et à panse développée.

— Collection de M. Auger, antiquaire à Bourg.

OIXVS O.

Je n'ai pas trouvé d'interprétation rationelle à ces six lettres.

Elles sont très apparentes et de bonne lecture.

Fond de vase en terre samienne. La pâte est très fine et vernissée.

On sait que la poterie rouge, dite de Samos, jouit d'une grande vogue dans l'Empire au IIe siècle.

— Musée de Bourg. Première salle; vitrine à droite.

VENATORO. — Venatoris officina.

Les sigles ressortent en un relief très net, et sont exempts d'avarie.

La poterie est intacte et d'un type assez singulier.

C'est un petit vase, une sorte d'entonnoir, avec fond d'un diamètre très court, comparativement à l'évasement supérieur des bords.

Ceux-ci sont cerclés, tout autour, d'un rebord horizontal d'un cent. et demi.

Il a 0,08 cent. de hauteur totale.

Terre rouge, fine et vernissée.

Trouvé à Brou.

— Musée de Bourg. Collection Brevet.

. V . L V . .

Estampille composée de cinq lettres. La première et la cinquième ne peuvent être identifiées.

Je renonce à proposer une leçon, si conjecturale qu'elle puisse être.

Poterie samienne à forme plate, se rapprochant de l'assiette actuelle.

L'empreinte se voit sur le côté intérieur du fond.

— Musée de Bourg. Première salle; vitrine à droite.

Marque anonyme et figurée, planche ci-jointe, nº 1.

Elle imite une fleur à quatre étamines et à quatre pétales alternants.

Imprimée sur le fond intérieur d'un vase, qui paraît avoir été plat, avec bords médiocrement élevés.

Poterie samienne.

— Musée de Bourg. Première salle ; vitrine à droite.

Autre figure tenant lieu de marque. Sa forme est ronde et le diamètre de 0, 032 millimètres.

Elle consiste en un quadrillé, dont les vides sont remplis par dix tourteaux ou globules (Fig. 2)

Je l'ai dessinée sur un contrepoids ou poids de tisserand, de type pyramidal à quatre pans, et à pâte grossière et rougeâtre.

— Musée de Bourg. Salle des sculptures ; vitrine.

Les deux signes figurés sous les n°s 3 et 4 marquent une même terre cuite. C'est également un poids de tisserand, mais la pâte en est fine et la teinte blanchâtre.

La pyramide a aussi quatre pans ; elle est toutefois aplatie sur deux côtés.

La marque ronde se compose de dix empreintes triangulaires d'inégale grandeur, dont les sommets, très allongés, convergent vers un centre sans y toucher. La forme conoïde offre la même disposition, mais, à la base, aux empreintes cunéiformes se substituent des coins en V où il est inutile, je crois, de chercher un sens.

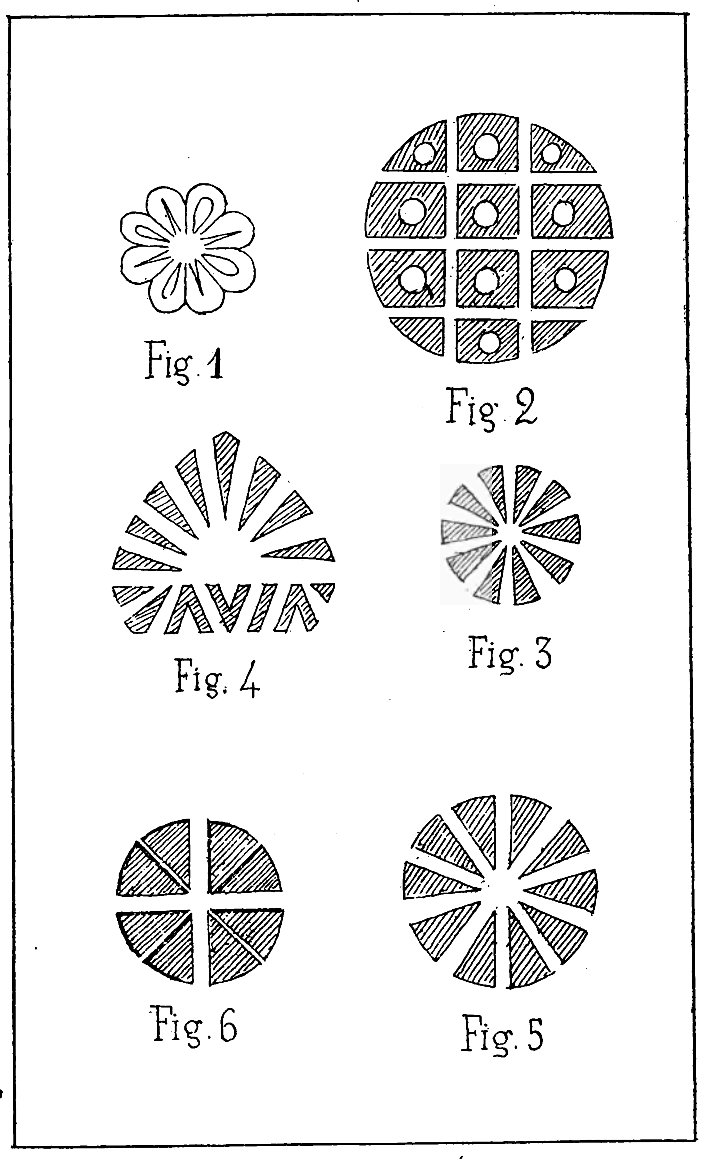
On peut reconnaître, au moins dans la marque orbiculaire, une roue, et non un essai de fleur qui serait trop rudimentaire.

Chaque signe est répété trois fois sur les deux faces plates, d'abord deux à deux, puis à une seule empreinte, la ronde se trouvant superposée dans les deux cas.

— Musée de Bourg. Première salle ; vitrine à droite.

Figure 5, le doute n'est plus permis. C'est bien une roue qui, manifestement, a été adoptée pour poinçon.

Elle présente dix raies en relief.



MARQUES FIGURÉES.

Huteau.


UNIV.
OF
MICH.

C'est encore un poids de tisserand, pyramidal et aplati, qui nous l'a conservée. On la trouve en quadruple empreinte sur chacun de ses côtés plats.

Terre cuite très ordinaire.

Elle a été recueillie à Briord et acquise par M. l'abbé Morgon, qui la possède actuellement.

Le n° 6 présente une croix alaisée, inscrite dans un cercle, avec un × superposé dont les branches cantonnent la croix.

Trois empreintes seulement sur l'une des grandes faces d'un poids de tisserand analogue au précédent.

Marque signalée par M. Huteau.

Provient de Brou.

— Collection de l'Ecole normale.

§ 2.

Marques restituées.

LATISIV. — L*ucius* Atisiu*s*.

Bord d'amphore en terre blanche.

Ligature de I et T.

— Izernore. Collection municipale.

(J. Baux. *Ruines d'Izernore*, p. 117.)

LATISIV. — L*ucius* Atisius.

CVNDVS. — *Se*cundus.

Bord d'amphore en terre blanche.

I et T, à la première ligne, N et D à la seconde, sont liés.

— Izernore. Collection municipale.

(J. Baux. *Op, laud.*, p. 117.)

L·ATISIVS. — *Lucius* Atisius.

Bord de vase en terre blanche.
I et T liés.

— Izernore. Collection municipale.
(J. Baux. *Op. laud.* p. 117.)

COFF. — *Cosii*, *Cocii* ou *Cerialis officina.*

Fond de vase en terre samienne.

— Izernore. Collection municipale.
(J. Baux. *Op. cit.* p. 116. – COFI.)

OFF·CER. — *Officina* Cer*ialis*.

Plat en terre rouge, fine et vernissée.

— Musée de Bourg. Première salle ; vitrine à droite.
(Sirand. *Cinq*e. *Course arch.* p. 163 et Pl. X.)

S · EXTINVS · F · — S*extus* Extinus F*ecit.*

Gros points ronds de séparation à mi-hauteur des lettres.
Les points sont de bonne facture.
En cercle au fond d'un petit vase funéraire.

— Musée de Bourg. Salle des sculptures.
(Sirand. *Neuv*e. *Course arch.* p. 140.)

LICISPEC
FIPM

Pas de leçon à proposer.
Anse d'amphore en terre rose.

— Izernore. Collection municipale.
(J. Baux. *Op. laud.* p. 117.)

REGVLIM. — Reguli M*anu.*

Fond de plat en terre rouge de Samos.

— Musée de Bourg. Première salle ; vitrine à droite.
(Damour. *Fouilles de Brou*, Ann. Société d'Emulation de l'Ain. *Anno* 1870.)

VRIXTILLI. — U*lpii* Rixtilli (*Manu vel officina*).
Plat en terre rouge fine ; fond intérieur.
— Musée de Bourg. Première salle ; vitrine à droite.
(Damour. *Op. cit.*)

S'EVVO'FEC'. — Sevvo Fec*it*.

En cercle autour d'un point.
Signe en virgule très accusé, après chaque mot, vers le haut des lettres.
Fond extérieur d'un vase en terre rougeâtre.
Provient de Brou.
— Musée de Bourg. Salle des sculptures.
(Damour, *Op. laud.*)

OFFVCE. — Off*icina* Uce*nii*.

Fond intérieur de plat en terre rouge fine.
— Musée de Bourg. Première salle ; vitrine à droite.
(Damour, *Op. laud.* — OFFVGE.)

.... ISPI · M. *Chr*ispi M*anu*.

Fond de vase en terre de Samos.
— Izernore. Coll. municipale.
(J. Baux. *Ruines d'Izernore*, p. 116.)

§ 3.

Marques recueillies et publiées dans l'Ain.

OFAFRO. OF*ficina* AFRO*nii*. On a lu sur un fragment de coupe, à Lyon, APRONIVS. Provenance : Terres de Brou. — Sirand. *Cinq*[e] *Course arch*., p. 163 et Pl. X.

...ARRIT. Notre épigraphie régionale ne renferme pas de nom capable d'encadrer ce débris. On pourrait lire ... ARR*E*T *anus* (1). Pr. Terres de Brou. — Sirand. *Op. cit.*, p. et pl. *ut. sup.*

(1) Aussitôt après la conquête, les potiers d'Arezzo importèrent leur belle céramique en Gaule.

IARVGIM. IVLII ARVAGII MANU. Fond de vase en terre de Samos. Pr. Izernore. Terre Monin. Egaré. — J. Baux. *Ruines d'Izernore*, p. 116.

ASCIIN. ASCENIUS ou ASCENII. Fond de vase en terre rouge. Pr. Izernore. — Guigue. *Top. hist. Précis.* p. XIII.

ASICVS. Bord de vase en terre blanche. Pr. Terres de Brou. Musée de Bourg. Première salle ; vitrine à droite. — Sirand. *Op. cit.*, p. et Pl. *ut sup.*

ATIANIF. ATIANIUS Fecit ou ATIANII Fabrica. Pr. Terres de Brou. — Damour. *Les Fouilles de Brou*, Ann. Soc. Emulation de l'Ain. *Anno* 1870.

CATILIVS. Caius ATILIVS. Bord de vase en terre blanche. Pr. L'Ara d'Izernore. Egaré. — J. Baux. *Op. cit.* p. 117.

ATIS. . . ATISius. Pr. Izernore. — Guigue. *Op. laud.*, p. XIII.

ATTIVS. Fond de vase en terre rouge. Pr. L'Ara d'Izernore. Egaré. — J. Baux. *Ruines d'Izernore*, p. 118.

AVPMIRI OFFCE. OFFiCEna AVPMIRIi ? Pr. Gravières de Brou. — Guigue. *Op. cit.*, p. XIV.

AVRELIANIM. AVRELIANI Manu. Pr. Vieu en Valromey. — Guigue. *Op. cit.* p. XI.

AVENTINIA. AVENTINIi *officina* ou AVENTINIus *Artifex*. Pr. Terres de Brou. — Damour. *Op. cit.*

OF.˙ BASSI. OFficina BASSI. Pr. Saint-Didier-de-Formans. — Guigue. *Op. cit.*, p. XXVI. (1)

---

(1) Cf. Schuermans, numéros 740 à 756. Marque très répandue dans le monde romain. En Gaule, a été découverte à Limoges, Poitiers, Vienne, Annecy et Lyon. (Allmer. IV, 955 et 956, et *Trion*, 437 à 450.

BRICCI · M. BRICCI *manu*. Pr. Terres de Brou. — Sirand. *Cinqe Course arch.*, p. 163 et Pl. x.

OF CALVI. OF*ficina* CALVI. Fond de vase samien. Pr. L'Ara d'Izernore. Egaré. – J. Baux. *Op. cit.*, p. 116.

CARAT. *Caius* ARAT*us* ou ARAT*icus*. Pr. Terres de Brou. — Sirand. *Op. cit.*, p. et Pl. *ut sup.*

OFF CE. OFF*icina* CE*ii*. Pr. Terres de Brou. — Sirand. *Op. cit.*, p. et Pl. *ut sup.*

OFF · CER. OFF*icina* CER*ialis*. Pr. Gravières de Brou. — Guigue. *Op. cit.*, p. XIV.

CERMANI. M et A liés. Peut-être C*aii* ERMANI. Pr. Terres de Brou. — Sirand. *Op. cit.*, p. et Pl. *ut sup.*

COMMVOS. Serait-ce COMMV*nis* OF*ficina*? On lit ce nom sur une lampe du musée de Lyon (1). Pourrait être un nom grec ou gaulois. Pr. Terres de Brou. — Sirand. *Op. cit.*, p. et Pl. *ut sup.*

COSO. COS*ii* O*fficina* . Fond de vase en terre rouge. Pr. Izernore. Terre Monin. Egaré. — J. Baux. *Op. cit.*, p. 116.

CVI. Doit être incomplète. Fond de vase en terre samienne. Pr. Izernore. Terre Monin. Egaré. — J. Baux. *Ruines d'Izernore*, p. 116.

CVNDIM. CVNDI M*anu*. Il y a peut être lieu d'identifier ce nom avec SECVNDVS. Pr. Terres de Brou. — Damour. *Op. laud.*

DAMONVS. Pr. Saint-Didier-de-Formans. — Guigue. *Top. hist. Précis*, p. XXVI.

ERICIM. ERICI M*anu*. Pr. Terres de Brou. — Damour. *Les Fouilles de Brou*. Ann. Soc. Emul. de l'Ain. *Anno* 1870.

(1) Cf. A. de Boissieu. *Ins. ant. de Lyon*, p. 438.

IFAVST. IVlius FAVSTus ou FAVSTinus. Fond de vase en terre rouge. Pr. Izernore. Terre Monin. Egaré. — J. Baux. *Op. cit.*, p. 116.

PVALFAVSSCOR. V, A, L et A V, liés. Publius VALerius FAVStinus SCOR... Anse de grande amphore. Pr. Terres de Brou. — Sirand. *Cinq*e *Course arch.*, p. 163 et Pl. X.

OF · FELIC. OFficina FELICis. Fond de vase en terre de Samos. Pr. Izernore. Egaré. — Guigue. *Op. cit.*, p. XIII, et J. Baux. *Ruines d'Izernore*, p. 116.

... IC. Très vraisemblablement identique à la précédente. Pr. Gravières de Brou. — Musée de Bourg. Première salle ; vitrine à droite.

FIILIX. FELIX. Fond de vase en terre rouge. Pr. Izernore. Clos Gletton. Egaré. — J. Baux. *Op. cit.*, p. 116.

FIHN'. Je n'ose risquer une leçon. Pr. Saint-Didier-de-Formans. — Guigue. *Top. hist. Précis*, p. XXVI.

FOVINTINVS. Pr. Vieu en Valromey. — Guigue. *Op. cit.*, p. XI.

FOVINTVS. Pr. Vieu. — Guigue. *Op. cit.*, p. XI.

D · OC · C · FVSI. De offiCina caii FVSII. Pr. Terres de Brou. — Sirand. *Op. cit.*, et Pl. *ut sup.*

OFF GER. OFFicina GERmani. Pr. Izernore. — Guigue. *Op. cit.*, p. XIII.

GRECI. (*De manu vel officina*) GRECI. Pr. Izernore. — *Op. cit.*, p. XIII.

IOF. OFficina IVlii. Fond de vase en terre rouge. Pr. Izernore. Terre Monin. Egaré. — J. Baux. *Op. laud.*, p. 116.

KALENDIO. KALENDI officina. Pr. Terres de Brou. — Damour. *Op. cit.*,

IN · M. IVlii Nertii Manu. Pr. Terres de Brou. — Sirand. *Op. laud.*, p. et Pl. *ut sup.*

MA · MIL · LI. Pas de leçon satisfaisante. Pr. Gravières de Brou. — Guigue. *Op. cit.*, p. XIII.

IMANNIƆI. La dernière lettre est altérée ; doit être un F et plus probablement un L. *iulius* MANNI*us caiae* L*ibertus* ou F*ilius*. Bord de vase en terre fine à vernis brun. Pr. Terres de Brou. — Sirand. *Cinq*e *Course arch.*, p. 163 et Pl. VII et X.

MARCIANVS. Pr. Terres de Brou. — Damour. *Les Fouil- de Brou*, Ann. Soc. Emulation de l'Ain. *Anno* 1870.

MARTIALI. MARTIALI*s* ou (*De manu vel officina*) MARTIALIS Pr. Saint-Didier-de-Formans. — Guigue. *Top. hist. Précis.*, p. XXVI.

MARTIVS. Pr. Vieu en Valromey. — Guigue. *Op. laud.*, p. XI.

OFMAS... Peut-être faut-il lire : OF*ficina* MAS(*clii artificis*). Artaud a publié une marque de ce nom (1). Fond de vase en terre rouge. Pr. L'Ara d'Izernore. — J. Baux. *Ruines d'Izernore*, p. 116.

METTI M. METTI*i* M*anu*. Pr. Gravières de Brou. — Guigue. *Op. cit.*, p. XIV.

I...METTI · M. I*ulii* ...METTI*i* M*anu*. Pr. Terres de Brou. — Sirand. *Op. cit.*, p. et Pl. *ut sup.* METTI · M · I...

MODI. On trouve, en épigraphie lyonnaise, M*arcus* OLVS. Pr. Saint-Didier-de-Formans. — Guigue. *Op. cit.*, p. XXVI.

NISVS. Bord d'un vase en terre rose. Pr. L'Ara d'Izernore. — J. Baux. *Op. cit.*, p. 117.

NOSTER. Pr. Vieu en Valromey. — Guigue. *Op. laud.*, p. XI.

PASSENIM. PASSENI*i* Manu. Pr. Vieu.—Guigue. *Op. cit.*, p. XI.

(1) Cf. A. de Boissieu, *Ins. ant.* p. 440.

PAV. PAV*lus*. On a de nombreux produits du potier *Paulus*. Pr. Saint-Didier-de-Formans. — Guigue. *Op. cit.*, p. XXVI. (1).

PHOEBI. (*De manu vel officina*) PHOEBI. Pr. Saint-Didier-de-Formans. — Guigue. *Op. laud.*, p. XXVI.

POMPONIVS FIGVL FECIT. POMPONIVS FIGVL*us* FECIT. Fond de vase en terre rouge. Pr. Izernore. Terre Monin. Egaré. — J. Baux. *Op. cit.*, p. 116.

PRIAXI · FE. Si la leçon est sûre, on peut supposer : PRI*mus* AXI*us* FE*cit*. Pr. Terres de Brou. — Damour. *Op. laud.*,

QVINTVSF. QVINTVS F*ecit*. Pr. Vieu en Valromey. — Guigue. *Top. hist. Précis.*, p. XI.

RATRA. RATR*ius* A*rtifex* OU RATRA sous-entendu *officina*. Pr. Terres de Brou. — Damour. *Les Fouilles de Brou*, Ann. Société Emulation de l'Ain. *Anno* 1870.

RVTRIO. RVTRI*i* O*fficina*. Pr. Terres de Brou.— Damour. *Op. laud.*

SABINVS. Nom de potier très répandu. Pr. Passin. — Guigue. *Op. cit.*, p. XX.

SACIRO · FE. SACIRO FE*cit*. Pr. Gravières de Brou. — Guigue. *Op. cit.*, p. XI.

SAVDI (*De manu seu officina*) SAVDI*i*. Fond de vase en terre de Samos. Pr. Izernore. Clos Gletton. Egaré. — J. Baux. *Ruines d'Izernore*, p. 116.

QSAXIO. Q*uinti* SAXI*i* O*fficina*. Pr. Terres de Brou. — Damour. *Op. cit.*

SCOROBRES. Nom gaulois ou d'affranchi. Pr. Vieu en Valromey. — Guigue. *Op. cit.*, p. XI (2).

---

(1) Sch. 4220.

(2) Probablement l'estampille incomplète SCOR.., de Schuermans, numéro 4900.

OF SECV. OF*ficina* SECV*ndi*. Fond de vase en terre rouge. Pr. Izernore. Terre Monin. Egaré. — J. Baux. *Op. cit.*, p. 117.

SECVNDVS. Rebord d'un vase en terre blanche. Pr. L'Ara d'Izernore. — J. Baux. *Op. laud.*, p. 117.

SENICOF. SENIC*i* OF*fficina*. Pr. Saint-Didier-de-Formans. — Guigue. *Op. cit.*, p. XXVI.

SEVERINVS. Fond de vase. Pr. Briord. — Sirand. *Neuv*e. *Course arch.* p. 141.

SEXTVS. Pr. Vieu en Valromey. — Guigue. *Op. cit.*, p. XI.

SILOFECIT. Pr. Vieu. — Guigue. *Op. laud.*, p. XI.

TERINOS. Nom de consonnance grecque ou gauloise. Pr. Vieu. — Guigue. *Op. cit.*, p. XI.

TERTIVS. Pr. Vieu en Valromey. — Guigue. *Op. laud.*, p. XI.

TITVLI. (*De manu vel officina*) TITVLI. Pr. Vieu. — Guigue. *Op. cit.*, p. XI.

VPPA · F. VPPA · F*ecit*. Pr. Terres de Brou. — Sirand. *Cinq*e. *Course arch.*, p. 163 et Pl. X.

VALLO FEC. VALLO FEC*it*. Pr. Vieu en Valromey. — Guigue. *Op. cit.*, p. XI.

VASIIN. / AVIOIIC. } Sans interprétation plausible. Peut-être *Vasenius Avidius*). Pr. Saint-Didier-de-Formans.— Guigue. *Op. cit.*, p. XXVI.

VITALI. VITALI*s*. Pr. Terres de Brou. — Damour. *Op. laud.*

M · W · A. M*arcus* W*ulpius* A*rtifex*. Pr. Terres de Brou. — Sirand. *Cinq*e. *Course arch.*, p. 163 et Pl. X.

Marques figurées.

Sirand. — 1° Rosace boutonnée à huit pétales. Diamètre : 15 millimètres.

2° Rosace boutonnée à huit pétales plus petits et évidés. Diam. : 10 millimètres.

3° Rose boutonnée à six pétales bouclés. D. 13 millimètres.

4° Rosette boutonnée à quatre pétales en carré. (*Cinq.*[e] *Course arch.*, Pl. x.)

Damour. — 1° Rose boutonnée à six pétales piriformes. Diam. : 13 millimètres.

2° Rose boutonnée à six pétales triangulaires. Diam. : 13 millimètres.

3° Fleur à six points pour pétales et à six points plus petits en guise d'étamines. Diam. : 9 millimètres.

4° Rectangle allongé, formé de treize signes cunéiformes, dont l'un est perforé de part en part. Diam. : 38 × 11 millimètres. (*Les Fouilles de Brou.* Ann. Soc. Emulation de l'Ain. *Anno* 1870.)

CHAPITRE TROISIÈME

Sigillographie.

§ 1.

Jean Morel. — Sceau-matrice.

Les démolitions et les terrassements nécessités par l'établissement de l'avenue d'Alsace-Lorraine, à Bourg, ont produit au jour plusieurs pièces archéologiques.

Dans le nombre se trouve une matrice de sceau ou sceau-matrice.

Elle fait partie de mes collections.

Sa forme est ronde avec un diamètre de 19 millimètres. La légende présente, entre deux filets : * I * MOREL * T, rinceau fruité de trois mûres. Des armes occupent le champ; elles sont blasonnées : de... au croissant en pointe, accompagné de deux étoiles, et supportant un mûrier à quatre branches, chargées d'une mûre chacune.

Par leur forme, les lettres appartiennent au XIVe siècle.

Il est hors de doute que ce sceau a été la propriété de noble Jean de Morel, qui vivait en Bresse, son pays d'origine, au milieu du dit siècle, et épousa, vers 1353, Ancelise de la Theyssonnière.

Guichenon, manuscrit XVIe, rapporte la généalogie de la famille.

Elle débute par Othenin de Morel, juge de la terre de Marboz en 1409.

La maison se serait éteinte au XVIe siècle, avec Jean de Morel, seigneur de Sainte-Croix, qui, de son mariage avec Louise de Forcrand, ne laissa que deux filles, Bernardine et Jeanne (1).

Il leur attribue, pour blason, trois fusées d'argent posées en fasce, et les armes d'Etienne Morel, sculptées, avec tant de profusion, à l'église et au couvent d'Ambronay, pour consacrer son œuvre restauratrice de l'abbaye, appuyent son interprétation. Car Etienne Morel, qui fut abbé d'Ambronay, et mourut en 1493, était issu de cette famille.

Les Morel ont également donné trois abbés au monastère de Saint-Claude.

C'est, vraisemblablement, à cette occasion, qu'ils passèrent en Franche-Comté, dans la terre de Saint-Claude et la région d'Orgelet.

Ils ont formé plusieurs branches dans le Jura, la branche des seigneurs d'Orgelet, celle des seigneurs d'Escrilles, des seigneurs de Champagne et de la Croix.

Les Morel de Franche-Comté portaient les armes, que Guichenon donne à ceux de Bresse.

Cependant, la branche d'Orgelet blasonnait d'argent au croissant de gueules, en pointe, accompagné de deux étoiles de gueules en fasce et supportant un mûrier de sinople de quatre branches, chargées chacune d'une mûre de gueules (2).

Notre sceau-matrice semble dès lors établir deux choses, savoir : que les Morel du Jura, vu l'identité des armes d'une partie d'entre eux, descendaient, comme le déclare

(1) Cf. Rév. du Mesnil. Vo *Morel.*

(2) Cf. de Livron. *Nob. de Franche-Comté.*

Piganiol de la Force, de Jean de Morel, noble bressan, et d'Ancelise de la Theyssonnière ; en second lieu, que les Morel d'Orgelet, considérés comme une branche de la famille, en étaient probablement la descendance directe, puisqu'ils avaient conservé, dans leurs armes, les pièces meublantes du chef de la maison.

Au surplus, par voie de conséquence, ce document donne raisou audit Piganiol de la Force contre les auteurs et les généalogistes, qui font venir les Morel d'Italie en Franche-Comté, à la suite de Pierre Morel ou Morelli, abbé de Saint-Claude, mort en 1443.

Le nom de cette famille est donc bien Morel et non Morelli.

On voit, par ces quelques observations et sans qu'il soit utile d'insister davantage, l'intérêt que présente cette matrice de sceau.

Elle est en laiton.

Une poignée en rendait l'emploi plus commode.

Cet appendice est taillé en pyramide hexagonale, que surmonte un losange percé d'une ouverture.

Chaque pan de la pyramide a, pour unique ornement, un trait vertical en creux.

Le sceau revêtait l'acte, qui en était pourvu, d'une consécration solennelle à l'égal de la signature.

Mais la signature ne se donnait qu'à bon escient, tandis que le sceau, par le fait de son individualité pouvant être égaré, substitué ou volé, était capable d'engendrer de multiples abus.

Aussi l'entourait-on d'une surveillance constante et de minutieuses précautions.

Il se portait, suspendu au cou, par un lien de soie passé dans le trou circulaire ou tréflé de la poignée.

Souvent, le cordon de soie était remplacé par une chaînette d'or ou d'argent, suivant la qualité du personnage ou la matière du sceau.

On le conservait ordinairement dans des bourses en étoffe richement ornées, et, parfois, dans de petits coffrets de luxe.

« Ce est assavoir : les deux sceaux du secret, l'ung d'or et l'autre d'argent avec les chaisnes. Item le grand scel de la chancellerie avecques le contre-scel, les chaisnes et le coffre en quoy on le mettoit (1).

Les chevaliers et les bourgeois ne s'en séparaient jamais.

A la mort, les matrices étaient brisées ou enfermées dans la tombe avec le défunt.

Le sceau de Guillaume de Tovey, évêque d'Auxerre, en 1182, fut enterré avec lui, après avoir été brisé à coup de hache.

On cassait les types des abbés, en plein chapitre, ou devant le maître-autel, après la grand'messe des funérailles (2).

Ces considérations démontrent qu'une matrice de sceau jouit toujours d'une certaine rareté.

§ 2.

Chapitre de Belley. — Son sceau vers 1150.

Le monument de sphragistique, le plus respectable par son âge, qui soit conservé aux *Archives de l'Ain*, et,

---

(1) Quittance de la Prieure de la Saunaie, etc. *apud* Demay. *Costume*, p. 56.

(2) Cf. Demay, *Op. cit.*, p. 68.

vraisemblablement, dans les archives publiques et privées du département, est le sceau de l'ancienne communauté capitulaire de l'église de Belley.

Je l'ai retrouvé, au cours de mes recherches sur les sceaux de l'Ain.

En raison, tout à la fois, de son ancienneté et de sa rareté, cette pièce, unique à l'heure actuelle, mérite d'être présentée à part.

Ce fut en 1142 que le pape Innocent II, par une bulle donnée au palais de Latran, la veille des Nones de décembre, rendit régulier le chapitre de la cathédrale, en le soumettant à la règle de Saint-Augustin (1).

Le sceau, dont je parle, peut être regardé comme le sceau originel du corps capitulaire ainsi reconstitué, car il est de bien peu postérieur à la réduction du chapitre en observance.

La charte, qu'il authentique, ne porte pas de date, mais elle suivit de près la fondation de la chartreuse d'Arvières par Saint-Artaud, qu'on attribue communément à l'année 1140.

C'est une cession de dîmes. Le chapitre, c'est-à-dire le prieur Aymon et ses chanoines, passe donation à Artaud et à son couvent des dîmes, qu'il possédait dans les limites de possession concédées à la chartreuse.

Le parchemin mesure 17 × 10 cent.

La rédaction en est brève; je le transcris intégralement :

« Amicis et dilectis in XPO, Artoldo, Alverie priori, et conventui reliquo, Aimo Belicensis ecclesie, et ceteri qui cum eo sunt fratres, in Domino salutem. Petitionibus vestris digne, ut dignum erat, annuentes, decimas, que

(1) Guich. *Hist. Bresse et Bugey*, II, p. 22.

ad nos pertinebant infra terminos vestros, vobis et successoribus vestris jure possidendas in perpetuum confirmamus; et, ut quod loquimur ratum sit, *Sancti Johannis Baptiste sigillo* presentem cartam communimus. »

La pièce est cotée : Titres d'Arvières, série H. l. 400.

Le sceau pend par une double cordelette de soie rose.

La forme est ogivale et empreinte sur un gâteau de cire d'aspect jaunâtre.

Les ogives sont brisées, mais ses dimensions, dans les deux sens du grand et du petit axe, se trouvent assez exactement exprimées par 72 × 45 millimètres.

De la légende, on ne lit plus que : ....·ECC....
et le champ est meublé d'une main bénissante, qu'on pourrait également définir, une main apaumée, posée en pal, les deux derniers doigts abaissés.

Pendant les sept siécles de son existence, le chapitre de Belley ne réforma, ni même ne modifia le type de son sceau; et je constate, par le sceau-matrice actuellement à l'évêché, dont le chapitre faisait usage avant 1789, qu'au XVIIIe siècle encore il blasonnait de gueules à la main d'or bénissante.

Ce motif jouit d'une grande vogue au XIIe siècle. C'est la pose du Christ dans les œuvres peintes ou sculptées, le geste des évêques et des abbés sur toutes les pièces sigillaires de cette époque. Il semble cependant, en ce qui concerne le chapitre de Belley, que l'immobilisation de son type à travers les âges, doive tenir à d'autres causes qu'à un engouement passager, eut-il même duré l'espace d'un siècle.

Fr. Rabut (1) croit pouvoir identifier la main en pal

(1) *Méreaux de la Sainte-Chapelle et de l'Eglise de Belley*. Broch. Chambéry.

du sceau capitulaire de Belley, avec la main apaumée qui figure dans les armoiries de la ville et du chapitre de Saint-Jean-de-Maurienne.

Elle rappelle, à son sens, la nature des reliques, je veux dire les deux doigts et le pouce de la main droite de Saint-Jean-Baptiste (2), qu'une pieuse femme du pays aurait rapportés d'Alexandrie (3) en Maurienne. Le chanoine Anglay a écrit une Notice à ce sujet (4).

La translation de ces restes attira une foule de pèlerins. L'on y vit, en particulier, les évêques de Belley, d'Aoste et de Turin. Chacun d'eux en remporta des parcelles, et ils mirent dès ce moment leurs cathédrales respectives sous l'invocation du précurseur du Christ.

Tel est l'évènement dont la dextre, avec le pouce et les deux premiers doigts ouverts, serait devenue, sur le sceau de notre chapitre épiscopal, la perpétuelle commémoration.

L'événement paraît authentique ; Grégoire de Tours le rapporte *cap.* XIV. *De gloria martyrum.* Mais qu'importe l'existence du fait. Il suffit qu'on ait cru à sa réalité pour lui donner cette sanction sigillographique au XIIe siècle (5).

Quelque spécieux qu'il soit, le sentiment de Fr. Rabut ne paraît pas devoir être dédaigné.

---

(2) Grégoire de Tours dit le pouce seulement.

(3) *Samarie*, d'après Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 430.

(4) *Notice sur Sainte Thècle qui a apporté en Maurienne les Reliques de Saint-Jean-Baptiste.*

(5) La croyance en était générale au XIIIe siècle. Voici ce qu'en dit un *Catalogue des plus insignes reliques de la Chrétienté* remontant à cette époque :

« Indicem illum (quo venientem ad baptismum Jhesum indicaverat dicens : *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi*), detulit secum, inter Alpes, virgo beata Tecla ; ibi sub maxima veneratione tenetur in ecclesia Morianensi. » (*Index Insigniorum Reliq.*, mst, Fonds latin 14069). Cf. Abbé Batiffol. *Bul Soc. des Ant. de France*, 1891, p. 224.

CHAPITRE QUATRIÈME

Numismatique.

§ 1.

Impériales romaines et autres monnaies inédites.

L'étude d'un nombre considérable de monnaies anciennes, pendant ces dernières années, m'a conduit à reconnaître l'existence de plusieurs variétés inédites. Ce sont les suivantes :

1° Tibère. — Dr. TI. CAESAR DIVI AVG. F. AVGVST. IMP. VIII. Tête laurée de Tibère à droite.

R/. PONTIF. MAX. TR. POT. XXXVII. — Globe auquel est attaché un gouvernail ; au-dessous, à gauche, petit globe entre les deux grands sigles ordinaires : S. C.

Moyen bronze.

Le bronze de la 37e puissance tribunitienne de Tibère n'est connu qu'avec : TRIBVN. POT.

Variété du n° 13 de Cohen.

— Collection de M. l'abbé Tournier.

2° Tibère. — Dr..... VS CAESAR AVGVST. F. DIV.....

Tête du César à gauche.

R/. PONTI..... Dans le champ : S. C.

Moyen bronze.

Les parties reproduites des légendes sont de bonne lecture.

On ne trouve pas ce bronze aux monnaies de Tibère.

Mais il lui appartient par la facture et, surtout, par le style des légendes.

— Musée de Bourg. Médaillier.

3° Galba. — Dr. SER. GALBA IMPERATOR. Tête laurée de Galba à droite.

R/. VICTORIA La Victoire, debout à droite, dépose sur un autel de forme ronde un bouclier portant : P. R.

Denier argent.

Le type ne s'est présenté jusqu'ici qu'avec IMP., non avec IMPERATOR.

Variété du n° 316 de Cohen.

— Musée de Bourg. Médaillier.

4° Vespasien. — Dr. IMP. CAESAR VESPASIAN. AVG. Tête laurée de Vespasien à droite.

R/. AVGVR. TRI. POT. Simpule, aspersoir, préféricule et bâton d'augure.

Denier argent.

Variété du n° 43 de Cohen, caractérisée par VESPASIAN, au lieu de VESPASIANVS.

— Musée de Bourg. Médaillier.

5° Vespasien. — Dr. [IMP. CAES. VESPA]SIAN. AVG. P. M. TR. P. P. P. COS. III. La tête laurée de Vespasien à droite.

R/. S. C. Mars nu, avec un manteau flottant, se dirige à gauche portant une haste et un trophée.

Grand bronze.

Mars est toujours à droite.

Variété du n° 441 de Cohen.

— Musée de Bourg. Médaillier.

6° Titus. — Dr. T. CAES. VESPASIAN. IMP. PON. TR. POT. COS. II. Tête laurée de Titus à droite.

R/. S. C. Mars nu, le manteau flottant sur les épaules, marche à droite, portant une haste et un trophée.

Grand bronze.

A remarquer que la tête est laurée, contrairement au type traditionnel, qui la cercle invariablement d'une couronne à rayons.

Variété du n° 199 de Cohen.

— Musée de Bourg. Médaillier.

7° Domitien. Dr. CAES. DIVI VESP. F. DOMITIAN. COS. VII. Sa tête à droite.

R/. AEQVITAS AVGVST. S. C. L'Equité, debout à gauche, tient de la main droite une balance, et de la gauche un sceptre.

Moyen bronze.

Le type à l'Equité de Domitien n'est connu qu'avec AEQVITAS AVG. au revers.

Variété du n° 6 de Cohen.

— Musée de Bourg. Médaillier.

8° Domitien. — Dr. CAES. DIVI AVG. VESP. F. DOMITIANVS COS. VII. Sa tête couronnée de laurier à droite.

R/. AEQVITAS AVGVST. S. C. Même type.

Moyen bronze.

Même observation sur la légende du revers.

Variété du n° 5 de Cohen.

— Musée de Bourg. Médaillier.

9° Domitien. — Dr. IMP CAES. DOMITIAN. AVG. GERM. COS. XI. Buste lauré de Domitien à droite, avec l'égide (?)

R/. MONETA AVGVSTI S. C. La Monnaie, debout à gauche, tient une balance de la main droite et une corne d'abondance de la gauche.

Moyen bronze.

Aucun exemplaire du type de la Monnaie ne porte AVGVSTI à la légende du revers.

Variété du nº 325 de Cohen.

— Musée de Bourg. Médaillier.

10º Domitien. — Dr. IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM. COS. X... CENS. PER. P. P. Son buste avec couronne de laurier à droite.

R/. MONETA AVGVSTI S. C. Même type.

Moyen bronze.

Même observation qu'au nº 9.

Variété du nº 327 de Cohen.

— Musée de Bourg. Médaillier.

11º Nerva. — Dr. IMP. NERVA CAES. AVG. P. M. TR. P. COS... P. P. Tête laurée de Nerva à droite.

R/. FORTVNA AVGVSTI S. C. La Fortune, debout à gauche, tient un gouvernail et une corne d'abondance.

Moyen bronze.

Le type de la Fortune de Nerva a été publié avec FORTVNA AVGVST.. non avec FORTVNA AVGVSTI.

Variété du nº 61 ou 68 de Cohen.

— Musée de Bourg. Médaillier.

12º Trajan. — Dr. IMP. CAES. NERVA TRAIAN. AVG. GERM. P. M. Sa tête avec la couronne radiée à droite.

R/. TR. POT. COS. IIII. P. P. S. C. La Victoire, marchant à gauche, tient une palme et un bouclier avec : S. P. Q. R.

Bronze moyen.

Cette variété à tête radiée n'est pas connue de Trajan.
Variété du n° 640 de Cohen.
— Musée de Bourg. Médaillier.

13° Hadrien. — Dr. HADRIANVS AVG. COS. III. P. P. Son buste nu et *drapé* à droite.
R/. FORT. REDVCI. A l'exergue S. C. Hadrien, debout à droite, donnant la main à la Fortune. Hadrien tient-il un livre et la Fortune une corne d'abondance? Impossible de l'apprécier.
Moyen bronze.
Le type n'est connu qu'en argent.
— Médaillier de M. le commandant Laligand.

14° Antonin le Pieux. — Dr. ANTONINVS AVG. PIVS. P. P. COS. III. Sa tête laurée à droite.
R/. PAX AVG. La Paix, debout à gauche, tient en mains un rameau d'olivier et une corne d'abondance.
Denier argent.
L'absence de TR. P. au droit. entre P. P. et COS. III. en fait une monnaie nouvelle.
Variété du n° 588 de Cohen.
— Musée de Bourg. Médaillier.

15° Marc-Aurèle. — Dr. AVRELIVS CAES. AVG. PII. F. Son buste nu, drapé et cuirassé à droite.
R/. TR. POT. XIII. COS. II. S. C. La Valeur en habits militaires, debout à droite, le pied gauche sur un globe, tient une haste et un parazonium.
Grand bronze.
Ce type n'a pas été publié de Marc-Aurèle avec CAES. On lit toujours CAESAR au droit.
Variété du n° 748 de Cohen.
— Musée de Bourg. Médaillier.

16° Tétricus fils. — Dr. C. ES. TETRICVS CAES. Son buste radié à droite.

R/. PAX. AVG. La paix, debout à gauche, tient un rameau d'olivier et un sceptre.

Petit bronze.

A noter l'omission de PIV entre C. et ES. au droit. Variété inédite.

— Collection de M. l'abbé Morgon. Acquise à Briord.

17° Probus. — Dr. IMP. C. PROBVS P. F. AVG. Son buste radié et cuirassé à droite.

R/. COMITI PROBI AVG. A l'exergue I. Minerve casquée et drapée, debout à gauche, tient une branche d'olivier de la main droite et une haste sur son bras gauche.

Petit bronze.

Cohen n'a publié cette variété qu'avec l'incorrection COMITI PRIBI.

— Médaillier de M. le commandant Laligand.

18° Constantin Ier. — Dr. CONSTANTINVS P. F. AVG. Son buste à droite lauré, drapé et cuirassé.

R/. SOLI INVICTO COMITI, Le Soleil marchant à gauche, radié, demi-nu, le bras droit levé et tenant un globe dans la main gauche. A l'exergue BTR, et, dans le champ, T-F.

Petit bronze.

Ce type présente toujours, au droit, IMP. au début de la légende.

— Médaillier de M. le commandant Laligand.

19° Constantin Ier. — Dr. IMP. CONSTANTINVS AVG. Constantin lauré et drapé à droite.

R/. Le même. A l'exergue PLC ; champ A et...

Petit bronze.

Se distingue du type par l'absence de P. F. à la légende du droit.

— Médaillier de M. le commandant Laligand.

20° Charles X, cardinal de Bourbon, roi de France. — Dr. CAROLVS · X · D : G · FRANCORVM. REX. L'écu de France couronné, entre deux C, celui de gauche retourné. Sous l'écu D.

R/. †..... DNI : BENEDICTVM. 1593 + M. Croix à bras échancrés et cantonnée de quatre couronnes.

Douzain. Frappé à Lyon.

Variété du n° 12 d'Hoffmann. S'en distingue par l'addition des lettres finales de FRAN[CORVM] et de BENEDICT[VM], l'allure anormale du C gauche et le signe + entre le millésime et le différent.

— Mon médaillier.

21° Franche-Comté. Charles II (1665-1678). — CAROL · II · D · G · HISP.... Le briquet de Bourgogne, surmonté d'un diadème et accosté de deux écus, à droite, de Bourgogne ancien, et, à gauche, d'Autriche.

R/. ARCH · AVS · DVX. BVRGV.... Ecu aux armes du prince sous un diadème.

Bill. Trente-deuxième de patagon ou Gros.

On ne trouve de monnaies franc-comtoises de Charles II ni dans Poey-d'Avant, ni dans Carron ; les auraient-ils absolument ignorées ?

— Médaillier de M. le commandant Laligand.

§ 2.

Quelques découvertes monétaires récentes dans l'Ain.

Poype de Villars. — Monnaies féodales.

On sait qu'en 1898 des fouilles, subventionnées par la Société d'Emulation de l'Ain, furent pratiquées à l'intérieur de la poype de Villars. Ce que l'on sait peut-être moins, à cause du nombre restreint de pièces, ce sont les résultats numismatiques qu'elles ont produits. Les déblais ont rendu trois monnaies féodales.

La première, un denier au type de Charles le Simple, porte au droit : + CARLVS REX et une croix pattée, cantonnée de quatre points ou besants.

Au revers : BLEDONIS et le temple carolingien.

Poids : 0 gr. 94 cent.

Carron, Pl. XXIII, nº 1, a publié un denier analogue. Celui de Villars s'en distingue par les quatre colonnes, qui supportent le temple, la croisette placée entre les colonnes, et l'absence du S sous le fronton. Je le crois plus ancien parce que le type est moins altéré.

Ce denier, au type immobilisé de Charles le Simple, appartient au XIIe et peut-être au XIe siècle.

Ces espèces ont été frappées dans l'Est, mais les numismates ne sont pas fixés sur l'atelier d'émission.

La difficulté serait résolue, si l'interprétation, que propose Morel-Fatio, de BLEDONIS par *Burgus* LEDONIS, n'était plus ingénieuse que convaincante. On trouve, en légende, sur les monnaies carolingiennes et féodales anciennes, CIVIT., CASTRO, VILLA ; *Burgus* est demeuré jusqu'ici, je crois, sans exemple.

Ce spécimen a été recueilli dans les déblais du souterrain supérieur de la poype.

La deuxième est un denier de l'archevêché de Vienne.

On voit, au droit, le chef de Saint-Maurice à gauche, avec la légende : + S. M. VIENNA, et, au revers, une croix pattée, cantonnée de quatre points, avec la continuation de la légende du droit : GALL. MAXIMA. (les L barrés.)

Il pèse 0 gr. 75.

C'est le type du XIIe siècle, celui qui eut le plus de vogue, et fut le plus souvent imité.

On l'a retiré des mêmes terres que le précédent.

La troisième appartient à Amédée VIII, comte de Savoie. C'est une obole d'argent du poids de 0,95 centigrammes.

L'avers présente un A gothique, entre quatre annelets, et la légende circulaire : + MEDEVS : COMES.

Au revers, se montrent, dans le champ, l'écu de Savoie, encore accompagné de quatre annelets, et autour la légende : + DE : SABAVDIA (1).

Elle provient des murs de la tour en ruine qui couronne la poype.

Ces monnaies sont restées entre les mains de l'explorateur, M. Collet, agent-voyer à Villars.

La valeur documentaire des deux deniers, en ce qui regarde la poype et ses constructions primitives, est tout à fait restreinte, si même elle n'est pas absolument nulle. Noyés dans les terres, dont on remblaya les chambres souterraines, lorsqu'on bâtit la tour, ils n'étaient pas évidemment en place. Ces terres étaient un produit

(1) Cf. Perrin, *Méd. de Chambéry*, n° 80.

de remaniement, emprunté, non à la poype qui dut, au contraire, être exhaussée, mais au sol immédiatement voisin, qu'on bouleversa profondément pour les besoins de la défense.

Leur principal intérêt consiste à faire connaître la nature des espèces, qui circulaient à Villars au xiie siècle.

Il en est différemment de l'obole qui, recueillie dans la maçonnerie de la tour, contribue à en fixer la date.

La Savoie fut érigée en duché par l'empereur Sigismond, en 1416, et Amédée viii régna, avec le titre de comte, de 1391 à ladite érection.

C'est donc pendant cette première période de son règne et, plus vraisemblablement, de 1404 à 1416, que furent renforcées et agrandies les fortifications de l'ancienne capitale des sires de Villars.

Cras-sur-Reyssouze. — Double-tournois de Châteaurenaud.

Ce billon a été ramené, pendant le perforage d'un puits, d'environ 2 m. 50 de profondeur, au mois d'octobre 1899.

Dr. F. DE. BOVRBON. P. D. CONTI. Buste cuirassé et fraisé à droite. — R/. + DOVBLE·TOVRNOIS. Trois lis dans le champ et une brisure.

L'atelier de Châteaurenaud n'a fonctionné que de 1605 à 1630, sous François de Bourbon (1605-1614), et sous sa veuve, Louise-Marguerite de Lorraine (1614-1630.)

Châteaurenaud est aujourd'hui un petit village du département des Ardennes, non loin de Charleville. Il a été possédé en titre de principauté par François de Bourbon-Conti, du chef de sa femme, Louise-Marguerite, fille de Henri Ier de Guise, dit le Balafré.

François de Bourbon-Conti était fils de Louis Ier, prince de Condé.

Ce double-tournois est imité de ceux de France.

Il en existe de nombreuses contrefaçons. L'atelier des faussaires devait se trouver à Tour-la-Glaise, près Sedan. Ses produits se distinguent par la direction de la brisure, qui va de droite à gauche, ou par son absence.

Celle de l'exemplaire de Cras, allant normalement de gauche à droite, il est certainement authentique.

La brisure indique qu'il s'agit d'un prince de la maison de France.

Le double-tournois de François de Bourbon-Conti est commun; il présente néanmoins, un certain degré de rareté chez nous.

Ceux au nom de François et de sa femme sont beaucoup moins fréquents.

Conservation excellente.

Saint-Rambert. — Un florin d'or.

Après avoir tant tardé à se montrer les florins d'or de la république de Florence, égarés dans notre département, feront bientôt série.

En 1898 (1), je publiais une pièce d'or florentine, qu'un minage avait ramené à fleur de sol, à Lacoux, près des ruines du château.

C'était, à n'en pas douter, la première découverte de cette nature faite en nos pays.

Moins de deux ans après, on m'en signalait une seconde, et dans une région peu éloignée de Lacoux.

Ce deuxième florin a été trouvé à Saint-Rambert, en mai 1900, à deux mètres de profondeur, sur l'emplacement occupé depuis par la première machine à vapeur de

---

(1) *Bulletin de la Soc. des Sc. nat. de l'Ain,* 2e trim.

l'usine Martelin. C'est en creusant les fondations, pour l'installation du dynamo, qu'un ouvrier la fit jaillir d'une couche de gravier ancien.

Le lis de Florence s'épanouit, au droit, avec la légende : + FLOR-ENTIA, et, au revers, Saint-Jean-Baptiste, tête nimbée, barbe hirsute, vêtue d'une toison, et portant son bâton symbolique, prêche la pénitence, car le geste de la main droite est d'un prédicant. Autour : S · IOHA-NNES · B.

A l'égard de la conservation, on ne peut trouver mieux.

Comme le florin de Lacoux, il a 20 millimètres de diamètre, et se présente dans des conditions d'aloi, de taille et de poids absolument identiques, c'est-à-dire qu'il est de 24 carats où 1000/1000 de fin, de 64 pièces au marc et pèse 3 gr. 52.

Les caractères extrinsèques, ceux, en particulier, tirés de la lourdeur et de la forme des lettres, le font attribuer à l'une des émissions de cette monnaie faite par Florence, dans la première moitié du XIVe siècle.

Le signe monétaire est une pomme de pin ou un artichaut.

A l'imitation de Florence, la Savoie créa des florins. C'est en 1352, sous le règne d'Amédée VI, que cette belle monnaie fut frappée, pour la première fois, à l'atelier de Pont-d'Ain.

L'apparition du florin savoyard dut, nécessairement, ralentir, sinon arrêter tout à fait la circulation du florin de Florence, dans les Etats des princes de Savoie.

Le florin de Saint-Rambert est devenu la propriété de M. l'abbé Tournier. On le trouvera dans ses collections.

Izernore. — Découverte de quelques Impériales.

Lorsqu'en novembre 1899, les journaux annoncèrent la découverte des ruines d'une habitation romaine, à Bussy, près d'Izernore, la Société d'Emulation de l'Ain envoya une délégation de six membres, sous la direction de son président, pour apprécier sur place la valeur que la station pouvait présenter. Ce fut une déception ; mais la commission ne revint pas les mains vides. Elle reçut, à titre gracieux, de M. Michaillard, maire d'Izernore, quelques bronzes romains, recueillis au cours de la même année, dans l'ancienne ville gallo-romaine.

1° Néron. — Dr. IMP. NERO CAESAR AVG. GERM. Tête laurée de Néron à droite.
R/. S. C. Victoire à gauche, ailes éployées, portant un bouclier avec S. P. Q. R.
Moyen bronze.

2° Trajan. — Dr. IMP. CAES. NERVA TRAIAN. AVG. GERM. P. M. Tête laurée de Trajan à droite.
R/. TR. POT. COS. II. S. C. La Piété, debout de face, levant la main droite et tenant la gauche appuyée sur la poitrine ; auprès d'elle, à gauche, autel orné et allumé.
Moyen bronze.

3° Antonin et Marc-Aurèle. — Dr. ANTONINVS AVG. PIVS P. P. Tête d'Antonin à droite et laurée.
R/. [AVRE]LIVS [CAES. AVG. PII F.] COS. DES. Buste drapé de Marc-Aurèle à gauche.
Grand bronze.

4e Pièce fruste. — Effigie très informe ; les traits semblent rappeler ceux de Trajan.

Petit bronze.

L'intérêt de ces bronzes est quelque peu atténué par leur mauvais état.

Ils sont conservés au Médaillier de la Société.

Izernore. — Un quinaire consulaire.

A propos des fouilles de Bussy, je faisais remarquer, dans une brochure récente (1), que parmi les deux à trois mille spécimens monétaires exhumés à Izernore, pas un n'appartenait à la série des monnaies dites consulaires. L'observation ne serait plus fondée aujourd'hui, et il est bon d'ajouter que la thèse de Jacques Maissiat sur Alésia-Izernore n'en devient ni plus solide, ni plus vraisemblable.

La plus ancienne circulation monétaire romaine à Izernore était attestée, jusqu'à ce jour, par les PROVIDENT. d'Auguste, portant, au revers, un autel et, au droit, la tête radiée du prince avec DIVVS AVGVSTVS PATER.

Ce type fut frappé sous Tibère ; il ne remonte guère qu'aux environs de l'an 20 de notre ère.

Voici qu'un quinaire d'argent recule, brusquement, d'une cinquantaine d'années l'introduction, dans la vallée de l'Oignin, du système monétaire des conquérants.

C'est le type ASIA RECEPTA.

Au droit, tête nue d'Octave à droite, et CAESAR IMP. VII.

Au revers : ASIA RECEPTA. Victoire à gauche, portant une couronne et une palme, debout sur la ciste mystique de Bacchus, accompagnée de deux serpents.

La bataille d'Actium, qui entraîna la soumission de

(1) *La découverte arch. d'Izernore*. 1900, in-8o.

l'Orient et de l'Asie romaine, et rendit Octave maître de l'Empire, fut gagnée par Agrippa l'an 31 avant J.-C. Ce quinaire est postérieur de quelques années à cet événement, dont il perpétue le souvenir. Il mentionne, en effet, la VIIe salutation impératoriale d'Octave, or Octave fut salué de son VIIe impératorat l'an 29 avant l'ère chrétienne. De plus, il n'est pas déclaré Auguste. Ce titre ne lui fut décerné par le Sénat que le 16 ou le 17 des Calendes de février, l'an 727 de Rome.

La frappe de notre quinaire eut donc nécessairement lieu pendant la courte période qui s'intercale entre les années 29 et 27 av. J.-C.

Il est inutile de s'attacher d'avantage à démontrer le cachet républicain de cette pièce, puisque tout, les événements de l'histoire, comme ses caractères typiques, en reportent l'attribution à la numismatique de la République romaine sur son déclin.

Sa rareté relative lui donne quelque valeur. Elle est cotée 4 francs. Son denier, suivant Cohen, vaudrait 200 francs. Je doute qu'on l'ai rencontré.

CAESAR, d'un côté, et ASIA, de l'autre, pour peu que le relief des légendes, et, c'est le cas, soit oblitéré, comment refuser d'admettre, sur la foi d'une pareille autorité, qu'Izernore ne soit pas l'Alésia de César. C'est ainsi que les légendes prennent naissance et en viennent, parfois, à revêtir toutes les apparences des faits.

Ce quinaire a été découvert pendant l'année 1900. Il est classé dans mon médaillier.

Briord. — *Gens Vibia* : denier.

Un seul exemplaire.

Il fut trouvé, en 1901, par M. Hugues Vuillard, qui refuse de s'en défaire.

Son état est des meilleurs.

Dr. PANSA. Tête laurée d'Apollon à droite ; devant, un papillon.

R/. C. VIBIVS C. F, Pallas, dans un quadrige galopant à droite, tient un sceptre et un trophée.

— Caius Vibius Pansa remplit l'office de monétaire en 90 av. J.-C.

Il fut proscrit par Sylla.

La *Gens* Vibia ne devint consulaire qu'en 43, avec C. Vibius Pansa, le fils présumé du monétaire qui le premier de la famille arriva au Consulat.

Les deniers de ce type se rencontrent assez fréquemment.

Briord. — Denier et Bronzes impériaux.

C'est par centaines que l'on compte les monnaies romaines récoltées à Briord. Combien en est-il, néanmoins dont l'attribution et surtout la valeur scientifique aient été exactement précisées ? Dans ces conditions, si les découvertes font des heureux parmi les collectionneurs, elles demeurent sans profit sérieux pour la numismatique.

Voici la trouvaille faite dans son jardin, au mois de novembre 1901, par M. Louis Grobon :

1· Septime-Sévère. — Dr. SEVERVS PIVS AVG. Tête laurée de Sévère à droite.

R/. P. M. TR. P.XIIII. COS. III. P. P. L'Abondance couronnée, debout à gauche, tient la corne d'Amalthée sur son bras gauche et des épis de la main droite ; devant elle, un modius rempli d'épis.

Argent. Denier. — Frappé en 206.

2° Gallien. — Dr. GALLIENVS AVG. Son buste cuirassé et radié à droite.

R/. FELICIT. AVG. La Félicité debout tenant un caducée et un globe.

Petit bronze; 19 millimètres.

3° Maximien-Hercule. — Dr. IMP. MAXIMIANVS AVG. Son buste radié et drapé à droite.

R/. VIRTVTI AVGG. Hercule nu à droite étouffant un lion; derrière lui, à terre, une massue.

Petit bronze.

4° Constantinople. — Dr. CONSTANTINOPOLIS. Buste de femme à gauche, casquée, drapée du manteau impérial et portant un sceptre.

R/. Pas de légende. Victoire à gauche tenant un sceptre. Elle pose le pied droit sur une proue de vaisseau, et, de la main gauche, s'appuye sur un bouclier. A l'exergue : SMCON.

Petit bronze. Frappé sous les premiers successeurs de Constantin.

La découverte fut annoncée par la plupart des feuilles publiques de l'Ain et du Rhône. C'était beaucoup de bruit pour peu de chose.

Il est possible que le sol de Briord n'ait pas encore rendu de pièces semblables ; mais en cela seulement, consiste l'avantage de cette restitution, car les quatre exemplaires se rapportent à des types sans aucune rareté.

— Il m'a été montré deux autres petits lots de bronzes antiques, appartenant à M. Hugues Vuillard et à M. Claude, propriétaires à Briord.

Le premier comprend :

1° Néron. — Type de la Victoire volant à gauche et portant un bouclier, avec : S. P. Q. R.

Moyen bronze.

2° Constantin. — SOLI INVICTO COMITI. Type du soleil levant la main droite et tenant un globe. A l'exergue : PLC. (*Prima officina Lugduni*).

Petit bronze.

3° Constance II. — CONSTANTIVS P. F. AVG. Son buste lauré et drapé à droite.

R/. VICTORIÆ DD. AVGG. Deux Victoires face à face, tenant chacune une couronne et une palme. A l'exergue : PLC.

Petit bronze.

Je possède un exemplaire, venant aussi de Briord, de ce même type, avec SAR, à l'exergue (*Secunda Arelatis* (1).

Le second lot se compose :

1° Néron. — Mêmes type et module que ci-dessus. Ce type est très commun dans le département, notamment à Briord.

2° Probus. — IMP. PROBVS P. F. AVG. Son buste radié et cuirassé à droite.

R/. TEMPOR. FELICI. La Félicité, debout à droite, tenant un caducée et une corne d'abondance. A l'exergue I.

Petit bronze.

(1) Le lot se complète d'un *Dixième d'écu aux lauriers*, de Louis XV : Buste cuirassé au droit, et, au revers, écu ovale entre deux rameaux de lauriers.

3° Fausta, femme de Constantin. — FLAV. MAX. FAVSTA AVG. Son buste à droite en cheveux.

R/. SALVS REIPVBLICAE. A l'exergue A, croissant, N. Fausta debout et voilée, tenant Constantin et Constance enfants, dans ses bras.

Petit bronze.

Ce groupe comprend en outre :

1° Un denier blanc de Besançon. ✝ CAROLVS : V : IMPERATOR. Buste couronné de Charles-Quint à gauche.

R/. MON CIVI BISV 1541. Croix pattée chargée en cœur des armes de la ville.

2° Double-tournois de Gaston d'Orléans, usufruitier des Dombes. ✝ GASTON VSV. D. LA SOV. DOM. Son buste à droite.

R/. DOVBLE · TOVRNOIS 1641. Trois lis sous un lambel.

Les bronzes de M. Vuillard ont été recueillis en 1901, ceux de M. Claude en 1902.

A propos des exhumations monétaires de Briord, il convient de noter l'observation suivante. Il semble, d'après tout ce qui a été recueilli jusqu'ici, que les monnaies se rencontrent de préférence dans la partie nord-ouest du village.

Les Hôpitaux. — Bronze de Salonine.

Petit bronze en bon état.

Il a été découvert, en août 1902, par les fils de M. de Silans, de Saint-Rambert, dans une grotte faisant face au village des Hôpitaux.

Dr. COR. SALONINA AVG. Son buste diadémée à droite ; derrière, un croissant.

R/. IVNONI CONS. AVG. Biche marchant à gauche. A l'exergue, un delta.

On sait que Salonine était femme de l'empereur Gallien.

Ce bronze n'est pas rare, mais il n'est pas non plus commun.

— Collection de M. de Silans.

Revonnas. — Sou d'or d'Anthémius.

Très beau spécimen, à fleur de coin.

Dr. DN. ANTHEMIVS PERPET. AVG. Anthémius de face, revêtu des ornements impériaux et portant un sceptre.

R/. SALVS REIPVBLICAE. Anthémius et l'empereur Léon, vus de face, tenant chacun une haste et un globe crucigère. A l'exergue : CONOB (*Constantinopolis obrusum*). Dans le champ : R-K.

Poids : 4 gr. 3.

Le règne d'Anthémius se place entre 467 et 472.

Ce *solidus* a été restitué par la culture, à Ramasse, dans un champ dit « en Fay. »

— Acquis par M. Charles Guillon.

Montmerle. — Un petit Trésor.

Montmerle est un hameau de Treffort, sur la route de Bourg à Nantua, par Thoirette. Il possède une chapelle fin xv[e] siècle ou début du xvi[e].

Des terrassements, effectués à son chevet, en mai 1902, ont mis à découvert une ancienne cachette.

Elle renfermait treize monnaies, dix royales de France et trois savoyardes.

Monnaies royales :

1° Henri III. — Dr. ✝ HENRICVS · III · D · G · FRANC · ET · POL · REX · 1581. Croix florencée.

R/. SIT · NOMEN · DOMINI · BENEDICTVM. Globe. L'écu de France sous un diadème et accosté de II - II.

Arg. Quart d'écu.

2° — Dr. HENRICVS III · D · G · FRAN · ET · POL · REX. L'écu de France couronné entre deux H. A la pointe, P. R/. ✝ SIT · NOMEN · DNI · BENEDICTVM. .1589. Croix à bouts échancrés et cantonnée de quatre couronnes.

Bill. Douzain.

3° Charles X, cardinal de Bourbon. — CAROLVS · X · D · G · FRANC · REX · L'écu de France couronné et accosté de deux C. Dessous, D.

R/ ✝ SIT · NOMEN · DNI · BENEDICT · A · M. 1593. Trèfle. Même type qu'au n° 2.

Bill. Douzain.

Les O sont pointés d'un point et les C de trois.

4° Henri IV. — ✝ HENRICVS · IIII · D : G : FRAN · ET . NAVA · REX. L'écu de France entre deux H. Au bas de l'écu, D.

R/..... MEN · DNI · BENEDICT · 15.. Croix échancrée, cantonnée de deux couronnes et de deux lis.

Bill. Douzain.

5° — Même type. Au dr. NA. Au R/. 1593.

Bill. Douzain.

6° — Même type. Au Dr. les H accostantes sont couronnées.

Bill. Douzain.

7° — Même type que le n° 4.

8° — Dr. HENRICVS · IIII · D · G · FRAN · ET · NAV · REX. Ecu écartelé France et Dauphiné entre deux H.

R/. Rose. SIT · NOMEN · DNI · BENEDICTV 1593. Soleil. Z. Croix échancrée avec alternance de deux couronnes et de deux dauphins dans les cantons.

Bill. Douzain dauphinois.

9° — Même type. Au Dr. BENEDICTVM.

Bill. Douzain dauphinois.

Monnaies ducales :

11° Charles-Emmanuel I. — Dr. ✝ CAR · EM · D · G · DVX · SABAVD. Son buste à droite.

R/. CHABLASI · ET (liés) · AVG. 1595 * G. Ecu couronné aux armes du prince, et, en cœur, l'écu de Savoie.

Bill. Sol.

12° — Dr. CAR · EM · D · G · DVX · SAB · P · PED. Ecu de Charles-Emmanuel, sous une couronne, portant en cœur l'écu de Savoie.

R/. IN · TE · DOMINE · CONFIDO · 1583 · T · Croix tréflée dans un quadrilobe.

Bill. Sol.

13° — Dr. C · EMANVEL · D · G · DVX · SABAV. Même type. L'écu accosté de deux points et B au-dessous.

R/. Même légende et même type, sauf : CONFIDO · F · D · et 1 - 5 - 8 - 1 aux angles extérieurs du quadrilobe.

Bill. Sol. — Frappé à Bourg par Philibert Diano.

A part le n° 1, toutes ces monnaies sont identiques, le douzain et le sol valant l'un et l'autre douze deniers.

Une seconde remarque ; elles sont antérieures à 1595. Selon toute vraisemblance, ce dépôt fut confié à la terre à cette dernière date.

Château de Cibeins. — Médaille du XV Siècle.

J'ai rencontré dans le médaillier de M. le comte de Cibeins, à Mizérieux, une médaille, dont il convient de signaler la présence dans le département. Les numismates me sauront gré de sa publication.

Dr. * MAXIMILIANVS * FR * CAES · F · DVX * AVSTR * BVR-

GVND * Buste de Maximilien à droite, les cheveux en crinière.

R/. MARIA · KAROLI · F. DVX · BVRGVNDIAE · AVSTRIAE · BRAB · C · FLAN : Marie de Bourgogne à droite, les cheveux noués. Derrière, deux M en monogramme et couronnés.

Les points sont triangulaires à l'avers, et orbiculaire au revers.

Diam. 48 millimètres.

Elle est de cuivre et couverte d'une feuille d'or.

Le monogramme est la marque du graveur Giovani de Candida.

Cette médaille fut, sans aucun doute, frappée en 1477, à l'occasion du mariage de Maximilien et de Marie de Bourgogne.

Il en existe plusieurs variétés.

Sa rareté relative en élève le prix à 25 et 30 fr.

Méreaux du Chapitre de Belley.

On peut, je crois, ramener les méreaux connus du chapitre de Belley à quatre types.

Chaque type paraît représenté par deux modules, un grand, de 23 à 33 millimètres, et un petit variant de 13 à 23.

1er Type. — Dr. ❀ ECCLESIA · BELLICENSIS. Dextre bénissante.

R/. S. IOANNES · BAPTISTA · Agneau pascal à droite.

Grand module ; 32 millimètres.

Sirand. *Deuxe Course arch.*, p. 53 et Pl. II, 4. — J. de Fontenay. *Nouvelles études de jetons,* 1850. — Fr. Rabut. *Méreaux de l'église de Belley*, p. 167.

— Dr. ECCLESIA · BELICENS · Main bénissante.

R/. S · JOANNES · BAPTISTA. Agneau pascal à droite.

Petit module ; 20 millimètres.

Sirand. *Loc. cit.*, p. 53 et Pl. X, 1. — Fr. Rabut. *Op. laud.* — S. IOANNES et PELICENS — p. 167 et Pl. n° 2 ; 18 millimètres.

2e Type. — Dr. + ECCLESIA · BELICENSIS. Dextre bénissante. R/. S × IEHAN + BAPTISTE. Saint-Jean-Baptiste nimbé dans l'attitude assise.

Grand module ; 25 millimètres.

Sirand. *Loc. cit.*, p. 53 et Pl. II, 2.

— Petit module. N'est pas connue.

3e Type. — Dr. ECCLESIA · BELLICEN. Main bénissante. R/. S · IOAN · BAPTISTÆ. Chef barbu de Saint-Jean-Baptiste à droite.

Grand module ; 23 millimètres.

Sirand. *Loc. cit.*, p. 53 et Planche III, 2.

— Petit module. Mêmes légendes et mêmes motifs ; 13 millimètres.

Fr. Rabut. *Loc. cit.*, p. 167, et Pl. n° 1.

4e Type. — Dr. ECCLESIA BELLICEN. Main bénissante. R/. S · IOAN + BAPTISTÆ. Saint-Jean-Baptiste debout, vu de face. On ne lui distingue pas d'attribut.

Grand module ; 25 millimètres.

Inédit. Ma collection et médaillier de M. le comte de Cibeins, au château de Cibeins.

— Dr. ECCLESIA BELLICEN. — Dextre bénissante. R/. S · JOANNES · BAPTISTA. Saint-Jean-Baptiste debout de face sans emblême.

Petit module ; 19 millimètres.

Sirand. *Op. laud.*, p. 53, et Pl. X, 2.

Ces méreaux sont en cuivre jaune.

Il faut excepter, cependant, les deux exemplaires inédits du 4e type. Le mien offre une teinte blanc jaunâtre ; le métal doit être un alliage d'argent et de cuivre.

L'exemplaire de M. de Cibeins m'a paru être d'argent.

En outre, ils sont coulés ou fondus. Ce mode de fabrication imprime à la pièce un cachet archaïque bien propre à donner le change sur la date réelle de leur émission.

La plupart me semblent remonter au XVIIe siècle; deux, au moins, sont du XVIIIe. Le plus recommandable, à cet égard, est peut-être le dernier type, grand module, qui doit appartenir au XVIe.

Le double module n'était pas une conception purement arbitraire ; la distinction puisait sa raison d'être dans l'organisation intérieure du chapitre. Dans chaque chapitre, on distinguait les chanoines et les prébendiers, et comme il est naturel de le penser, outre la préséance, leur situation hiérarchique respective se traduisait, dans la pratique, par une différence de rémunération pour l'assistance au chœur.

Quant à la main, qui figure dans le champ du droit, le sens en a été proposé, *ante*, p. 421. L'interprétation paraît satisfaisante.

Les méreaux du chapitre ont été confondus par l'abbé Nyd avec la monnaie de Belley (1).

Le droit de battre monnaie fut, effectivement, accordé à Saint Anthelme par la bulle d'or de l'empereur Frédéric Barberousse, datée du siège de Thabor (Bohême), le 24 mars 1175 (2).

Si les évêques de Belley ont usé de la concession, leurs espèces monétaires ne sont pas arrivées jusqu'à nous.

(1) *Chartreuse de Portes*. Ann. de l'Ain, 1847, p. 48.
(2) Voir le texte dans Lateyssonnière, *Rech. hist.* II, p. 132 et abbé Nyd. *Loc. cit.*

Abbé Fr. MARCHAND.

RÉSUMÉ DES TRAVAUX

de la Société d'Émulation et d'Agriculture de l'Ain

1902 — 1903

Suivant une coutume vieille de seize ans, le Secrétaire vient vous donner un aperçu des travaux divers qui ont occupé les séances de la Société en dehors de ceux publiés dans les *Annales*.

— M. le Dr Passerat a présenté à la Société quelques plants de maïs hâtif et des graines de cette même plante. Ce maïs, qui peut être semé fin mai et au commencement de juin, se récolte fin août; malgré le printemps pluvieux de 1902, la récolte a eu lieu vers le 1er septembre. La tige ayant de 60 à 70 centimètres de hauteur, les plants doivent être tenus plus serrés que le maïs ordinaire ; les grains, très petits, se recommandent pour cette raison, pour la nourriture des jeunes volailles ; de plus, la récolte ayant lieu à un moment de l'année où il y a disette de grains pour la volaille, c'est donc une espèce de maïs à propager.

— M. l'abbé Marchand a traité des poypes en général, de leur origine ; elles ne sont, d'après lui, ni préhistoriques, ni celtiques ; ce ne sont pas des tombeaux ; il les identifie avec les mottes du Nord et dit qu'elles sont de créations féodales. Ce seraient des constructions militaires des xe, xie et xiie siècles, qui précédèrent en Bresse les châteaux-forts proprement dits qui ne furent construits qu'aux xiiie et xive siècles.

Après avoir parlé des mottes chez les Romains, de leur identification avec la citadelle, M. Marchand dit qu'il n'y a rien d'étonnant à ce que l'on retrouve dans nos poypes,

comme à Villars, des greniers où l'on entassait les provisions à l'abri de l'humidité, puis il donne l'étymologie du nom qui est particulier à notre région : Bresse, Lyonnais, Bas Dauphiné. L'étymologie la plus acceptable serait que poype dérive du latin populaire *poypia*, plus exactement *puppia*, qui signifie mamelon ; le conférencier se rallie en cela à l'idée de M. Protat.

— M. Truchelut a parlé de cheptel et plus particulièrement de cheptel communal, c'est-à-dire achat de bétail fait par la commune et placé par elle chez des cultivateurs ou fermiers pauvres. Sans être hostile à ce projet, M. Truchelut signale les difficultés nombreuses et les déboires que ce système entraîne fatalement et expose ensuite combien il est peu pratique.

— M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, ayant demandé à la Société des renseignements sur le trésor de Saint-Genis (Pays de Gex), découvert en 1822 et consistant en monnaies, médailles, colliers, la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève a bien voulu nous communiquer les renseignements suivants :

« Dans le tome I (1841) des Revues de notre Société se trouve l'historique de la découverte du Trésor de Saint-Genis en 1822, et un relevé du catalogue de son contenu dressé par M. du Pan.

« Une communication sur le même trésor a été faite à la séance du 14 janvier 1867, par feu M. Hippolyte Gosse; elle n'a pas été publiée. Le gendre de M. Gosse, M. le Dr H. Maillard de Genève, possède ces renseignements. »

D'autre part, M. le Dr de Choudans nous a appris que les objets constituant le Trésor de Saint-Genis sont aujourd'hui au Musée Fol, de Genève.

— A l'occasion du centenaire de la naissance d'Edgar Quinet, une conférence fut faite au local de la Société, le 18 février, par M. Buche; cette conférence a été publiée

dans les *Annales* du 1er trimestre 1903 ; mais ce qui n'a point paru et ce que nous nous faisons un devoir de reproduire dans ce compte rendu, c'est l'allocution prononcée à l'ouverture de la séance par le Président ; la voici :

« Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

« Il y a un siècle, à côté des ombrages du célèbre jardin de Varenne de Fenille, naissait un enfant qui, pendant sa longue et tourmentée existence, sut acquérir une grande réputation.

« Elevé dans la période troublante et troublée du premier empire par des parents qui, après avoir vu la fin de l'ancien régime, avaient traversé la tourmente révolutionnaire, Quinet entra dans la vie dans un moment difficile.

« Comme penseur, comme philosophe, comme sociologue, il subit l'influence de ses premières années ; mais pendant toute sa vie, dans les honneurs, en exil, dans sa pratique de la politique, il se rappela la Bresse, son pays natal, et, à l'exemple de Lalande, il resta attaché à la petite patrie. Toujours sa pensée revenait vers ce coin de terre qui l'avait vu naître, comme nous le montrera M. Buche.

« Mais Quinet ne nous appartient pas seulement comme Bressan ; il fut des nôtres, et pendant plus de quarante ans il fit partie de notre vieille Société, à l'exemple de son père qui a laissé dans nos archives plus d'un travail.

« Aussi, quand on parla de fêter son centenaire, la Société a-t-elle réclamé sa place dans l'organisation de la commémoration.

« Si des circonstances indépendantes de notre volonté n'ont pas permis de le faire au jour précis de sa naissance, nous avons tenu à ce qu'une couronne soit déposée au pied de sa statue comme témoignage de l'estime de ses concitoyens et de la Société qui est fière de l'avoir compté si longtemps parmi ses membres, et nous avons voulu perpétuer son souvenir en prononçant son éloge dans une séance extraordinaire.

« En agissant ainsi, non seulement nous remplissons une dette de reconnaissance, mais nous nous conformons à la tradition de la Société d'Emulation qui se fait un devoir de glorifier les enfants illustres de la Bresse et ne laisse passer aucune occasion de rappeler leur souvenir.

« N'est-ce pas grâce à mes prédécesseurs et à nos sociétaires encore vivants que Bichat possède une statue sur une de nos places, que Quinet a la sienne, que Lalande, Robin ont leur buste, que les services de Marc-Antoine Puvis et Varenne de Fenille ont été rappelés.

« A ce propos, permettez-moi de rappeler que nous avons à demi payé notre dette envers Lalande. Ce savant illustre, non seulement était un enfant de Bourg, mais il a été le créateur de notre Société, et nous ne serons quittes envers lui que lorsqu'un monument digne de lui rappellera aux générations futures l'astronome, le Bressan et notre fondateur.

» M. Buche, notre membre correspondant qui a laissé ici de si bons souvenirs, dont il a pu apprécir la manifestation sincère, a bien voulu se charger de la tâche difficile de nous parler de Quinet. Je n'ai pas besoin de vous le présenter, vous connaissez tous sa parole chaude et imagée : je me hâte de lui céder la place, en le remerciant, au nom de la Société, d'avoir bien voulu se rendre à notre invitation. »

— M. Sommier a donné lecture des chapitres les plus intéressants des Rapports du Ministère du Commerce, faits en grande partie par notre savant collègue M. F. Convert (Exposition de 1900) : Antiquité de la vigne. Vicissitudes à l'époque romaine, au Moyen-Age et au XVIIIe siècle. Règlementation des plants à cultiver. Ban des vendanges. Impôts divers sur le vin avant et après 1789. Importance de la culture de la vigne. Ce qui fait les grands crus et la supériorité des vins de France.

— M. l'abbé Philippe a commencé la lecture d'une monographie de Treffort. Après avoir parlé de l'homonymie et de l'origine du nom, il a indiqué le plan de son travail qui promet être d'un vif intérêt.

— M. J. Thiévon nous a lu les éphémérides d'Etienne Frilet, notaire royal de Revonnas vers la fin du XVII[e] et le commencement du XVIII[e] siècle. Ces notes, recueillies par un de nos membres correspondants, M. Matagrin, donnent des renseignements locaux intéressants sur la date des vendanges, le prix des céréales, l'hiver de 1709 et les désastres qu'il occasionna dans les vignes, les vergers, les forêts ; les inondations de 1710 qui enlevèrent un pont sur la Saône; un accident, dû à la foule, faisant deux cents victimes, survenu sur le pont de la Guillotière en 1711 ; des détails sur l'hiver rigoureux et sec de 1723. Ces notes sont éparses au milieu de l'histoire de Louis XIV, dont M. Thiévon a su nous éviter les longueurs et les détails fastidieux.

— M. le D[r] Servas donne lecture d'un travail de M. Durafour, instituteur à Bourg, sur la vallée de la Valserine.

L'auteur décrit la rivière depuis son origine dans le département du Jura jusqu'à sa chute dans le Rhône, à Bellegarde. Il y a deux parties bien distinctes dans son cours, d'abord la haute vallée jusqu'à Lélex où le cours d'eau s'attarde dans les prairies, par une pente douce et sinueuse; c'est la partie calme et paisible de la rivière. Ensuite, après avoir franchi la moraine glaciaire en aval de Lélex, moraine qui sans doute formait au-dessus d'elle un lac dont elle était la digue inférieure, la calme rivière de Mijoux se transforme en un torrent impétueux et dévastateur.

M. Durafour décrit la faune et s'étend longuement sur la flore toute spéciale de cette vallée, qui ménage de fort agréables surprises aux botanistes assez intrépides pour affronter ses rocs et ses bords escarpés.

— M Sommier communique à la Société un manuscrit de Brou, don de M. J. Arène, membre correspondant de la Société. L'identification en a été facile par suite de la pu-

blication, en 1886 et 1887, dans la Société littéraire et archéologique de Bourg, du manuscrit du P. Sébastien de Sainte Claire communiqué par M. de Sérézin et que l'on croit être l'original ayant servi au P. Rousselet.

Le manuscrit donné par M. Arène est une des nombreuses copies de celui du P. Sébastien ; il est exactement reproduit dans les quinze premières pages, puis le copiste abrège légèrement d'abord, ensuite modifie les tournures de phrases, ne reproduit pas l'histoire de la chaste Suzanne, et, à la fin, laisse de côté tout le dernier chapitre.

— M. Huteau a lu un Rapport du Laboratoire régional d'entomologie agricole de Rouen ayant trait à la détermination d'une espèce de mouches recueillies à Meximieux sur un vaste dépôt d'os, et indiquant les moyens de s'en débarrasser.

Ces mouches sont bien celles appelées *Calliphora vomitoria* ou *Musca vomitoria*, plus connues sous le nom vulgaire de mouches bleues de la viande. Pour s'en débarrasser, il faudrait placer, dit le rapport, tous les détritus de chair dans une espèce d'entonnoir en ciment, puis mettre à l'extrémité dudit entonnoir un baquet aux 3/4 rempli d'eau, les larves de la Musca vomitoria descendraient tranquillement l'entonnoir et iraient se noyer dans le baquet.

— M. Sommier a exposé la seconde exploration qu'il a faite à la grotte des Fées, en septembre 1902, où une sépulture nouvelle a été reconnue ; il a recueilli en outre une belle défense de sanglier, des silex et des débris de poterie néolithique. — Il a rendu compte des visites qu'il a faites aux grottes de Salavre, de Nivigne, de Sélignat, en compagnie de MM. l'abbé Philippe, Dr Gauthier et Huteau, puis a présenté à la Société un magnifique couteau de silex, un beau poinçon en os et une dent percée qu'il a recueillis dans les déblais de la grotte de la Cabatane.

— A ces communications diverses, il faut ajouter les travaux parus dans les *Annales* et qui ont fait l'objet d'une lecture en séance, puis les nombreux articles des Revues de nos Sociétés correspondantes signalés par le Président au début de chaque séance. Ces articles donnent lieu à une causerie à la fois intéressante et instructive.

En faveur de l'Agriculture, la Société a offert une médaille de vermeil au Comice agricole de Bourg, et des plants de résineux divers à la Société scolaire forestière de Dortan.

Des envois nombreux du Ministère, des dons de membres de la Société et d'amis ainsi que des acquisitions heureuses ont enrichi notre bibliothèque.

Le prix Jarrin stimule les travailleurs, et deux ouvrages d'archéologie et d'histoire nous ont été présentés déjà pour le concours de 1904, répondant par là à l'appel que nous adressait notre cher Président lors de sa réélection, en décembre 1902. C'est en reproduisant cet intéressant passage de son discours que je termine ce compte rendu :

« Je tiens à faire appel à tous les travailleurs. En nous recrutant partout, notre Société ne laisse en dehors d'elle aucun talent capable de l'honorer, et la variété d'origine sera pour nos membres non seulement la meilleure condition d'indépendance, mais la plus réelle garantie contre l'exclusivisme et l'esprit de coterie. »

Nous ne devons cependant pas oublier de rappeler le souvenir de ceux de nos collègues que la mort a frappés : MM. A. Favier, Schmidt-Desgranges, Aimé Vingtrinier et Allombert — Une notice sur M. A. Vingtrinier, écrite par M. le Dr Servas, a dit les travaux nombreux et importants concernant l'Ain que nous devions à ce vénérable doyen de nos membres correspondants.

De nouveau nous adressons à leurs familles nos condoléances les plus sincères.

F. SOMMIER.

Membres de la Société admis en 1903

RÉSIDANTS :

MM. Caillat, professeur, rue Viala, Bourg.
Debeney, notaire, rue des Lices, —
Milliat Joseph, négociant, place Edgar-Quinet, —
Nodet Victor, Dr, place Bernard, —

CORRESPONDANTS :

MM. Bondet, Dr, 6, place Bellecour, à Lyon.
Brun, professeur au Lycée de St-Rambert, 15, rue de la Pyramide, Lyon.
Cornet, ancien receveur d'enregistrem. à Varennes-Saint-Sauveur (Saône-et-Loire).
De Corcelle, à Chazey-sur-Ain.
Gaillard, Dr, conseiller général, à Drom (Ain).
Gaillard Constantin, ex-pharmacien à Simandre-s-S.
Perret, étudiant, 57, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.
Portail, professeur au Collège de Barcelonnette.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXXVI